

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA RESPONSABILITE
SOCIETALE DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI VIS-À-
VIS DES COMMUNAUTES LOCALES DES VILLAGES KATANGA,
BUNGUBUNGU, LWAFI, LUKUTWE, KANGAMBWA, KASHIPO,
KILEBA ET HEWA BORA, AFFECTEES PAR SES ACTIVITES
D'EXPLOITATION MINIERE.**

MARS 2024

Table des matières

Table des matières.....	1
Liste des tableaux	8
Liste des figures.....	9
PREAMBULE.....	1
1 TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS.....	3
2 DESCRIPTION DETAILLEE DE CHAQUE INFRASTRUCTURE / PROJET A REALISER.....	7
2.1 Projet 1. Construction et équipement d'un poste de santé.....	7
2.1.0 Secteur d'intervention : Santé.....	7
2.1.1 Contexte et Justification	7
2.1.2 Brève description	7
2.1.3 Objectif	13
2.1.4 Bénéficiaires	13
2.1.5 Résultats attendus (livrable)	13
2.1.6 Localisation.....	13
2.1.7 Stratégie de mise en œuvre du projet	14
2.1.8 Budget total estimatif.....	14
2.1.9 Période/durée	20
2.1.10 Chronogramme prévisionnel de réalisation.....	20
2.1.11 Spécifications techniques	21
2.1.12 Acte de cession et coordonnées géographiques.....	21
2.2 Projet 2. Construction et équipement d'une morgue.....	22
2.2.0 Secteur d'intervention : Santé.....	22
2.2.1 Contexte et Justification	22
2.2.2 Brève description	22
2.2.3 Objectif	27
2.2.4 Bénéficiaire	27
2.2.5 Résultats attendus (livrable)	27
2.2.6 Localisation.....	27
2.2.7 Stratégie de mise en œuvre du projet	28
2.2.8 Budget total estimatif.....	28
2.2.9 Période/durée	29
2.2.10 Chronogramme prévisionnel de réalisation.....	29
2.2.11 Spécifications techniques du bâtiment	30
2.2.12 Acte de cession et coordonnées géographiques.....	30
2.3 Projet 3. Forage des puits d'eau potable.....	31
2.3.0 Secteur d'intervention : Développement rural -	31

2.3.1	Contexte et Justification	31
2.3.2	Brève description	31
2.3.3	Objectif	31
2.3.4	Bénéficiaire.....	32
2.3.5	Résultats attendus (livrable)	32
2.3.6	Localisation des villages bénéficiaires.....	32
2.3.7	Budget total estimatif :	35
2.3.8	Période/durée :	36
2.3.9	Chronogramme de réalisation.....	36
2.3.10	Acte de cession et coordonnées géographiques.....	36
2.4	Projet 4. Construction et équipement de deux écoles primaires.....	37
	Secteur d'intervention : Education	37
2.4.1	Contexte et justification	37
2.4.2	Brève description	37
2.4.3	Objectif	43
2.4.4	Bénéficiaire :	43
2.4.5	Résultats attendus (livrable) :	43
2.4.6	Localisation des écoles	43
2.4.7	Stratégie de mise en œuvre du projet	45
2.4.8	Budget total estimatif.....	45
2.4.9	Période/durée :	48
2.4.10	Chronogramme de réalisation.....	48
2.4.11	Spécifications techniques	48
2.4.12	Acte de cession et coordonnées géographiques.....	48
2.5	Projet 5. Construction et équipement d'un centre d'actions sociales	49
2.5.1	Secteur d'intervention : Social.....	49
2.5.2	Contexte et justification	49
2.5.3	Brève description	49
2.5.4	Objectif	53
2.5.5	Bénéficiaire.....	53
2.5.6	Résultats attendus (livrable)	53
2.5.7	Localisation du centre d'actions sociales.....	53
2.5.8	Stratégie de mise en œuvre du projet	54
2.5.9	Budget total estimatif.....	54
2.5.10	Période/durée :	56
2.5.11	Chronogramme de réalisation.....	56
2.5.12	Spécifications techniques	56

2.5.13	Acte de cession et coordonnées géographiques.....	56
2.6	Projet 6. Construction et équipement d'un centre d'alphabétisation et apprentissage des langues.....	57
2.6.0	Secteur d'intervention : Social.....	57
2.6.1	Contexte et justification	57
2.6.2	Brève description	57
2.6.3	Objectif	61
2.6.4	Bénéficiaire	61
2.6.5	Résultats attendus (livrable)	61
2.6.6	Localisation du Centre d'alphabétisation et apprentissage des langues.....	61
2.6.7	Stratégie de mise en œuvre du projet	61
2.6.8	Budget total estimatif.....	62
2.6.9	Période/durée :	64
2.6.10	Chronogramme de réalisation.....	64
2.6.11	Spécifications techniques	64
2.6.12	Acte de cession et coordonnées géographiques.....	64
2.7	Projet 7. Projet de construction d'un centre de formation professionnelle.....	65
2.7.0	Secteur d'intervention : Social.....	65
2.7.1	Contexte et justification	65
2.7.2	Brève description	65
2.7.3	Objectif	69
2.7.4	Bénéficiaire	69
2.7.5	Résultat attendu (livrable) :	69
2.7.6	Localisation des écoles.	69
2.7.7	Stratégie de mise en œuvre du projet	70
2.7.8	Budget total estimatif.....	70
2.7.9	Période/durée :	73
2.7.10	Chronogramme de réalisation.....	73
2.7.11	Spécifications techniques	73
2.7.12	Acte de cession et coordonnées géographiques.....	73
2.8	Projet 8. Construction des installations sanitaires de l'Ecole Primaire MAISHA YA KESHO.....	74
2.8.0	Secteur d'intervention : Education.....	74
2.8.1	Contexte et justification	74
2.8.2	Brève description	74
2.8.3	Objectif	78
2.8.4	Bénéficiaire	78
2.8.5	Résultats attendus (livrable)	78
2.8.6	Localisation de l'école	78

2.8.7	Stratégie de mise en œuvre du projet	79
2.8.8	Budget total estimatif.....	79
2.8.9	Période/durée :	79
2.8.10	Chronogramme de réalisation.....	80
2.8.11	Spécifications techniques	80
2.9	Projet 9. Construction d'un pont sur la rivière Kabandangiri.....	81
2.9.0	Secteur d'intervention : Développement rural et Infrastructures.....	81
2.9.1	Contexte et justification	81
2.9.2	Brève description	81
2.9.3	Objectif	85
2.9.4	Bénéficiaire	85
2.9.5	Résultats attendus (livrable)	85
2.9.6	Localisation du pont	85
2.9.7	Budget total estimatif :	85
2.9.8	Période/durée :	86
2.9.9	Chronogramme de réalisation.....	86
2.9.10	Spécifications techniques	87
2.10	Projet 10. Aménagement d'un parking au village Katanga.....	88
2.10.0	Secteur d'intervention : Développement Rural et Infrastructures	88
2.10.1	Contexte et justification	88
2.10.2	Brève description	88
2.10.3	Objectif	91
2.10.4	Bénéficiaire	91
2.10.5	Résultats attendus (livrable)	91
2.10.6	Budget total estimatif.....	91
2.10.7	Période/durée	92
2.10.8	Localisation du parking dans le village Katanga.....	92
2.10.9	Chronogramme d'exécution du projet.....	93
2.10.10	Spécifications techniques	93
2.10.11	Acte de cession et coordonnées géographiques	93
2.11	Projet 11. Aménagement de trois terrains de football.	94
2.11.0	Secteur d'intervention : Infrastructures, Développement rural - Sports et Loisirs.....	94
2.11.1	Contexte et justification	94
2.11.2	Brève description	94
2.11.3	Objectif	99
2.11.4	Bénéficiaire	99
2.11.5	Résultats attendus (livrable)	99

2.11.6	Budget total estimatif.....	99
2.11.7	Période/durée	101
2.11.8	Localisation des terrains de football	101
2.11.9	Chronologie d'exécution du projet.....	103
2.11.10	Acte de cession et coordonnées géographiques	103
2.12	Projet 12 : Appui et Mécanisation de la culture du maïs	103
2.12.0	Secteur d'intervention : Agriculture et Développement Rural -.....	103
2.12.1	Contexte et justification du projet	103
2.12.2	Brève description	104
2.12.3	Objectifs du projet	104
2.12.4	Bénéficiaires du projet.....	105
2.12.5	Résultat attendus (livrables)	105
2.12.6	Localisation des communautés bénéficiaires du projet	105
2.12.7	Stratégie et méthodologie d'exécution.....	106
2.12.8	Résultats attendus	109
2.12.9	Budget.....	109
2.12.10	Période/durée :	111
2.12.11	Entreposage	111
2.12.12	Chronogramme de mise œuvre des activités	111
2.13	Projet 13 : Appui aux cultures maraichères.....	113
2.13.1	Secteur d'intervention : Agriculture et Développement Rural.....	113
2.13.2	Contexte et justification	113
2.13.3	Brève description du projet	113
2.13.4	Objectif du projet.....	114
2.13.5	Bénéficiaires du projet.....	114
2.13.6	Localisation du projet	114
2.13.7	Résultats attendus(livrables).....	115
2.13.8	Période/durée	115
2.13.9	Stratégie et méthodologie d'exécution du projet	115
2.13.10	. Budget.....	116
2.13.11	Chronogramme des activités	117
2.14	Projet 14 : Culture des sapins (Pinus) et achat d'une scierie industrielle (Wood-mizer)	119
2.14.0	Secteur d'intervention : Agriculture et Développement Rural.....	119
2.14.1	Contexte et Justification	119
2.14.2	Brève Description du projet.....	119
2.14.3	Objectif du projet.....	119
2.14.4	Bénéficiaires	120

2.14.5	Résultats attendus(livrables).....	120
2.14.6	Budget.....	120
2.14.7	Localisation du projet	122
2.14.8	Stratégie et méthodologie d'exécution du projet	123
2.14.9	Période/durée	125
2.14.10	Chronogramme des activités	125
2.14.11	Acte de cession et coordonnées géographiques	126
2.15	Projet 15 : Aménagement de 2 étangs piscicoles.....	127
2.15.0	Secteur d'intervention : Agriculture, pêche et élevage -	127
2.15.1	Contexte et justification	127
2.15.2	Brève description du projet	127
2.15.3	Objectifs du projet	127
2.15.4	Bénéficiaires	127
2.15.5	Résultat attendus (livrables)	128
2.15.6	Budget.....	128
2.15.7	Localisation du projet	129
2.15.8	Stratégie et méthodologie d'exécution.....	130
2.15.9	Période/durée :	132
2.15.10	Chronogramme de mise œuvre des activités	133
2.15.11	Acte de cession et coordonnées géographiques	133
2.16	Projet 16 : Appui à la production du poulet de chair	134
2.16.0	Secteur d'intervention : Agriculture et Développement Rural.....	134
2.16.1	Contexte et justification	134
2.16.2	Brève description	134
2.16.3	Objectifs du projet	134
2.16.4	Bénéficiaires	135
2.16.5	Résultat attendu (livrable) :	135
2.16.6	Localisation des villages bénéficiaires du projet.....	135
2.16.7	Cadre logique et stratégie de mise en place du projet.....	136
2.16.8	Budget du projet.....	138
2.16.9	Période/durée :	139
2.16.10	Chronogramme des activités	139
3	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET CONDITIONS DE BONNE EXÉCUTION	140
3.1	Spécifications techniques relatives à la construction du pont sur la rivière Kabandangiri	140
3.1.1	Consistance des travaux	140
3.1.2	Organisation des travaux.....	140
3.1.3	Mode d'exécution des travaux	141

3.2	Spécifications techniques relatives à la construction des écoles, des centres de formation, du poste de santé et des terrains de football.....	155
3.2.1	Présentation.....	155
3.2.2	Prescriptions générales.....	155
3.2.3	Relations avec les administrations et services.....	156
3.2.4	Conditions techniques d'exécution des travaux	157
4	DES DISPOSITIONS FINALES.....	159
	ANNEXES	161
Annexe 1.	Localisation des communautés impactées par le projet d'exploitation de la mine de Kipoi.....	162
Annexe 2.	Photographies du déroulement du processus d'élaboration du cahier des charges dans le Haut-Katanga.	164
Annexe 3.	Lettre du Ministre des mines / Supervision du processus d'élaboration du cahier des charges	169
Annexe 4.	Procès-verbaux de désignation des délégués des villages affectés par le projet.	172
Annexe 5.	Procès-Verbal du lancement du processus d'élaboration du cahier des charges, détermination de l'espace géographique + Listes de présence.....	194
Annexe 6.	Procès-Verbal de la constitution du CLD + Listes de présence.....	204
Annexe 7.	Procès-Verbal d'identification des besoins du village Bungu-Bungu + Listes de présence.....	214
Annexe 8.	Procès-Verbal d'identification des besoins du village Hewa bora + Listes de présence	219
Annexe 9.	Procès-Verbal d'identification des besoins des villages Kangambwa et Lwafi + Listes de présence	224
Annexe 10.	Procès-Verbal d'identification des besoins du village Kashipo et Kileba + Liste de présence...	231
Annexe 11.	Procès-Verbal d'identification des besoins du village Katanga + Listes de présence.....	236
Annexe 12.	Procès-Verbal d'identification des besoins du village Lukutwe + Listes de présence.....	243
Annexe 13.	Procès-verbal d'approbation des besoins prioritaires des villages Katanga et Bungu-Bungu + Listes de présence.	249
Annexe 14.	Procès-verbal d'approbation des besoins prioritaires des villages Lukutwe, Kangabwa, Lwafi et Hewa bora	258
Annexe 15.	Procès-verbal d'approbation des besoins prioritaires des villages Kashipo et Kileba.....	271
Annexe 16.	Liste des besoins prioritaires approuvés par les communautés impactées	282
Annexe 17.	Procès-Verbal de fixation de la date des négociations.....	286
Annexe 18.	Procès-verbal de négociation des besoins prioritaires	289
Annexe 19.	Procès-verbal de validation des besoins entre les communautés impactées et la société	296
Annexe 20.	Liste des besoins validés.....	304
Annexe 21.	Coordonnées géographiques et Actes de cessionCoordonnées géographiques des ouvrages	307
Annexe 22.	Certificats des Permis d'Exploitation	328

Liste des tableaux

Tableau 0-1. Certificats, numéros d'arrêtés ministériels et validité.....	2
Tableau 1-1. Tableau synthétique des engagements convenus.....	3
Tableau 1-2. Synthèse du budget prévisionnel du cahier des charges de (2024 à 2028).....	6
Tableau 2-1. Devis quantitatif et estimatif de la construction d'un poste de santé.....	14
Tableau 2-2. Devis quantitatif et estimatif de l'équipement d'un poste de santé.....	16
Tableau 2-3. Chronogramme prévisionnel de réalisation.....	20
Tableau 2-4. Spécification technique du frigo mortuaire.....	23
Tableau 2-5. Devis quantitatif et estimatif de la construction d'une morgue.....	28
Tableau 2-6. Devis de l'acquisition d'un frigo mortuaire.....	29
Tableau 2-7. Chronogramme prévisionnel de réalisation.....	29
Tableau 2-8. Devis estimatif d'un projet d'adduction d'eau.....	35
Tableau 2-9. Devis estimatif de la réparation des puits au village Katanga.....	35
Tableau 2-10. Chronogramme des travaux de construction des bornes fontaines.....	36
Tableau 2-11. Chronogramme de réalisation des travaux de réparation des puits existants.....	36
Tableau 2-12. Devis estimatif de la construction d'une école de 6 classes.....	46
Tableau 2-13. Chronogramme des activités.....	48
Tableau 2-14. Devis estimatif de la construction d'un centre d'actions sociales.....	54
Tableau 2-15. Chronogramme des activités.....	56
Tableau 2-16. Devis estimatif de la construction d'un centre d'alphabétisation et d'apprentissage des langues.....	62
Tableau 2-17. Chronogramme des activités.....	64
Tableau 2-18. Devis estimatif de la construction du bureau, des salles de cours et des ateliers.....	70
Tableau 2-19. DEVIS POUR L'EQUIPEMENT DE L'ATELIER D'AJUSTAGE.....	71
Tableau 2-20. Devis pour l'équipement de l'atelier des machines-outils.....	72
Tableau 2-21. Devis pour l'équipement de l'atelier de mécanique auto.....	72
Tableau 2-22. Devis pour l'équipement de l'atelier d'électricité.....	72
Tableau 2-23. Chronogramme des activités.....	73
Tableau 2-24. Devis estimatif de la construction des installations sanitaires.....	79
Tableau 2-25. Chronogramme des activités.....	80
Tableau 2-26. Devis estimatif de la construction du pont.....	85
Tableau 2-27. Chronogramme des activités.....	86
Tableau 2-28. Devis estimatif de l'aménagement d'un parking.....	91
Tableau 2-29. Devis estimatif de la construction d'un terrain de football.....	99
Tableau 2-30. Budget d'acquisition du tracteur.....	110
Tableau 2-31. Budget détaillé du projet d'appui à la culture du maïs par hectare.....	110
Tableau 2-32. Budget général des intrants.....	110
Tableau 2-33. Calendrier annuel et quinquennal de mise œuvre des activités.....	111
Tableau 2-34. Coordonnées géographiques du village Lukutwe.....	114
Tableau 2-35. Budget détaillé du projet d'appui au maraichage par hectare.....	116
Tableau 2-36. Budget général des intrants pour le maraichage.....	117
Tableau 2-37. Budget détaillé du projet d'appui à la culture des sapins par hectare.....	120
Tableau 2-38. Budget quinquennal culture des sapins.....	120
Tableau 2-39. Budget achat d'une scierie au projet.....	121
Tableau 2-40. Calendrier annuel et quinquennal de mise œuvre des activités.....	125
Tableau 2-41. Budget estimatif des intrants du projet piscicole par étang.....	128
Tableau 2-42. Budget estimatif formation du projet piscicole.....	129
Tableau 2-43. Budget estimatif du matériel projet piscicole.....	129
Tableau 2-44. Coordonnées géographiques du village Katanga.....	129
Tableau 2-45. Coordonnées du village Katanga.....	135
Tableau 2-46. Budget annuel du projet d'élevage des volailles.....	138

Liste des figures

Figure 2-1. Vue en plan du poste de santé	9
Figure 2-2. Coupe C-C du poste de santé	10
Figure 2-3. Façades du poste de santé	11
Figure 2-4. Perspectives du poste de santé	12
Figure 2-5. Localisation du poste de santé de Kashipo	13
Figure 2-6. Frigo mortuaire de 9 corps	23
Figure 2-7. Vue en plan de la morgue	25
Figure 2-8. Coupes et façades de la morgue	26
Figure 2-9. Localisation des villages bénéficiaires	27
Figure 2-10. Localisation des bornes fontaines des villages Kangambwa et Lwafi.	32
Figure 2-11. Localisation de la borne fontaine du village Hewa Bora.	33
Figure 2-12. Localisation des bornes fontaines au village Katanga	33
Figure 2-13. Localisation de la borne fontaine au village Kashipo	34
Figure 2-14. Localisation de la borne fontaine au village Kileba	34
Figure 2-15. Vue en plan de l'école primaire	39
Figure 2-16. Coupes de l'école primaire	40
Figure 2-17. Façades de l'école primaire	41
Figure 2-18. Perspectives	42
Figure 2-19. Localisation de l'école primaire de Kileba	44
Figure 2-20. Localisation de l'école primaire de Bungubungu	45
Figure 2-21. Vue en plan du centre d'actions sociales	50
Figure 2-22. Coupes et Façades du centre d'actions sociales	51
Figure 2-23. Perspectives du centre d'actions sociales	52
Figure 2-24. Localisation du centre d'actions sociales dans le village Katanga	53
Figure 2-25. Vue en plan coté et aménagé du centre d'alphabétisation	58
Figure 2-26. Coupes et façades du centre d'alphabétisation	59
Figure 2-27. Perspectives du centre d'alphabétisation	60
Figure 2-28. Localisation du centre d'actions sociales dans le village Katanga	61
Figure 2-29. Vue en plan du centre de formation	66
Figure 2-30. Coupes et façades du centre de formation	67
Figure 2-31. Perspectives du centre de formation	68
Figure 2-32. Vue en plan des installations sanitaires de l'école primaire Maisha Ya Kesho	75
Figure 2-33. Coupes et façades des installations sanitaires de l'école primaire Maisha Ya Kesho	76
Figure 2-34. Perspectives des installations sanitaires de l'école primaire Maisha Ya Kesho	77
Figure 2-35. Localisation de l'Ecole Primaire MAISHA YA KESHO	78
Figure 2-36. Vue en plan et coupes du pont	82
Figure 2-37. Plan de poutraison du pont	83
Figure 2-38. Coupe longitudinale du pont	84
Figure 2-39. Carte de localisation du pont	85
Figure 2-40. Vue en plan coté et aménagée du parking	89
Figure 2-41. Coupes et façades du parking	90
Figure 2-42. Carte de localisation du parking dans le village Katanga	92
Figure 2-43. Vue en plan du terrain de football	95
Figure 2-44. Vestiaires du terrain de football	96
Figure 2-45. Coupe et façades du terrain de football	97
Figure 2-46. Perspectives terrain de football	98
Figure 2-47. Carte de localisation du terrain de football du village Katanga.	101
Figure 2-48. Carte de localisation du terrain de football du village Bungubungu	102
Figure 2-49. Carte de localisation du terrain de football du village Kangambwa	102

Figure 2-50. Localisation des communautés bénéficiaires du projet	106
Figure 2-51. Illustration du matériel agricole à utiliser	112
Figure 2-52. Localisation des cultures maraichères au village Lukutwe	115
Figure 2-53. Localisation de la culture des sapins au village Lukutwe	123
Figure 2-54. Localisation des étangs piscicoles	130
Figure 2-55. Localisation du village Katanga.	136

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA RESPONSABILITE
SOCIETALE DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI VIS-
À-VIS DES COMMUNAUTES LOCALES DES VILLAGES
KATANGA, BUNGUBUNGU, LWAFI, LUKUTWE, KANGAMBWA,
KASHIPO, KILEBA ET HEWA BORA, AFFECTEES PAR SES
ACTIVITES D'EXPLOITATION MINIERE.**



MARS 2024



PREAMBULE

Entre :

- I. Les communautés locales affectées par le projet SEK SA comprenant les villages Katanga ;

1. Bungubungu ;
2. Lwafi ;
3. Lukutwe ;
4. Kangambwa ;
5. Kashipo ;
6. Kileba ; et
7. Hewa bora.

Dont la liste des composantes est reprise en annexe.

Situées dans :

Le Groupement : **Katanga**,

Le Secteur de **la Lufira**,

La Chefferie **N/A**

Le Territoire de : **Kambove**

Dans la Province du **Haut-Katanga** en République Démocratique du Congo, Représentées par messieurs :

1. Paul MWENDA KITANIKA : Président (Village Katanga)
2. Matthieu LUKANGA : 1^{er} Vice-Président (Village Bungubungu)
3. Jean-Claude KYONDWE KIBOMBO : 2^{ème} Vice-Président (Village Lukutwe)
4. Felix MUMBA KYANDABIKE : Secrétaire (Village Katanga)
5. Jérémie ILUNGA MWANAUT. : Secrétaire Adjoint (Village Katanga)

Et ci-après dénommées « les communautés locales » **d'une part**,

Et

- II. La Société d'Exploitation de Kipoi « SEK SA », en sigle, Immatriculée au RCCM sous le numéro CD/LSHI/RCCM/14-B-1486, ayant son siège au n°1034, avenue Kilela Balanda, Immeuble Infinity, Local 406, Quartier Kiwele, Commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo.

Représenté(e) par M. **Paul MAPAN**, (Directeur Général)

/Et ci-après dénommé(e) « Entreprise minière » **d'autre part**.

Etant entendu préalablement que :

La société SEK SA est titulaire des titres miniers (PE) n° 533, 11383, 11384, 11385, 11386 et 1138 dont les détails sont repris dans le Tableau 0-1.

Tableau 0-1. Certificats, numéros d'arrêtés ministériels et validité

N°PE	CERTIFICAT	ARRETE	DATE DE SIGNATURE	VALIDITE		Nbre carrés
11383	CAMI/CE/5929/10	0021/CAB.MIN/MINES/01/2010	07/06/2010	09/03/2010	08/03/2040	2
11384	CAMI/CE/5925/10	0022/CAB.MIN/MINES/01/2010	07/06/2010	09/03/2010	08/03/2040	9
11385	CAMI/CE/5926/10	0023/CAB.MIN/MINES/01/2010	07/06/2010	09/03/2010	08/03/2040	28
11386	CAMI/CE/5927/10	0024/CAB.MIN/MINES/01/2010	07/06/2010	09/03/2010	08/03/2040	1
11387	CAMI/CE/5928/10	0025/CAB.MIN/MINES/01/2010	07/06/2010	09/03/2010	08/03/2040	2
533	CAMI/CE/360/03	CAMI/DG/002003/2010	06/12/2023	04/04/2024	03/04/2039	25

Les communautés locales affectées de la concession minière concernée ;

Ces concessions sont situées dans le Secteur de la Lufira et font partie de celles sur lesquelles les communautés locales ont des droits coutumiers ainsi qu'en atteste la carte en annexe établie à la suite d'une étude socio-économique et d'une cartographie participative.

Les limites des concessions minières concernées par le présent accord sont celles fixées par les titres miniers octroyés par l'Etat et consignées dans le Plan environnemental (EIES, PGES) des concessions au moment de sa validation et de son approbation.

Madame **Eneya Kyamabamba**, Chef de Secteur de la Lufira, assiste à la signature du présent Cahier des charges en qualité de témoin et garant de la bonne application du présent accord en développement dont le contenu ci-dessous (Voir Tableau 1-1).

1 TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS.

Tableau 1-1. Tableau synthétique des engagements convenus.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS

ORD.	DENOMINATION DE L'INFRASTRUCTURE/PROJET A REALISER	SECTEUR D'INTERVENTION	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'INFRASTRUCTURE/PROJET	BREVE DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE/PROJET ET A REALISER	CHRONOGRAMME DE REALISATION					BUDGET TOTAL
					2024	2025	2026	2027	2028	
I. SANTE										
1.	Construction d'un poste de santé	Santé	Kashipo	Construction et équipement d'un poste de santé		150000				150 000,00
2.	Construction et équipement d'une morgue	Santé	Bungubungu	Construction et équipement d'une morgue			65000			65 000,00
Sous-total 1.					0	150 000	65 000	0	0	215 000,00
II. DEVELOPPEMENT RURAL										
3.	Forage et réparation des puits d'eau potable	Développement rural	1. Kangambwa 2. Lwafi ; 3. Kileba ; 4. Kashipo ; 5. Hewa Bora ; 6. Katanga	Forage de 5 puits avec borne fontaine à énergie solaire et réparations de 3 bornes fontaines existantes du village Katanga.	80 000	40000				120 000,00
Sous-total 2.					80000	40000	0	0	0	120 000,00
III. EDUCATION										
4.	Construction et équipement de deux écoles primaires.	Education	1. Bungubungu ; 2. Kileba.	Construction et équipement de deux écoles primaires de 6 salles de classe chacune, d'un bâtiment administratif et des installations sanitaires.				165000	165000	330 000,00
5.	Construction d'un centre d'actions sociales	Education	Katanga	Construction et équipement d'un centre d'actions sociales pour la formation des femmes coupe et couture, cuisine.			80000			80 000,00
6.	Construction et équipement d'un centre d'alphabétisation	Education	Lukutwe	Construction et équipement de deux salles pour			72000			72 000,00

ORD.	DENOMINATION DE L'INFRASTRUCTURE/PROJET A REALISER	SECTEUR D'INTERVENTION	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'INFRASTRUCTURE/PROJET	BREVE DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE/PROJET A REALISER	CHRONOGRAMME DE REALISATION					BUDGET TOTAL
					2024	2025	2026	2027	2028	
7.	apprentissage des langues Construction d'un Centre de formation professionnelle	Education	Bungubungu	l'alphabétisation des adultes Construction et équipement d'un centre de formation en mécanique et électricité	300000					300 000,00
8.	Construction des sanitaires de l'EP Maisha ya Kesho	Education	Kangambwa	Réparation des anciennes installations sanitaires et construction d'un nouveau bloc sanitaire,		28 000				28 000,00
Sous-total 3.					300 000,00	28 000,00	152 000,00	165 000,00	165 000,00	810 000,00
IV. INFRASTRUCTURES ET DEVELOPPEMENT RURAL (DERU)										
9.	Construction d'un pont sur la rivière Kabandangiri	Infrastructures et DERU	Bungubungu	Construction d'un pont en béton d'une longueur de 6 mètres et largeur de 8m avec une capacité de 20 tonnes sur la rivière Kabandangiri			155 000			155 000,00
10.	Aménagement d'un parking pour les véhicules	Infrastructures et DERU	Katanga	Construction d'un petit hangar, des installations sanitaires ainsi que l'aménagement du parking, la pose des bordures et épandage des graviers				37 000		37 000,00
Sous-total 4.					0	0	155000	37000	0	192 000,00
V. SPORT ET LOISIR										
11.	Aménagement de trois terrains de football	Sport et loisir	1. Katanga ; 2. Bungubungu ; 3. Kangambwa.	Construction d'une tribune, d'un vestiaire ainsi que l'aménagement de l'aire de jeu et plantation de la pelouse dans chaque terrain.		135000		135000	135 000	405000
Sous-total 5.					0	135000	0	135000	135000	405 000,00
VI. AGRICULTURE										
12.	Mécanisation de la culture du maïs	Agriculture	1. Katanga ; 2. Bungubungu ;	Achat d'un tracteur et de ses accessoires ainsi que	231500	140 125	140 125	140 125	140 125	792 000,00

ORD.	DENOMINATION DE L'INFRASTRUCTURE/PROJET A REALISER	SECTEUR D'INTERVENTION	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'INFRASTRUCTURE/PROJET	BREVE DESCRIPTION DE L'INFRASTRUCTURE/PROJET A REALISER	CHRONOGRAMME DE REALISATION					BUDGET TOTAL
					2024	2025	2026	2027	2028	
13.	Appui à la culture maraichère	Agriculture	3. Lukutwe ; 4. Hewa Bora ; 5. Kashipo ; 6. Kileba.	des intrants (semences et engrais)	8 938,00	4 015,50	4 015,50	4 015,50		25 000,00
14.	Culture des sapins de 3 ans et achat d'un Wood maizer communautaire	Agriculture	Lukutwe	Octroi des semences pour la culture maraichère.	45 667,50	30 555,00	45 667,50	30 555,00	52 555,00	205 000,00
15.	Aménagement des bassins pour la pisciculture	Agriculture	Katanga	Creusage des étangs, fourniture des alevins et formation de la population		29 120	10 880,00			40 000,00
16.	Elevage des poussins	Elevage	Katanga	Fourniture des poussins à race améliorée ainsi que des aliments aux éleveurs.	17 000,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00		85 000,00
Sous-total 6.					303 105,50	220 815,50	217 688,00	191 695,50	213 695,50	1 147 000,00
BUDGET TOTAL DU CAHIER DES CHARGES					683 105,50	573 815,50	589 688,00	528 695,50	513 695,50	2 889 000,00

Tableau 1-2. Synthèse du budget prévisionnel du cahier des charges de (2024 à 2028).

Secteur d'intervention	CHRONOGRAMME DE REALISATION					
	2024	2025	2026	2027	2028	Budget Total
SANTE	0	150000	65000	0	0	215000
DEVELOPPEMENT RURAL	80000	40000	0	0	0	120000
EDUCATION	300000	28000	152000	165000	165000	810000
INFRASTRUCTURES ET DEVELOPPEMENT RURAL	0	0	155000	37000	0	192000
SPORT ET LOISIR	0	135000	0	135000	135000	405000
AGRICULTURE	303105,5	220815,5	217688,00	191695,5	213695,50	1147000
Budget total du Cahier des Charges	683105,5	573815,5	589688,00	528695,5	513695,50	2889000

2 DESCRIPTION DETAILLEE DE CHAQUE INFRASTRUCTURE / PROJET A REALISER

2.1 Projet 1. Construction et équipement d'un poste de santé.

2.1.0 Secteur d'intervention : Santé.

2.1.1 Contexte et Justification

La politique nationale de santé adoptée par le gouvernement de la RDC, vise à améliorer l'accès aux soins de santé des populations. Dans l'ensemble, une équité à l'accès aux soins de qualité pour chaque individu quel qu'en soit son rang social est requise, étant donné que le développement du pays repose principalement sur l'assurance santé de sa population qui constitue une force indéniable de toute action politique, économique et sociale. Ceci est fonction pour une large part du niveau de fonctionnement qui doit être soutenu par une assise financière confortable.

Garantir une assurance santé pour tous est l'une des premières responsabilités de l'Etat qui doit l'accomplir par la mise en place des structures administrant des soins de qualité répondant aux besoins fondamentaux de la population. Malheureusement, les services sanitaires censés jouer ce rôle n'y parviennent pas surtout dans les milieux ruraux où ils sont presque insuffisants.

Dans la province du Haut-Katanga et plus particulièrement dans l'hinterland minier de SEK, la communauté rurale traverse une situation sanitaire particulière suite au manque d'infrastructures sanitaires adéquates. Celles-ci sont sous-équipées d'où la population y vit presque sans assistance sanitaire. Ainsi les communautés font des distances importantes en quête de soins de qualité au niveau de grands centres de santé de référence et cliniques privés avec tous les risques qui peuvent survenir en cours de route.

Ainsi, dans le cadre des négociations et d'élaboration du Cahier des charges de l'entreprise SEK SA, les communautés des villages Kileba et Kashipo, impactées par les activités minières de SEK SA ont exprimés le besoin de renforcer la prise en charge des malades par la construction d'un poste de santé. La construction de ce poste s'inscrit dans le cadre des obligations sociétales de l'entreprise vis-à-vis des communautés locales qui sont impactées par son projet.

C'est dans cette optique que la présence de SEK SA dans cette zone constitue une opportunité pour les communautés locales qui leur permettra de faire face aux problèmes d'accès aux soins de santé de qualité à travers la construction et l'équipement d'un poste de santé répondant aux standards du Ministère de la Santé de la RDC.

2.1.2 Brève description

Le projet consiste en la construction et l'équipement d'un poste de santé selon le plan du poste de santé du Ministère de la Santé.

Les travaux à réaliser consisteront en :

- La préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- La construction de la fondation en moellon ;
- L'élévation des murs en briques ;
- La pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;

- La fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- La fourniture et la pose des portes en bois ;
- La pose du pavement et le crépissage des murs ;
- La pose du plafond ;
- La mise en peinture du bâtiment ;
- L'équipement du poste de santé ;
- La construction du mur de clôture.

Les plans sont présentés sur les Figure 2-1 à Figure 2-4 ci-dessous.

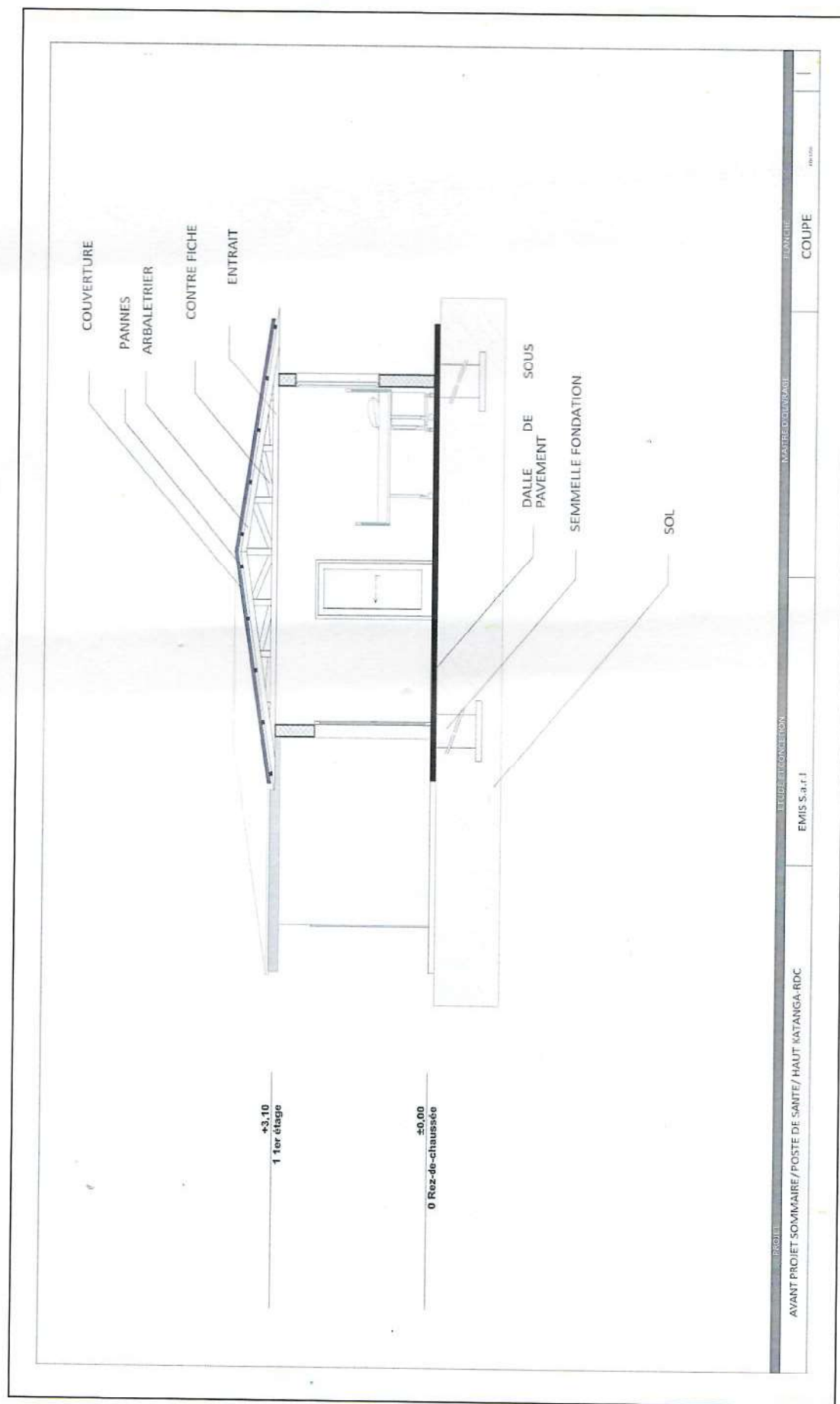


Figure 2-2. Coupe C-C du poste de santé

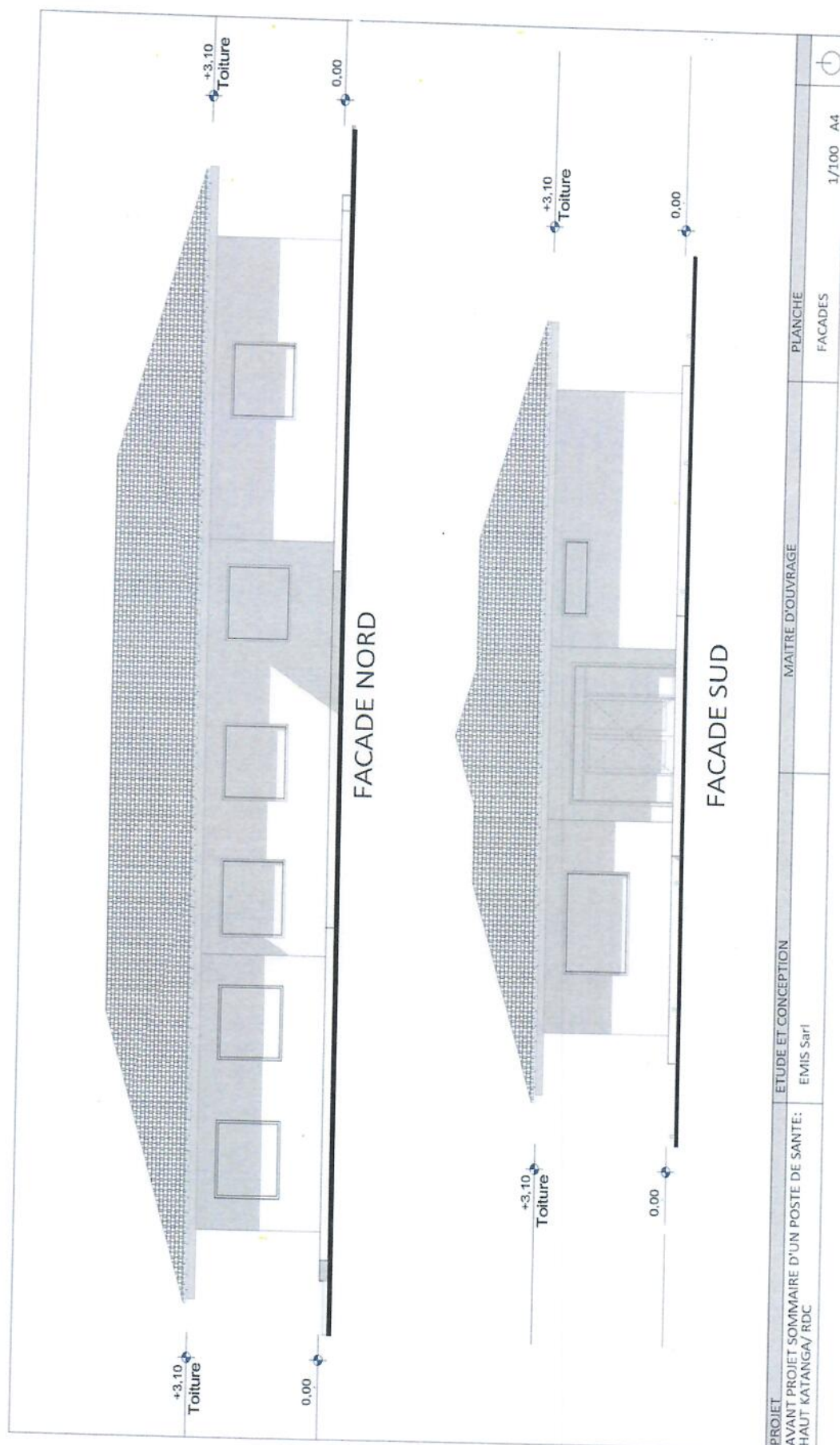


Figure 2-3. Façades du poste de santé



Figure 2-4. Perspectives du poste de santé

2.1.3 Objectif

Cet objectif s'aligne avec les Objectifs de Développement Durable et plus spécifiquement l'ODD3.
L'objectif de ce projet est de :

- Faciliter l'accès à la santé en donnant aux communautés les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges ODD3 ;
- Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité ;
- Diminuer la distance à parcourir pour atteindre une institution sanitaire.

2.1.4 Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce projet sont les communautés du village Kashipo et ses environs.

2.1.5 Résultats attendus (livrable)

Le résultat attendu pour ce projet est la mise à la disposition des communautés bénéficiaires d'1 (Un) poste de santé construit et équipé conformément au modèle type du poste de santé du Ministère de la Santé.

2.1.6 Localisation

La localisation du poste de santé est reprise sur la Figure 2-5 ci-après.

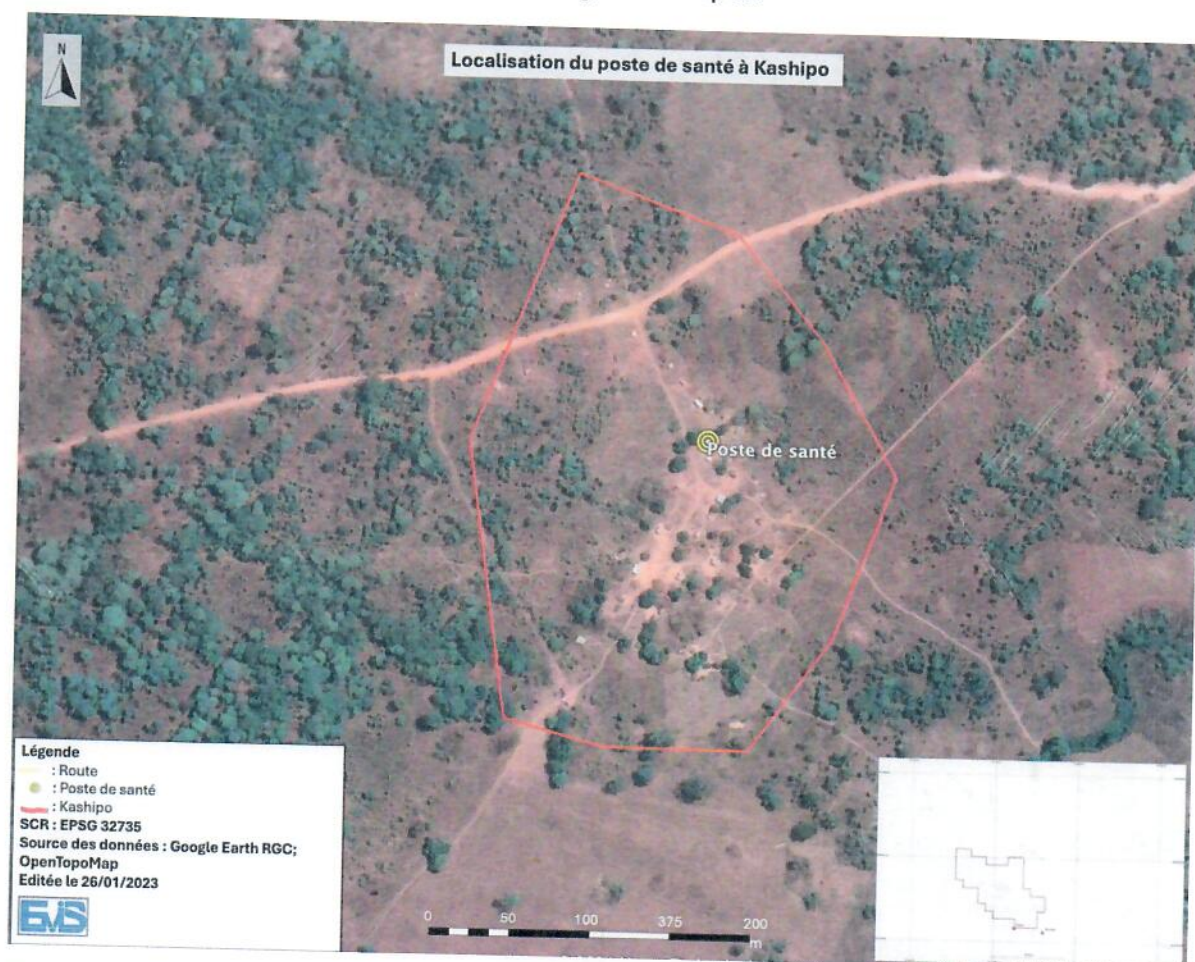


Figure 2-5. Localisation du poste de santé de Kashipo

2.1.7 Stratégie de mise en œuvre du projet

SEK SA et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par SEK. SA Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement du poste de santé. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage par l'entreprise SEK SA à l'autorité sanitaire qui en assurera la gestion.

2.1.8 Budget total estimatif

Le budget estimé pour ce projet est de **150.000,00 USD** (Cent cinquante mille Dollars Américains) dont **105.000 USD** pour la construction et **45000 USD** pour l'équipement d'un poste de santé comme indiqué par les devis de la construction dans le Tableau 2-1 et le devis de l'équipement du poste de santé dans le Tableau 2-2.

Tableau 2-1. Devis quantitatif et estimatif de la construction d'un poste de santé.

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SANTE				
DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	PU en USD	P.T. en USD
ETUDES GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES	Fft	1	2000	2000
I. INSTALLATION DU CHANTIER	Fft	1	5000	5000
Sous-total 1				7000
II. FONDATION				
2.1 Fouille de fondation	m ³	31	5	155
2.2 Béton de propreté dosé à 150 Kg/m ³	m ³	2	110	220
2.3 Maçonnerie de fondation en moellons	m ³	23	100	2300
2.4 Chape et fûts de fondation en BA	m ³	11	260	2860
Sous-total 2				5 535,00
III. ELEVATION				
3.1 Maçonnerie en blocs ciment	m ²	315	12	3780
3.2 Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m ³	m ³	12	260	3120
3.3 Maçonnerie de claustras	Pce	88	1	88
Sous-total 3				6 988,00
4.1 Charpente en bois scié y compris protection	m ³	9,6	320	3072
4.2 Pannes en bois scié y compris protection	m ³	3,6	320	1152
4.3 Couverture en tôles BG28	m ²	360	15	5400
Sous-total 4				9624
V. REVETEMENT DES MURS				
5.1 Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	285	4	1140
5.2 Crépissage au mortier de ciment à extérieur	m ²	310	4	1240
Sous-total 5				2 380,00
VI. REVETEMENT DES SOLS				
6.1 Pavement en carreaux antidérapants	m ²	141	19	2679
Sous-total 6				2679

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SANTE				
VII. PLAFOND				
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m ²	207	15
Sous-total 7				3105
VIII. HUISSERIE				
8.1	Portes métalliques pour toilettes	Pce	6	100
8.2	Porte métallique bâtiment	Pce	3	200
8.3	Fenêtres métalliques	Pce	8	75
8.4	Portes en bois		6	200
Sous-total 8				1200
IX. PEINTURE				
9.1	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	195	4
9.2	Email sur structures métalliques et murs (2 m intérieur et extérieur)	m ²	330	5
9.3	Vernis sur portes en bois + Plafond	m ²	211	4
Sous-total 9				844
X. SANITAIRE				
				3 274,00
10.1	Fouille de fondation	m ³	9	5
10.2	Fondation en moellons	m ³	4	100
10.3	Béton de sous pavement	m ³	2	130
10.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m ³	1	260
10.5	Maçonnerie d'élévation	m ²	94	10
10.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m ³	3	260
10.7	Béton de propreté dosé à 150Kg/ m ³	m ³	1	115
10.8	Faïence ;	m ²	43	15
10.9	Pavement de carreaux antidérapants	m ²	14	19
10.10	Couverture en tôle BWG28	m ²	75	14
10.11	WC turc + urinoirs	Pce	6	53
10.12	Lave mains	Pce	6	92
10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1	4400
Sous-total 10				4400
XI. CONSTRUCTION DU MUR DE CLOTURE				
11.1	Fouille de fondation	m ³	17	5
11.2	Béton de propreté	m ³	3	110
11.3	Construction en moellon	m ³	22	100
11.4	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	3	260
11.5	Elévation du mur	m ²	350	10
11.6	Fourniture et pose d'une barrière métallique	Pce	1	700
Sous-total 11				700
AMENAGEMENT EXTERIEUR				
				7595
Sous-total 11				1000
Total				62 211,00
MAIN D'ŒUVRE				
Total construction				18289
XI. COUT ELECTRICITE (SOLAIRE): 4 Panneaux, 2 batteries de 150 Ah, 1 convertisseur, 1 régulateur				
Sous-total électricité solaire				4500
XII. ADDUCTION EN EAU				
Sous-total adduction d'eau				20000
Total général				
				105 000,00

Tableau 2-2. Devis quantitatif et estimatif de l'équipement d'un poste de santé.

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
Salle d'observation				
1	Lit d'hébergement	6	600	3600
2	Potence	6	60	360
3	Table de nuit	6	150	900
4	Thermomètre	6	4	24
5	Balance adulte	2	93	186
6	Tensiomètre	2	66	132
7	Poubelles avec pédales	4	20	80
8	Panne de lit	6	26	156
9	Oxymétrie	2	66	132
10	Table d'examen gynécologique	1	600	600
Laboratoire				
				0
1	Microscope avec objectif 100	2	400	800
2	Réactifs de laboratoire (giemsa)	5	50	250
3	Centrifugeuse	2	400	800
4	Glucomètre avec test	4	50	200
5	Réfrigérateur pour médicaments thermolabiles	1	1500	1500
6	Appareil d'hématologie	1	800	800
7	Appareil de biochimie	1	1500	1500
8	Appareil d'hématocrite	1	26	26
9	Agitateur	2	200	400
10	Poubelles avec pédales	4	20	80
11	Hemoglobininmètre	3	66	198
12	Hemocuo 301 avec cuvette	3	750	2250
13	Chronomètre	2	15	30
14	Pendule	1	20	20
15	Balanceur électrique	2	250	500
16	Cellule de new bower	1	27	27
17	Cellule de nageotte	1	27	27
18	Distillateur	1	66	66
19	Pipette à VS	2	27	54
20	Micropipette de 10 -100µl	2	120	240
21	Micropipette de 100-1000 µl	2	120	240
22	Micropipette de 20 -200 µl	2	120	240
23	Compteur GB	1	33	33
Pharmacie				
				0
1	Kit médicaments de démarrage	1	5000	5000
2	Thermomètre mural	2	80	160

Salle de consultation				0
1	Table de consultation	2	200	400
2	Otoscope	2	66	132
3	Tensiomètre	2	93	186
4	Stéthoscope	2	20	40
5	Négatoscope	1	332	332
6	Balance pèse adulte	1	50	50
7	Thermomètre	3	4	12
8	Poubelles avec pédales	4	20	80
9	Urinal	4	50	200
10	Table d'examen gynécologique	1	600	600
11	Saturomètre	2	50	100
Réception				0
1	Balance adulte	1	50	50
2	Thermo flash	4	67	268
3	Toise	2	66	132
Salle des soins				0
1	Poubelles avec pédales	4	33	132
2	Bassin réniforme	5	27	135
3	Tambours	3	66	198
4	Potence	1	93	93
5	Bras scialytique	1	664	664
6	Bocaux à inox	2	66	132
Stérilisation				0
1	Marmite à pression	3	332	996
2	Poupinelle	1	850	850
3	Tambours	4	66	264
4	Autoclave	1	1100	1100
5	Fumigateur à formol	2	239	478
Petite chirurgie				0
1	Boite de suture	3	500	1500
2	Boite de pansement	3	66	198
3	Table des soins	1	200	200
4	Potence	2	93	186
5	Poubelles avec pédales	4	33	132
PMI				0
1	Toise	2	66	132
2	Balance adulte	1	93	93
3	Salter avec culotte	3	66	198
4	Mètre ruban	3	2	6
5	Tensiomètre	2	93	186
6	Fœtoscopie	2	13	26
7	Boite isotherme	4	66	264

8	Thermomètre	2	5	10
Salle de garde				0
1	Lit pour infirmiers	1	350	350
Meubles				0
1	Table de bureau	6	200	1200
2	Armoire vitrée de bureau	11	180	1980
3	Chaises de bureau	6	100	600
	Chaises salle d'attente	3	150	450
5	Étagère	10	140	1400
6	Classeurs	50	7	350
7	Paravent	5	240	1200
8	Chaise roulante	1	200	200
9	Civière	1	250	250
10	Matelas avec toile Sciré	15	93	1395
11	Stabilisateur	3	93	279
13	Kit de lavage des mains	10	24	240
14	Tabliers	10	24	240
Gestion des déchets				
1	Incinérateur	1	2400	2400
2	Trou à placentas	1	50	50
3	Trou à ordures	1	50	50
TOTAL				45000
Dollars Américains Quarante-cinq mille				

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE				
N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
Salle d'observation				
1	Lit d'hébergement	6	600	3600,00
2	Potence	6	60	360,00
3	Table de nuit	6	150	900,00
4	Thermomètre	6	4	24,00
5	Balance adulte	2	93	186,00
6	Tensiomètre	2	66	132,00
7	Poubelles avec pédales	4	20	80,00
8	Panne de lit	6	26	156,00
9	Oxymétrie	2	66	132,00
10	Table d'examen gynécologique	1	600	600,00
Laboratoire				
1	Microscope avec objectif 100	2	400	800,00
2	Réactifs de laboratoire (giemsa)	5	50	250,00
3	Centrifugeuse	2	400	800,00
4	Glucomètre avec test	4	50	200,00

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE

N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
5	Réfrigérateur pour médicaments thermolabiles	1	1500	1500,00
6	Appareil d'hématologie	1	800	800,00
7	Appareil de biochimie	1	1500	1500,00
8	Appareil d'hématocrite	1	26	26,00
9	Agitateur	2	200	400,00
10	Poubelles avec pédales	4	20	80,00
11	Hemoglobininmètre	3	66	198,00
12	Hemocuo 301 avec cuvette	3	750	2250,00
13	Chronomètre	2	15	30,00
14	Pendule	1	20	20,00
15	Balanceur électrique	2	250	500,00
16	Cellule de new bower	1	27	27,00
17	Cellule de nageotte	1	27	27,00
18	Distillateur	1	66	66,00
19	Pipette à VS	2	27	54,00
20	Micropipette de 10 -100µl	2	120	240,00
21	Micropipette de 100-1000 µl	2	120	240,00
22	Micropipette de 20 -200 µl	2	120	240,00
23	Compteur GB	1	33	33,00
Pharmacie				
1	Kit médicaments de démarrage	1	5000	5000,00
2	Thermomètre mural	2	80	160,00
Salle de consultation				
1	Table de consultation	2	200	400,00
2	Otoscope	2	66	132,00
3	Tensiomètre	2	93	186,00
4	Stéthoscope	2	20	40,00
5	Négatoscope	1	332	332,00
6	Balance pèse adulte	1	50	50,00
7	Thermomètre	3	4	12,00
8	Poubelles avec pédales	4	20	80,00
9	Urinal	4	50	200,00
10	Table d'examen gynécologique	1	600	600,00
11	Saturomètre	2	50	100,00
Réception				
1	Balance adulte	1	50	50,00
2	Thermo flash	4	67	268,00
3	Toise	2	66	132,00
Salle des soins				
1	Poubelles avec pédales	4	33	132,00
2	Bassin réniforme	5	27	135,00
3	Tambours	3	66	198,00
4	Potence	1	93	93,00
5	Bras scialytique	1	664	664,00
6	Bocaux à inox	2	66	132,00
Stérilisation				
1	Marmite à pression	3	332	996,00
2	Poupinelle	1	850	850,00
3	Tambours	4	66	264,00

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'EQUIPEMENT D'UN POSTE DE SANTE

N°	Désignation	Quantité	PU \$	PT \$
4	Autoclave	1	1100	1100,00
5	Fumigateur à formol	2	239	478,00
Petite chirurgie				
1	Boîte de suture	3	500	1500,00
2	Boîte de pansement	3	66	198,00
3	Table des soins	1	200	200,00
4	Potence	2	93	186,00
5	Poubelles avec pédales	4	33	132,00
PMI				
1	Toise	2	66	132,00
2	Balance adulte	1	93	93,00
3	Salter avec culotte	3	66	198,00
4	Mètre ruban	3	2	6,00
5	Tensiomètre	2	93	186,00
6	Fœtoscopie	2	13	26,00
7	Boîte isotherme	4	66	264,00
8	Thermomètre	2	5	10,00
Salle de garde				
1	Lit pour infirmiers	1	350	350,00
Meubles				
1	Table de bureau	6	200	1200,00
2	Armoire vitrée de bureau	11	180	1980,00
3	Chaises de bureau	6	100	600,00
4	Chaises salle d'attente	3	150	450,00
5	Étagère	10	140	1400,00
6	Classeurs	50	7	350,00
7	Paravent	5	240	1200,00
8	Chaise roulante	1	200	200,00
9	Civière	1	250	250,00
10	Matelas avec toile Sciré	15	93	1395,00
11	Stabilisateur	3	93	279,00
13	Kit de lavage des mains	10	24	240,00
14	Tabliers	10	24	240,00
Gestion des déchets				
1	Incinérateur	1	2400	2400,00
2	Trou à placenta	1	50	50,00
3	Trou à ordures	1	50	50,00
TOTAL			45.000,00	
Dollars Américains Quarante-cinq mille				

2.1.9 Période/durée

Le projet sera réalisé au cours de l'année 2025 (Janvier-Octobre).

2.1.10 Chronogramme prévisionnel de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'un poste de santé est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2-3. Chronogramme prévisionnel de réalisation

OPERATION	CHRONOGRAMME									
	Jan.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.
Installation du chantier										
Fondation										
Elévation										
Toiture										
Revêtement des murs										
Revêtement des sols										
Construction de la clôture										
Plafond										
Huissierie										
Peinture										
Sanitaire										
Equipement du poste de santé										
Electricité										
Adduction en eau										
Remise de l'ouvrage										

2.1.11 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

2.1.12 Acte de cession et coordonnées géographiques

Voir Annexe 21.

2.2 Projet 2. Construction et équipement d'une morgue.

2.2.0 Secteur d'intervention : Santé.

2.2.1 Contexte et Justification

Le peuple africain en général et congolais en particulier accorde une importance particulière aux cérémonies funéraires et toute la famille du défunt préfère assister aux enterrements. La distance qui sépare les différents villages et villes fait que toute la famille ne peut pas se réunir en un ou deux jours pour organiser l'enterrement.

Signalons également que les voyageurs décédés lors d'un accident dans la zone du projet SEK SA sont souvent acheminés à Likasi et Lubumbashi où la conservation des corps est garantie avant de retrouver leurs familles.

Dans la province du Haut-Katanga et plus particulièrement dans l'interland minier de SEK SA, la communauté rurale est obligée d'enterrer tout au plus dans deux jours pour éviter que le corps ne puisse se décomposer. Les accidentés sont acheminés aux funérariums de Lubumbashi et Likasi ou enterrés directement faute de lieu de conservation.

La construction d'une morgue permettra aux communautés de bien organiser les obsèques des personnes disparues et aussi permettre de garder les corps des personnes victimes d'accident en attendant de retrouver leurs familles.

C'est dans cette optique que la présence de SEK SA dans cette zone constitue une opportunité pour les communautés locales qui leur permettra de faire face aux problèmes de conservation des corps avant l'inhumation.

Ainsi, dans le cadre des négociations et d'élaboration du Cahier des charges de l'entreprise SEK SA, la communauté du village Bungubungu, a exprimé le besoin d'une morgue à son hôpital. La construction de cette morgue a été retenue parmi les projets à financer dans le cadre du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise vis-à-vis des communautés locales qui sont impactées par son projet.

2.2.2 Brève description

Le projet consiste en la construction et l'équipement d'une morgue d'une capacité frigorifique de dix-huit (18) corps dans le village Bungubungu selon les plans présentés dans les Figure 2-7, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ; Figure 2-8 et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Les travaux à réaliser consisteront en :

- La préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- La construction de la fondation en moellon ;
- L'élévation des murs en briques ;
- L'élévation des murs en claustras pour l'aération
- La pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- La fourniture et la pose des portes métalliques ;
- La pose du pavement et le crépissage des murs ;
- La pose de plafond ;
- La mise en peinture de tout le bâtiment ;
- La fourniture et l'installation des frigos mortuaires (Deux frigos de neufs corps chacun)
- L'approvisionnement en eau se fera grâce à une connexion au forage d'eau existant à l'hôpital auquel la morgue est attachée ;
- La morgue sera connectée au réseau électrique alimentant l'hôpital de Bungubungu.

La Figure 2-6 présente le type de frigo mortuaire et le Tableau 2-4, ses caractéristiques techniques.

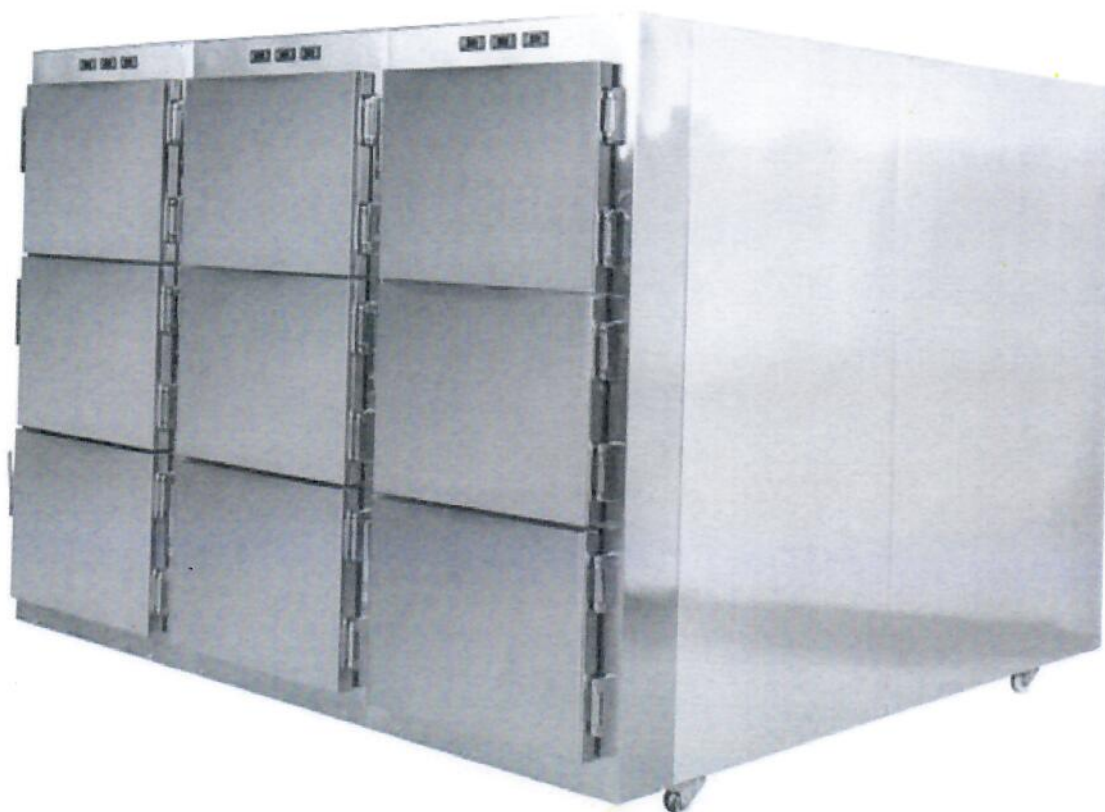


Figure 2-6. Frigo mortuaire de 9 corps

Tableau 2-4. Spécification technique du frigo mortuaire

SPECIFICATION DU PRODUIT	
Désignation	Caractéristiques
Modèle	RD-9
Capacité	9 compartiments
Taille de l'intérieur du compartiment	1950*630*440(mm)
Taille du frigo	2310*2430*1900 (mm)
Chargement dans le conteneur	2 sets/20GP, 4sets/40GP
Plateau des corps	1940(L)*580(W), Epaisseur : 0.8mm, Charge: 200kg
Système de réfrigération	Porte simple, contrôle unique, System de réfrigération indépendant.
Compresseur	Compresseur SECOP origine Allemande, Modèle: NL7CLX
Contrôle de température	Système de micro-contrôle informatisé, -15 à 5°C, Précision 0.1°C
Matériau	S.S304
Paramètre de l'acier	Epaisseur extérieur 1.0mm, Epaisseur intérieur 0.8mm, pour une bonne performance du refroidissement.
Couche isolante	Mousse de polyuréthane intégrée par la machine, conception des portes en arc. Epaisseur de polyuréthane : 80mm
Système d'alarme	7 scenarios, 3 modes d'alarme
Système d'éclairage	Allumage automatique avec l'ouverture des portes, 35W
Plage de tension	Plage: 187-240V, AC, Standard 220V, 50Hz.

SPECIFICATION DU PRODUIT	
Désignation	Caractéristiques
Puissance	350W
Température de travail	10-38°C ;
Climat	Subtropics.
Niveau antichoc	Class 1

Les plans de construction de la morgue sont repris sur les plans repris par les Figure 2-7, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ; Figure 2-8 et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**.

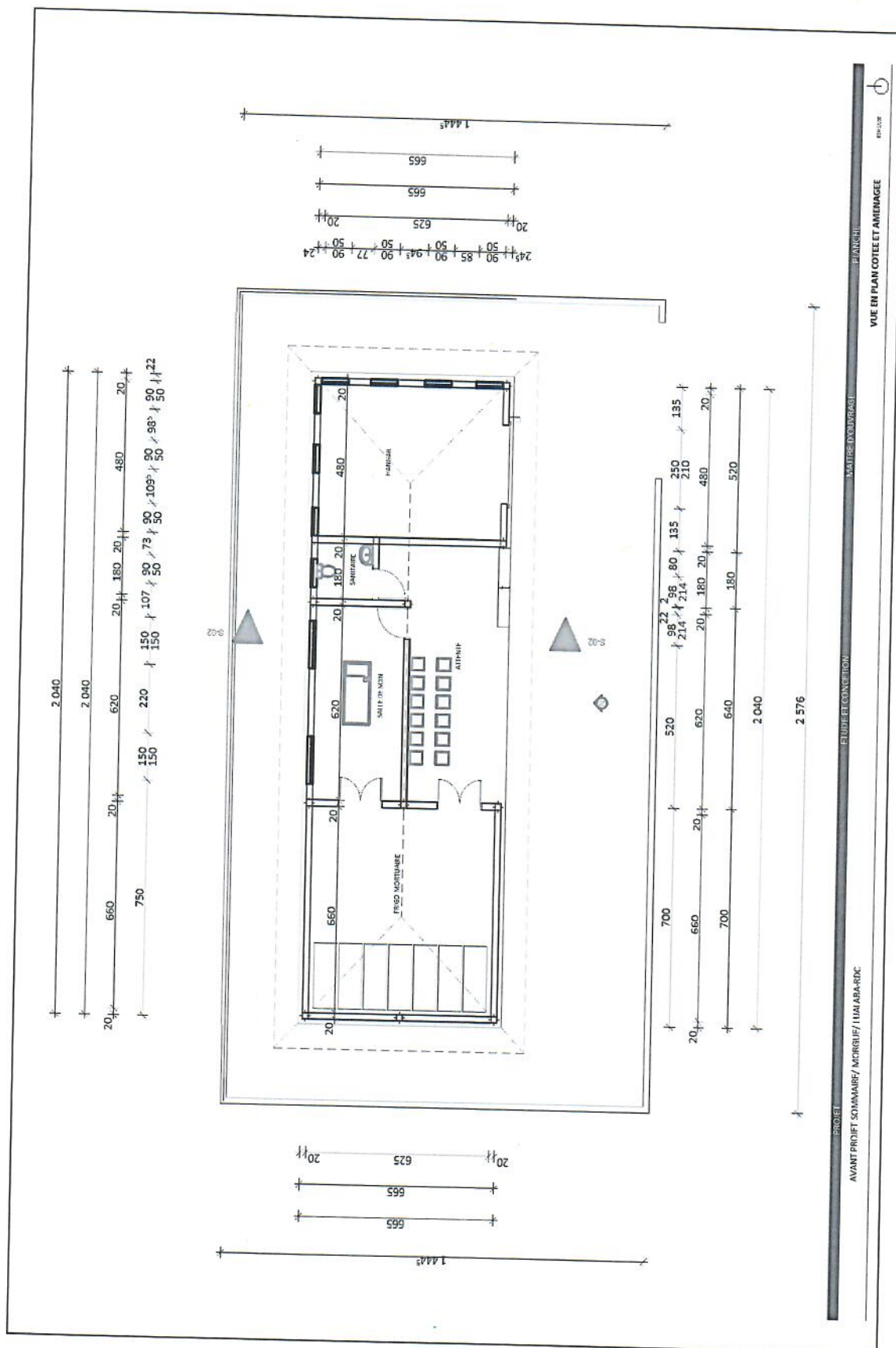


Figure 2-7. Vue en plan de la morgue

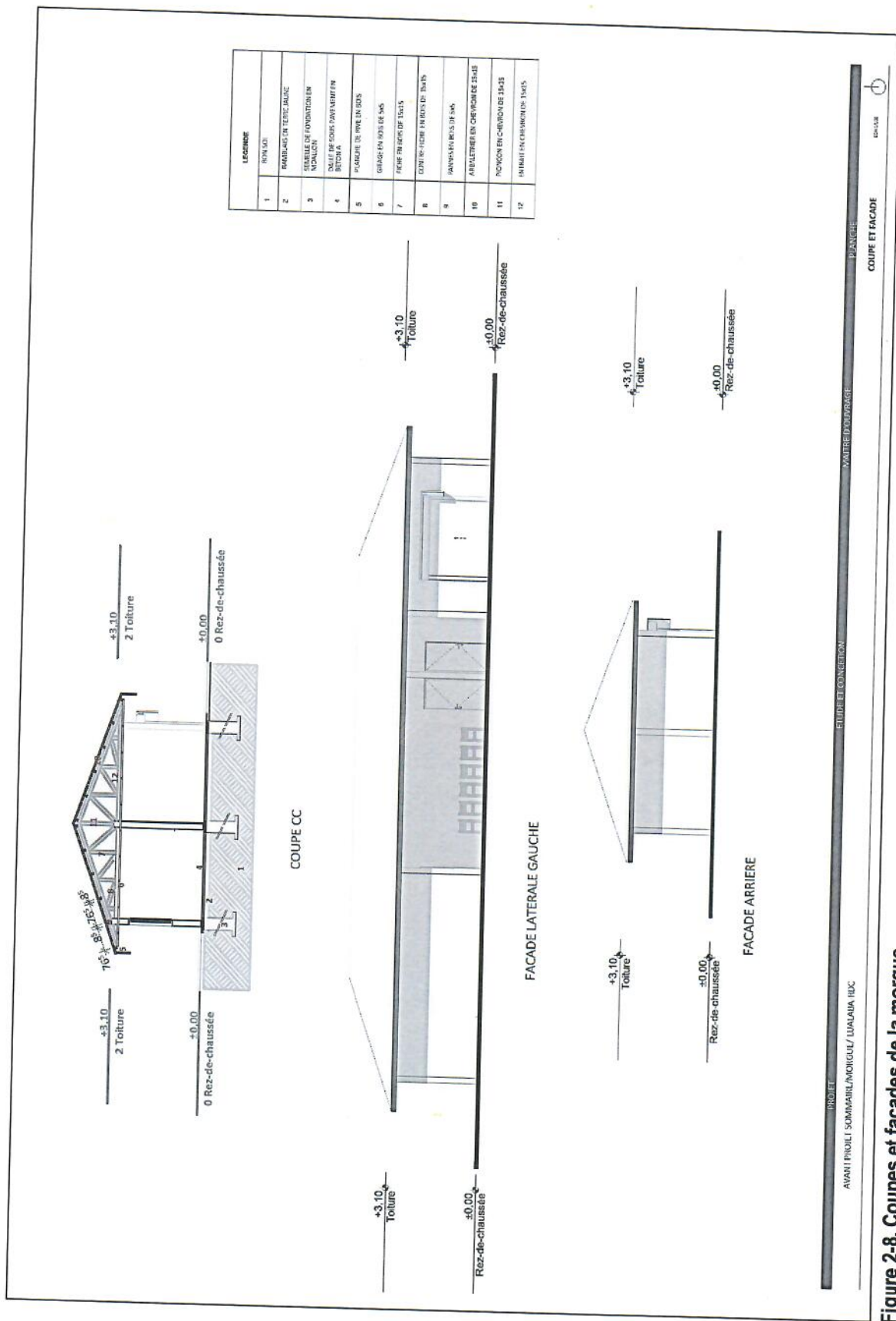


Figure 2-8. Coupes et façades de la morgue

2.2.3 Objectif

L'objectif de ce projet est de :

- Construire une morgue et bien l'équipée ;
- Bien conserver les corps avant l'enterrement ou l'identification des membres de la famille du défunt
- Faciliter aux familles de se préparer pour offrir au défunt un enterrement digne.

2.2.4 Bénéficiaire

Les bénéficiaires de ce projet sont les communautés du village Bungubungu et ses environs.

2.2.5 Résultats attendus (livrable)

- Une morgue construite et équipée de deux frigos mortuaires de 9 compartiments chacun ;
- Les corps sont bien conservés avant l'enterrement ou l'identification du défunt ;
- Les familles sont facilitées pour préparer paisiblement l'enterrement digne de leur regretté membre disparu.

2.2.6 Localisation

La localisation de la morgue est reprise sur la figure ci-dessous :

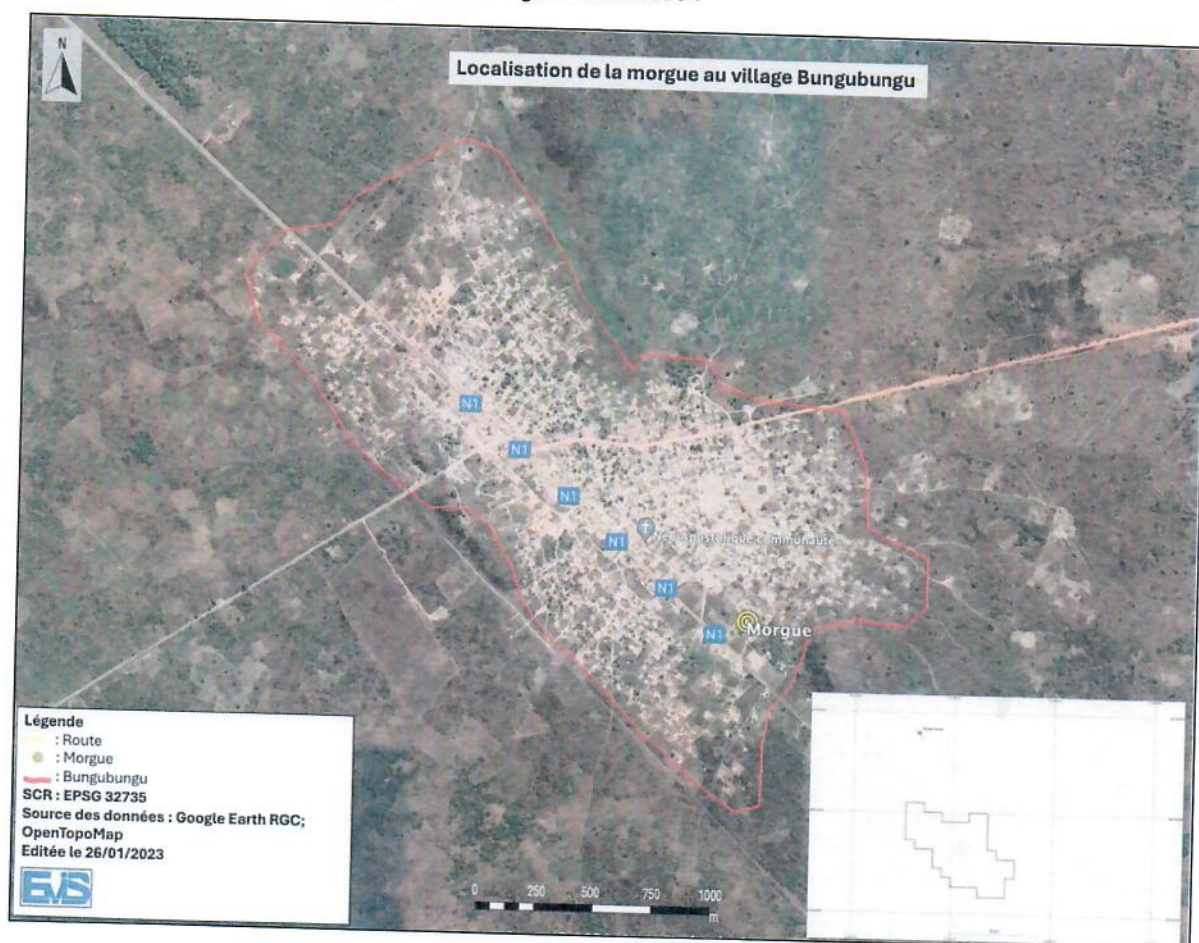


Figure 2-9. Localisation des villages bénéficiaires

2.2.7 Stratégie de mise en œuvre du projet

SEK SA et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet un terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition du dit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par SEK SA. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement de la morgue. A la fin des travaux SEK SA remettra l'ouvrage à l'Etat congolais qui en assurera la gestion.

2.2.8 Budget total estimatif

Le budget estimé pour la réalisation de ce projet est de **65.000,00 USD** (Dollars Américains soixante-cinq) dont **38.200, USD** pour la construction de la morgue et **26.800 USD** pour la fourniture des frigos mortuaires. Voir le devis de la construction d'une morgue et de la fourniture des frigos dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 2-5. Devis quantitatif et estimatif de la construction d'une morgue.

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE MORGUE					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
I. INSTALLATION DU CHANTIER					
	Installation chantier	Fft	1	4 500,00	4.500,00
	Les études géotechniques et topographiques			1.000,00	1.000,00
	Sous-total 1				5 500,00
II. FONDATION					
2.1	Fouille de fondation	m³	10	5	50
2.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m³	m³	1,5	110	165
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m³	12	100	1200
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m³	7	260	1820
	Sous-total 2				3 235,00
III. ELEVATION					
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m²	200	10	2 000,00
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350g/ m³	m³	7	260	1 820,00
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	100	1	100,00
	Sous-total 3				3 920,00
IV. TOITURE					
4.1	Charpente en bois scié y compris protection	m³	9	320	2 880,00
4.2	Pannes en bois scié y compris protection	m³	3	320	960,00
4.3	Couverture en tôles BG28	m²	150	14	2 100,00
	Sous-total 4.				5 940,00
V. REVETEMENT DES MURS					
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m²	200	4	800,00
5.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m²	200	4	800,00
	Sous-total 5				1 600,00
VI. REVETEMENT DES SOLS					
6.1	Sous pavement	m³	15	110	1 650,00
6.2	Pavement en carreaux antidérapant	m²	150	19	2 850,00
	Sous-total 6				4 500,00
VII. PLAFOND					
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m²	150	15	2 250,00
	Sous-total 7				2 250,00
VIII. HUISSERIE					
8.1	Portes métalliques	Pce	2	200	400

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE MORGUE					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
Sous-total 8					
IX. PEINTURE					400
9.1	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m²	100	4	400,00
9.2	Email sur structures métalliques et murs	m²	360	5	1800,00
Sous-total 9.					2 280,00
Total					29 545,00
Main d'œuvre					8 655,00
Total général					38 200,00

Tableau 2-6. Devis de l'acquisition d'un frigo mortuaire

PROFORMA DE L'ACQUISITION DES FRIGOS MORTUAIRES				
Ord.	Désignation	Nombre	PU (USD)	PT(USD)
1	Acquisition du frigo mortuaire	2	6500	13.000
2	Fret (transport)	2	3200	6.400
3	Douane	2	3700	7.400
Total				26.800

2.2.9 Période/durée

Le projet sera réalisé à l'Année 2026.

2.2.10 Chronogramme prévisionnel de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'une morgue est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2-7. Chronogramme prévisionnel de réalisation

OPERATION	CHRONOGRAMME (2026)							
	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Installation du chantier								
Fondation								
Elévation								
Toiture								
Revêtement des murs								
Revêtement des sols								
Plafond								
Huisserie								
Peinture								
Sanitaire								
Equipement de la morgue								
Remise de l'ouvrage								

2.2.11 Spécifications techniques du bâtiment

Voir spécifications techniques au Titre 4.

2.2.12 Acte de cession et coordonnées géographiques

Voir Annexe 21.

2.3 Projet 3. Forage des puits d'eau potable.

2.3.0 Secteur d'intervention : Développement rural -

2.3.1 Contexte et Justification

Se procurer une eau saine, en quantité suffisante sans avoir à parcourir une longue distance a toujours été une priorité absolue pour l'homme en raison de l'utilité de cette ressource dans la plupart des secteurs de ses activités. Près de trois décennies de sous-investissement, aggravées par la destruction des installations durant les conflits ont grandement détérioré les infrastructures et les services d'eau de la RDC. Seuls 26% de la population congolaise ont accès à une eau potable salubre, une estimation bien en dessous de la moyenne des 60% pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Cet état des choses résulte du contexte administratif fragile du pays, de l'absence de contrôle effectif du développement du territoire, des moyens financiers insuffisants, ainsi que des problèmes techniques.

Dans le souci de soutenir le développement communautaire à travers le gain engendré par l'exploitation minière, le Code Minier consacre le Cahier des charges qui est un ensemble d'engagements périodiques négociés et pris entre le titulaire de droit minier d'exploitation et les communautés locales affectées par le projet minier en question, pour la réalisation des projets de développement communautaire durables. Il finance les besoins exprimés par les communautés locales, accorde les moyens pour la réalisation d'activités génératrices de revenus et d'infrastructures de base dont celles relatives à l'eau et à l'assainissement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet qui consiste en la desserte en eau potable dans les villages. Il vise à augmenter le taux de la desserte en eau potable et à améliorer la gestion du service de l'eau dans ces villages.

Pour ceux détenant des puits comme le village Katanga, ou des cas de vandalisme par le vol répété des panneaux solaires, avec comme conséquence le manque d'eau a été constaté, il est question de changer le système d'alimentation des pompes solaires par des pompes électriques alimentées par un générateur afin de prévenir les cas de vandalisme et de vol.

2.3.2 Brève description

2.3.2.1 Village n'ayant pas de point d'approvisionnement en eau potable

Ce projet d'adduction d'eau potable consiste à la construction de 5 (Cinq) bornes fontaines. Toutes les bornes fontaines seront équipées des pompes solaires. Les puits ont une profondeur estimée à 120 mètres.

Chaque borne fontaine sera équipée d'une pompe immergée solaire, de deux réservoirs (château d'eau) d'une capacité de 5000 litres chacun, des panneaux solaires et d'accessoires.

2.3.2.2 Village ayant des points d'approvisionnement en eau potable (Cas du village Katanga)

Ce projet de réparation des bornes fontaines va consister à :

- Le traitement mécanique et chimique des eaux des puits ;
- La fourniture et la pose des pompes immergée électriques ;
- Le nettoyage des citernes ;
- La fourniture et la pose d'une dynamo (à la demande de la communauté, car par expérience, les panneaux solaires sont souvent volés);
- La connexion des différentes pompes au réseau électrique ;
- Le remplacement ci-nécessaire des robinets.

2.3.3 Objectif

D'une manière globale, ce projet d'adduction d'eau potable consiste en la fourniture d'une façon permanente, d'une eau saine et suffisante aux communautés ciblées impactées par les activités de SEK SA et gérer les ressources en eau de façon durable (ODD6).

Du point de vue spécifique, ce projet a pour objectif de :

- Renforcer l'accès à l'eau potable ;
- Préserver la santé humaine en luttant contre les maladies et infections d'origine hydrique ;

- Capitaliser le temps dans la gestion des activités de la ménagère en réduisant sensiblement la distance d'approvisionnement en eau potable ;
- Réduire sensiblement la distance par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

2.3.4 Bénéficiaire

Les communautés des villages Kangambwa, Lwafi, Kileba, Kashipo, Hewa Bora et Katanga.

2.3.5 Résultats attendus (livrable)

Les résultats attendus sont les suivants :

- Cinq bornes fontaines à pompe solaire immergée avec finalité de procurer de l'eau en quantité suffisante à la population des villages précités sont installées ;
- Trois bornes fontaines réparés avec finalité de procurer de l'eau en quantité suffisante à la population du village Katanga ;
- L'eau de bonne qualité conforme à la norme de l'OMS sur la qualité de l'eau potable est desservie ;
- La formation d'une équipe d'entretien et de gestion des puits est réalisée.

2.3.6 Localisation des villages bénéficiaires

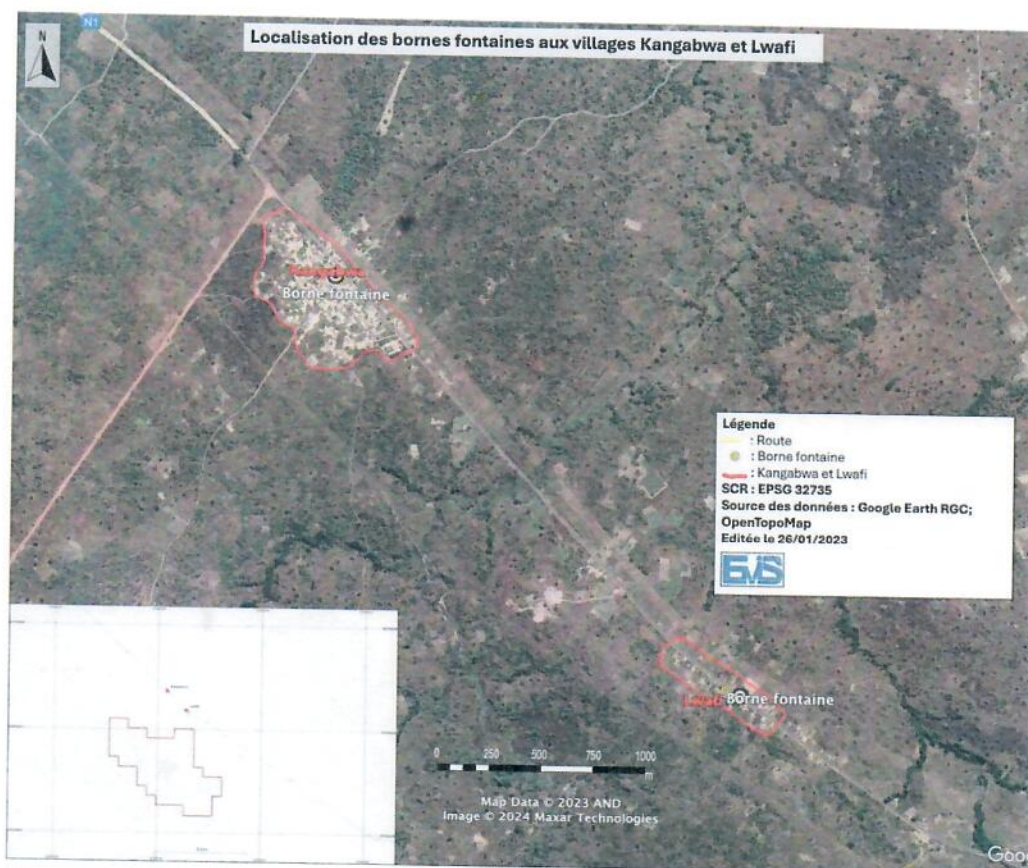


Figure 2-10. Localisation des bornes fontaines des villages Kangambwa et Lwafi.



Figure 2-11. Localisation de la borne fontaine du village Hewa Bora.



Figure 2-12. Localisation des bornes fontaines au village Katanga

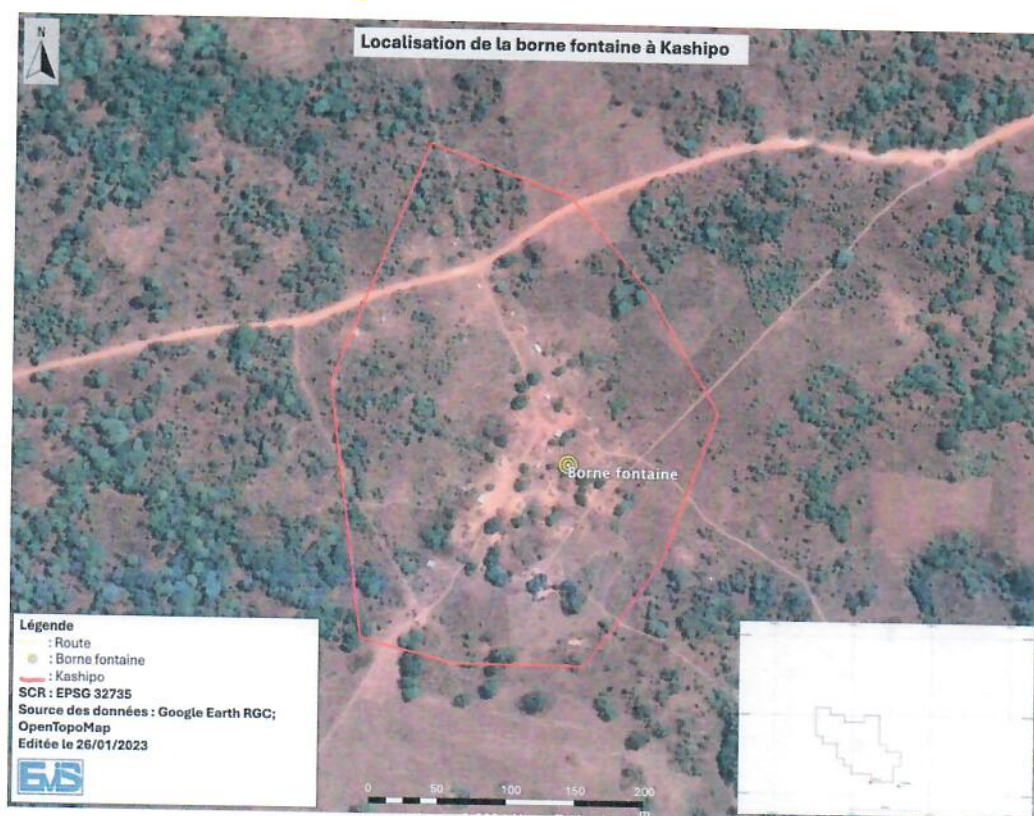


Figure 2-13. Localisation de la borne fontaine au village Kashipo



Figure 2-14. Localisation de la borne fontaine au village Kileba

2.3.7 Budget total estimatif :

Le budget estimé pour ce projet est de **120.000 USD** à raison de **100.000 USD** pour l'installation 5 bornes fontaines (à raison de 20000 USD par puits) et **20.000 USD** pour la réparation des puits au village Katanga comme présenté dans les devis ci-après.

Tableau 2-8. Devis estimatif d'un projet d'adduction d'eau

DEVIS ESTIMATIF DU PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
I.	ETUDES GEOPHYSIQUES ET CHIMIQUES	Fft	1	2500	2500
II.	MOBILISATION ET DEMOBILISATION	Fft	1	1000	1000
SOUS TOTAL 1					3 500,00
III. FORAGE PROPREMENT DIT					
3.1	Forage	m	120	70	8400
SOUS TOTAL 2					8 400,00
IV. KIT DE POMPAGE					
4.1.	Achat et Installation pompe + panneaux solaires + disjoncteur + kit d'entretien	Fft	1	1500	1 500,00
SOUS TOTAL 3					1 500,00
V. STOCKAGE					
5.1	Structure métallique pour 10.000 litres	10 m³	1	2350	2350
5.2	Tank de 5000 litres	Tank	2	700	1400
SOUS TOTAL 4					3 750,00
VI. DISTRIBUTION					
6.1	Construction d'un point de distribution	Borne fontaine	1	1000	1000
6.2	Ouvrage d'assainissement	Fft	1	200	200
6.3	Clôture 5MX5M	Fft	1	500	500
SOUS TOTAL 5					1 700,00
VII. ENTRETIEN DU FORAGE					
7.1	Kit d'entretien et de réparation	kit	1	150	150
SOUS TOTAL 6					150,00
VIII. GESTION DU FORAGE					
8.1	Formation du comité de gestion	Fft	1	1000	1000
SOUS TOTAL 7					1 000,00
TOTAL GENERAL					20 000,00

Tableau 2-9. Devis estimatif de la réparation des puits au village Katanga

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE REPARATION DES BORNES FONTAINES AU VILLAGE KATANGA					
Ord	Désignation	Unité	Qté	PU (USD)	PT (USD)
1	Nettoyage des puits	Fft	1	4500	4500
2	Fourniture des pompes immergée électriques	Pce	3	300	900
3	Nettoyage des citernes	Fft	1	100	100
4	Fourniture d'une dynamo	Pce	1	3000	3000
5	Fourniture d'un stabilisateur de courant 10KVA	Pce	1	1500	1500

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE REPARATION DES BORNES FONTAINES AU VILLAGE KATANGA					
Ord	Désignation	Unité	Qté	PU (USD)	PT (USD)
6	Fourniture des filtres avec cartouches	Kit	3	145	435
7	Connexion des différentes pompes au réseau électrique	Fft	1	4850	4850
8	Remplacement si nécessaire des robinets	Fft	1	100	100
Total					15385
Main d'œuvre					4615
Total général					20000

2.3.8 Période/durée :

Les projets seront réalisés de la manière suivante :

Année 1 : Katanga, Hewa Bora, Kileba et Kashipo (Octobre 2024)

Année 2 : Kangambwa et Lwafi (Octobre 2025).

2.3.9 Chronogramme de réalisation

Tableau 2-10. Chronogramme des travaux de construction des bornes fontaines

ACTIVITES	MOIS D'OCTOBRE (2024, 2025)			
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
Appel d'offre				
Sélection de l'entrepreneur				
Etudes géophysiques				
Mobilisation				
Forage du puits et essais de pompage				
Construction du point de distribution				
Aménagement et construction clôture				
Formation du Comité de gestion				
Remise de l'ouvrage				
Démobilisation				

Tableau 2-11. Chronogramme de réalisation des travaux de réparation des puits existants

ACTIVITES	MOIS D'OCTOBRE (2024)		
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3
Appel d'offre			
Sélection de l'entrepreneur			
Mobilisation			
Nettoyage des puits			
Fourniture et pose des pompes immergées électriques			
Nettoyage des citernes			
Fourniture et pose d'une dynamo			
Fourniture d'un stabilisateur de courant 10KVA			
Fourniture des filtres avec cartouches			
Connexion des différentes pompes au réseau électrique			
Remplacement ci-nécessaire des robinets			

2.3.10 Acte de cession et coordonnées géographiques

Voir Annexe 21.

2.4 Projet 4. Construction et équipement de deux écoles primaires.

Secteur d'intervention : Education

2.4.1 Contexte et justification

La vision du secteur éducatif est de former des hommes et des femmes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société, solidaire, prospère et pacifique en leur inculquant le savoir qui s'articule en savoir-faire et savoir-être constituant le socle de la vie en société.

Avec un PIB par habitant de moins de 100 dollars américains, la République Démocratique du Congo (RDC) fait partie des pays pauvres au monde. Par ailleurs, le pays reste parmi ceux qui comptent le plus grand nombre d'enfants non scolarisés au monde. En effet, 3,5 millions d'enfants de 6 à 11 ans n'ont pas accès au système scolaire actuellement, soit près de 26% en âge de fréquenter l'école primaire. Par ailleurs, le niveau élevé des frais scolaires, le manque de matériels didactiques, les difficultés de gestion des écoles et la faible formation des enseignants impactent non seulement la qualité mais aussi réduit davantage le taux de fréquentation. Ceci est tributaire au faible budget alloué par le gouvernement au secteur éducatif. Ainsi, environ 80% à 90% des charges scolaires sont assurées par les ménages.

Cependant, malgré les nombreuses difficultés ci-haut mentionnées, la RDC a réalisé, ces dernières années, d'importants progrès dans le système éducatif. Ainsi, comparé aux années antérieures, le taux d'achèvement a considérablement augmenté passant de 29% en 2005 à plus de 70% actuellement dans l'ensemble du pays. Ceci est tributaire de la nouvelle politique éducative adoptée récemment par le gouvernement visant à développer l'enseignement et, plus spécialement celui du primaire.

Dans cette même optique, le gouvernement, afin d'améliorer le taux de fréquentation a, depuis quelques années, rendu effective la politique de gratuité scolaire pour l'éducation de base (niveau primaire). C'est comme ça que l'éducation de base est devenue obligatoire de par les dispositions constitutionnelles.

Ainsi cette politique de gratuité de l'enseignement telle que prônée par le Gouvernement va dans le sens de favoriser l'augmentation du taux de fréquentation des élèves. Toutes fois, ceci requiert une grande capacité d'accueil des écoles faute de quoi, la qualité de l'enseignement serait entravée. Cette situation n'épargnerait pas la province du Haut-Katanga, et plus précisément les zones rurales qui accusent non seulement un manque criant d'infrastructures scolaires mais aussi un état délabré des infrastructures existantes, comme c'est le cas dans le Secteur de la Lufira (Groupement Katanga). Par ailleurs, cette région (Groupement Katanga) est impactée par les activités minières des différentes sociétés dont l'entreprise SEK SA. En effet, lors des négociations dans le cadre du cahier des charges les communautés locales impactées par le projet SEK SA ont manifesté le besoin de la construction des écoles primaires (Bungubungu et Kileba). Ce besoin a été adopté par SEK SA et est motivé d'après la communauté par les grandes distances séparant ces villages qui ne sauraient pas être parcourues par les enfants à l'âge d'entrer à l'école pour Kashipo et la faiblesse de la capacité d'accueil des écoles existantes pour Bungubungu.

2.4.2 Brève description

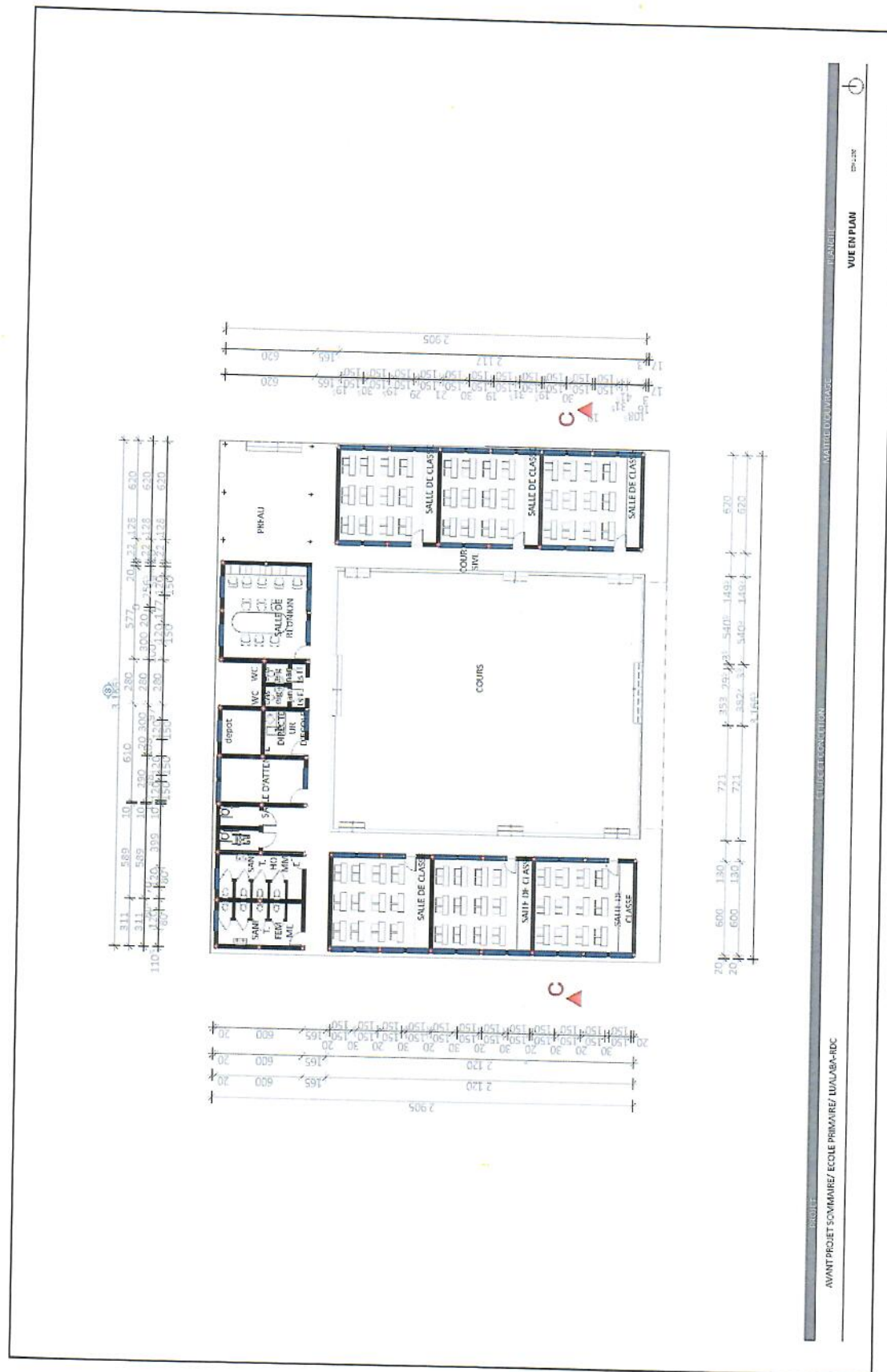
Pour ce projet, il s'agit de la construction de deux bâtiments en forme de « I » avec trois salles de classe chacun, d'un bâtiment administratif et des installations sanitaires (avec 8 boxes séparés dont 3 pour les filles et 3 pour les garçons et 2 pour les personnes à mobilité réduite pour chaque genre) dont la vue en perspective se présente en forme de U.

Les travaux à réaliser consisteront en :

- La préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- La construction de la fondation en moellon ;

- L'élévation des murs en briques ;
- La pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- La fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- La fourniture et la pose des portes en bois ;
- La pose du pavement et le crépissage des murs ;
- La pose du plafond ;
- La fourniture de l'équipement solaire aux écoles ;
- La mise en peinture de tous les bâtiments ;
- L'adduction en eau pour la boisson et les installations sanitaires ;
- La fourniture des bancs et des fournitures de bureau ;
- La construction du mur de clôture.

Les plans sont présentés ci-dessous.



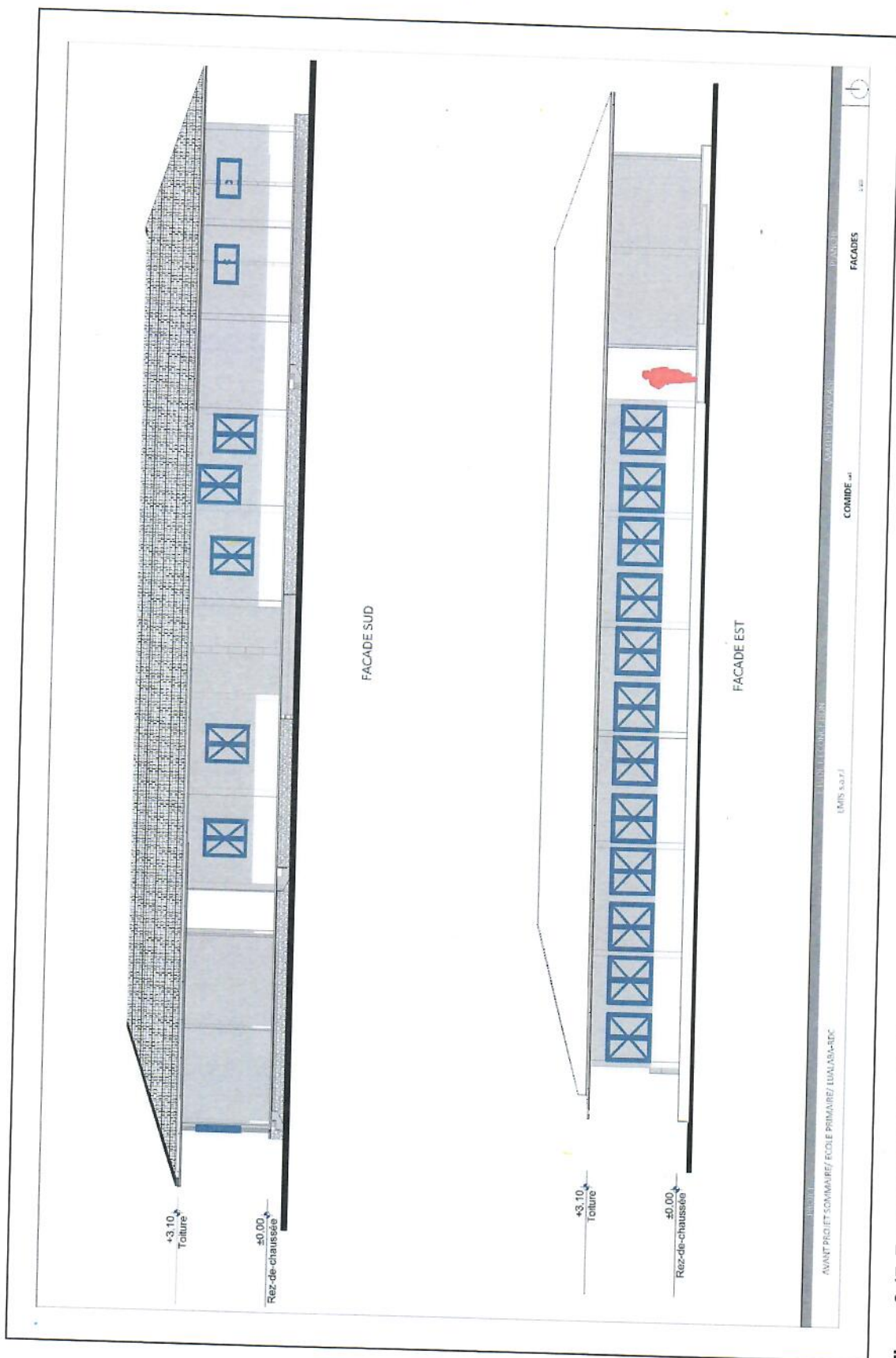


Figure 2-17. Façades de l'école primaire

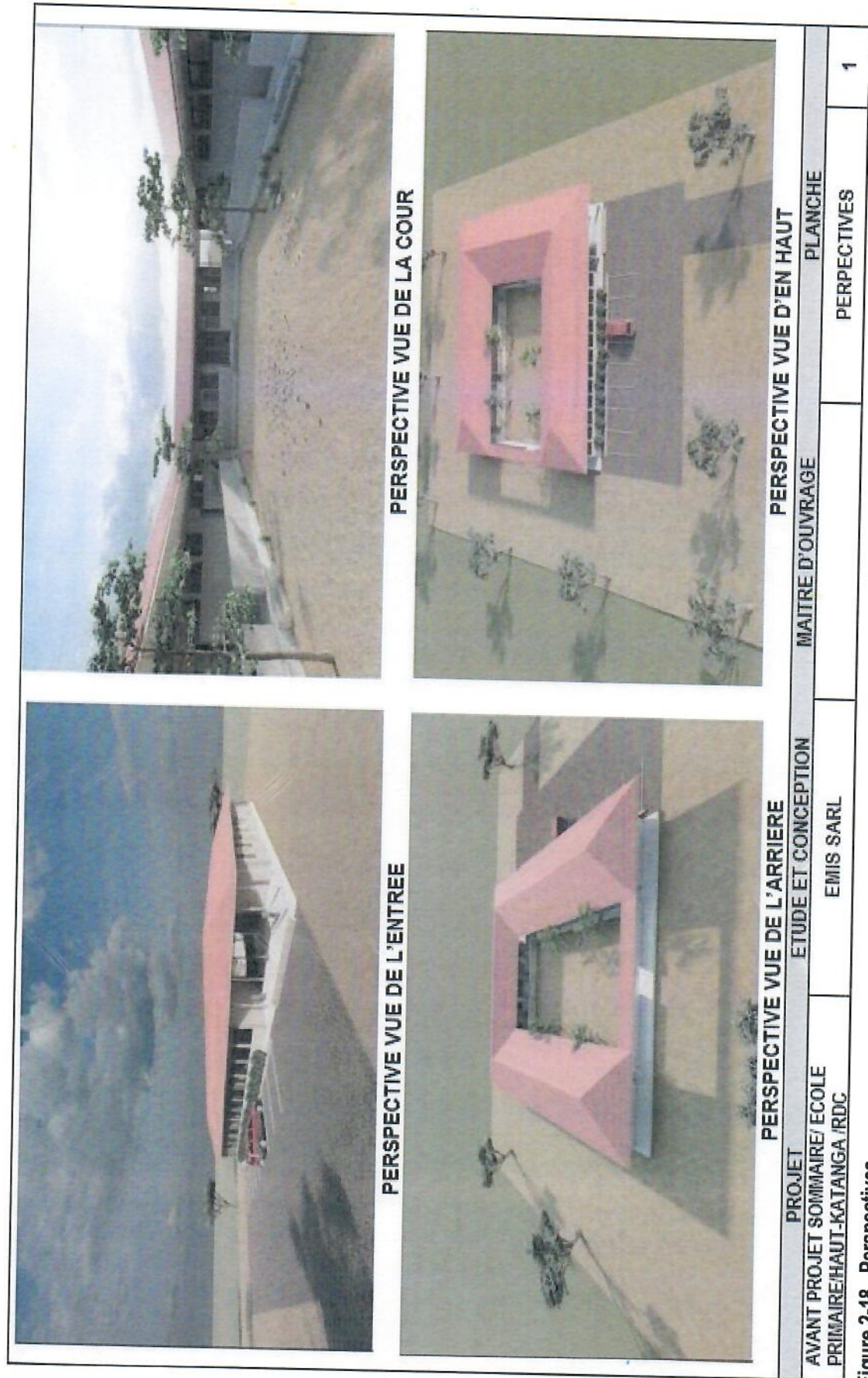


Figure 2-18. Perspectives

2.4.3 Objectif

Le projet poursuit l'objectif principal d'assurer l'accès à une éducation de qualité : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie (ODD 4 et ODD 9).

Généralement, Celle-ci vise trois objectifs majeurs :

- Accroître l'accès, l'accessibilité, l'équité et la rétention dans l'éducation de base, notamment pour les filles, les enfants en difficulté, les enfants vulnérables et défavorisés ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement ; et
- Renforcer la gouvernance du secteur.

Du point de vue spécifique, ce projet vise à :

- Réduire sensiblement la déperdition scolaire ;
- Diminuer les distances parcourues par les enfants pour atteindre les formations scolaires surtout pour les enfants de moins de dix ans.
- Améliorer l'accès à l'éducation de qualité pour les communautés des villages précités.

2.4.4 Bénéficiaire :

Les enfants dont l'âge varie entre 6 et 12 ans des communautés des villages Kileba, Bungubungu et leurs environs.

2.4.5 Résultats attendus (livrable) :

- 02 (deux) écoles construites et équipées conformément au modèle type de l'EPST et au plan d'école présenté.
- la déperdition scolaire est sensiblement réduite ;
- les distances parcourues par les enfants pour atteindre les formations scolaires sont réduites ;
- l'accès à l'éducation de qualité pour les communautés des villages précités est amélioré
- les conditions d'éducation et de formation sont améliorées.

2.4.6 Localisation des écoles

La localisation de l'école primaire est présentée sur la Figure 2-19 suivante.



Figure 2-19. Localisation de l'école primaire de Kileba

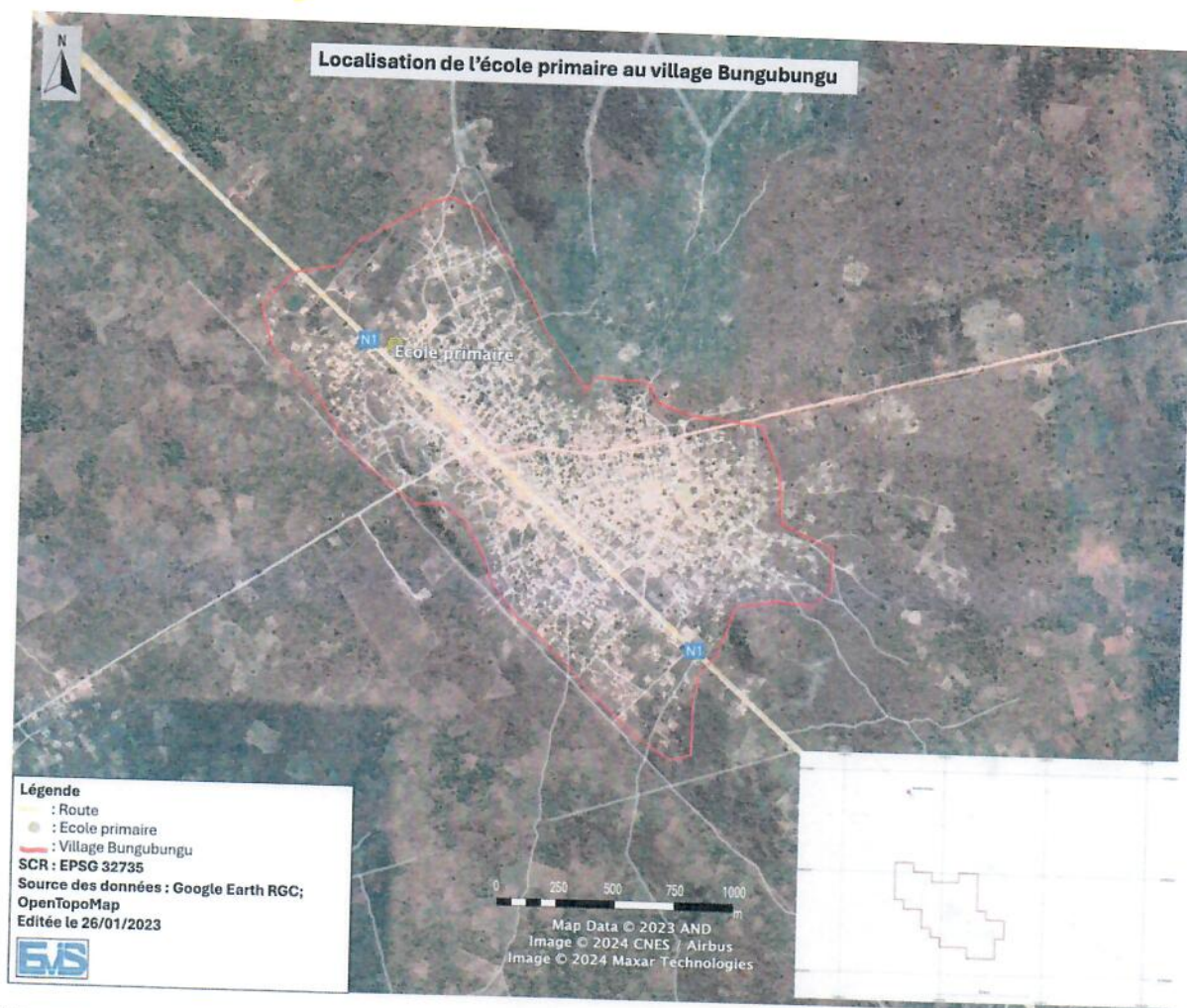


Figure 2-20. Localisation de l'école primaire de Bungubungu

2.4.7 Stratégie de mise en œuvre du projet

SEK SA et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par SEK SA. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement de l'école. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à une institution gouvernementale compétente et responsable pour sa gestion par l'entreprise SEK SA.

2.4.8 Budget total estimatif

Le budget estimé pour le projet est de **165.000,00 USD (Cent soixante-cinq mille Dollars Américains)** pour une école comme repris dans le devis ci-dessous.

Tableau 2-12. Devis estimatif de la construction d'une école de 6 classes

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DE 6 CLASSES					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
0. ETUDES GEOTECHNIQUES					
I.	INSTALLATION DU CHANTIER	Fft	1,00	2000,00	2 000,00
Sous-total 1				7000,00	7 000,00
II. FONDATION					9 000,00
2.1	Fouille de fondation	m³	72,18	5,00	360,90
2.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m³	m³	5,00	110,00	550,00
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m³	28,00	100,00	2 800,00
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m³	6,95	260,00	1 807,00
Sous-total 2					5 517,90
III. ELEVATION					
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m²	484,25	10,00	4 842,50
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m³	m³	22,00	285,00	6 270,00
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	148,00	0,76	112,48
Sous-total 3					11 224,98
IV. TOITURE					
4.1	Charpente en bois scié y compris protection	m³	18,84	320,00	6 028,80
4.2	Pannes en bois scié y compris protection	m³	5,582	320,00	1 786,24
4.3	Couverture en tôles BG28	m²	568,72	14,20	8 075,82
Sous-total 4					15 890,86
V. REVETEMENT DES MURS					
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m²	455,61	4,50	2 050,25
5.2	Crépissage au mortier de ciment à extérieur	m²	484,43	4,50	2 179,94
Sous-total 5					4 230,18
VI. REVETEMENT DES SOLS					
6.1	Pavement en carreaux antidérapants	m²	370,00	19,00	7 030,00
Sous-total 6					7 030,00
VII. PLAFOND					
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m²	370,00	15,38	5 690,60
Sous-total 7					5 690,60
VIII. HUISSERIE					
8.1	Portes métalliques	Pce	7,00	200,00	1 400,00
8.2	Portes en bois	Pce	3,00	200,00	600,00
8.2	Fenêtres métalliques	Pce	28,00	75,00	2 100,00
Sous-total 8					4 100,00
IX. PEINTURE					
9.1	Latex lavable sur les murs intérieurs et extérieurs	m²	939,95	4,23	3 975,99
9.2	Email sur structures métalliques et murs	m²	200,00	3,46	692,00
9.3	Vernis sur portes en bois	m²	10,00	4,23	42,30
Sous-total 9					4 710,29
X. SANITAIRE					
10.1	Fouille de fondation	m³	9,86	5,00	49,30
10.2	Fondation en moellons	m³	4,93	100,00	493,00
10.3	Béton de sous pavement	m³	2,99	130,00	388,70
10.4	Rampe d'entrée sur 2 toilettes	m³	0,92	260,00	239,20
10.5	Maçonnerie d'élévation	m²	127,22	10,00	1 272,20
10.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m³	4,07	260,00	1 058,20

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE DE 6 CLASSES

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
10.7	béton de propriété dosé à 150Kg/ m3	m³	2,00	110,00	220,00
10.8	Faïence ;	m²	45,00	15,00	675,00
10.9	Pavement	m²	34,30	19,00	651,70
10.10	Couverture en tôle BWG28	m²	80,60	14,00	1 128,40
10.11	WC turc + urinoirs	Pce	6,00	53,00	318,00
10.12	Lave mains	Pce	6,00	92,00	552,00
10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1,00	2000,00	2 000,00
Sous-total 10					9 045,70
XI. EQUIPEMENT 6 SALLES DE CLASSE					
11.1	Banc pupitre	Pce	150,00	100,00	15 000,00
11.2	Tableau ardoisine verte	Pce	6,00	100,00	600,00
11.3	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	6,00	57,00	342,00
11.4	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	6,00	38,00	228,00
11.5	Equipelement informatique (desktop + imprimante) Direction + secrétariat	Kit	1,00	1500,00	1 500,00
11.6	table conférence pour la salle des enseignants pour 10 places	Pce	1,00	1384,00	1 384,00
11.7	Chaises pour bureau (Direction + secrétariat)	Pce	3,00	77,00	231,00
11.8	Tables pour bureau	Pce	3,00	115,00	345,00
11.9	Armoires de bureau (Direction + secrétariat)	Pce	3,00	153,00	459,00
11.10	Chaises de la salle d'attente	Pce	4,00	57,00	228,00
11.11	Poubelles à roues	Pce	2,00	100,00	200,00
Sous-total 11					20 517,00
XII. CONSTRUCTION MUR DE CLOTURE					
12.1	Fouille de fondation	m³	27,00	5,00	135,00
12.2	Béton de propreté	m³	4,75	110,00	522,50
12.3	Construction en moellon	m³	38,00	100,00	3800,00
12.4	Chape et fûts de fondation en BA	m³	4,75	260,00	1235,00
12.5	Elévation du mur	m²	500,00	10,00	5000,00
12.6	Fourniture et pose d'une barrière métallique	Pce	1,00	800,00	800,00
Sous-total 12					11 492,50
XIII. AMENAGEMENT EXTERIEUR					
14.1	Aménagement	Fft	1	1550,00	1 550,00
Sous-total 13					1 550,00
TOTAL					110 000,01
MAIN D'ŒUVRE					27 500,00
Total construction et équipement					137 500,02
XIV. COUT ELECTRICITE (SOLAIRE)					
12.1	6 Panneaux, 4 batteries de 150 Ah, 1 convertisseur, 1 régulateur	Kit	1	7500,00	7 500,00
SOUS TOTAL 12					7 500,00
XV. ADDUCTION EN EAU					20 000,00
Sous-total 13					20 000,00
Total général					165 000,02

2.4.9 Période/durée :

La réalisation des projets se fera de la manière suivante :

- Année 2027 (Janvier-Octobre) : Village Kileba ;
- Année 2028 (Janvier-Octobre) : Village Bungubungu.

2.4.10 Chronogramme de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'une école de six classes est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2-13. Chronogramme des activités.

OPERATION	CHRONOGRAMME (2027 -2028)									
	Jan.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Installation du chantier										
Fondation										
Elévation										
Toiture										
Construction de la clôture										
Revêtement des murs										
Revêtement des sols										
Plafond										
Huisserie										
Peinture										
Sanitaire										
Equipement de l'école										
Electricité										
Adduction en eau										
Remise de l'ouvrage à l'autorité de l'ETD par l'entreprise										

2.4.11 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

2.4.12 Acte de cession et coordonnées géographiques

Voir Annexe 21.

2.5 Projet 5. Construction et équipement d'un centre d'actions sociales

2.5.1 Secteur d'intervention : Social

2.5.2 Contexte et justification

Le milieu rural en République Démocratique du Congo est caractérisé par un manque de niveau intellectuel surtout chez les femmes qui ont un accès difficile à l'éducation et qui sont souvent victimes des mariages précoces, ce qui constitue un frein à leur développement personnel.

Avec un PIB par habitant de moins de 100 dollars américains, la République Démocratique du Congo (RDC) fait partie des pays pauvres au monde. Les femmes sont parmi les personnes les plus touchées en termes de niveau et de capacité de créer les ressources.

La création d'un centre d'actions sociales permettra aux femmes de la région de pouvoir accroître leurs capacités en termes de création des revenus, étant donné que ledit foyer fournira des formations en coupe et couture, informatique, cuisine, ménage, etc.

A l'issue de la formation, les femmes pourront être capables de travailler soit à leur propre compte ou comme employées dans les entreprises de la région.

Par ailleurs, cette région (Groupement Katanga) est impactée par les activités minières des différentes sociétés dont l'entreprise SEK SA. En effet, lors des négociations dans le cadre du cahier des charges, les communautés locales impactées par le projet SEK SA ont retenu le besoin de la construction d'un centre d'actions sociales au village Katanga. Ce besoin a été adopté par SEK SA et est motivé d'après la communauté par le souci d'accroître les capacités des femmes en de permettre leur autonomisation.

2.5.3 Brève description

Pour ce projet, il s'agit de la construction d'un bâtiment contenant un bureau, un dépôt, une salle de coupe et couture, une salle des cours, une cuisine ainsi que les installations sanitaires. La prise en charge du centre est à charge de l'Etat congolais.

Les travaux à réaliser consisteront en :

- La préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- La construction de la fondation en moellon ;
- L'élévation des murs en briques ;
- La pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- La fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- La pose du pavement et le crépissage des murs ;
- La pose de plafond ;
- La mise en peinture de tous les bâtiments ;
- L'équipement du centre d'actions sociales ;
- La construction du mur de clôture.

Les plans sont présentés ci-dessous.

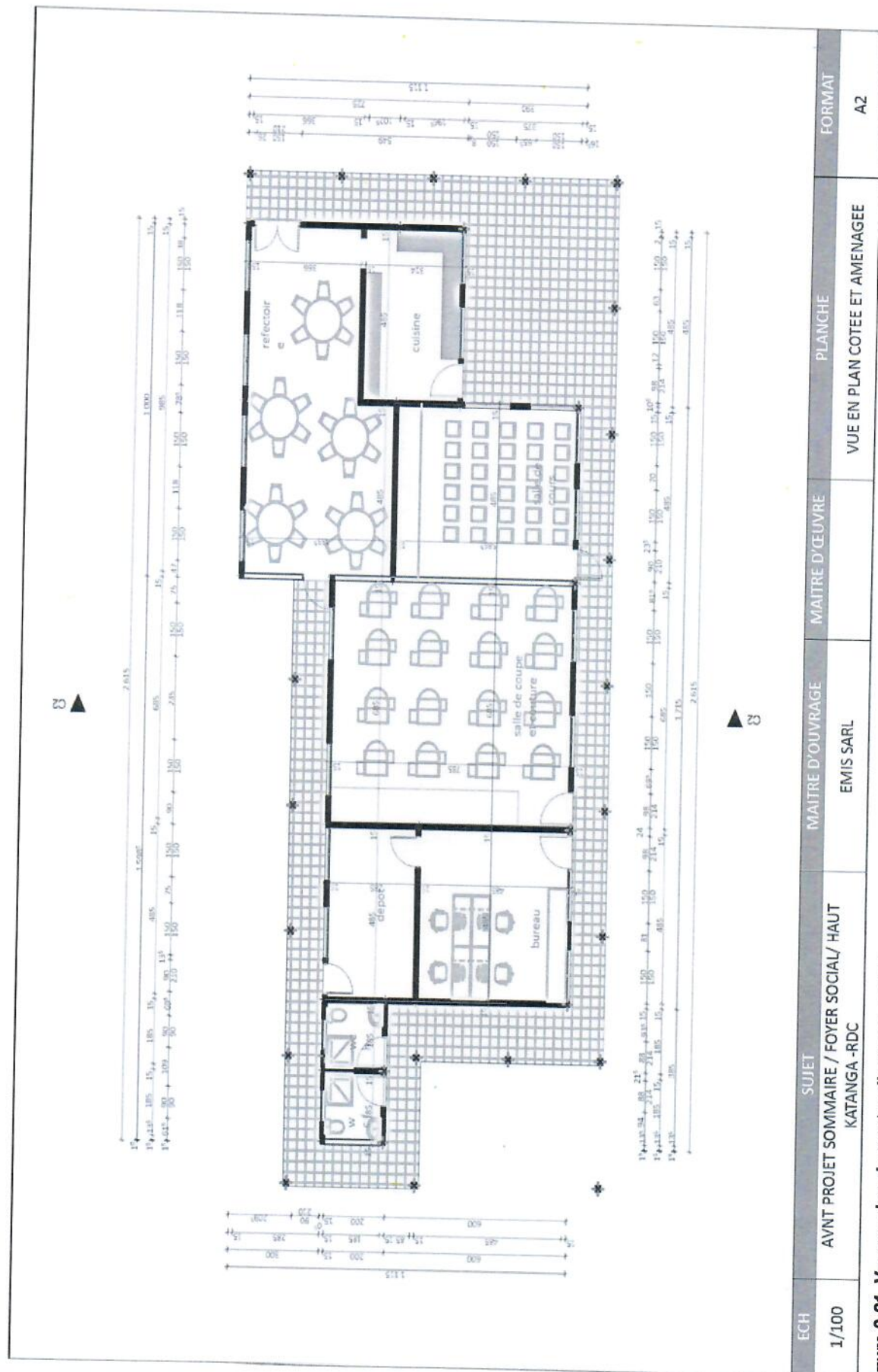


Figure 2-21. Vue en plan du centre d'actions sociales



Figure 2-23. Perspectives du centre d'actions sociales

2.5.4 Objectif

Le projet poursuit l'objectif principal d'assurer l'apprentissage des métiers dans des conditions équitables tout au long de la vie (ODD 5 et ODD 9).

Du point de vue spécifique, ce projet vise à :

- Renforcer les capacités des femmes dans le Groupement Katanga ;
- Permettre l'autonomisation des femmes et des filles ;
- Renforcer la capacité à concourir pour l'embauche à certains postes dans les sociétés.

2.5.5 Bénéficiaire

Les communautés (Hommes et femmes de plus de 15 ans) du Groupement Katanga et ses environs.

2.5.6 Résultats attendus (livrable)

01 (Un) centre d'actions sociales pour le renforcement des capacités des femmes est construit conformément aux plans présentés plus-haut.

2.5.7 Localisation du centre d'actions sociales

La localisation du centre d'actions sociales est présentée sur la figure qui suit :



Figure 2-24. Localisation du centre d'actions sociales dans le village Katanga

2.5.8 Stratégie de mise en œuvre du projet

SEK SA et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par SEK SA. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement de l'école. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage par l'entreprise SEK SA à une institution gouvernementale compétente qui en assurera la gestion.

2.5.9 Budget total estimatif

Le budget estimé pour le projet est de **80.000,00 USD (Quatre-vingt mille Dollars Américains)**, comme repris dans le devis ci-dessous.

Tableau 2-14. Devis estimatif de la construction d'un centre d'actions sociales

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACTIONS SOCIALES					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
0. ETUDES GEOTECHNIQUES					
I.	I. INSTALLATION DU CHANTIER	Fft	1,00	2000,00	2 000,00
Sous-total 1					3 500,00
II. FONDATION					
2.1	Fouille de fondation	m³	12,00	5,00	60,00
2.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m³	m³	3,00	110,00	330,00
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m³	16,00	100,00	1 600,00
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m³	4,00	260,00	1 040,00
Sous-total 2					3 030,00
III. ELEVATION					
3.1	Maçonnerie en briques	m²	347,00	10,00	3 470,00
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m³	m³	4,00	285,00	1 140,00
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	35,00	1,00	35,00
Sous-total 3					4 645,00
IV. TOITURE					
4.1	Charpente en bois scié y compris protection	m³	11	320,00	3 520,00
4.2	Pannes en bois scié y compris protection	m³	3	320,00	960,00
4.3	Couverture en tôles BG28	m²	220	14,00	3 080,00
Sous-total 4					7 560,00
V. REVETEMENT DES MURS					
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m²	320	4,50	1 440,00
5.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m²	320	4,50	1 440,00
Sous-total 5					2 880,00
VI. REVETEMENT DES SOLS					
6.1	Pavement en carreaux antidérapants	m²	230,00	19,00	4 370,00
Sous-total 6					4 370,00
VII. PLAFOND					
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m²	182,00	15	2 730,00

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACTIONS SOCIALES

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
Sous-total 7					
VIII. HUISSERIE					2 730,00
8.1	Portes métalliques	Pce	7,00	200,00	1 400,00
8.2	Fenêtres métalliques	Pce	10,00	75,00	750,00
Sous-total 8					
IX. PEINTURE					2 150,00
9.1	Latex lavable sur les murs intérieurs et extérieurs	m²	876,00	4,00	3 504,00
9.2	Email sur structures métalliques et murs	m²	50,00	3,00	150,00
Sous-total 9					
X. SANITAIRE					3 654,00
10.1	Fouille de fondation	m³	2,73	5,00	13,65
10.2	Fondation en moellons	m³	3,00	100,00	300,00
10.3	Béton de sous pavement	m³	0,40	130,00	52,00
10.5	Maçonnerie d'élévation	m²	14,00	10,00	140,00
10.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m³	0,64	260,00	166,40
10.7	béton de propriété dosé à 150Kg/ m³	m³	0,40	110,00	44,00
10.8	Faïence ;	m²	28,00	15,00	420,00
10.9	Pavement	m²	4,00	19,00	76,00
10.10	Couverture en tôle BWG28	m²	16,00	14,00	224,00
10.11	WC turc + urinoirs	Pce	2,00	250,00	500,00
10.12	Lave mains	Pce	2,00	92,00	184,00
10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1,00	2000,00	2 000,00
Sous-total 10					4 120,05
XI. EQUIPEMENT DU CENTRE D'ACTIONS SOCIALES					
11.1	Tables pour apprenants en bois	Pce	15,00	100,00	1 500,00
11.2	Chaise pour apprenants en bois	Pce	30,00	38,00	1 140,00
11.3	Tableau ardoisine verte	Pce	2,00	100,00	200,00
11.4	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	6,00	57,00	342,00
11.5	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	2,00	38,00	76,00
11.6	Achat des machines à coudre à pédale	Pce	10,00	150,00	1 500,00
11.7	Achat des machines à coudre électriques	Pce	10,00	120,00	1 200,00
11.8	Ordinateurs portables	Pce	5,00	250,00	1 250,00
11.9	Accessoires informatiques (scanner, imprimante, photocopieuse...) + Installation électrique	Fft	1,00	1500,00	1 500,00
11.10	Téléviseur 65 pouces	Pce	1,00	750,00	750,00
11.11	Chaises pour bureau	Pce	1,00	77,00	77,00
11.12	Tables pour bureau	Pce	1,00	115,00	115,00
11.13	Armoires de bureau	Pce	1,00	153,00	153,00
11.14	Chaises pour visiteurs	Pce	4,00	57,00	228,00
11.15	Ustensiles de cuisine	Fft	1,00	800,00	800,00
11.16	Equipement de la cuisine (table, lavabo, cuisinière, brasero, congélateur...)	Ft	1,00	3000,00	3 000,00
11.17	Poubelle à pédale	Pce	3,00	20,00	60,00
11.18	Poubelles à roues	Pce	2,00	100,00	200,00
Sous-total 11					14 091,00
XII. CONSTRUCTION MUR DE CLOTURE					
12.1	Fouille de fondation	m³	19,99	5,00	99,95

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACTIONS SOCIALES

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
12.2	Béton de propreté	m³	3,00	110,00	330,00
12.3	Construction en moellon	m³	26,00	100,00	2600,00
12.4	Chape et fûts de fondation en BA	m³	7,00	260,00	1820,00
12.5	Elévation du mur	m²	352,00	10,00	3520,00
12.6	Fourniture et pose d'une barrière métallique	Pce	1,00	900,00	900,00
Sous-total 11					9 269,95
TOTAL					64 000,00
MAIN D'ŒUVRE					16 000,00
Total construction et équipement					80 000,00

2.5.10 Période/durée :

La réalisation du projet se fera au cours de l'année 2006 (Janvier-Août).

2.5.11 Chronogramme de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'une école de six classes est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2-15. Chronogramme des activités.

OPERATION	CHRONOGRAMME (2006)							
	Jan.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Installation du chantier								
Fondation								
Elévation								
Toiture								
Construction de la clôture								
Revêtement des murs								
Revêtement des sols								
Plafond								
Huisserie								
Peinture								
Sanitaire								
Equipement du foyer								
Remise de l'ouvrage à l'autorité de l'ETD								
Via l'entreprise								

2.5.12 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

2.5.13 Acte de cession et coordonnées géographiques

Voir Annexe 21.

2.6 Projet 6. Construction et équipement d'un centre d'alphabétisation et apprentissage des langues

2.6.0 Secteur d'intervention : Social

2.6.1 Contexte et justification

Lire et écrire sont un des facteurs importants de l'épanouissement d'une société humaine. L'alphabétisation permet à une communauté d'être capable de comprendre les problèmes qui concernent sa vie en société et communiquer facilement avec le monde extérieur en plus l'alphabétisation augmente la curiosité des populations.

La région où sera exécuté le projet étant principalement une région agricole, l'alphabétisation des adultes permettra à la population de mieux assimiler les cours en rapport avec l'accroissement du rendement des cultures et aussi la population sera en mesure de faire ses propres recherches sur internet pour le développement de ses activités.

La création d'un centre d'alphabétisation permettra à la communauté d'être formée en lecture et écriture des langues (Français et swahili principalement, les autres langues à la demande) et aussi à manipuler l'outil informatique (être capable d'utiliser l'ordinateur et aussi envoyer et recevoir des emails).

Par ailleurs, cette région (Groupement Katanga) est impactée par les activités minières de différentes sociétés dont l'entreprise SEK SA. En effet, lors des négociations dans le cadre du cahier des charges les communautés locales impactées par le projet SEK SA ont manifesté le besoin de la construction d'un centre d'alphabétisation au village Lukutwe. Ce besoin a été adopté par SEK SA et est motivé d'après la communauté par le souci d'accroître la capacité des hommes et des femmes dans la communication.

2.6.2 Brève description

Pour ce projet, il s'agit de la construction d'un bâtiment contenant un bureau, un dépôt, une salle de langues, une salle d'informatique ainsi que des installations sanitaires.

Les travaux à réaliser consisteront en :

- La préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- La construction de la fondation en moellon ;
- L'élévation des murs en briques ;
- La pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- La fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- La pose du pavement et le crépissage des murs ;
- La pose du plafond ;
- La mise en peinture de tous les bâtiments ;
- L'adduction en eau pour la boisson et les installations sanitaires ;
- L'équipement du centre d'alphabétisation ;
- La construction du mur de clôture.

Les plans sont présentés ci-dessous.



Figure 2-27. Perspectives du centre d'alphabetisation

2.6.3 Objectif

Le projet poursuit l'objectif principal de construire et équiper un centre d'alphabétisation afin d'assurer l'accès à une formation de qualité : veiller à ce que tous aient accès à la formation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie (ODD 4 et ODD 9).

2.6.4 Bénéficiaire

Les bénéficiaires du projet sont les habitants du village Lukutwe et ses environs âgés de plus de 15 ans.

2.6.5 Résultats attendus (livrable)

01 (Un) Centre d'alphabétisation et apprentissage des langues est construit et équipé conformément aux plans et à la brève description du projet.

2.6.6 Localisation du Centre d'alphabétisation et apprentissage des langues

La localisation du Centre d'alphabétisation est présentée sur la figure qui suit :

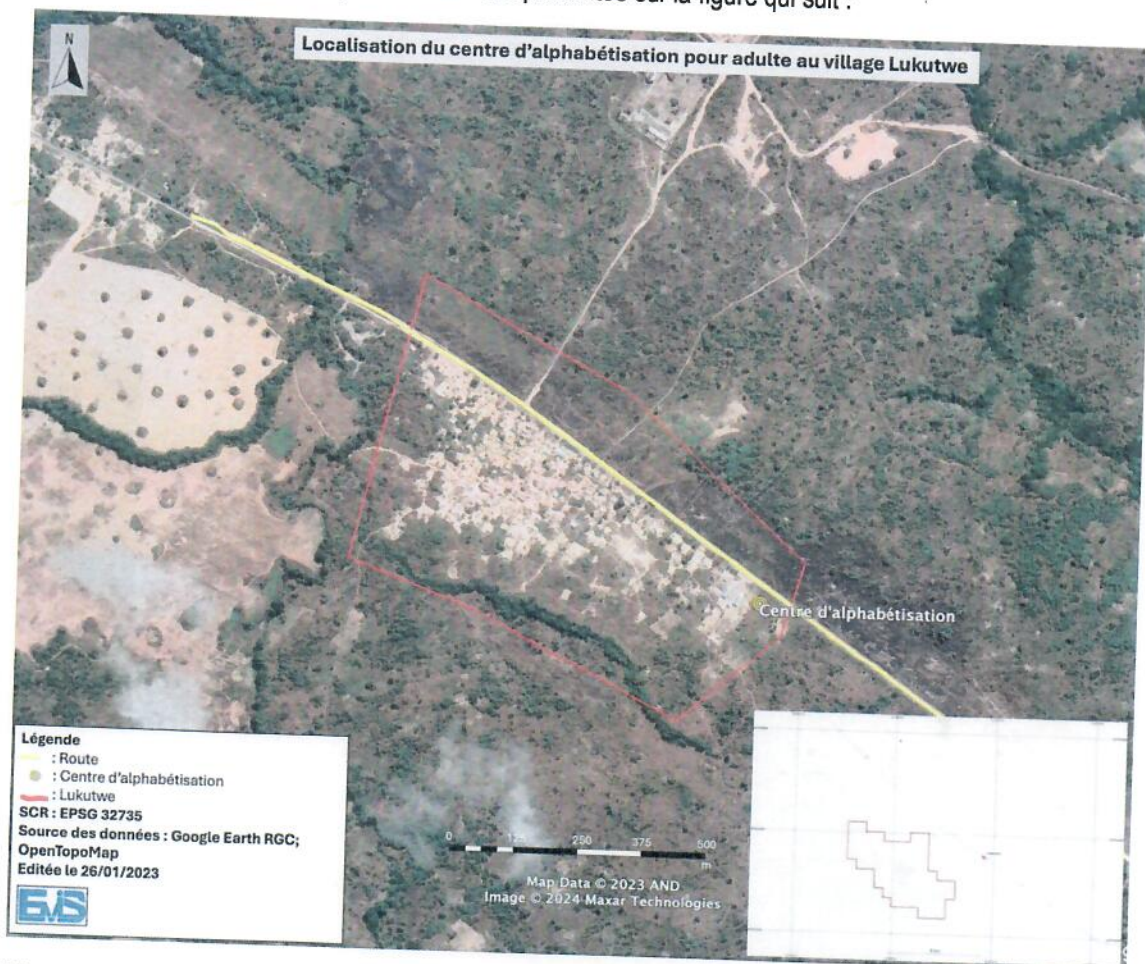


Figure 2-28. Localisation du centre d'actions sociales dans le village Katanga

2.6.7 Stratégie de mise en œuvre du projet

La société SEK SA et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par SEK SA. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement de l'école. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage par l'entreprise SEK SA à une institution gouvernementale compétente et responsable pour sa gestion

2.6.8 Budget total estimatif

Le budget estimé pour le projet est de **72.000,00 USD (Septante-deux mille Dollars Américains)**, comme repris dans le devis ci-dessous.

Tableau 2-16. Devis estimatif de la construction d'un centre d'alphabétisation et d'apprentissage des langues

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ALPHABETISATION ET D'APPRENTISSAGE DES LANGUES					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
0. ETUDES GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES					
I.	INSTALLATION ET REPLI DU CHANTIER	Fft	1,00	2000,00	2 000,00
Sous-total 1				3500,00	3 500,00
II. FONDATION					
2.1	Fouille de fondation	m³	10,00	5,00	50,00
2.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m³	m³	2,00	110,00	220,00
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m³	13,00	100,00	1 300,00
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m³	4,00	260,00	1 040,00
Sous-total 2					2 610,00
III. ELEVATION					
3.1	Maçonnerie en blocs ciment	m²	285,00	10,00	2 850,00
3.2	Béton armé pour linteau et colonnes 350Kg/m³	m³	4,00	285,00	1 140,00
3.3	Maçonnerie de claustras	Pce	30,00	1,00	30,00
Sous-total 3					4 020,00
IV. TOITURE					
4.1	Charpente en bois scié y compris protection	m³	10	320,00	3 200,00
4.2	Pannes en bois scié y compris protection	m³	3	320,00	960,00
4.3	Couverture en tôles BG28	m²	185	14,00	2 590,00
Sous-total 4					6 750,00
V. REVETEMENT DES MURS					
5.1	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m²	275	4,00	1 100,00
5.2	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m²	275	4,00	1 100,00
Sous-total 5					2 200,00
VI. REVETEMENT DES SOLS					
6.1	Pavement en carreaux antidérapants	m²	175,00	19,00	3 325,00
Sous-total 6					3 325,00
VII. PLAFOND					
7.1	Plafond en feuille unalite y compris gitage	m²	152,00	15	2 280,00
Sous-total 7					2 280,00
VIII. HUISSERIE					
8.1	Portes métalliques	Pce	6,00	200,00	1 200,00
8.2	Fenêtres métalliques	Pce	7,00	75,00	525,00

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ALPHABETISATION ET D'APPRENTISSAGE DES LANGUES

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
Sous-total 8					1 725,00
IX. PEINTURE					
9.1	Latex lavable sur les murs intérieurs et extérieurs	m²	733,00	4,00	2 932,00
9.2	Email sur structures métalliques et murs	m²	30,00	3,00	90,00
Sous-total 9					3 022,00
X. SANITAIRE					
10.1	Fouille de fondation	m³	2,14	5,00	10,70
10.2	Fondation en moellons	m³	3,00	100,00	300,00
10.3	Béton de sous pavement	m³	0,40	130,00	52,00
10.5	Maçonnerie d'élévation	m²	14,00	10,00	140,00
10.6	Béton fût, chape, colonnes, ceinture	m³	0,64	260,00	166,40
10.7	béton de propriété dosé à 150Kg/ m3	m³	0,40	110,00	44,00
10.8	Faïence ;	m²	28,00	15,00	420,00
10.9	Pavement	m²	4,00	19,00	76,00
10.10	Couverture en tôle BWG28	m²	16,00	14,00	224,00
10.11	Cuve de WC + urinoirs	Pce	2,00	250,00	500,00
10.12	Lave mains	Pce	2,00	92,00	184,00
10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1,00	2000,00	2 000,00
Sous-total 10					4 117,10
XI. EQUIPEMENT DES SALLES					
11.1	Tables pour apprenants en bois	Pce	15,00	100,00	1 500,00
11.2	Chaise pour apprenants en bois	Pce	30,00	38,00	1 140,00
11.3	Tableau ardoisine verte	Pce	2,00	100,00	200,00
11.4	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	6,00	57,00	342,00
11.5	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	6,00	38,00	228,00
11.6	Matériel didactique pour l'alphabétisation	Kit	1,00	800,00	800,00
11.7	Ordinateurs portables	Pce	10,00	250,00	2 500,00
11.8	Accessoires informatiques (scanner, imprimante, photocopieuse...) + Installation électrique	Fft	1,00	2000,00	2 000,00
11.9	Téléviseur 65 pouces	Pce	1,00	750,00	750,00
11.10	Chaises pour bureau	Pce	1,00	77,00	77,00
11.11	Tables pour bureau	Pce	1,00	115,00	115,00
11.12	Armoires de bureau	Pce	1,00	153,00	153,00
11.13	Chaises pour visiteurs	Pce	4,00	57,00	228,00
11.14	Poubelle à pédale	Pce	3,00	20,00	60,00
11.15	Poubelles à roues	Pce	2,00	100,00	200,00
Sous-total 11					10 293,00
XII. CONSTRUCTION MUR DE CLOTURE					
12.1	Fouille de fondation	m³	16,51	5,00	82,55
12.2	Béton de propreté	m³	2,00	110,00	220,00
12.3	Construction en moellon	m³	19,00	100,00	1900,00
12.4	Chape et fûts de fondation en BA	m³	4,00	260,00	1040,00
12.5	Elévation du mur	m²	300,00	10,00	3000,00
12.6	Crépissage des murs intérieurs et extérieur	m2	600,00	4,00	2400,00
12.6	Fourniture et pose d'une barrière métallique	Pce	1,00	900,00	900,00
Sous-total 12					9 542,55
TOTAL					55 384,65

PROFORMA DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ALPHABETISATION ET D'APPRENTISSAGE DES LANGUES

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
MAIN D'ŒUVRE					
	Total construction et équipement				16 615,40
					72 000,05

2.6.9 Période/durée :

La réalisation du projet se fera de la manière suivante :

- Année 2026 (Janvier-Août).

2.6.10 Chronogramme de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et d'équipement d'un centre d'alphabétisation et d'apprentissage des langues est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2-17. Chronogramme des activités.

OPERATION	CHRONOGRAMME (2026)							
	Jan.	Fév.	Mars.	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Installation du chantier								
Fondation								
Elévation								
Toiture								
Construction de la clôture								
Revêtement des murs								
Revêtement des sols								
Plafond								
Huisserie								
Peinture								
Sanitaire								
Equipement du centre								
Remise de l'ouvrage à l'autorité de l'ETD								
Via l'entreprise								

2.6.11 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

2.6.12 Acte de cession et coordonnées géographiques

Voir Annexe 21.

2.7 Projet 7. Projet de construction d'un centre de formation professionnelle.

2.7.0 Secteur d'intervention : Social

2.7.1 Contexte et justification

Former des hommes et des femmes compétents, imprégnés des valeurs humaines, morales, civiques, créatifs et désireux de bâtir une nouvelle société, solidaire, prospère, autonome et pacifique en leur inculquant le savoir qui s'articule en savoir-faire et savoir-être, qui constitue le socle de la vie en société, telle est la vision du secteur éducatif en République Démocratique du Congo.

La zone du projet manque de structures de formation aux métiers, mais présente beaucoup d'opportunités d'emplois pour la communauté locale par la présence de beaucoup d'entreprises minières. Faute de main d'œuvre qualifiée dans la communauté, les entreprises sont obligées d'aller recruter en dehors de la zone.

Une fois opérationnelle, la SEK SA ainsi que ses sous-traitants pourraient recourir à cette main d'œuvre pour les différents services à la maintenance et au travail à l'usine et à la mine.

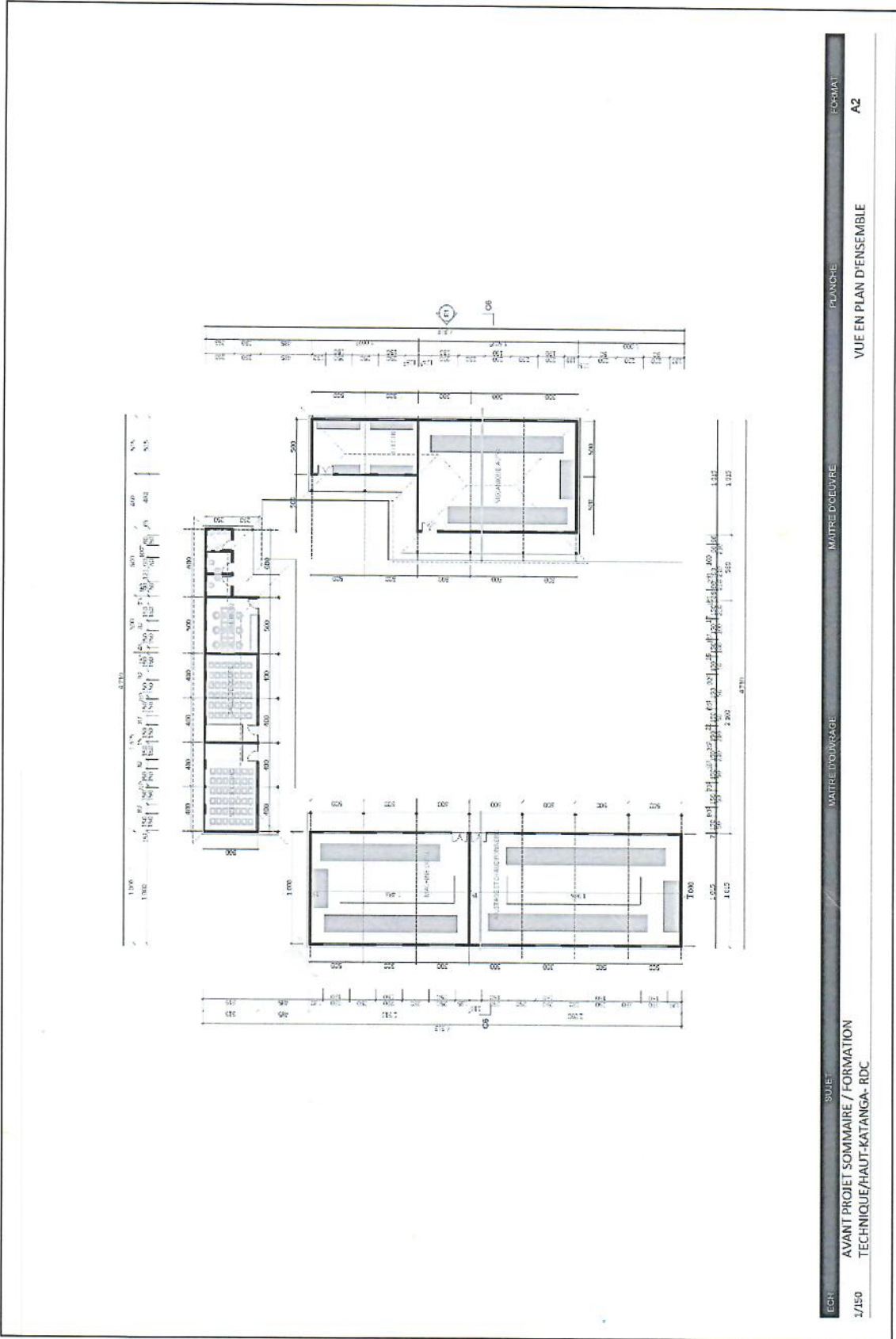
Ainsi, profitant de l'occasion offerte par le cahier des charges, la communauté a émis le besoin de la construction d'un centre de formation professionnelle et la société a accepté de financer ce projet, qui est motivé d'après la communauté, par le souci d'améliorer l'employabilité de la population et aussi lutter contre le chômage.

2.7.2 Brève description

Les travaux vont consister en la construction et l'équipement de deux salles de classe ainsi que la construction et l'équipement des ateliers (mécanique auto, machines-outils, électricité et ajustage), comme suit :

Construction et équipement des salles de classe et des ateliers :

- La préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- La construction de la fondation en moellon ;
- L'élévation des murs en briques ;
- La pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- La construction du mur de clôture ;
- La fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- La pose du pavement et le crépissage des murs ;
- La pose du plafond ;
- La mise en peinture de tous les bâtiments ;
- L'équipement des salles de classe et des ateliers.



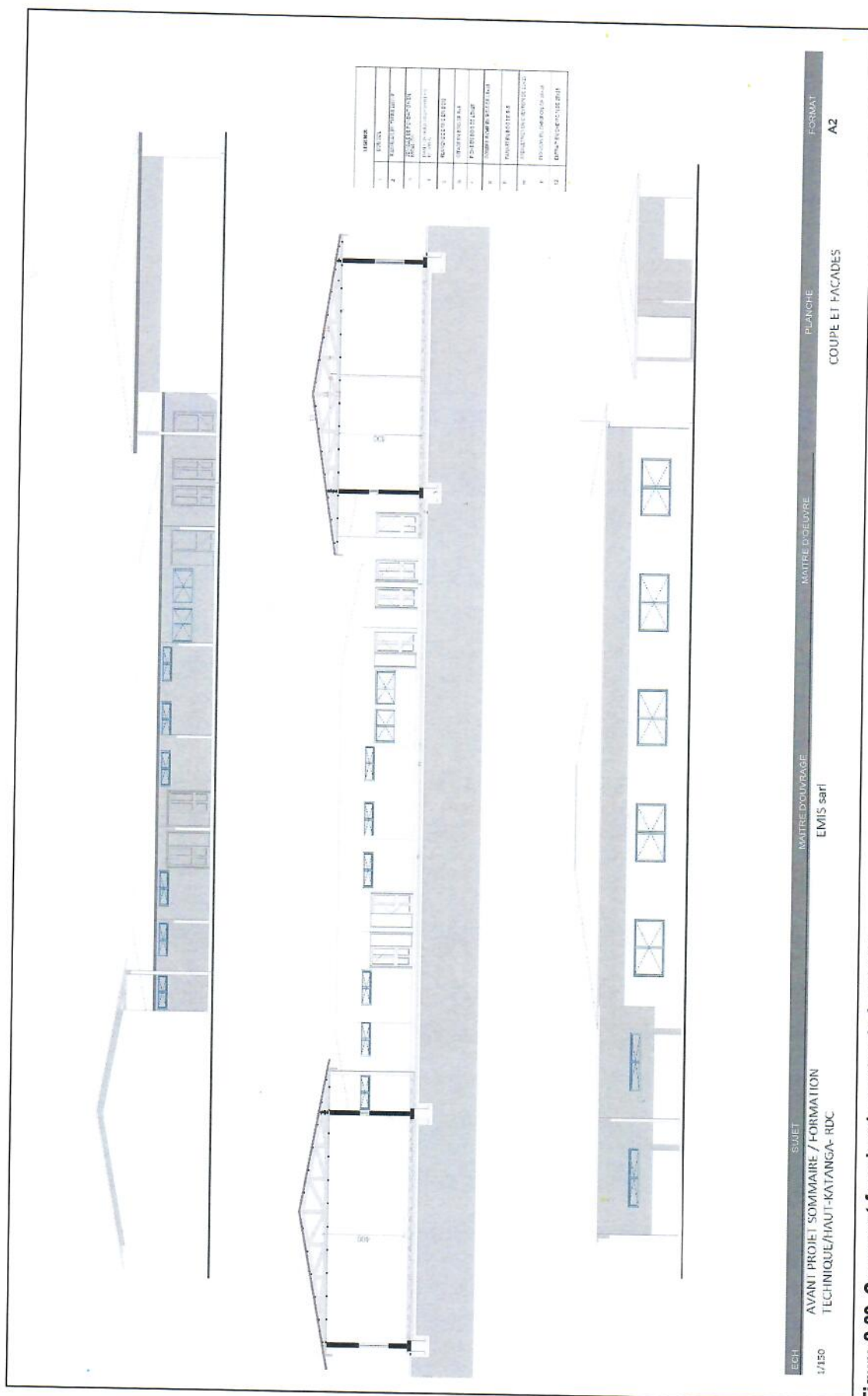


Figure 2-30. Coupes et façades du centre de formation



Figure 2-31. Perspectives du centre de formation

2.7.3 Objectif

Le projet poursuit l'objectif principal d'assurer la formation professionnelle afin de promouvoir les possibilités d'apprentissage des métiers et à réduire la pauvreté en augmentant l'employabilité des communautés vulnérables (ODD1).

Du point de vue spécifique, ce projet vise à :

- Disponibiliser les techniciens (mécaniciens et électriciens) pour les entreprises minières et leurs sous-traitants œuvrant dans la contrée ;
- Donner la capacité aux membres de la communauté de créer de petites et moyennes entreprises ;
- Diminuer la délinquance juvénile et également augmenter l'employabilité des jeunes, des femmes, et les personnes vulnérables.

2.7.4 Bénéficiaire

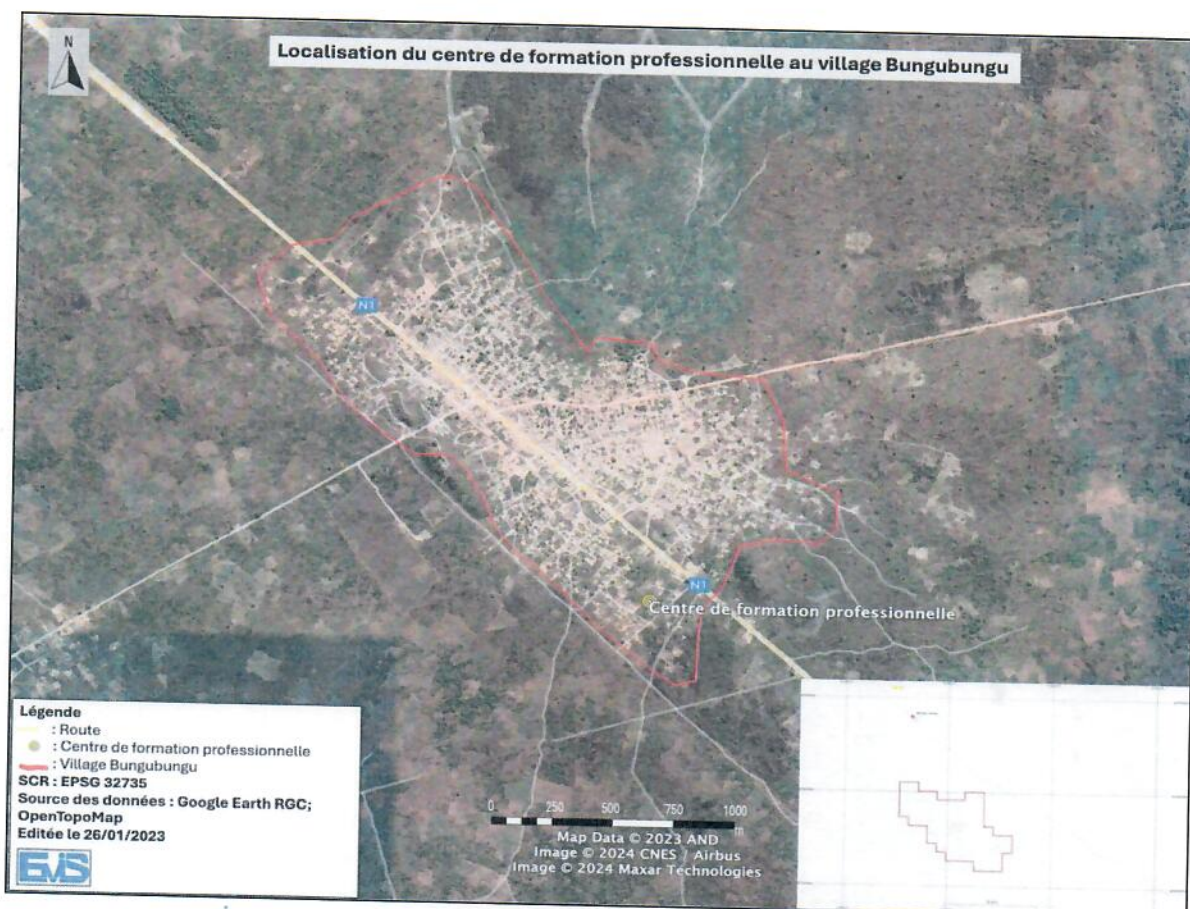
Les jeunes dont l'âge varie entre 18 et 25 ans de toute la zone impactée par le projet SEK SA, avec une attention particulière aux autochtones.

2.7.5 Résultat attendu (livrable) :

Un (1) Centre de formation professionnelle avec des ateliers pour la formation en mécanique et électricité est construit.

2.7.6 Localisation des écoles.

Le centre sera localisé dans le village Bungubungu.



2.7.7 Stratégie de mise en œuvre du projet

L'entreprise SEK SA et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain. Le financement du projet sera assuré par SEK SA. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo et aux standards éthiques internationaux. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement du Centre. Une fois construit, le Centre de formation professionnelle sera remis à une institution gouvernementale compétente et responsable pour sa gestion.

2.7.8 Budget total estimatif

Le budget estimé pour le projet est de **300.000,00 USD** (Dollars Américains trois cent mille) raison de **160.000,00 USD** pour la construction du bureau, des salles de cours et des ateliers, **36.000,00 USD** pour la construction du mur de clôture ainsi que **104.000,00 USD** pour l'équipement des ateliers, comme repris dans les devis ci-dessous

Tableau 2-18. Devis estimatif de la construction du bureau, des salles de cours et des ateliers

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION DU BUREAU, DES SALLES DE COURS ET DES ATELIERS					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
I.	INSTALLATION DU CHANTIER	Fft	1	5 000	5000
Sous-total 1					5 000,00
II.	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DU BUREAU, DES SALLES DES COURS ET SANITAIRES				
II.1.	CONSTRUCTION				
2.1.1	Fouille de fondation	m ³	10	5	50
2.1.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m ³	m ³	2	110	220
2.1.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m ³	13	100	1300
2.1.4	Chape et fûts de fondation en BA	m ³	2	260	520
2.1.5	Maçonnerie en briques	m ²	340	12	4 080,00
2.1.6	Béton armé pour linteau et colonnes 350g/m ³	m ³	8	260	2 080,00
2.1.7	Charpente	m ³	11	320	3 520,00
2.1.8	Couverture en tôles BG28	m ²	230	14	3 220,00
2.1.9	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m ²	340	4	1 360,00
2.1.10	Crépissage au mortier de ciment à l'extérieur	m ²	340	4	1 360,00
2.1.11	Pavement en carreaux anti dérapant	m ²	200	19	3 800,00
2.1.12	Portes métalliques	Pce	5	150	750,00
2.1.13	Fenêtres métalliques	Pce	10	200	2 000,00
2.1.14	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m ²	680	4,5	3 060,00
2.1.15	Email sur structures métalliques et murs	m ²	70	5,5	385,00
2.1.16	WC turc	Pce	2	50	100
2.1.17	Urinoirs	Pce	4	30	120
2.1.18	Lave mains	Pce	1	80	80
2.1.19	Plomberie + fosse septique	Fft	1	2500	2500
Sous-total 2.1					30 505,00
II.2.	EQUIPEMENT				
2.2.1	Banc pupitre	Pce	30	100	3 000,00
2.2.2	Tables pour enseignants en bois massif	Pce	2	75	150,00
2.2.3	Chaises pour enseignants en bois massif	Pce	2	50	100,00

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION DU BUREAU, DES SALLES DE COURS ET DES ATELIERS					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
2.2.4	Equipement informatique (desktop + imprimante)	Kit	1	1000	1 000,00
2.2.5	Chaises pour bureau (Direction)	Pce	1	100	100,00
2.2.6	Tables pour bureau	Pce	1	150	150,00
2.2.7	Armoires de bureau (Direction)	Pce	1	200	200,00
Sous-total 2.2					4 700,00
Sous-total 2					35 205
III. CONSTRUCTION DES ATELIERS					
3.1	Fouille de fondation	m³	24	5	120
3.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m³	m³	4	110	440
3.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m³	33	100	3300
3.4	Chape et fûts de fondation en BA	m³	4	260	1040
3.5	Maçonnerie en briques	m²	800	12	9 600,00
3.6	Béton armé pour linteau et colonnes 350g/m³	m³	10	260	2 600,00
3.7	Charpente	m³	15	320	4 800,00
3.8	Couverture en tôles BG28	m²	650	14	9 100,00
3.9	Crépissage au mortier de ciment (intérieur et extérieur)	m²	1600	4	6 400,00
3.10	Béton armé pour pavement	m²	120	260	31 200,00
3.11	Portes métalliques	Pce	4	150	600,00
3.12	Portes métalliques coulissantes	Pce	2	800	1 600,00
3.13	Fenêtres métalliques	Pce	20	200	4 000,00
3.14	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m²	1600	4,5	7 200,00
3.15	Email sur structures métalliques et murs	m²	200	5	1 000,00
Sous-total 3					83 000,00
Total					123 205,00
Main d'œuvre					36795
Total général					160 000,00

Tableau 2-19. DEVIS POUR L'EQUIPEMENT DE L'ATELIER D'AJUSTAGE

DEVIS POUR L'EQUIPEMENT DE L'ATELIER D'AJUSTAGE			
Désignation	Nombre	PU (USD)	PT (USD)
Perceuse sensitive	2	600	1200
Etau	10	180	1800
Etabli	5	1000	5000
Tronçonneuse	2	400	800
Coffret	10	15	150
Outils (limes, pointeau, équerre, latte, marteau...)	20	50	1000
Meuleuse	5	300	1500
Perceuse portative	10	300	3000
Monture de scie	20	20	400
Lame de scie	20	25	500
Pied à coulisse	20	30	600
Jeux de filières et taraud	5	100	500
Marbre	5	250	1250
Total			17700
10% pour les imprévus			1770
Total général			19470

Tableau 2-20. Devis pour l'équipement de l'atelier des machines-outils

EQUIPEMENT DE L'ATELIER DES MACHINES-OUTILS			
Désignation	Nombre	PU (USD)	PT (USD)
Tour	4	4500	18000
Fraiseuse	1	7000	7000
Etau limeur	1	3000	3000
Presse	1	2000	2000
Fileteuse	1	600	600
Poste à souder	4	500	2000
Total			32600
10% pour les imprévus			3260
Total général			35860

Tableau 2-21. Devis pour l'équipement de l'atelier de mécanique auto

EQUIPEMENT POUR L'ATELIER DE MECANIQUE AUTO			
Désignation	Nombre	PU (USD)	PT (USD)
Banc			
Moteur Diesel (Combustion)	1	5000	5000
Moteur essence (Explosion)	1	4000	4000
Injecteur (Banc d'essai)	1	5500	5500
Electricité automobile	1	3000	3000
Suspension et levage (criques, potence, etc.)	1	5000	5000
Compresseur	2	840	1680
			24180
Outils			
Clés et pinces	4	1150	4600
Palan	5	400	2000
Chargeur des batteries	2	750	1500
Total			8100
			32280
10% pour les imprévus			3228
Total général			35508

Tableau 2-22. Devis pour l'équipement de l'atelier d'électricité

DEVIS POUR L'EQUIPEMENT DE L'ATELIER D'ELECTRICITE		
Atelier électrique		
Poste de T moteur AC	3500	
Installation Electrique de domicile		
Variateur de vitesse		
Labo électrique		
PT Conducteur	4000	
PT Moteur		
PT Résistance		
PT		
Salle des machines		
Moteur DC	4465	

DEVIS POUR L'EQUIPEMENT DE L'ATELER D'ELECTRICITE	
Moteur Compound	
Moteur Shunt	
Moteur AC	
Bobinage	
Montage et Démontage	
Total	
10% des imprévus	11965
Total général	1197
	13162

2.7.9 Période/durée :

La réalisation de ce projet se fera au cours des années 2024 et 2025 à partir de juillet.

2.7.10 Chronogramme de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de la construction et de l'équipement du centre de formation professionnelle est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2-23. Chronogramme des activités.

OPERATION	CHRONOGRAMME (2024-2025)									
	juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril
Installation du chantier										
Fondation										
Elévation										
Toiture										
Revêtement des murs										
Revêtement des sols										
Plafond										
Huissierie										
Peinture										
Sanitaire										
Electricité										
Equipement du centre										
Construction de la clôture										
Repli chantier et remise de l'ouvrage										
Remise de l'ouvrage à l'ETD										

2.7.11 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

2.7.12 Acte de cession et coordonnées géographiques

Voir Annexe 21.

2.8 Projet 8. Construction des installations sanitaires de l'Ecole Primaire MAISHA YA KESHO.

2.8.0 Secteur d'intervention : Education

2.8.1 Contexte et justification

La propreté des installations sanitaires est primordiale pour éviter les maladies des mains sales, surtout pour les enfants de moins de 10 ans qui sont encore très fragiles et qui observent difficilement les règles d'hygiène.

L'Ecole Primaire MAISHA YA KESHO possède des installations sanitaires qui sont en très mauvais état, exposant par ce fait les enfants aux maladies (diarrhée, dysenterie, cholera, fièvre typhoïde, etc.), surtout en saison des pluies. La politique de la gratuité de l'enseignement fait que la fréquentation de l'école a augmenté causant ainsi l'augmentation du besoin d'utilisation des installations sanitaires.

Les toilettes salubres préservent les enfants des maladies d'où la nécessité d'en augmenter la capacité d'accueil en réhabilitant les anciennes installations et en construisant de nouvelles.

Ainsi profitant de l'opportunité offerte par l'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale de la société SEK SA, la communauté a présenté le besoin de la réhabilitation des toilettes de l'Ecole Primaire MAISHA YA KESHO. Après négociation, la société a accepté de financer ce projet qui a pour avantage de préserver la santé des enfants.

2.8.2 Brève description

Pour ce projet, il s'agit de la construction d'un bloc de 4 toilettes dont deux pour les filles et deux pour les garçons ainsi que celles des enseignants.

Les travaux à réaliser consisteront en :

- La préparation de terrain et la fouille pour la fondation ;
- La construction de la fondation en moellon ;
- L'élévation des murs en briques ;
- La pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées ;
- La fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques ;
- La pose du pavement et le crépissage des murs ;
- La fourniture et pose des WC turcs et des faïences ;
- La construction d'une fosse septique et la plomberie ;
- La vidange de l'ancienne fosse septique ;
- La fourniture et la pose des WC turcs et des faïences ;
- La mise en peinture.

Les plans sont présentés ci-dessous.

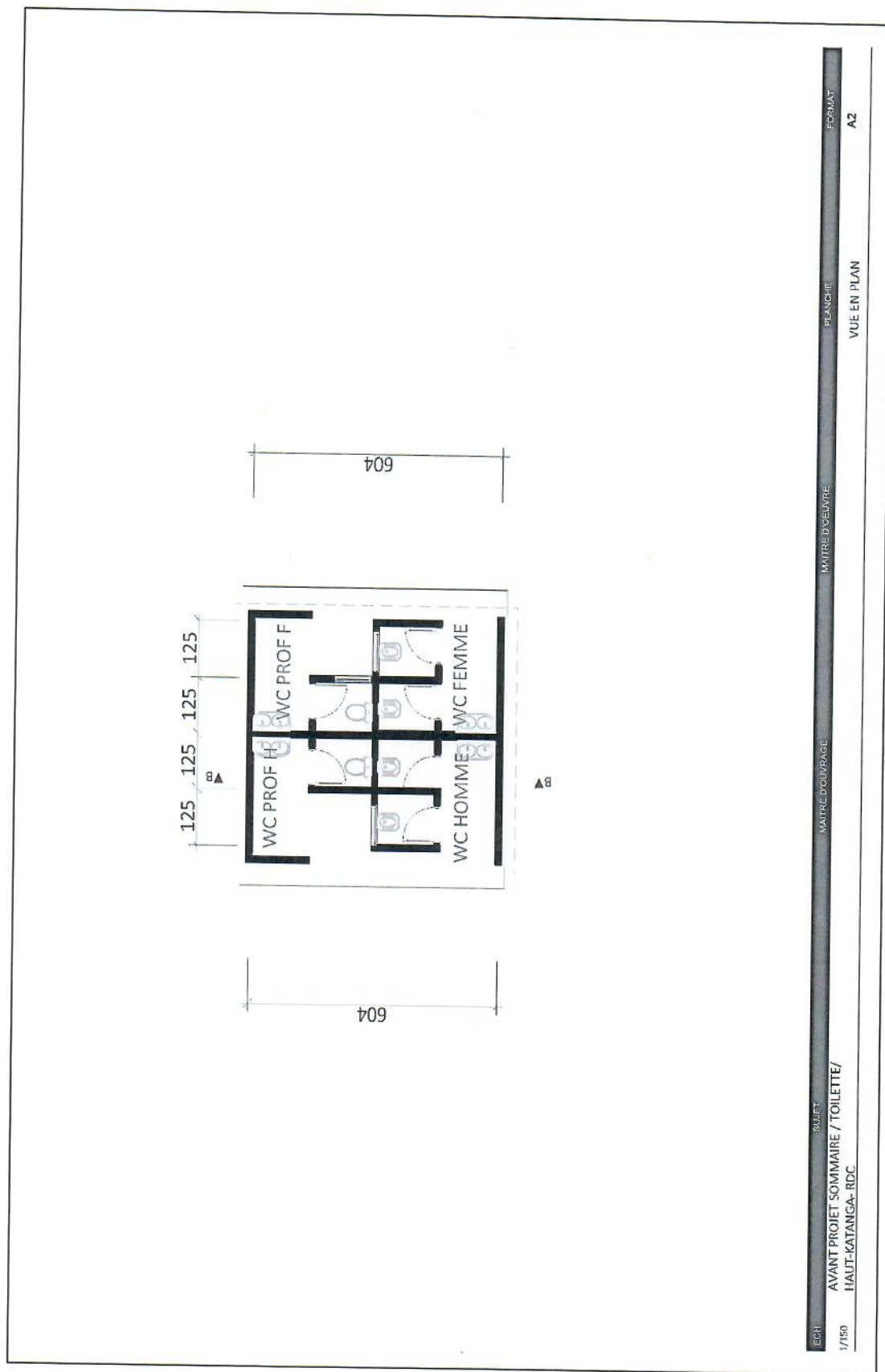


Figure 2-32. Vue en plan des installations sanitaires de l'école primaire Maisha Ya Kesho

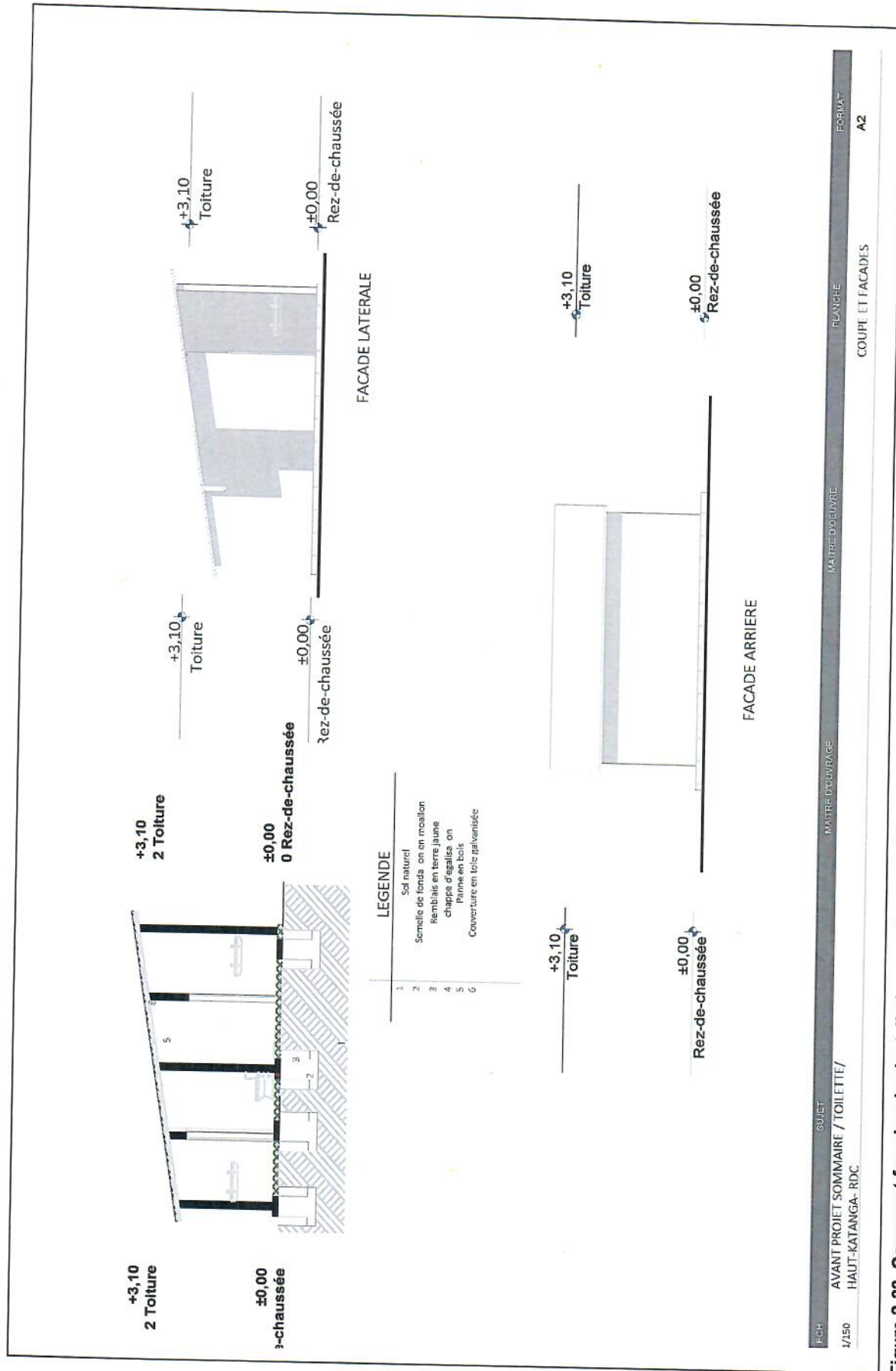


Figure 2-33. Coupes et façades des installations sanitaires de l'école primaire Maisha Ya Kesho

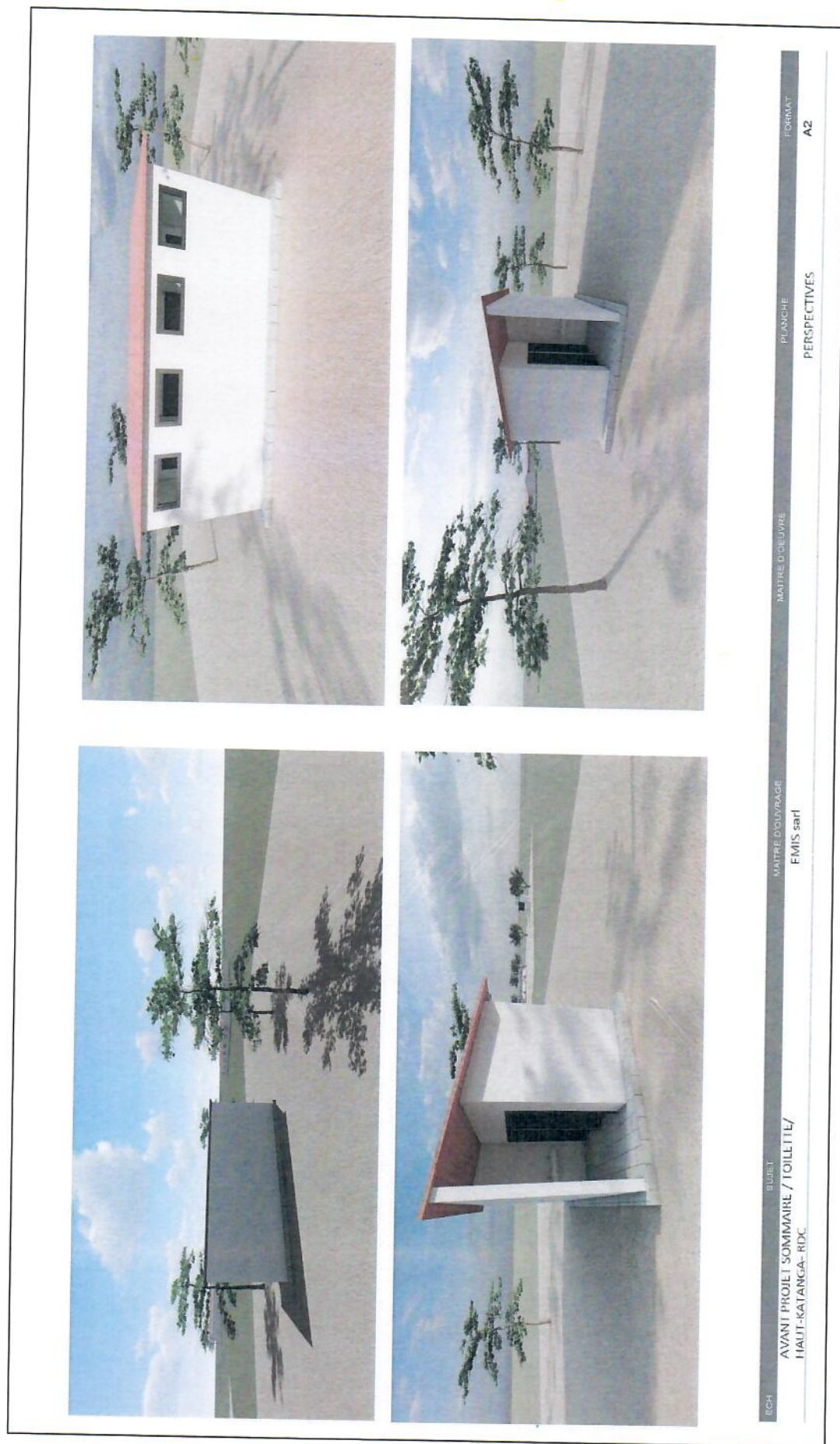


Figure 2-34. Perspectives des installations sanitaires de l'école primaire Maisha Ya Kesho

2.8.3 Objectif

Le projet poursuit l'objectif principal d'assurer l'accès à des installations sanitaires hygiéniques.

Du point de vue spécifique, ce projet vise à :

- Augmenter la capacité d'accueil des installations sanitaires ;
- Prévenir les enfants des maladies des mains sales.

2.8.4 Bénéficiaire

Les écoliers dont l'âge varie entre 6 et 12 ans de la communauté du village Kangambwa et ses environs.

2.8.5 Résultats attendus (livrable)

01 (Un) bloc sanitaire est construit et 01 (Un) bloc sanitaire réhabilité.

2.8.6 Localisation de l'école

La localisation de l'école est présentée sur la figure suivante :

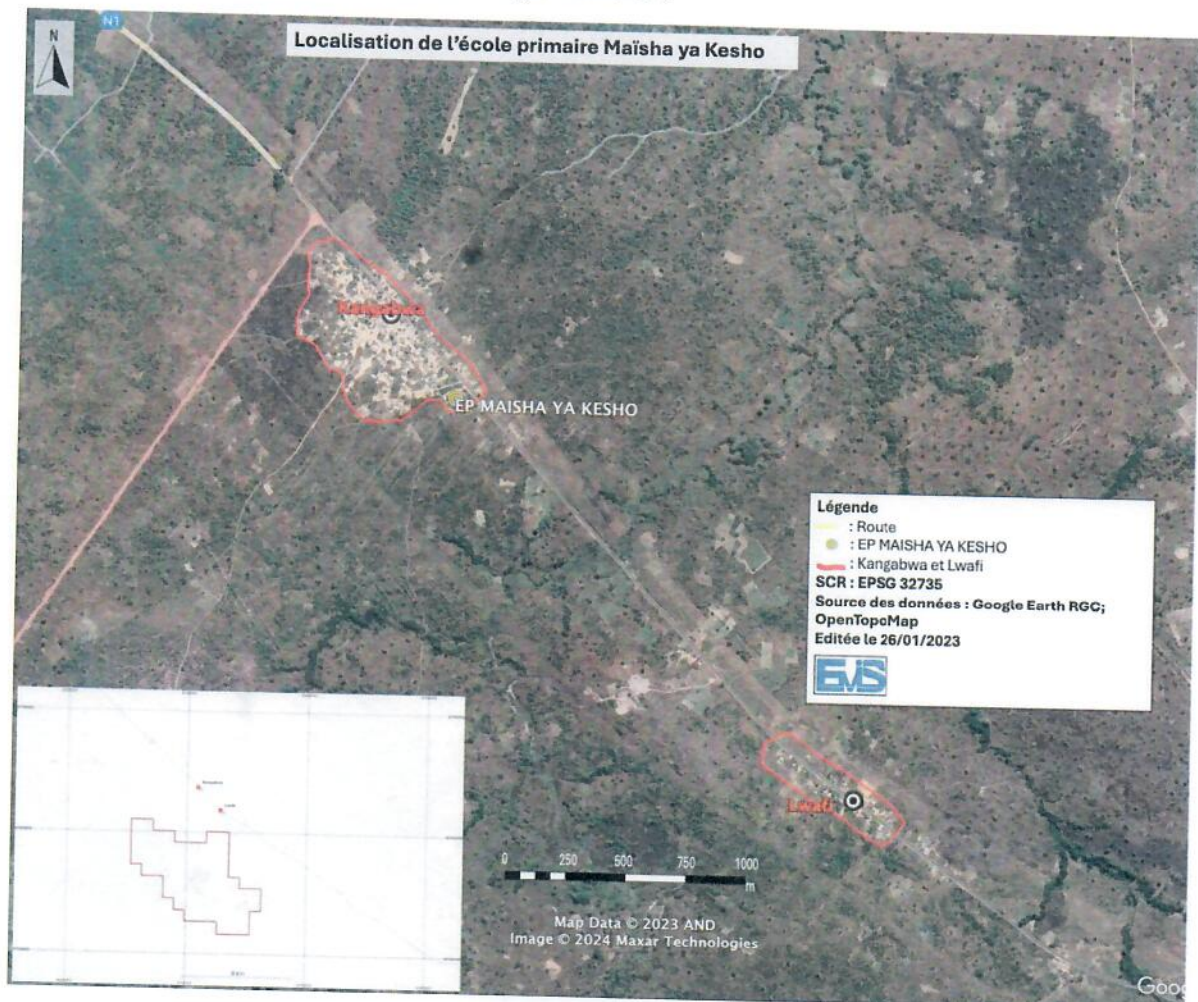


Figure 2-35. Localisation de l'Ecole Primaire MAISHA YA KESHO

2.8.7 Stratégie de mise en œuvre du projet

SEK SA et l'autorité locale sont les intervenants clés dans la réalisation du projet. L'autorité locale devra mettre à la disposition du projet le terrain devant abriter l'ouvrage moyennant un acte de cession ou d'acquisition dudit terrain.

Le financement ainsi que la gestion du projet seront assurés par SEK SA. Cette dernière va appliquer la procédure normale qui est celle du lancement des appels d'offre suivi de la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction et d'un fournisseur d'équipements. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés en République Démocratique du Congo. Elle réalisera les travaux en question en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. Il en sera de même pour l'entreprise qui gagnera le marché d'équipement de l'école. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage par l'entreprise SEK SA, à une institution gouvernementale compétente qui en assurera la gestion.

2.8.8 Budget total estimatif

Le budget estimé pour le projet est de **28000,00 USD (Vingt-huit mille Dollars Américains)** comme repris dans le devis ci-dessous.

Tableau 2-24. Devis estimatif de la construction des installations sanitaires

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS SANITAIRES					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
I.	INSTALLATION DU CHANTIER	Fft	1	5 000	5000
Sous-total 1					5 000,00
II.	CONSTRUCTION NOUVELLES TOILETTES				
10.1	Fouille de fondation	m³	16	5	80
10.2	Fondation en moellons	m³	8	110	880
10.3	Béton de sous pavement	m³	8	150	1200
10.5	Maçonnerie d'élévation	m²	140	10	1400
	Maçonnerie de claustra	Pce	16	1	16
10.8	Faïence	m²	120	19	2280
10.9	Pavement	m²	32	19	608
10.10	Couverture en tôle BWG28	m²	48	14	672
	Porte métallique	Pce	8	200	1600
10.11	WC turc	Pce	8	40	320
10.13	Plomberie + fosse septique	Fft	1	4000	4000
Sous-total 2					13 056,00
III.	REHABILITATION DES TOILETTES EXISTANTES				
11.1	Vidange de la fosse septique et réparation de la plomberie	Fft	1	1500	1 500,00
11.2	Fourniture et pose des WC turcs	Pce	6	40	240,00
11.3	Faïence	Pce	90	19	1 710,00
Sous-total 3					3 450,00
Total					21 506
Main d'œuvre					6494
Total général					28 000

2.8.9 Période/durée :

La réalisation du projet se fera au cours de l'année 2025 (Mai).

2.8.10 Chronogramme de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction et de réhabilitation des installations sanitaires au village Kangambwa est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2-25. Chronogramme des activités.

ACTIVITES	MOIS DE MAI 2025			
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
Mobilisation				
Préparation de terrain et la fouille pour la fondation				
Construction de la fondation en moellon				
Elévation des murs en briques				
Pose de la charpente et couverture avec des tôles galvanisées				
Fourniture et la pose des portes et fenêtres métalliques				
Pose du pavement et le crépissage des murs				
Fourniture et pose des WC turcs et des faïences				
Construction d'une fosse septique et la plomberie				
Vidange de l'ancienne fosse septique				
Réparation des murs de l'ancienne toilette				
Fourniture et la pose des WC turcs et des faïences				
Mise en peinture.				

2.8.11 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

2.9 Projet 9. Construction d'un pont sur la rivière Kabandangiri.

2.9.0 Secteur d'intervention : Développement rural et Infrastructures

2.9.1 Contexte et justification

La communauté du village Bungubungu éprouve d'énormes difficultés pour traverser la rivière Kabandangiri surtout pendant la saison des pluies.

La majorité des habitants de ce village pratique l'agriculture et rencontre des problèmes lors de l'approvisionnement des champs et l'évacuation des récoltes par manque d'ouvrages de traversée sur la rivière précitée.

Dans le souci de soutenir le développement communautaire par le gain engendré par l'exploitation minière, le Code Minier consacre le Cahier des charges qui est un ensemble d'engagements périodiques négociés et pris entre le titulaire de droit minier d'exploitation et les communautés locales affectées par le projet minier en question, pour la réalisation des projets de développement communautaire durables. Il finance les besoins traduits en projets de développement communautaire exprimés par les communautés locales, accorde les moyens pour la réalisation des activités génératrices des revenus et d'infrastructures de base dont celles relatives à la construction des ponts. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet qui consiste en la construction d'un pont en béton armé sur la rivière Kabandangiri. Il vise à favoriser le déplacement des habitants et permettre aux communautés d'accéder par véhicules à leurs camps et aussi permettre évacuation aisée des récoltes.

2.9.2 Brève description

Ce projet consiste en la construction d'un pont en béton armé de 6 mètres de portée et 8 mètres de largeur. Le pont aura une capacité d'au moins 20 tonnes.

Les travaux consisteront en :

- La fouille de fondation pour atteindre un sol stable ;
- La pose du béton de propreté dosé à 250 Kg/m³ ;
- La pose du radier en béton armé pour fondation des culées 450 Kg/m³ ;
- La pose des culées en béton armé 450 Kg/m³ ;
- La pose de la dalle en béton armé dosé à 450 Kg/m³ ;
- La pose des chasse-roues en béton armé dosé à 300 Kg/m³ ;
- La pose des murs de tête en V ;
- La pose des garde-fous métalliques ;
- La pose du remblai de raccordement.

Les plans de l'ouvrage sont présentés sur la figure qui suit :

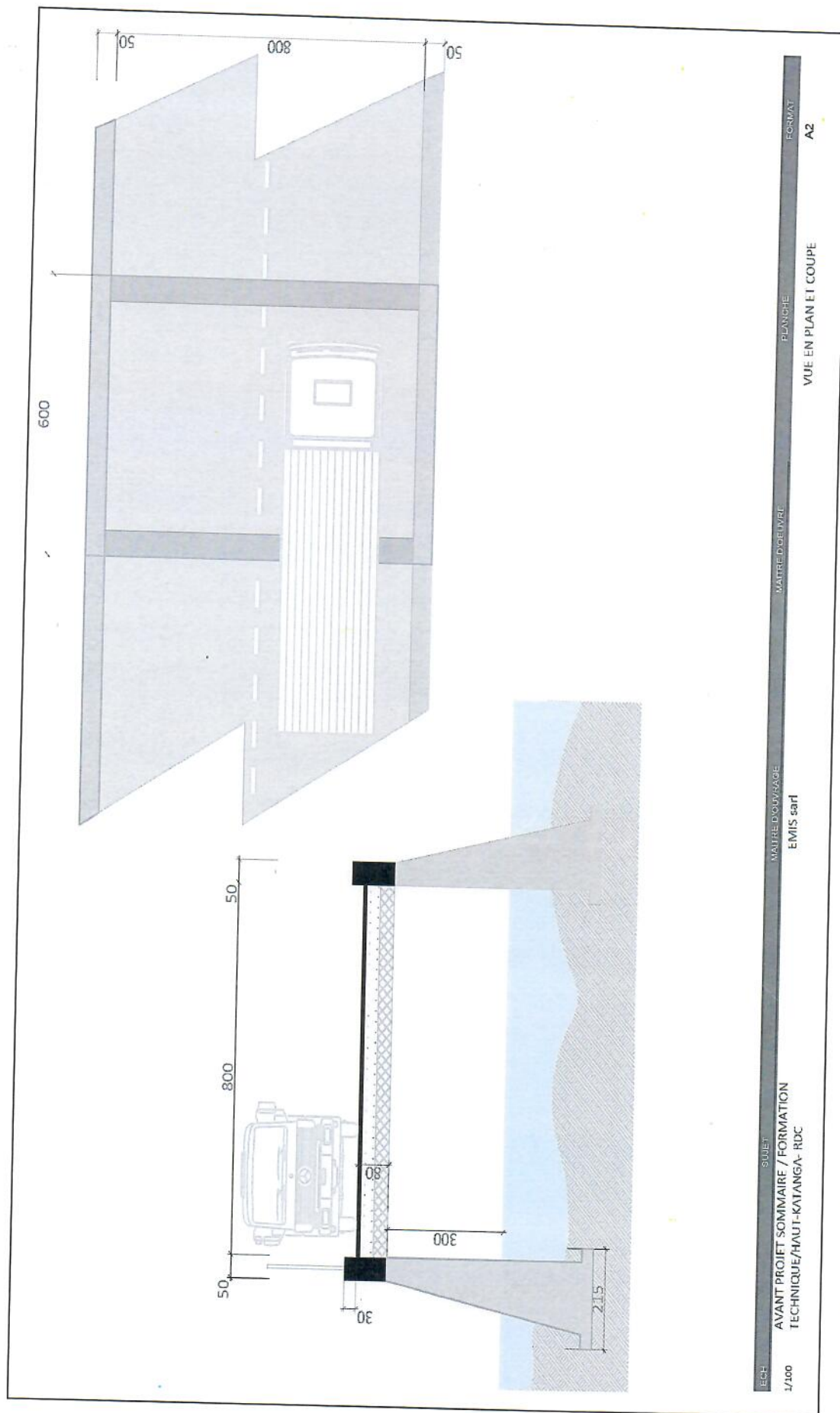


Figure 2-36. Vue en plan et coupes du pont

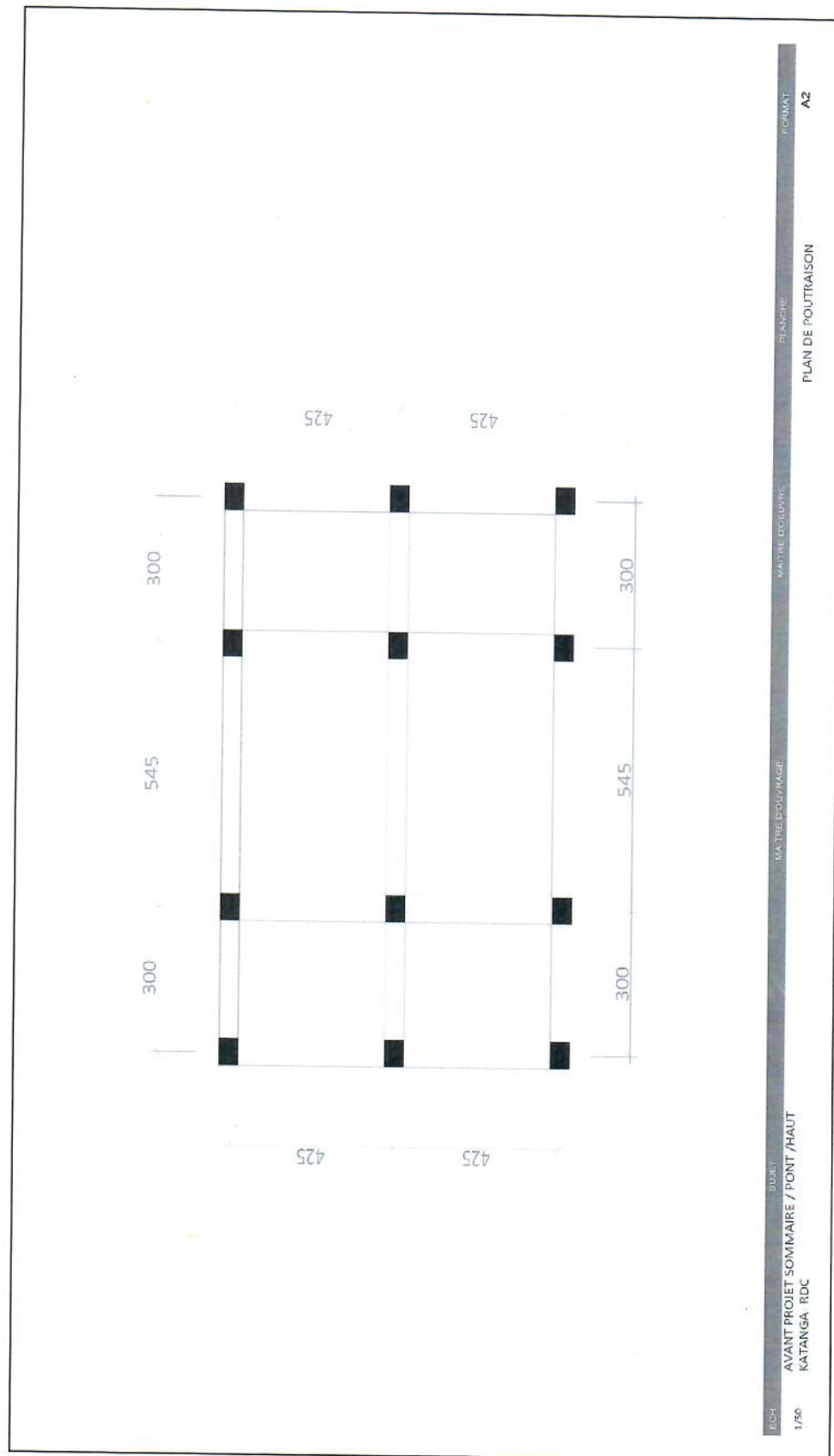


Figure 2-37. Plan de poutraison du pont

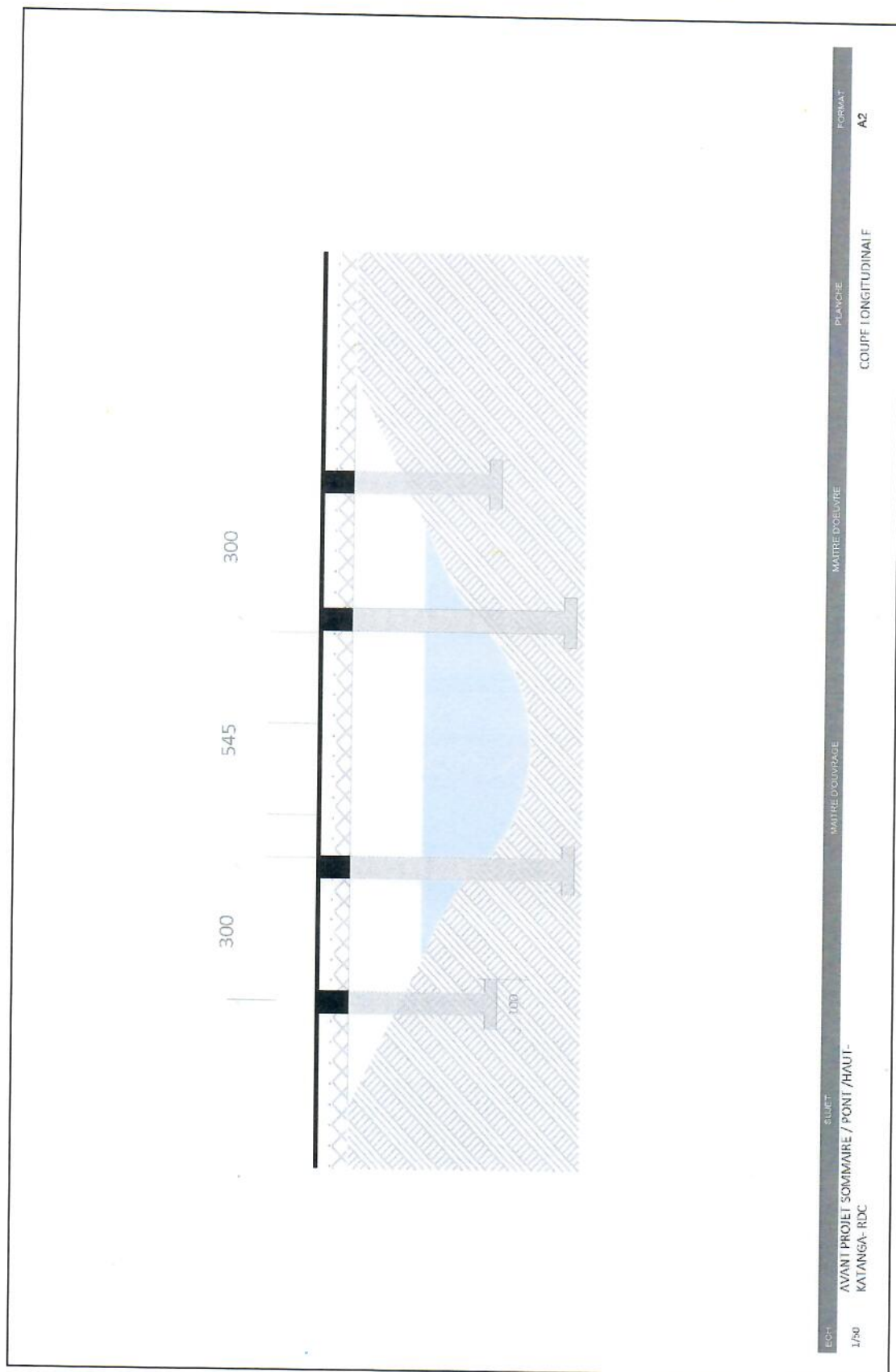


Figure 2-38. Coupe longitudinale du pont

2.9.3 Objectif

Faciliter la traversée de la rivière Kabandangiri ainsi que l'évacuation de la production agricole.

2.9.4 Bénéficiaire

La communauté du village Bungubungu et ses environs.

2.9.5 Résultats attendus (livrable)

01 (Un) pont en béton armé est construit suivant les prescriptions techniques décrites plus bas au titre IV et aux plans présentés plus haut.

2.9.6 Localisation du pont

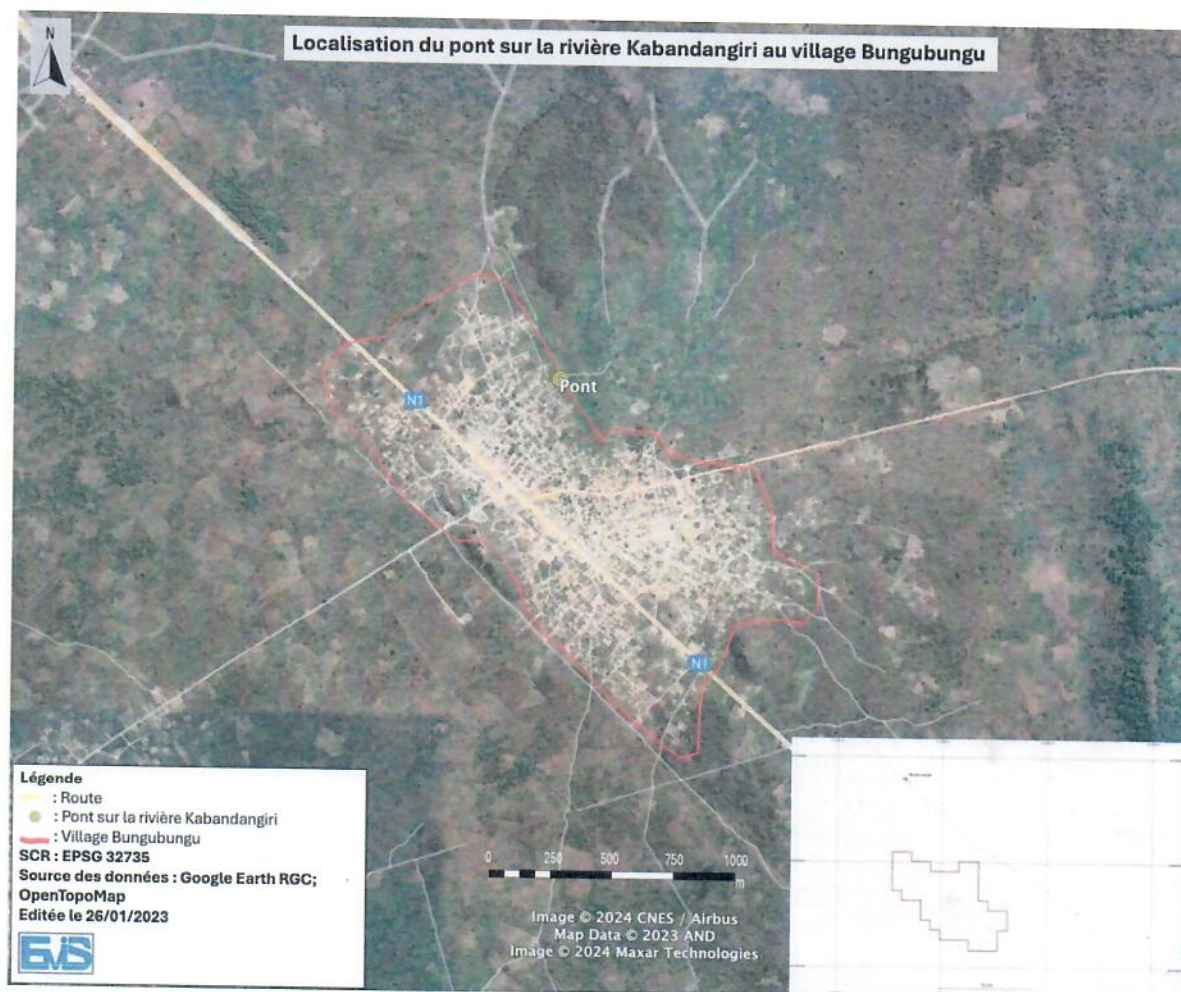


Figure 2-39. Carte de localisation du pont.

2.9.7 Budget total estimatif :

Le budget estimatif pour la réalisation de ce projet est de **155.000,00 USD** (Dollars Américains cent cinquante-cinq mille) comme décrit en détail dans le devis ci-dessous.

Tableau 2-26. Devis estimatif de la construction du pont.

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PU	TOTAL
I INSTALLATION DE CHANTIER ET ETUDES					
1	Installation du chantier	Forfait	1	4000	4000
2	Etudes topographiques	Forfait	1	1500	1500
	Etudes géotechniques	Forfait	1	2500	2500
	SOUS-TOTAL A				8000
II CONSTRUCTION DU PONT					
1	Fourniture et pose des batardeaux	Forfait	1	3600	3600
2	Fouille et évacuation des déblais	m³	64	10	640
3	Béton de propreté dosé à 250 kg/ m³	m³	2	200	400
4	béton dosé à 450 kg pour les radiers et les culées	m³	136	610	82960
5	pose de la dalle en béton dosé à 450 kg/ m³	m³	16	610	9760
6	mur de tête en béton armé	m³	2	610	1220
7	Chasse-roues en béton armé dosé à 300 Kg/ m³	m³	2	400	800
8	Pose des garde-fous métalliques	Forfait	1	1500	1500
9	Remblais de raccordement du pont	m³	1000	10	10000
10	Panneaux de signalisation	Pce	4	100	400
	Sous-total B				111280
	Total				119280
	Main d'œuvre				35720
	Total général				155000

2.9.8 Période/durée :

La réalisation du projet se fera au cours de la période suivante :

- Année 2026 (Janvier à novembre).

2.9.9 Chronogramme de réalisation

Le chronogramme prévisionnel de construction du pont est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2-27. Chronogramme des activités.

OPERATIONS	CHRONOGRAMMES (2026)										
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Installation chantier											
Fourniture et pose des batardeaux en sac											
Fouille de fondation pour atteindre un sol stable											
Pose du béton de propreté dosé à 250Kg/m³											
Pose du radier en béton armé pour fondation des culées 450 Kg/m³											
Pose des culées en béton armé 450 Kg/m³											
Pose de la dalle en béton armé dosé à 450 Kg/m³											

OPERATIONS	CHRONOGRAMMES (2026)										
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
Pose des chasse-roues en béton armé dosé à 300Kg/m ³											
Pose des murs de tête en V											
Pose des garde-fous métalliques											
Pose du remblai de raccordement											
Remise de l'ouvrage à l'ETD											

2.9.10 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

2.10 Projet 10. Aménagement d'un parking au village Katanga.

2.10.0 Secteur d'intervention : Développement Rural et Infrastructures

2.10.1 Contexte et justification

Le village Katanga est une agglomération en plein essor, où les projets de modernisation des infrastructures sont en exécution pour essayer de changer l'image dudit village. Le village étant très fréquenté surtout par les marchands des produits agricoles qui viennent avec des véhicules pour le transport des marchandises, mais le village n'a pas de parking pouvant accueillir tous ces véhicules.

La construction du parking permettra de bien gérer le flux des véhicules et également avoir un abri contre les intempéries pour tous les voyageurs.

Dans le souci de soutenir le développement communautaire par le gain engendré par l'exploitation minière, le Code Minier consacre le Cahier des charges qui est un ensemble d'engagements périodiques négociés et pris entre le titulaire de droit minier d'exploitation et les communautés locales affectées par le projet minier en question, pour la réalisation des projets de développement communautaire durables. Il finance les besoins traduits en projets exprimés par les communautés locales, accorde les moyens pour la réalisation d'activités génératrices de revenus et d'infrastructures de base.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet qui consiste en l'aménagement du parking au village Katanga.

2.10.2 Brève description

Ce projet consiste en l'aménagement d'un parking pour le stationnement d'au moins 13 véhicules et sera géré par le Groupement Katanga.

Les travaux consisteront en :

- La préparation des terrains et création des accès ;
- La construction d'un hangar ;
- La construction des toilettes ;
- La construction d'un bureau ;
- La pose des bordures ;
- La connexion du parking au point d'eau existant à environs 50 mètres ;
- L'épandage des graviers sur l'espace du parking.

Les plans de l'ouvrage sont présentés sur les figures qui suivent :

2.10.3 Objectif

Fournir un bon cadre pour l'attente du voyage et sécurisé pour les véhicules ;
Permettre une bonne gestion des flux des véhicules.

2.10.4 Bénéficiaire

La communauté du village Katanga et ses environs.

2.10.5 Résultats attendus (livrable)

01 (Un) parking est aménagé suivant les plans présentés plus haut.

2.10.6 Budget total estimatif

Le budget estimatif pour la réalisation de ce projet est de **37.000,00 USD** (Dollars Américains trente-sept mille) comme décrit en détail dans le devis ci-dessous.

Tableau 2-28. Devis estimatif de l'aménagement d'un parking

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
I. INSTALLATION DU CHANTIER		Fft	1	3 500	3500
Sous-total 1					3 500,00
II. CONSTRUCTION DU HANGAR ET BUREAU					
2.1	Fouille de fondation	m³	5	10	50
2.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m³	m³	2	150	300
2.3	Dalle de pavement	m³	8	130	1040
2.4	Construction des piliers en briques		8	30	240
2.5	Charpente		2	320	640
2.6	Couverture en tôles BG28		50	14	700
2.7	Construction du banc en briques	m³	2	150	300
Sous-total 2					3 270,00
III. SANITAIRE					
3.1	Fouille de fondation	m³	2	5	10
3.2	Fondation en moellons	m³	2	110	220
3.3	Béton de sous pavement	m³	2	150	300
3.4	Maçonnerie d'élévation	m²	35	10	350
3.5	Maçonnerie de claustra	Pce	4	1	4
3.6	Faïence ;	m²	30	19	570
3.7	Pavement	m²	8	19	152
3.8	Couverture en tôle BWG28	m²	12	14	168
3.9	Porte métallique	Pce	2	200	400
3.10	WC turc + urinoirs	Pce	2	40	80
3.11	Plomberie + fosse septique	Fft	1	2000	2000
Sous-total 3					4 254,00
IV. AMENAGEMENT DE L'AIRE DU PARKING					

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
4.1	Aplanissement de l'aire du parking	m ²	1250	2	2 500,00
4.2	Fourniture et pose des bordures	m	85	20	1 700,00
4.3	Epannage des graviers	m ³	125	50	6 250,00
4.4	Fourniture et pose des poubelles avec roues	Pce	5	60	300,00
Sous-total 4					10 750,00
V. ECLAIRAGE DU PARKING					
5.1.	Poteau et projecteur solaire	Pce	8	700	5600
VI	ADDUCTION EN EAU				
6.1	Connexion à la borne fontaine	Fft			1200
Total					28 574
Main d'œuvre					8426
Total général					37 000

2.10.7 Période/durée

L'aménagement du parking se fera au cours de l'année 2027 selon le chronogramme repris au point 2.10.9.

2.10.8 Localisation du parking dans le village Katanga

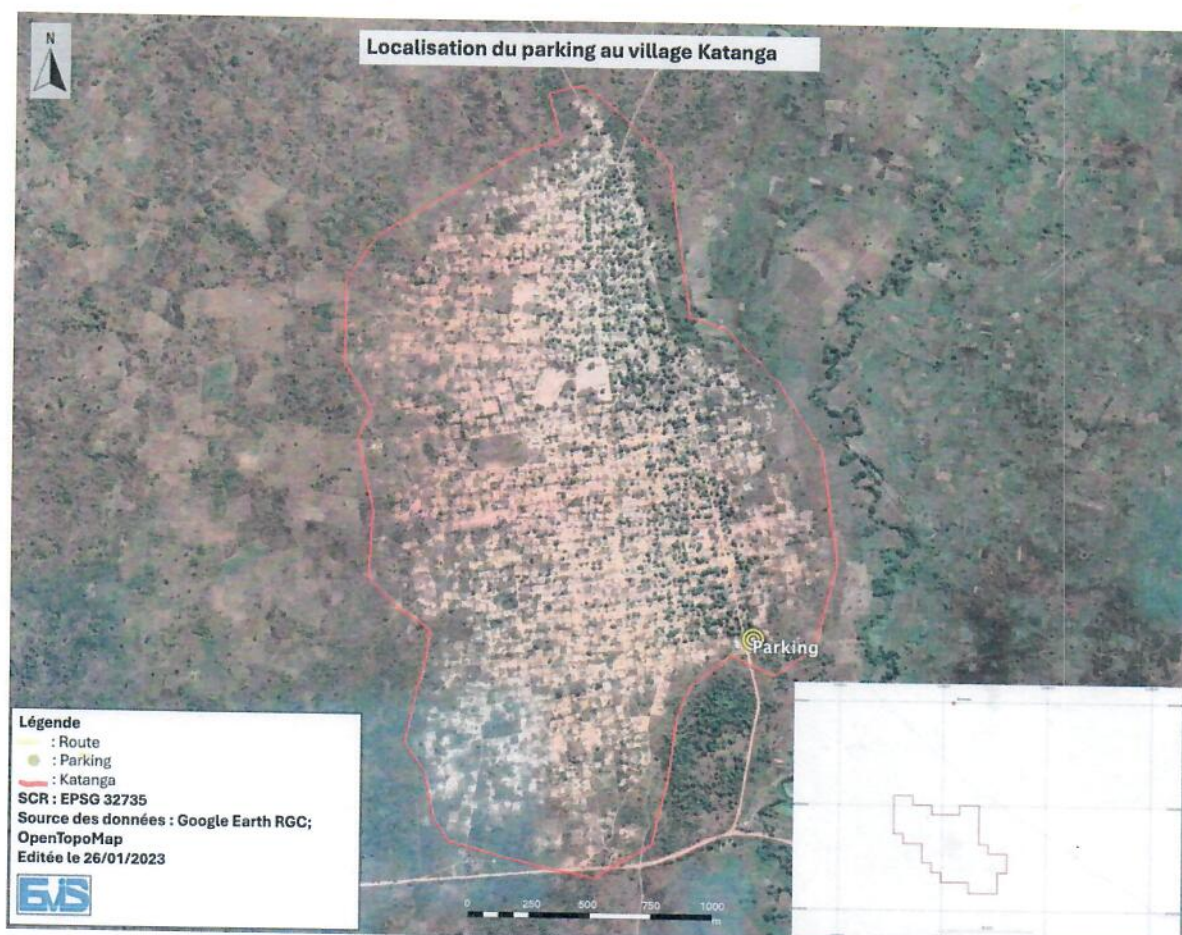


Figure 2-42. Carte de localisation du parking dans le village Katanga

2.10.9 Chronogramme d'exécution du projet

OPERATIONS	CHRONOGRAMMES (Mai et Juin 2027)							
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8
Installation chantier								
Préparation des terrains et création des accès								
Construction d'un hangar								
Construction des toilettes								
Pose des bordures								
Epandage des graviers sur l'espace du parking								
Retrait du chantier								
Remise de l'ouvrage à l'ETD								

2.10.10 Spécifications techniques

Voir spécifications techniques au Titre 4.

2.10.11 Acte de cession et coordonnées géographiques

Voir Annexe 21.

2.11 Projet 11. Aménagement de trois terrains de football.

2.11.0 Secteur d'intervention : Infrastructures, Développement rural - Sports et Loisirs.

2.11.1 Contexte et justification

L'activité physique est fortement recommandée pour prévenir les pathologies chroniques et contribuer au traitement d'un très grand nombre d'affections de longue durée comme le cancer, le diabète ou l'obésité mais également les maladies neurodégénératives et psychiatriques.

Lorsqu'on pratique une activité sportive, le corps secrète des hormones telles que l'endomorphine, la dopamine ou l'adrénaline qui permettent de réduire le stress, améliorer le sommeil, diminuer les douleurs et agir comme un antidépresseur. C'est donc avant tout une source de plaisir.

Le sport est un formidable créateur de ciment social, passion et de citoyenneté. Pour les plus jeunes, les associations sportives sont un lieu privilégié pour rencontrer des nouvelles personnes, bien grandir et s'épanouir dans le respect des autres. Cela permet de gagner en confiance et en autonomie.

Les habitants de la zone impactée qui pratiquent le sport le font sur des terrains pas très adaptés et la contrée a besoin de la modernisation des installations sportives et particulièrement le terrain de football, le foot étant le sport majoritairement pratiqué.

Ainsi profitant de l'occasion offerte par les négociations sur l'élaboration du cahier des charges, les communautés des villages Katanga, Bungubungu, et Kangambwa ont formulé le besoin de la construction des terrains de football pour l'encadrement de la jeunesse. Après discussions, la société a accepté de financer ce projet afin que les communautés bénéficient des bienfaits du sport énumérés plus-haut.

2.11.2 Brève description

Ce projet consiste en la construction d'un terrain de football.

Les travaux consisteront en :

- La préparation du terrain ;
- La construction de la tribune ;
- La construction d'un vestiaire ;
- L'aménagement de l'aire de jeux, ainsi que la plantation de la pelouse
- La fourniture et la pose d'une clôture métallique autour de l'aire de jeu.

Les plans de l'ouvrage sont présentés sur les figures qui suivent :

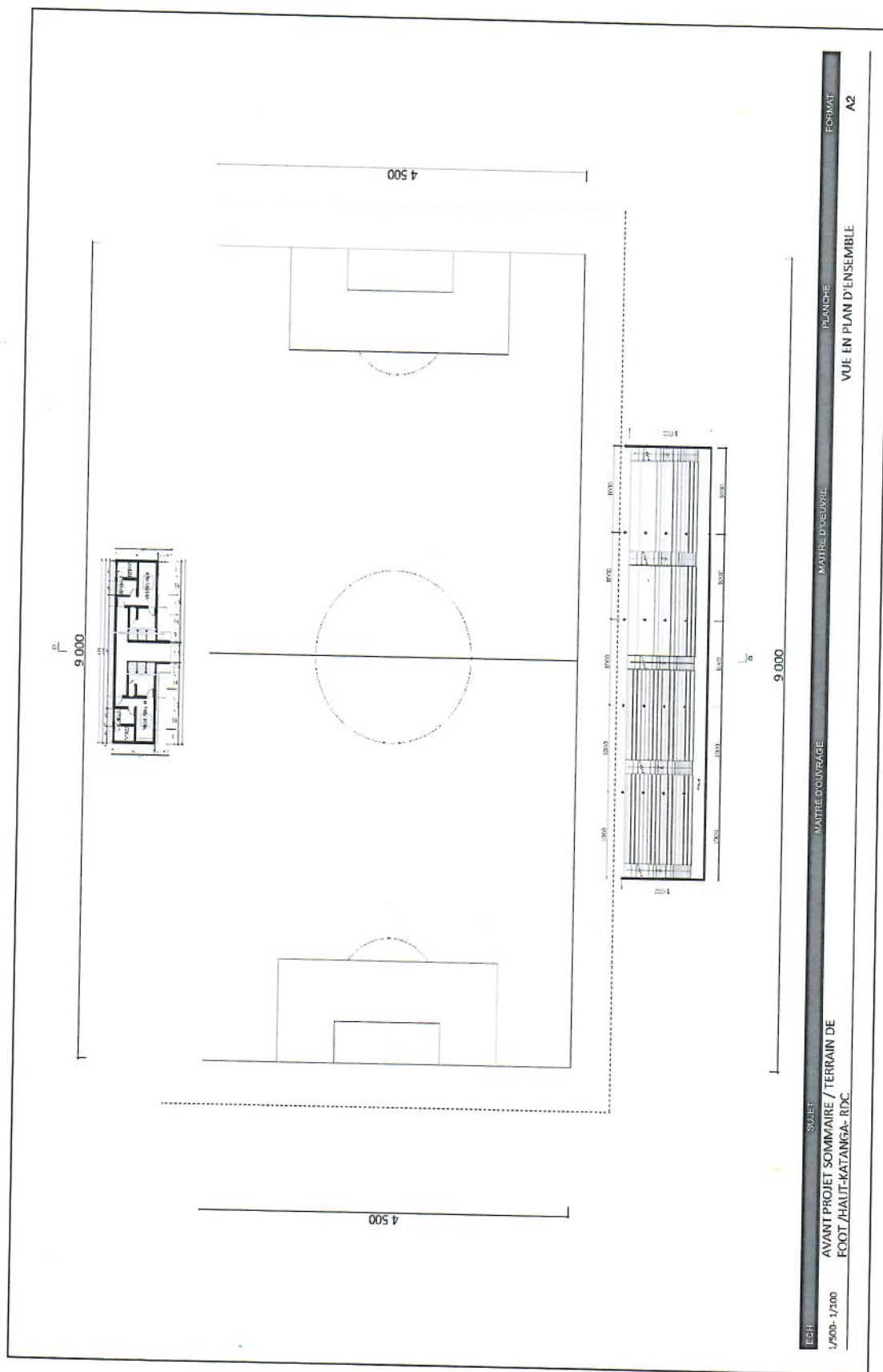


Figure 2-43. Vue en plan du terrain de football

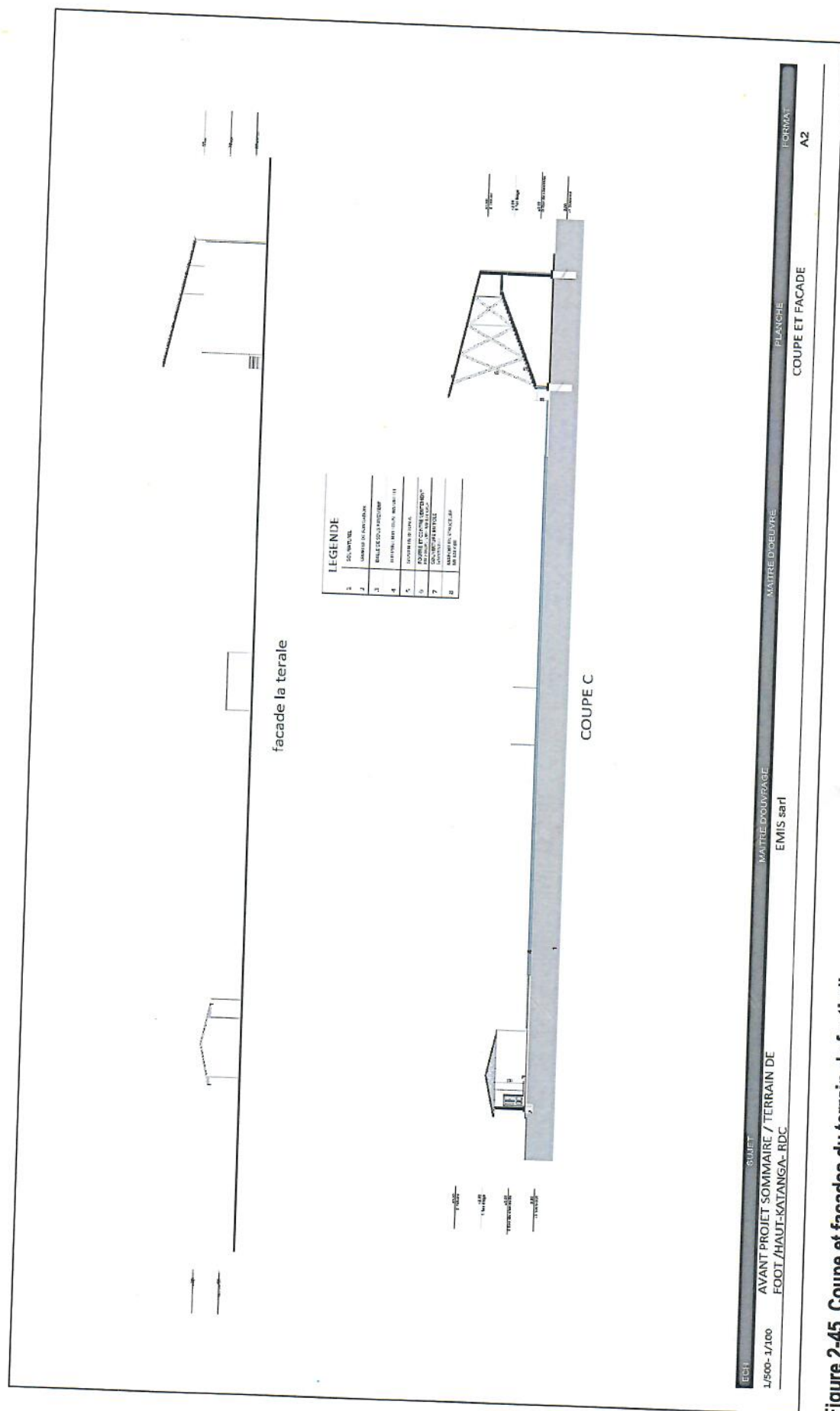


Figure 2-45. Coupe et façades du terrain de football



Figure 2-46. Perspectives terrain de football

2.11.3 Objectif

Les objectifs de ce projet sont :

- Promouvoir les activités sportives et récréatives ;
- Renforcer l'encadrement sportif des jeunes.

2.11.4 Bénéficiaire

Les communautés des villages Katanga, Bungubungu et Kangambwa ainsi que leurs environs.

2.11.5 Résultats attendus (livrable)

03 (Trois) terrains de football sont construits suivant les plans présentés plus-haut.

2.11.6 Budget total estimatif

Le budget estimatif pour la réalisation de ce projet est de **405.000,00 USD** (Dollars Américains Quatre cent cinq mille) à raison de **135.000 USD** par terrain comme décrit en détail dans le devis ci-dessous.

Tableau 2-29. Devis estimatif de la construction d'un terrain de football.

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION DE TROIS TERRAINS DE FOOTBALL					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
I. INSTALLATION DU CHANTIER ET ETUDES					
1.1	Installation du chantier	Fft	1	4 500	4500
1.2	Etudes topographique	Fft	1	2 000	2000
	Etudes géotechnique	Fft	1	2 000	2000
Sous-total 1					8 500,00
II. CONSTRUCTION DES VESTIAIRES - BUREAUX - DEPOT					
2.1	Fouille de fondation	m³	8	5	40
2.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m³	m³	2	100	200
2.3	Maçonnerie de fondation en moellons	m³	8	110	880
2.4	Chape et fûts de fondation en BA	m³	2	260	520
2.5	Maçonnerie en blocs ciment	m²	280	12	3360
2.6	Béton armé pour linteau et colonnes 350 Kg/m³	m³	3	260	780
2.7	Charpente en bois scié y compris protection	m³	4	320	1280
2.8	Pannes en bois scié y compris protection	m³	4	320	1280
2.9	Couverture en tôles BG28	m²	105	14	1470
2.10	Crépissage au mortier de ciment à l'intérieur	m²	287	4	1148
2.11	Crépissage au mortier de ciment à extérieur	m²	147	4	588
2.12	Sous pavement	m³	16	150	2400
2.13	Pavement	m²	80	5	400
2.14	Portes métalliques	Pce	2	150	300
2.15	Fenêtres métalliques	Pce	4	200	800
2.16	Portes en bois	Pce	6	200	1200
2.17	Latex sur les murs intérieurs et extérieurs	m²	434	6	2604

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION DE TROIS TERRAINS DE FOOTBALL					
N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P U en USD	P.T. en USD
2.18	Email sur structures métalliques et murs	m²	100	5	500
2.19	Faïence ;	m²	28	19	532
2.20	WC turc	Pce	2	50	100
2.21	Urinoir	Pce	8	25	200
2.22	Lave mains	Pce	2	180	360
2.23	Fourniture des bancs pour le vestiaire	Pce	8	250	2000
2.24	Plomberie + fosse septique	Fft	1	2500	2500
Sous-total 2					25 442,00
III. CONSTRUCTION DE LA TRIBUNE					
3.1	Fouille de fondation	Pce	8	5	40
3.2	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m³	Pce	2	110	220
3.3	Maçonnerie en moellon	Pce	8	100	800
3.4	Maçonnerie en briques pour gradins	m²	210	12	2520
3.5	Remblayage et compactage	m³	190	10	1900
3.6	Béton pour gradins dosé à 350 Kg	Pce	15	260	3900
3.7	Fourniture des poutres IPN pour la tribune	Pce	8	700	5600
3.8	Soudure de la charpente métallique	Fft	1	2500	2500
3.9	Couverture en BAP	m²	200	25	5000
Sous-total 3					22 480,00
IV. AMANAGEMENT DE L'AIRE DE JEU					
4.1	Aplanissement du terrain	m²	6600	3	19800
4.2	Fourniture et épandage de la terre noire	m³	330	6	1980
4.3	Plantation de la pelouse	Ha	0,66	1500	990
4.4	Suivi de la croissance de la pelouse par deux jardiniers (pendant six mois)		2	600	1200
4.5	Pose des poteaux avec filets	Pce	2	1500	3000
4.6	Peinture de l'aire de jeu	Fft	1	2000	2000
4.7	Pose de la clôture métallique avec barrière autour de l'aire de jeu	m	350	30	10500
4.8	Fourniture des poteaux (6m) avec projecteurs solaires de 200W	Pce	10	700	7000
Sous-total 4					46470
Total					102 892
Main d'œuvre					32108
Total général					135 000

2.11.7 Période/durée

Le projet sera exécuté au cours des années 2025,2026 et 2028 respectivement aux villages Katanga, Bungubungu, et Kangambwa.

2.11.8 Localisation des terrains de football

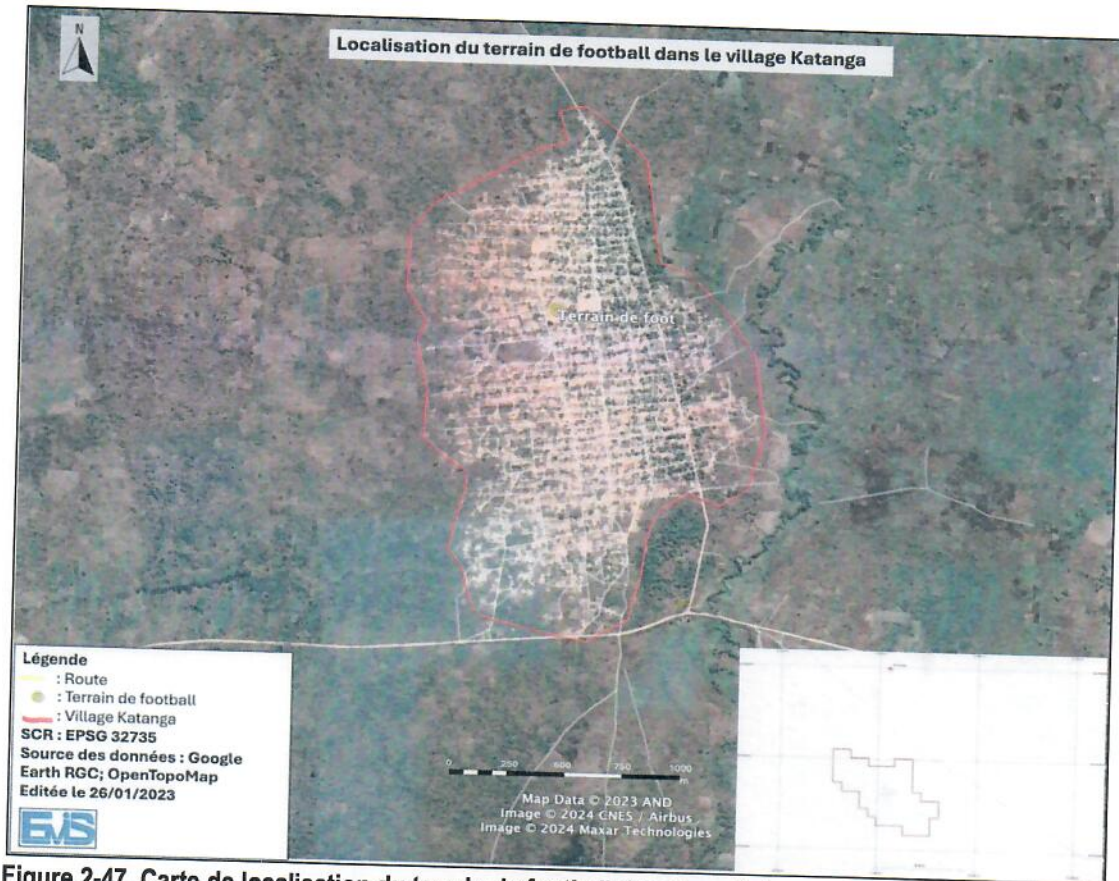


Figure 2-47. Carte de localisation du terrain de football du village Katanga.

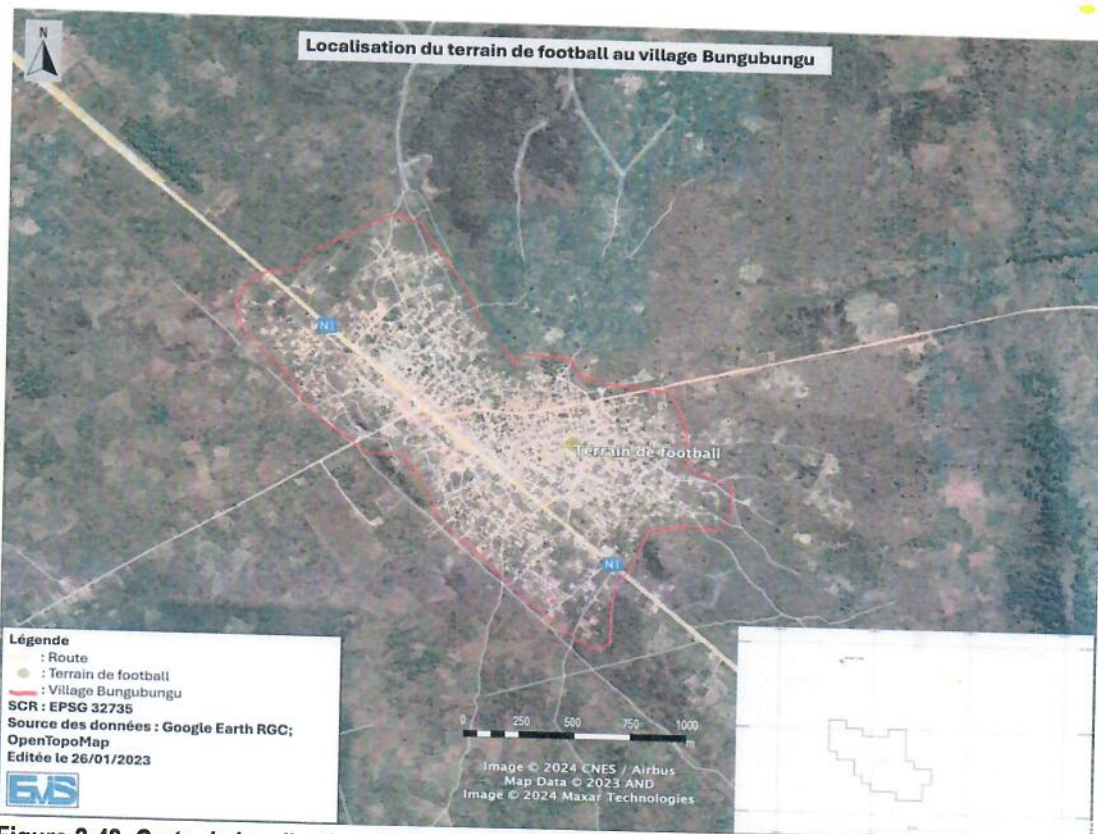


Figure 2-48. Carte de localisation du terrain de football du village Bungubungu

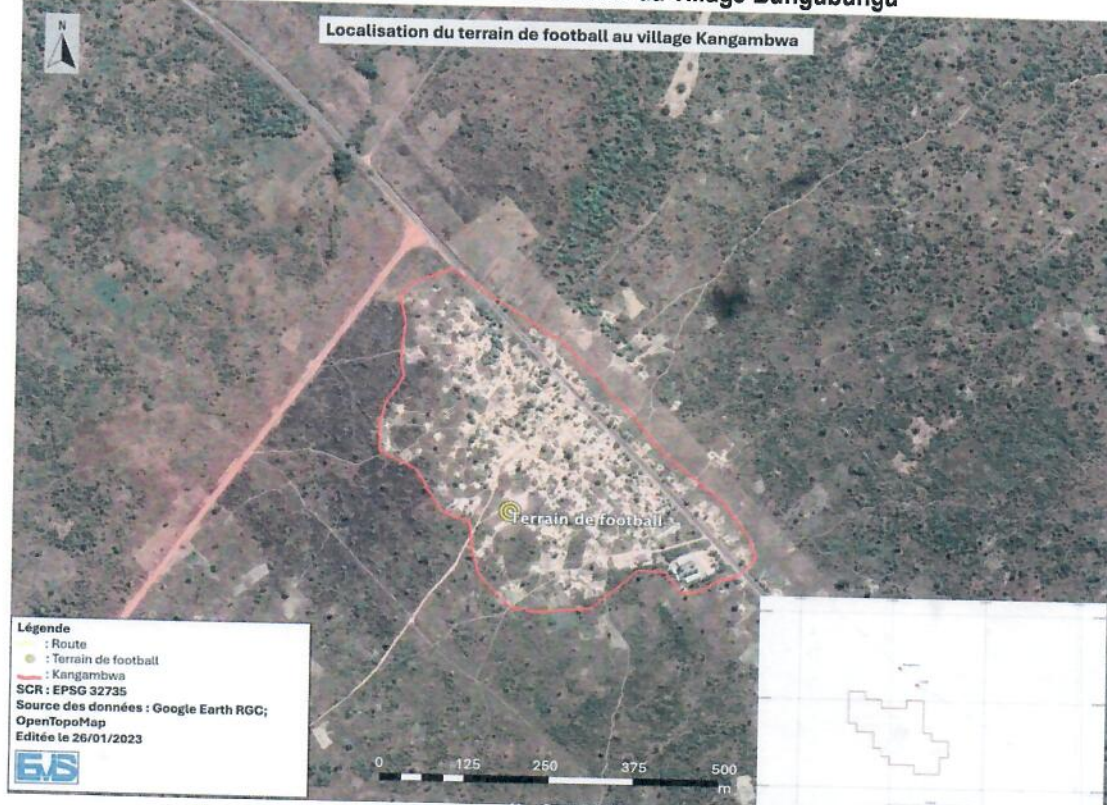


Figure 2-49. Carte de localisation du terrain de football du village Kangambwa

2.11.9 Chronologie d'exécution du projet

OPERATIONS	CHRONOGRAMMES (2025,2027 et 2028)								
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai
Installation chantier									
Préparation du terrain									
Construction de la tribune									
Construction d'un vestiaire									
Aménagement de l'aire de jeux, ainsi que la plantation de la pelouse									
Fourniture et pose d'une clôture métallique autour de l'aire de jeu									
Retrait du chantier									
Remise de l'ouvrage à l'ETD									

2.11.10 Acte de cession et coordonnées géographiques

Voir Annexe 21.

2.12 Projet 12 : Appui et Mécanisation de la culture du maïs

2.12.0 Secteur d'intervention : Agriculture et Développement Rural -

2.12.1 Contexte et justification du projet

Le présent projet consiste en la mécanisation de l'agriculture ainsi qu'en l'appui à la culture du maïs dans la zone d'influence du projet ; il vise également l'éradication de la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde avec comme Objectif de Développement Durable (ODD1) et la Lutte contre la faim qui consiste à éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable (ODD2).

La culture du maïs occupe une place prépondérante dans la province du Haut-Katanga où la production se voit confrontée aux chutes des rendements suite à la pauvreté des sols. A ceci s'ajoute une accessibilité limitée d'intrants chimiques (engrais et pesticides) suite à une flambée des prix de ces derniers. En conséquence, l'activité agricole est progressivement abandonnée en faveur d'autres activités considérées comme génératrices immédiates des revenus pour la survie des familles des populations rurales. Cette situation a pour conséquence l'accroissement de l'insécurité alimentaire.

Cette céréale occupe une place de choix dans l'élaboration de toute solution au double problème de l'alimentation et du redressement économique des populations paysannes. Le maïs constitue la principale source d'alimentation de base des populations de l'hinterland minier du Haut-Katanga. Dans cette zone, la pauvreté des sols constitue un problème majeur qui influence négativement le rendement des cultures, principalement celle du maïs. Cette situation a pour conséquence l'accroissement de l'insécurité alimentaire, d'où l'importance d'avoir les agriculteurs ayant une certaine connaissance sur les techniques agricoles modernes. Il sera question d'octroyer aux communautés du groupement Katanga un tracteur et de les appuyer en intrants afin d'accroître les capacités de production.

Selon un nouveau rapport de la FAO, nourrir une population mondiale en pleine expansion nécessitera des améliorations significatives en termes de productivité agricole, surtout en Afrique, tandis que la mécanisation et des stratégies appropriées de mécanisation ont un rôle considérable à jouer. Le rapport « La mécanisation agricole : Un intrant essentiel pour les petits exploitants d'Afrique subsaharienne » soutient que la mécanisation agricole devra être écologiquement compatible, économiquement viable, abordable et adaptée aux conditions locales, et compte tenu de l'évolution actuelle des conditions météorologiques, intelligente face au climat.

La mécanisation englobe l'ensemble des technologies agricoles et de traitement, de l'outil le plus basique et simple à un équipement plus sophistiqué et motorisé.

La mécanisation va bien au-delà du labour, elle permet d'améliorer la productivité, de créer de nouveaux emplois aux stades de l'après récolte, du traitement et de la commercialisation dans les systèmes alimentaires locaux.

Les agriculteurs du groupement Katanga bénéficieront d'un engin agricole et de l'appui en intrants pour la culture du maïs afin de parer aux problèmes qui les guettent.

2.12.2 Brève description

Il est très difficile d'imaginer actuellement un secteur agricole performant sans développement de la mécanisation. Ce facteur, comme les engrais, les pesticides, les semences joue un rôle déterminant dans l'amélioration de la production agricole.

Le projet de développement de la mécanisation agricole au Congo participe ainsi, à la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de diversification économique pour la transformation structurelle de l'agriculture. L'agriculture congolaise est pratiquée majoritairement par des petits exploitants agricoles qui utilisent les outils rudimentaires. Pour augmenter la superficie exploitée et accroître la production agricole, il est indispensable de réduire la pénibilité des travaux agricoles en développant la mécanisation. Dans le cadre des prestations de mécanisation aux petits producteurs, **1475 hectares** cumulés à raison de 295 Ha par an pour la période allant de 2024-2028 seront cultivés.

Le projet de mécanisation de l'agriculture s'inscrit dans la dynamique d'amélioration du bien-être de la communauté du groupement Katanga affectée par les activités minières de la société SEK SA.

Le processus passe par l'identification des sites agricoles, la sensibilisation, la sélection des communautés bénéficiaires, ainsi que la mécanisation de l'agriculture.

2.12.3 Objectifs du projet

L'objectif général de ce projet est de renforcer la sécurité alimentaire des ménages et de réduire la pauvreté.

Le projet vise spécifiquement à :

- Transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture performante, source de richesse partagée à travers l'autosuffisance alimentaire en produits vivriers de base ;

- Commercialiser le surplus de production, accroître la valeur ajoutée des biens et atteindre les ODD1 et ODD2 sont atteints ;
- Appuyer l'agriculture locale par la mécanisation de l'activité agricole par l'octroi d'un tracteur avec accessoires ;
- Promouvoir la création de l'emploi ;
- Améliorer les conditions nutritionnelles des personnes de la zone d'intervention ;
- Pérenniser les activités de développement de SEK SA vis-à-vis des communautés à travers l'autofinancement.

2.12.4 Bénéficiaires du projet

Les 6 villages (Katanga, Bungubungu, Lukutwe, Hewa Bora, Kashipo et Kileba) du groupement Katanga et secteur de la Lufira, sont bénéficiaires de ce projet.

a) Les bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directement ciblés comprennent les agriculteurs actifs dans les villages ci hauts identifiés du groupement Katanga. Environ 300 ménages vont directement bénéficier de ce projet, soit en moyenne 1200 personnes, par le biais de leur participation aux activités de mise en œuvre et de la remise d'apport en nature (semences et intrants chimiques).

b) Les bénéficiaires indirects

En outre, plus de 4200 autres familles vivant dans la zone ciblée du groupement Katanga bénéficieront des effets induits par le projet, comme l'accès au maïs de qualité et à l'augmentation de la disponibilité alimentaire mais aussi à travers des activités connexes comme la commercialisation, la transformation, la main d'œuvre au champ etc.

Ce bénéfice indirect du projet sera étendu dans le groupement Katanga y compris les entités non ciblées du territoire de Kambove et du Haut-Katanga.

2.12.5 Résultat attendus (livrables)

A l'issue du processus les résultats attendus sont :

- L'agriculture de subsistance est transformée en agriculture plus performante ;
- Les ODD1 et ODD2 sont atteints ;
- Deux tracteurs sont octroyés aux populations bénéficiaires du projet ;
- Les conditions nutritionnelles des personnes de la zone d'intervention sont améliorées ;
- Les activités de développement de SEK SA vis-à-vis des communautés à travers l'autofinancement sont pérennisées ;
- La création des emplois durables est réalisée.

2.12.6 Localisation des communautés bénéficiaires du projet

La zone de concentration du projet est le groupement Katanga. Toutefois, certaines localités où la demande de mécanisation est importante seront également concernées. La superficie totale cumulée disponible à cultiver est de 1475 d'hectares.

Les communautés bénéficiaires du projet appui et mécanisation de la culture du maïs sont présentées sur la figure ci-dessous.

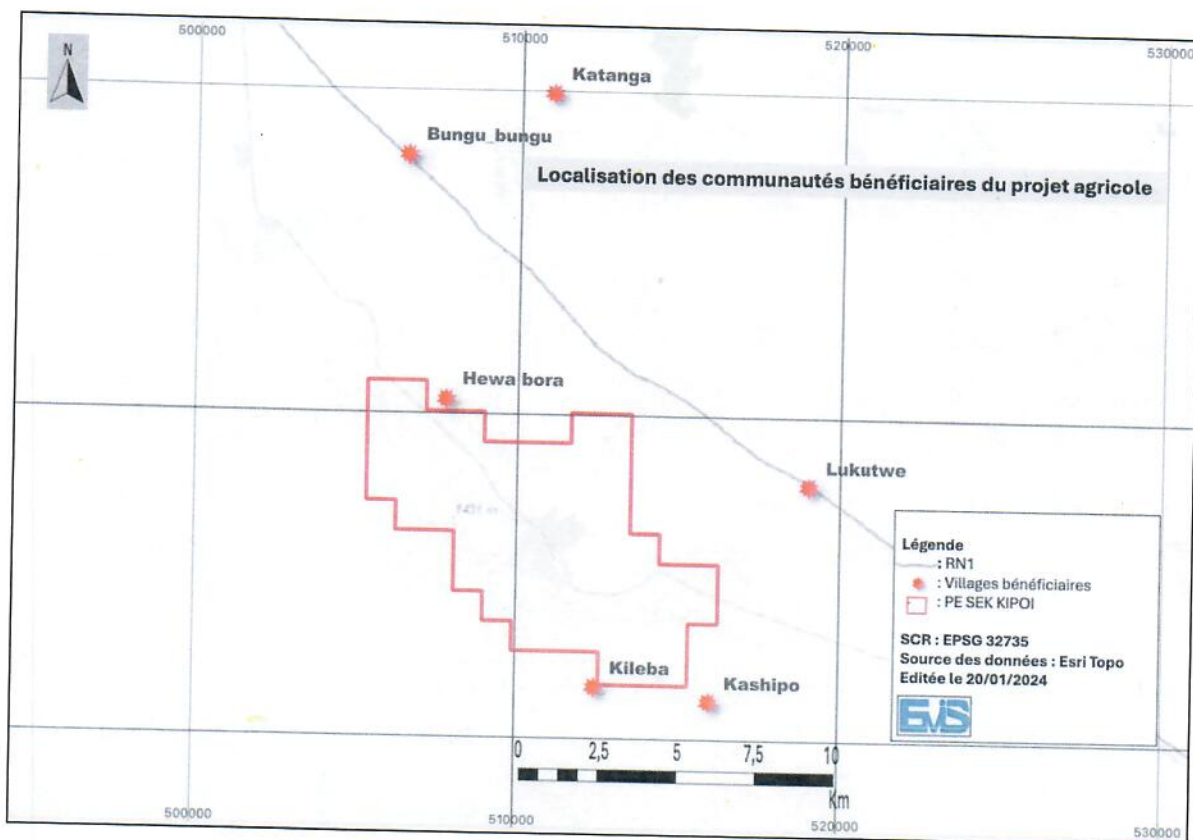


Figure 2-50. Localisation des communautés bénéficiaires du projet.

Les 6 villages (Katanga, Bungubungu, Lukutwe, Hewa Bora, Kashipo, Kileba) du groupement Katanga et secteur de la Lufira, sont bénéficiaires de ce projet.

N°	Nom du village	Zone	Abscisse	Ordonnée
1.	Katanga	35 L	510992	8769938
2.	Bungubungu	35 L	50651	8763737
3.	Lukutwe	35 L	519045	8757902
4.	Hewa Bora	35 L	507781	8760434
5.	Kashipo	35 L	516013	8751170
6.	Kileba	35 L	512468	8751170

2.12.7 Stratégie et méthodologie d'exécution

Le projet de mécanisation approuvé par les communautés bénéficiaires du groupement Katanga est consécutif aux descentes de terrain antérieures effectuées dans la zone impactée par les activités minières de la société SEK SA en vue de la détermination des besoins réels.

Ainsi, plus de quatre missions de terrain ont été réalisées dans le groupement Katanga à cette fin, et les ménages agricoles impactés par les activités minières de SEK SA ont été identifiés. Ces missions avaient

pour but de s'entretenir avec les potentiels bénéficiaires en vue de la sensibilisation et faisabilité du projet à exécuter dans la zone et présenter les attentes. Il était aussi question ici de faire des évaluations afin de faire une mise à jour de l'état de lieu de l'agriculture dans la contrée. En somme, 300 ménages issus de six villages Katanga, Bungubungu, Lukutwe, Hewa Bora, Kashipo et Kileba seront sélectionnés et conviés à un atelier d'échange.

SEK SA mettra à la disposition des agriculteurs en moyenne 25 kg de semence de maïs, 200 Kg d'engrais NPK (10-20 -10) à défaut (17-17 -17) et 150 Kg d'urée (46%) pour un hectare emblavé.

Les visites de supervision de terrain se feront de manière régulière et elles seront prises en charge par l'entreprise SEK SA.

A l'issue de chaque campagne, un remboursement en nature sur la production sera opéré par la communauté bénéficiaire afin d'assurer la durabilité du projet. Les communautés seront chargées du suivi, de la collecte, du conditionnement et du stockage du maïs grain remboursé. Ce maïs remboursé sera gardé et géré par les communautés et constituera une source de financement pour les prochaines campagnes agricoles. Les évaluations à mi-parcours et les échanges d'expérience seront régulièrement organisés entre les agronomes de terrain (issus de la structure spécialisée), les membres des communautés et le représentant de l'entreprise SEK SA afin de s'assurer de la bonne conduite du projet.

2.12.7.1 Etudes techniques

SEK SA financera la culture de 295 hectares de maïs par saison culturale. Ce financement sera remboursable par les communautés à l'échelle de 20% de la production totale.

Besoin total au bout de 5 ans :

- Surface totale à cultiver : 1475 hectares ;
- Quantité de semences : 36,88 tonnes ;
- Quantité de NPK : 295 tonnes ;
- Quantité d'urée : 221,25 tonnes.

Besoin par hectare

- Semences de maïs : 25 kg par hectare ;
- NPK : 200 kg par hectare ;
- Urée : 150 kg par hectare ;
- Pesticide : Non utilisée.

2.12.7.2 Production attendue

En utilisant la variété améliorée et en apportant les quantités requises d'intrants chimiques (engrais et pesticides), les prévisions de rendement sont portées à une moyenne de 5 tonnes à l'hectare. Ainsi donc, une production annuelle de 1475 tonnes sera projetée sur les 295 hectares à emblaver dans le groupement Katanga. Ainsi, l'estimation de l'évolution de la production se présente de la manière ci-après :

- Année (1) 2024 : Au moins 1475 tonnes de maïs grains seront produits sur une superficie de 295 hectares ;
- Année (2) 2025 : Au moins une production cumulée de 2950 tonnes de maïs grains produits sur une superficie cumulée de 590 hectares ;
- Année (3) 2026 : un minimum cumulé de 4425 tonnes de maïs grains seront produits sur un cumul de 885 hectares ;
- Année (4) 2027 : un minimum cumulé de 5900 tonnes de maïs grains seront produits sur un cumul de 1180 hectares ;
- Année (5) 2028 : un minimum cumulé de 7375 tonnes de maïs grains seront produits sur un cumul de 1475 hectares.

2.12.7.3 Méthodologie de mise en œuvre du projet

La méthodologie de mise en œuvre du projet d'appui et mécanisation de la culture du maïs définit les critères de sélection des bénéficiaires comme suit :

- Être résident réel du Groupement Katanga ;
- Avoir un champ d'au moins 0,5 Ha ;
- Être membre reconnu dans une des communautés du Groupement Katanga.

La communauté locale devra procéder à l'identification des agriculteurs et proposer les listes des membres. Les membres devront se rencontrer deux fois l'an afin d'évaluer leurs progrès et des Procès-Verbaux seront élaborés à cet effet.

SEK SA à travers son chargé d'agriculture devra assurer le suivi du projet selon un calendrier de convenance programmé avec la population sélectionnée.

SEK SA utilisera les intrants dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Comme matériel, SEK SA fournira des houes, des machettes et haches durant la première année culturale (2 houes, une hache et une machette pour chacun des agriculteurs) ainsi que des sacs d'emballage de 50 Kg ;
- Comme semences de maïs, SEK SA utilisera les variétés hybrides **Seedco 719** appelées **Tembo** et **Seedco 647** appelées **Simba** qui bénéficient de fortes performances culturales ; à défaut la variété composite de **Babungo** ;
- Comme engrais chimiques SEK SA utilisera le **NPK 17-17-17** afin de répondre au besoin nutritionnel des cultures à différents stades de croissance et à défaut, **NPK 10-20-10** selon la disponibilité sur le marché.

2.12.7.4 Suivi et évaluation du projet

Afin d'apprécier les changements obtenus du fait de ce projet et tel qu'exigé par l'esprit du cahier des charges, un mécanisme de suivi et évaluation sera mis en place ; celui-ci aura pour but d'évaluer la matérialisation du projet eu égard aux objectifs assignés.

Ainsi, cette démarche de suivi et évaluation conduite par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'administrateur du territoire de Kambove aura pour composition :

- L'Administrateur du territoire de Kambove (Président) ;
- Un délégué de l'entreprise SEK SA ; et
- Au moins cinq représentants de la communauté locale.

Quelques éléments principaux feront objet de suivi et évaluation. Il s'agit du respect des procédures de passation des marchés et du respect des échéances.

Comme requis, le CLS sera tenu de communiquer à l'entreprise SEK SA le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec l'entreprise dans le but d'optimisation et d'implémentation du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

S'agissant des indicateurs de suivi, les éléments suivants seront observés :

- Des villages agricoles avec les coordonnées géodésiques retraçant les 295 hectares sont installés ;
- Les intrants agricoles (semences et engrais) sont bien distribués aux communautés bénéficiaires du projet ;
- Les communautés sont bien accompagnées par une structure spécialisée dans leur production et dans toutes ses phases ;
- La production du maïs est améliorée dans la zone impactée.

2.12.8 Résultats attendus

- La distribution des intrants agricoles pour une superficie de 1475 ha sur 5 ans réalisée ;
- La pauvreté, le chômage et insécurité alimentaire sont diminués ;
- La production du maïs dans le territoire de Kambove est augmentée ;
- Les emplois durables sont créés et les revenus ont augmenté.

2.12.9 Budget

Le budget du projet Appui et mécanisation de l'agriculture est de 792000 (Dollars américains, Sept cent quatre-vingt-douze mille) répartis comme suit :

1. Mécanisation de l'agriculture : **83.500 USD** (Dollars américains, Quatre-vingt-trois mille cinq cents) pour un tracteur ;
2. Achat du matériel aratoire : **7.875 USD** (Dollars américains, Sept mille huit cent soixante-quinze) ;

3. Achat des sacs d'emballage : **36.875 USD** (Trente-six mille huit cent soixante-quinze) ;
4. Appui aux agriculteurs locaux par l'octroi des intrants : **708.500 USD** (Dollars américains Six-cent-sept cent cinquante).

Tableau 2-30. Budget d'acquisition du tracteur

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE L'ACQUISITION DU MATERIEL AGRICOLE					
N°	Libellé	Unité	Qté	P U en USD	P T en USD
1	Tracteur Case ou New Holland	Pièce	1	32000	32000
	Sous-total 1				32000
2	Matériel				
2.1	De nettoyage/ dessouchage (rippers à 8 dents)	Pièce	1	8000	8000
2.2	De labour (Charrue à 4 disques)	Pièce	1	5500	5500
2.3	De Hersage (Herse de 20 disques)	Pièce	1	6500	6500
2.4	Semi (Semoir type mécanique à précision avec 4 rangées et bac à engrais)	Pièce	1	15000	15000
	Sous-total 2				20000
3	Traitements Phytochimiques				
3.1	Pulvérisateurs 600 L hydro-injecteur	Pièce	1	6000	6000
3.2	Epandage (Epandeuse 600 Kg)	Pièce	1	6000	6000
	Sous total 3				12000
4	Transport du matériel et des produits				
4.1	Remorque benne de 5 tonnes	Pce	1	7500	7500
	Sous-total 4				7700
	BUDGET TOTAL				83500

Tableau 2-31. Budget détaillé du projet d'appui à la culture du maïs par hectare.

Num	Libellé	Quantité par Hectare en Kg	Nombre de sacs par Hectare	PU (USD)	PT / Ha
1	Fourniture semences (Sac de 25 Kg)	25	1	\$65,00	\$65,00
2	Fourniture NPK (Sac de 50 Kg)	200	4	\$55,00	\$220,00
3	Fourniture Urée (Sac de 50 Kg)	150	3	\$55,00	\$165,00
Budget détaillé par Hectare					\$450,00

Tableau 2-32. Budget général des intrants.

ORD	Désignation	Unité	Qté	P U en USD	P T en USD
1	Matériel aratoire				
1.1	Houe	Piece	600	6,5	3900
1.2	Hache	Pièce	300	6,5	1950

ORD	Désignation	Unité	Qté	P U en USD	P T en USD
1.3	Machette	Pièce	300	6,75	2025
	Sous-total 1				7.875
2	Emballage				
2.1	Sacs de 50 Kg pour 5 ans	Pièce	147500	0,25	36.875
3	Engrais et semences				
3.1	Semences de 25 Kg	Sac de 25 Kg	295	65	19175
3.2	NPK de 50 Kg	Sac de 50 Kg	1180	55	64900
3.3	Urée de 50 Kg	Sac de 50 Kg	885	55	48675
3.4	Sous total par année				132750
	Sous total pour 5 années				663750
	TOTAL GENERAL				708.500
	Dollars Américains Sept cent huit mille cinq cents.				

2.12.10 Période/durée :

1. Mécanisation de l'agriculture au cours de l'année 2024 ;
2. Appui à la culture du maïs : durant les cinq années d'exécution du cahier des charges. (Années 2024, 2025, 2026, 2027, 2028).

2.12.11 Entreposage

SEK SA va fournir des conteneurs pour l'entreposage et la conservation des produits de récolte. Les conteneurs seront conditionnés à cette fin.

2.12.12 Chronogramme de mise œuvre des activités

Tableau 2-33. Calendrier annuel et quinquennal de mise œuvre des activités

Item	Activité	CHRONOGRAMME QUINQUENAL ET ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES											
		Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil
1.	Mécanisation de l'agriculture	2024											
2	Assistance par un agronome.	2024-2025	2024-2025	2024-2025	2024-2025	2024-2025	2025-2026	2025-2026	2025-2026	2025-2026	2025-2026	2025-2026	2025-2026
3	Octroi des semences et engrais		2024-2028	2024-2028									
4	Octroi du matériel aratoire	2024	2024										
5	Octroi des sacs d'emballage									2024-2028	2024-2028		



Figure 2-51. Illustration du matériel agricole à utiliser

2.13 Projet 13 : Appui aux cultures maraîchères

2.13.1 Secteur d'intervention : Agriculture et Développement Rural

2.13.2 Contexte et justification

Le maraîchage est une activité agricole qui s'est considérablement développé au cours de ces dernières décennies pour plusieurs raisons à savoir : améliorer les conditions nutritionnelles des populations, assurer l'autosuffisance alimentaire, générer des revenus et favoriser les activités sociales collectives.

Mues par la volonté d'améliorer les conditions de vie, les femmes cultivatrices du village Lukutwe ont émis le besoin au travers ce cahier des charges d'avoir un projet cadrant avec le maraîchage pour leur survie.

Un certain nombre de problèmes entravaient la bonne mise en œuvre d'activités maraîchères et la motivation des femmes au sein du groupement Katanga. Il s'agit donc dans le cadre de ce cahier des charges d'apporter une réponse concrète aux difficultés suivantes :

- La pauvreté : Les activités génératrices de revenus nécessitent des fonds pour se procurer certains matériaux essentiels au démarrage. Les outils et les semences de qualité sont chers et inaccessibles pour ces femmes aux faibles revenus ;
- La question de l'eau : Pendant la saison sèche, qui est la plus favorable au maraîchage, il y a d'importants problèmes d'approvisionnement en eau dans les zones rurales ;
- L'insuffisance des connaissances techniques : Les femmes manquent de compétences techniques et commerciales pour mener à bien le développement d'une activité maraîchère ;
- L'absence de clôture : A Lukutwe, l'élevage est pratiqué et pendant la saison sèche, les pâtures se font rares. Les plantations maraîchères non protégées sont alors ravagées par les animaux en quête de nourriture.

Le projet d'appui à la culture maraîchère au groupement Katanga s'inscrit dans une logique de développement durable des activités des maraîchères dans la contrée. Il vise un renforcement de la dynamique de production déjà engagée tout autant que la pérennisation des activités génératrices de revenus pour les maraîchères concernées.

Le présent projet se justifie par le fait que les systèmes et les techniques de production nécessitent une réelle amélioration, et que les activités de production menées doivent s'intégrer au mieux à la filière maraîchère dans son ensemble et contribuer à la dynamiser.

2.13.3 Brève description du projet

L'agriculture comme activité économique joue un rôle primordial pour sédentariser les populations et freiner l'exode rural, en améliorant le niveau de vie par la création d'emplois et par la sécurité alimentaire.

Le projet compte offrir à 60 femmes cultivatrices regroupées au sein d'une association des femmes maraîchères, les intrants nécessaires dans la première année du projet pour convaincre plus facilement les cultivateurs exploitant le maraîchage d'adopter l'itinéraire technique proposé par le projet sans risques. Par la suite, pour les cultures suivantes, les cultivateurs contribueront avec 20% du financement des intrants. A la fin de chaque campagne de maraîchage, les femmes maraîchères épargneront un montant correspondant au financement de la campagne suivante. Le Groupement Katanga, en collaboration avec les programmes bilatéraux et multilatéraux, pourra

engager des ressources supplémentaires pour assurer la pérennisation des techniques sur l'ensemble des communautés.

Le projet d'appui à la culture maraîchère participe ainsi, à la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de diversification économique pour la transformation structurelle de l'agriculture.

2.13.4 Objectif du projet

2.13.4.1 Objectifs généraux

- Créer une association des femmes maraîchères à Lukutwe ;
- Permettre aux femmes du village Lukutwe, d'avoir des sources de revenus régulières et fiables ;
- Améliorer les conditions de vie de la communauté ;
- Lutter contre la faim et la malnutrition (ODD1 et ODD2).

2.13.4.2 Objectif spécifique

La finalité du projet est de mettre en place une activité maraîchère rentable grâce à la mutualisation des efforts, à l'augmentation de la production maraîchère ainsi que la pérennisation de l'activité maraîchère.

2.13.5 Bénéficiaires du projet

2.13.5.1 Les bénéficiaires directs

Les 60 membres de l'association de femmes « Maraîchères » qui seront sélectionnées à Lukutwe sont les bénéficiaires directs du projet, même si actuellement une frange d'entre elles sont exploitantes à part entière. Le développement de l'activité maraîchère aura des impacts positifs sur les conditions de vie des familles des femmes maraîchères.

2.13.5.2 Les bénéficiaires indirects

Ce bénéfice indirect du projet sera étendu dans le groupement Katanga et les villes les plus proches du projet bénéficieront des effets induits par le projet, comme l'accès aux produits de qualité et à l'augmentation de la disponibilité alimentaire mais aussi à travers des activités connexes comme la commercialisation, la main d'œuvre au champ etc.

2.13.6 Localisation du projet

Le milieu d'insertion du projet est le groupement Katanga et plus spécifiquement le village Lukutwe, situé aux coordonnées reprises dans le tableau ci-après :

Tableau 2-34. Coordonnées géographiques du village Lukutwe.

Item	Nom du village	Zone	Abscisse	Ordonnée
1.	Likutwe	35 L	519045	8757902

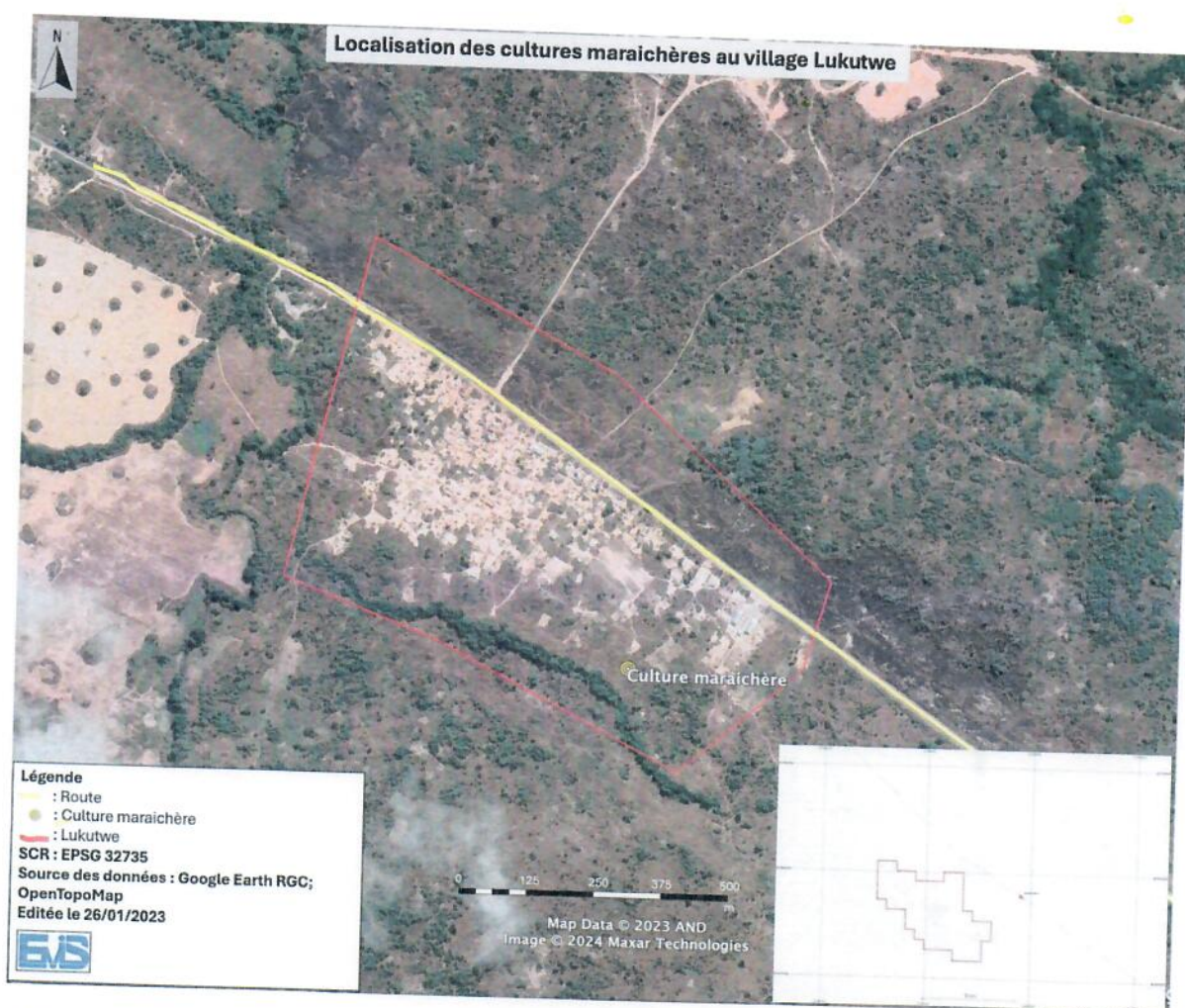


Figure 2-52. Localisation des cultures maraichères au village Lukutwe

2.13.7 Résultats attendus(livrables)

- Une association des femmes maraichère est créée ;
- Les conditions nutritionnelles des populations sont améliorées ;
- L'autosuffisance alimentaire est assurée ;
- Les ODD1 et ODD2 sont atteints ;
- Les revenus sont générés.

2.13.8 Période/durée

Le projet d'appui au maraichage se déroulera durant les cinq années d'exécution du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise SEK SA. (Années 2024, 2025, 2026, 2027, 2028).

2.13.9 Stratégie et méthodologie d'exécution du projet

Une formation sera dispensée par un expert en agriculture de l'entreprise SEK SA (ou un indépendant) spécialisé dans l'aménagement des jardins maraîchers aux femmes de l'association créée. Des puits artisanaux seront creusés pour des besoins en eau et une clôture érigée permettant de sécuriser le périmètre du jardin maraîcher. Le chef de village devra rendre disponible des terres aux femmes afin qu'elles puissent les exploiter pour leur activité.

Parallèlement, une étude de faisabilité permettrait de déterminer précisément le meilleur site pour implanter le jardin et les puits. Le site choisi pour le maraîchage est l'une des zones du village Lukutwe les plus fournies en eau.

L'emplacement du jardin maraîcher, qui sera octroyé par le chef du village, sera ensuite débroussaillé par les femmes de l'association des femmes maraîchères de Lukutwe.

Le projet prévoit la construction d'une clôture autour du site d'implantation du jardin maraîcher. Les cultures sont ainsi protégées des dégâts causés par les animaux.

Les semences et intrants indiqués seront achetés. Les semences seront sélectionnées en fonction de la date prévue pour le démarrage des activités de maraîchage, afin d'optimiser les rendements agricoles.

Les deux critères qui rentrent également en ligne de compte dans le choix des semences sont l'amélioration de la nutrition des familles et les perspectives d'augmentation des revenus.

Des équipements (brouettes, arrosoirs, houes, binettes...) pour l'activité de maraîchage seront achetés et distribués à chacune des femmes prenant part à l'activité maraîchère.

La formation des bénéficiaires :

L'approche de formation en maraîchage repose sur 3 piliers à savoir :

- Une programmation assistée ;
- Une planification assistée ; et
- Une exécution assistée des activités de maraîchage avec les exploitantes agricoles.

La formation sera ainsi dispensée par l'expert en agriculture de SEK SA (ou un indépendant) in situ.

La formation portera ainsi sur les points suivants :

- Les techniques de préparation des sols notamment l'importance du repos des sols et de la rotation des cultures ;
- Le parcellement et la répartition des parcelles entre les bénéficiaires, les parcelles monocultures préférables en général ;
- Les types et la qualité des différents fumiers organiques ;
- La confection des planches permettant de délimiter chaque parcelle ;
- La présentation des semences et leur mode de culture en semis direct ou pépinière ;
- Les techniques de culture des plantes en pépinières ;
- Les insecticides et le mode d'utilisation des produits phytosanitaires ;
- Le repiquage des plants ;
- La détection des maladies pouvant entraver les cultures ;
- Les techniques de traitement des plants avec les différents produits ;
- L'appréciation de la maturité et les techniques de récolte des fruits et légumes.

Le projet sera géré par un comité de coordination élu au sein de l'association. Une mission d'évaluation indépendante rapportera les résultats et la gestion du projet au CLS.

2.13.10 . Budget

Tableau 2-35. Budget détaillé du projet d'appui au maraichage par hectare.

Numa	Libellé	Quantité par Hectare en Kg	Nombre de sacs par Hectare	PU (USD)	PT / Ha
1	Fourniture semences (boite de 1 Kg)	1	1	\$15,00	\$15,00
2	Fourniture NPK (Sac de 50 Kg)	100	2	\$55,00	\$110,00
3	Fourniture Urée (Sac de 50 Kg)	75	1,5	\$55,00	\$82,50
Budget détaillé par Hectare					\$247,50

Tableau 2-36. Budget général des intrants pour le maraichage.

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	P U en USD	P T en USD
1	Matériel aratoire				
1.1	Houe	Pièce	120	5	600
1.2	Herse	Pièce	120	4,5	540
1.3	Machette	Pièce	60	5	300
1.4	Piquet + fil maçon	Pièce	120	5	600
1.5	Arrosoir	Pièce	180	15	2700
1.6	Brouette	Pièce	60	50	3000
1.7	Pulvérisateur	Pièce	60	20	1200
	Sous-total 1				8940
2	Travaux supplémentaires				
2.1	Puits	Fft	1	1600	1600
2.2	Clôture en bambous	Unité	1	1322,5	1322,5
2.3	Sous-total 2				2922,5
3.	Formation				
3.1	Formation en maraichage	Unité	Fft	2	2000
4.	Engrais et semences				
4.1	Semences de 1 Kg	Boite 1 Kg	9	15	135
4.2	NPK de 50 Kg	Sac de 50 Kg	18	55	990
4.3	Urée de 50 Kg	Sac de 50 Kg	13,5	55	742,5
4.4	Produits phytosanitaires	Boite 5 L	18	20	360
	Sous total par année				2227,5
	Sous total pour 5 ans				11137,5
	TOTAL GENERAL				
	Dollars Américains vingt-cinq mille			25.000,00	

2.13.11 Chronogramme des activités

Item	Activité	CHRONOGRAMME QUINQUENAL ET ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES											
		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc
1.	Assistance par un agronome.	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028

2.	Octroi des semences et engrais	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028
3.	Octroi du matériel aratoire	2024-2028				2024-2028				2024-2028			
4.	Formation						2024-2025						

2.14 Projet 14 : Culture des sapins (Pinus) et achat d'une scierie industrielle (Wood-mizer)

2.14.0 Secteur d'intervention : Agriculture et Développement Rural

2.14.1 Contexte et Justification

Le secteur forestier en RDC, est susceptible de contribuer de manière significative tant à la diversification qu'au redressement de l'économie nationale. Mais, en dépit de son énorme potentiel, la contribution de ce secteur à la réduction de la pauvreté des populations congolaises en général et celles du Haut-Katanga en particulier reste encore timide voire insignifiante. Cette situation est due, en partie, au fait que jusque-là, le secteur forestier n'avait pas suscité beaucoup d'intérêts auprès des décideurs politiques ; ce qui n'a pas permis à ce secteur de bénéficier de toute l'attention à laquelle il a légitimement droit à l'instar d'autres secteurs d'économie nationale, en l'occurrence le secteur minier.

L'objectif de développement du projet de la culture des sapins ainsi que l'achat d'une scierie industrielle (Wood-mizer) est d'améliorer les moyens de subsistance des collectivités et la gestion du paysage forestier par des méthodes novatrices de financement et en fin de compte viser à réduire les émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) dues à la déforestation et la dégradation des forêts dans la zone du projet.

Ce projet vise à induire des changements transformationnels directs et indirects des ménages dans la zone du projet.

2.14.2 Brève Description du projet

Le projet consiste en la culture de 25 hectares des conifères (Sapins) du genre Pinus en vue de l'exploitation forestière de la communauté du village Lukutwe au groupement Katanga dans le Haut-Katanga et à l'achat d'une scierie industrielle complète (Wood-mizer) au profit de cette communauté dans le but de l'usinage et de la commercialisation du bois. Toutes ces activités se feront à travers une association des sylviculteurs de Lukutwe créée à cet égard.

D'après les calculs actuels, la vente de 70 000 m³ de bois commercial devrait engendrer des recettes d'une valeur de 700 000 dollars, ce qui équivaut plus ou moins aux dépenses totales encourues, y compris les apports de la communauté de Lukutwe.

Considérons que, pour une phase de lancement des activités d'aménagement comme celle-ci, l'équilibre auquel on prévoit de parvenir est un bon signe, pourvu que, dans les deux à trois années à venir, le projet s'efforce de réduire ses frais et d'augmenter ses rentrées.

2.14.3 Objectif du projet

L'objectif du projet est d'améliorer les moyens de subsistance des populations et la gestion du paysage forestier par des méthodes novatrices, tout en réduisant les émissions des Gaz à Effet des Serres dues à la déforestation et la dégradation des forêts dans les alentours du projet minier.

Spécifiquement, le projet vise :

- La création d'une association de sylviculteurs ;
- La diminution du taux de déforestation et de dégradation des forêts ;
- Le développement durable de la filière bois-énergie.

2.14.4 Bénéficiaires

a) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directement ciblés comprennent les communautés du village Lukutwe identifiés du groupement Katanga. Environ 60 ménages vont directement bénéficier de ce projet, soit en moyenne 180 personnes, par le biais de leur participation aux activités de mise en œuvre.

b) Les bénéficiaires indirects

Ce bénéfice indirect du projet sera étendu dans le groupement Katanga y compris les entités non ciblées des territoires de Kambove, Kipushi et dans d'autres villes du Haut-Katanga.

2.14.5 Résultats attendus(livrables)

Au terme de cette activité, les communautés locales du village Lukutwe devront être à même de maîtriser la sylviculture du sapin (Pinus) de manière à maintenir sur le long terme, la capacité de production en vue d'assurer sa gestion durable. Les résultats attendus et les livrables sont :

- Les intrants agricoles pour la culture de 25 hectares des sapins sont distribués ;
- La production du sapin dans le territoire de Kambove est réalisée ;
- La pauvreté et le chômage sont réduits ;
- Une scierie industrielle complète (Wood-mizer) est installée ;
- Les émissions des GES sont réduites.

2.14.6 Budget

Le budget alloué approuvé par la communauté du village Lukutwe concernant l'appui à la culture du sapin et l'achat d'un Wood-mizer est de **205.000 USD** (Dollars américains, Deux-cent-cinq-mille) pour cinq ans.

Tableau 2-37. Budget détaillé du projet d'appui à la culture des sapins par hectare.

N°	Libellé	Quantité par Hectare	Nombre par Hectare	PU (USD)	PT / Ha
1	Fourniture plantules (poquet)	1600 plantules	1600	\$3,50	\$5600,00
2	Fourniture NPK (Sac de 50 Kg)	200 Kg	4	\$55,00	\$220,00
3	Fourniture Urée (Sac de 50 Kg)	150 Kg	3	\$55,00	\$165,00
4	Fourniture produits phytosanitaires	2 Kg	2	\$15 ,00	\$30,00
Budget détaillé par Hectare					\$6015

Tableau 2-38. Budget quinquennal culture des sapins

N°	Libellé	Unité	Qté	P U en USD	P T en USD
1	Hectares à cultiver	Ha	25	6015	150375
	Sous-total 1				150375
2	Traitements Phytchimiques				
2.1	Pulvérisateurs 15L	Pièce	60	20	1200
2.2	Epandage (Epandeuse 5 Kg)	Pièce	60	20	1200
	Sous-total 2				2400
3	Matériel aratoire				
3.1	Machette	Pièce	180	5	900
3.2	Hache	Pièce	180	5	900
3.3	Houe	Pièce	180	5	900
3.4	Coupe-coupe	Pièce	180	4	720
3.5	Binette	Pièce	181	5	905
3.6	Désoucheuses	Pièce	3	6000	18000
3.7	Tronçonneuse	Pièce	10	300	3000
3.8	Arrosoir	Pièce	180	15	2700
3.9	Moto pompe + flexible	Pièce	2	500	1000
3.10	Carburant		800	1,5	1200
	Sous-total 3				30225
BUDGET TOTAL					183000

Tableau 2-39. Budget achat d'une scierie au projet

N°	Libellé	Nombre	Caractéristiques	PU (USD)	PT / Ha
1	Achat machine complète (Wood-mizer)	1	1	\$22000,00	\$22000,00
Budget Total					\$22000



Photo 2-1. Image du wood-mizer

2.14.7 Localisation du projet

Le milieu d'insertion du projet est le groupement Katanga et plus spécifiquement le village Lukutwe dont les coordonnées géographiques sont reprises dans le tableau suivant :

Item	Nom du village	Zone	Abscisse	Ordonnée
1.	Lukutwe	35 L	519045	8757902

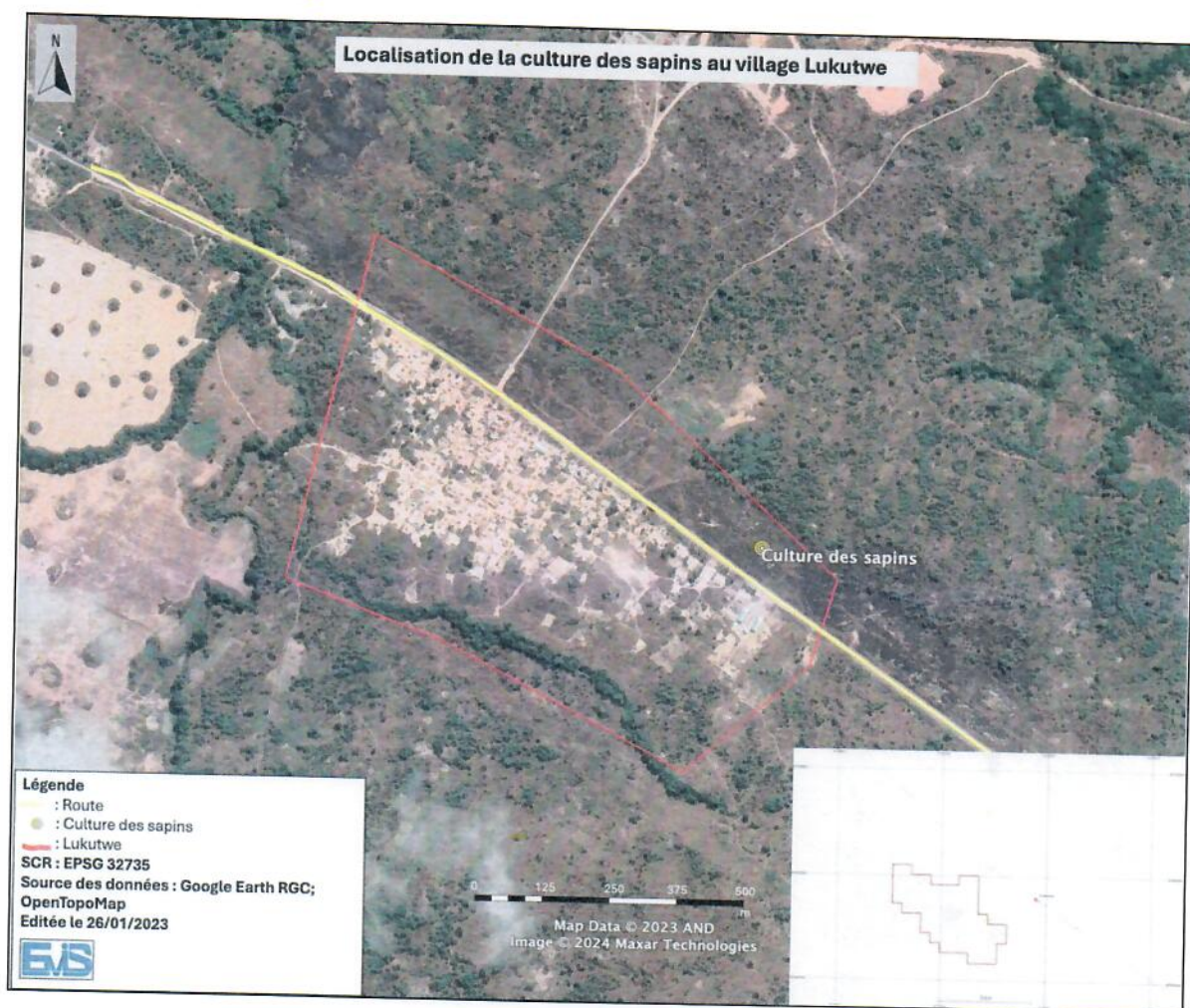


Figure 2-53. Localisation de la culture des sapins au village Lukutwe

2.14.8 Stratégie et méthodologie d'exécution du projet

Le projet de la sylviculture du sapin s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise SEK SA. Un Plan d'action sera développé avant la mise en œuvre du projet avec les différentes parties prenantes au projet sylvicole. Ce plan d'action visera à :

- Améliorer la connaissance sur l'écologie et la sylviculture du sapin ;
- Promouvoir des programmes de régénération assistés ;
- Faire l'état des lieux sur l'exploitation et la gestion en vue d'une gestion durable.

Au cours de la mise en œuvre de ce projet, quelques ajustements seront opérés notamment, sur le choix des sites des travaux (limité au seul village Lukutwe) pour des raisons évidentes, étant donné toute la problématique liée à la coupe du bois de chauffage ainsi que la fabrication du charbon de bois. Les travaux d'exploitation du bois seront limités à la seule zone des sapins que couvre ce projet.

Une scierie industrielle sera mise à la disposition de la communauté de Lukutwe et sera gérée par le comité local qui sera désigné parmi les membres de la communauté locale et le suivi du projet sera assuré par le CLS.

Notons cependant que cette scierie n'opérera que dans les zones réservées à la sylviculture du sapin dans le cadre de ce projet. Un engagement écrit de l'association des sylviculteurs de Lukutwe est exigé.

2.14.8.1 Etude technique

A. Description Scierie LT20

Les scieries de la gamme LT20 constituent des solutions idéales pour les jeunes entreprises du bois, les ateliers, les particuliers et les plus grandes entreprises qui recherchent une scierie efficace, flexible et productive sans pour autant avoir besoin des plus grosses capacités de volume des gammes LT40 et LT70. La LT20 coupe des billes jusqu'à 80 cm de diamètre et de 4,8 à 8,4 m de long. Avec la LT20, la manipulation des billes peut être configurée pour répondre aux besoins précis de votre activité : des configurations de manipulation des billes manuelles ou hydrauliques sont disponibles pour répondre aux exigences de productivité et de budget. La tête de la scierie LT20 conserve les mêmes fonctions de productivité que celles de la gamme Premium de Wood-Mizer. Avec la division automatique SW électronique standard, sélectionnez simplement l'épaisseur de planche souhaitée et la tête viendra se positionner automatiquement à la bonne hauteur pour chaque coupe – pas besoin d'attendre des calculs manuels. Le mouvement de marche avant et arrière se fait grâce à l'avance mécanique réglable.

Un réservoir d'eau vient alimenter la lubrification directement au niveau de la lame afin d'améliorer les performances de coupe et de garder la lame propre. Le bras guide-lame électrique permet de bien maintenir la lame quand on coupe des produits de différentes dimensions. La tension de la lame se règle facilement et maintient la lame à la bonne tension pour la coupe.

Options courantes

Possible d'obtenir une mobilité totale de la scierie en y ajoutant un ensemble de remorquage. L'écorceuse optionnelle prolonge la durée de vie des lames en retirant saletés et pierres de l'écorce. Le moteur est disponible en versions essence ou diesel.

Longueur de la bille	4.8-m	LT20S
	6.1-m	LT20M
	8.4-m	LT20L
Diamètre de la bille	80cm Largeur maximale de coupe 64cm	
Puissance	11Kw moteur Electrique 25 HP Essence 22 HP Diesel	

Ferme sylvicole

Au terme de ce projet, SEK SA financera la culture de 25 hectares de sapin du genre Pinus, soit 5 Ha par saison culturale. Après chaque récolte, il sera épargné un montant équivalent au financement de la prochaine campagne sylvicole afin de permettre la pérennisation de l'activité sylvicole.

Besoin par hectare

- Plantules : 1600 par hectare ;
- NPK : 200 kg par hectare ;
- Urée : 150 kg par hectare ;
- Produits phytosanitaires : 2 kg ;
- Pesticide : Non utilisée.

Besoin total au bout de 5 ans :

- Surface totale à cultiver : 25 hectares ;
- Quantité des plantules : 40.000 plantules ;
- Quantité de NPK : 5 tonnes ;
- Quantité d'urée : 3,75 tonnes ;
- Produits phytosanitaires : 0,05 tonnes.

A. Production attendue

En utilisant la variété résistante de Pinus et en y apportant les quantités requises d'intrants chimiques (engrais et pesticides), les prévisions de rendement sont portées à une moyenne de 1600 arbres de sapins à l'hectare. Ainsi donc, une moyenne annuelle de 8000 arbres de sapins sur 5 Ha.

- Année (1) 2024 : Au moins 8000 plantules de sapin sur une superficie de 5 hectares ;
- Année (2) 2025 : Au moins une production cumulée de 16000 plantules de sapins sur une superficie cumulée de 10 hectares ;
- Année (3) 2026 : Au moins une production cumulée de 24000 plantules de sapins sur une superficie cumulée de 15 hectares ;
- Année (4) 2027 : Au moins une production cumulée de 32000 plantules de sapins sur une superficie cumulée de 20 hectares ;
- Année (5) 2028 : Au moins une production cumulée de 40000 plantules de sapins sur une superficie cumulée de 25 hectares.

2.14.9 Période/durée

Le projet d'appui à l'achat d'une scierie sera effectif en 2027.

2.14.10 Chronogramme des activités

Tableau 2-40. Calendrier annuel et quinquennal de mise œuvre des activités

Activité	CHRONOGRAMME QUINQUENAL ET ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES											
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Achat des plantules										2024-2028	2024-2028	
Achat des produits phytosanitaires											2024-2028	2024-2028
Assistance par un agronome.	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028
Octroi des engrais chimiques	2025-2028									2024-2028	2024-2028	2024-2028

Activité	CHRONOGRAMME QUINQUENAL ET ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES											
	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Octroi du matériel scierie				2028								

2.14.11 Acte de cession et coordonnées géographiques

Voir Annexe 21.

2.15 Projet 15 : Aménagement de 2 étangs piscicoles

2.15.0 Secteur d'intervention : Agriculture, pêche et élevage -

2.15.1 Contexte et justification

Le Haut-Katanga est obligé d'importer des quantités importantes de poissons pour satisfaire aux besoins de sa population, le poisson étant la source des protéines animales la plus économique. Pour satisfaire à une demande toujours croissante en protéines d'origine animale, le Haut-Katanga importe aujourd'hui des milliers des tonnes de poisson par an. Avec ses eaux de surface limitées, La province devra dépendre en tout temps d'un volume toujours plus croissant des importations pour satisfaire la demande d'une population dont le taux de croissance annuel est d'environ 2,2 % ou développer considérablement sa capacité de production de protéines d'origine animale.

2.15.2 Brève description du projet

Ce projet prévoit la création de deux étangs piscicoles pilotes de 20m x 40m x 1m de dimension.

Les travaux vont consister en :

1. La construction de deux étangs piscicoles ;
2. La formation et l'assistance des pisciculteurs par un expert ;
3. Achat des intrants (Alevins, aliments, produits vétérinaires, etc.) ;
4. Ensemencement des étangs et récolte.

La finalité est d'établir, dans un premier temps, un réseau limité de petits pisciculteurs locaux dont les activités répondent aux normes techniques et dont la rentabilité des opérations peut être vérifiée.

Au cours des cinq prochaines années, ces activités seront considérées comme constituant la première phase d'un programme continu de développement de la pisciculture dans le groupement Katanga.

2.15.3 Objectifs du projet

2.15.3.1 Objectif principal

Dans le contexte actuel, un projet de pisciculture est élaboré dans le souci de constituer un point de départ et une base motrice pour le développement de la pisciculture afin que celle-ci devienne une réalité sociale et économique de la contrée.

L'objectif de ce projet est d'accroître la quantité des protéines animales sur le marché par la construction de 2 étangs piscicoles, la fourniture en alevins et la formation de la communauté du village Katanga.

2.15.3.2 Objectif spécifique

La finalité du projet est de mettre en place une activité piscicole rentable grâce à la mutualisation des efforts et à l'augmentation de la production piscicole.

2.15.4 Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les communautés du village Katanga et ses environs.

2.15.5 Résultat attendus (livrables)

1. Deux étangs piscicoles sont aménagés ;
2. Les intrants piscicoles (alevins, aliments) sont distribués aux pisciculteurs de la communauté ;
3. Les pisciculteurs sont accompagnés techniquement à travers des formations en techniques piscicoles et gestion des récoltes ;
4. Les ODD1 et ODD2 sont atteints ;
5. Les conditions nutritionnelles des personnes de la zone d'intervention sont améliorées.

2.15.6 Budget

Le budget total alloué à cette activité est de **40.000 dollars américains**, répartis en deux années productives.

1. Identification, sensibilisation et regroupement des pisciculteurs en association : **1.000 USD** (Dollars américains, Mille)
2. Formation des pisciculteurs : **3.000 USD** (Dollars américains, Trois mille)
3. Ensemencement alevins et Achat des intrants (aliments et produits vétérinaires) : **36.000 USD** (Dollars américains, trente-six mille).

Base de calcul

1. Densité d'empoissonnement : (8 alevins/m²) ;
2. Prix de 1000 alevins (mono sexes) = 130USD
3. Empoisonnement : 7000 alevins /étang ;
4. Prix empoisonnement par étang :910 USD ;
5. Coefficient de conversion alimentaire 2 (pour produire 1kg de poissons, il faut 2kg d'aliment) ;
6. 7 000 alevins pour 300g de poids moyen = 2100kg de poissons pour 4200kg d'aliments = 84 sacs d'aliments de 50 Kg pour un étang.

Prévisions empoissonnement et intrants de grossissement (Aliments)

Tableau 2-41. Budget estimatif des intrants du projet piscicole par étang.

Ord	Libellé	Unité	Nombre	PU (USD)	PT(USD)
I. Achat alevins					
1	Alevin	Pièce	7000	0,13	910
Sous-total 1					910
II. Achat aliments					
1.		Kg	84	39	3276
Sous-total 2					3276
Total					4186
MO de nourrissage des poissons 30 %					1254
Total général					5440

Etant donné que pour les deux années du projet, il y'aura 2 campagnes, ce qui ramène le montant total pour l'achat des intrants à **21.760 USD**.

Tableau 2-42. Budget estimatif formation du projet piscicole.

Num	Libellé	Unité	Nombre	PU (USD)	PT(USD)
Formation des pisciculteurs					
1	Formation	Fft	3	1000	3000
Sous-total 1					3000
Budget total					3000

Tableau 2-43. Budget estimatif du matériel projet piscicole.

N°	DESIGNATION	Unité	Qté	P U en USD	P T en USD
1	Matériel de travail				
1.1	Houe (lames + manches)	Pièce	8	6	48
1.2	Hache	Pièce	8	6	48
1.3	Machette	Pièce	4	6	24
1.4	Bêches	Pièce	8	7	56
1.5	Pics	Pièce	5	5	25
1.6	Brouettes	Pièce	10	50	500
1.7	Fil Macon	(bobines)	5	3	15
1.8	Dam-Dam (manuel)	Pièce	8	7	56
1.9	Tuyaux d'arrosage 100m (flexible)	Pièce	1	120	120
2.0	Tiges PVC 160mm	Pièce	4	60	240
2.1	Coudes 160mm	Pièce	6	18	108
2.3	Expertise Technique	Fft	2	2000	4000
2.4	Géo membranes (500µm) : rendus à Lubumbashi : rouleaux de 100m x 7-8m 5	Rouleau	3	2300	6900
2.5	Location Welding machin (soudure/rouleau)	Jour	4	150	600
	Achat des produits vétérinaires	Litre	100	15	1500
Total					14240

2.15.7 Localisation du projet

Le milieu d'insertion du projet est le village Katanga représenté sur la Figure 2-54 et dont les coordonnées sont reprises dans le Tableau 2-44 ci-après

Tableau 2-44. Coordonnées géographiques du village Katanga

Item	Nom du village	Zone	Abscisses	Ordonnées
1.	Katanga	35 L	510992	8769938

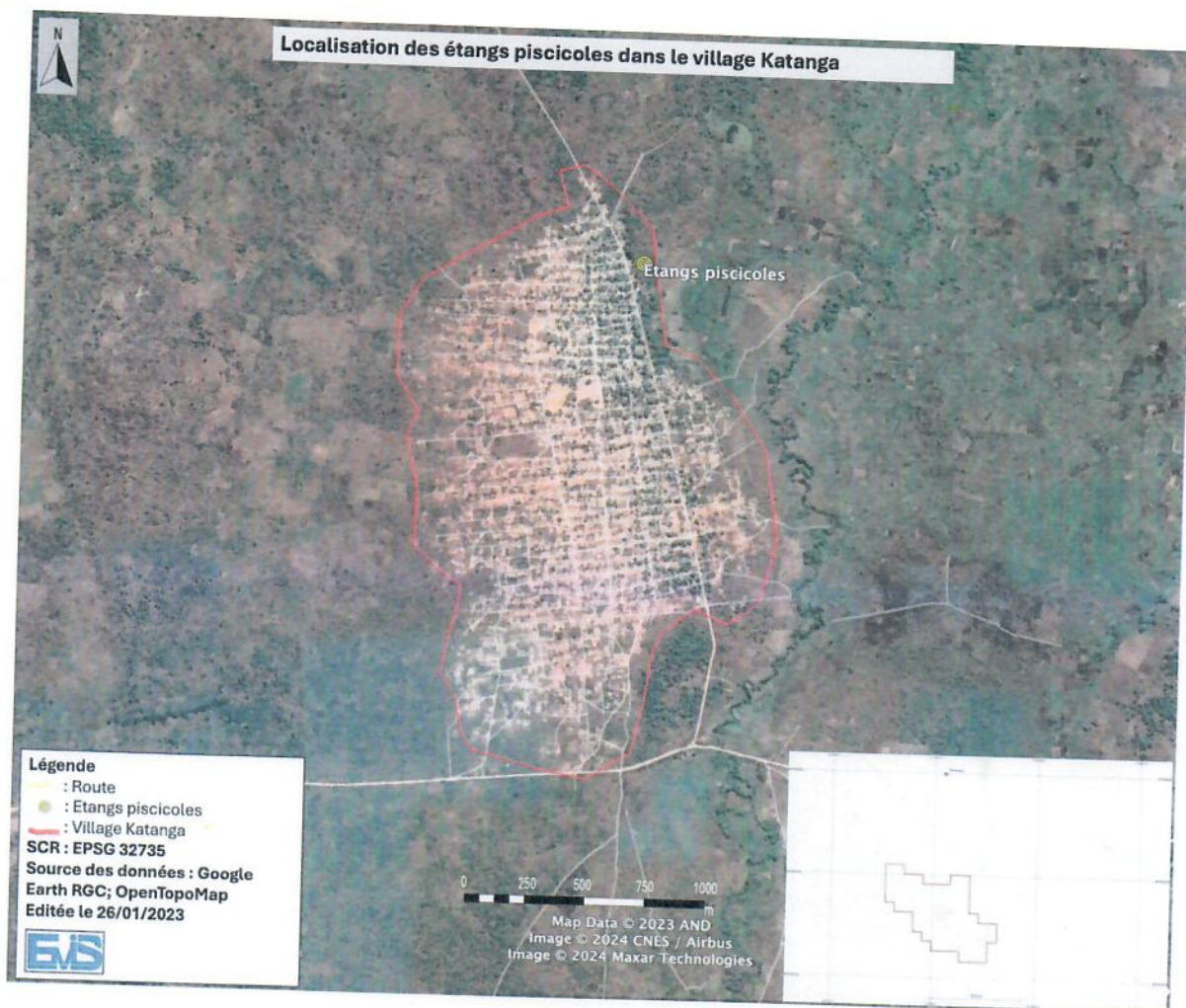


Figure 2-54. Localisation des étangs piscicoles

2.15.8 Stratégie et méthodologie d'exécution

La méthodologie de mise en œuvre du projet d'appui la pisciculture définit les critères de sélection des bénéficiaires comme suit :

1. Être résident réel du village Katanga ;
2. Avoir un intéressement à l'activité piscicole ;
3. Développer des connaissances en pisciculture.

La communauté locale devra procéder à l'identification des pisciculteurs et proposer les listes des membres en constituant une association des pisciculteurs de la contrée. Les membres devront se rencontrer deux fois l'an afin d'évaluer leurs progrès et des Procès-Verbaux seront établis à cette fin.

Les pisciculteurs regroupés en associations seront formés sur leurs sites par un expert indépendant ou non en pisciculture de la société (avec ses agents ou en engageant un consultant). Les travaux pratiques seront réalisés in situ.

Des formations sur les techniques piscicoles, la gestion des étangs ainsi que la conservation des récoltes seront organisées selon un calendrier de convenance établi avec la collaboration de l'association des pisciculteurs.

Le projet utilisera les intrants dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. Comme matériel, des houes, des machettes et haches durant la première année culturale (houes, haches, pics, fils maçons, dam-dam manuels, tuyau d'arrosage, PVC, coudes et machettes pour chacun des pisciculteurs). ;
2. Comme variété d'alevins, les variétés de *Tilapia rendali*, souches résistantes améliorées qui bénéficient de fortes performances organoleptiques.

Toutes les activités se feront sous l'œil d'un comité de coordination qui sera élu par la communauté ainsi que le suivi du CLS.

2.15.8.1 Etudes techniques

Au bout de 5 années couvertes par le présent cahier des charges, SEK SA financera la production de 7680 tonnes de poissons par saison piscicole. Ce financement sera remboursable par la communauté bénéficiaire à l'échelle de 20% de la production totale afin de financer et pérenniser les activités piscicoles dans la contrée.

Base de calcul

1. Densité d'empoissonnement : (8 alevins/m²) ;
2. Empoisonnement : 7000 alevins /étang ;
3. Coefficient de conversion alimentaire 2 (pour produire 1kg de poissons, il faut 2kg d'aliment) ;
4. 7 000 poissons de 300g de poids moyen = 2100kg de poissons pour 4200kg d'aliments = 84 sacs d'aliments de 50 Kg pour un étang.

Besoin par étang

1. Densité d'empoissonnement : 8 alevins/ m²
2. Volume total à ensemercer/étang : 800 m³ ;
3. Quantité d'alevins par étang : 7000 poissons ;
4. Quantité d'aliments par étang : 4.200 Kg soit 84 sacs de 50 Kg.

Besoin total du projet

1. Quantité d'alevins : 28000 poissons au total ;
2. Quantité d'aliments : 16800 Kg.

2.15.8.2 Production attendue

En utilisant la variété améliorée de *Tilapia rendali* et en apportant les quantités requises d'intrants nécessaires à la croissance, les prévisions de rendement seront portées à une moyenne de 1920 tonnes par étang avec un taux de rendement de 91.4%. Ainsi donc, une moyenne annuelle de 3840 tonnes sera projetée sur les étangs à ensemercer dans le village Katanga. L'estimation de l'évolution de la production se présente de la manière ci-après :

1. Année (2) 2025 : Au moins 3840 tonnes de poissons du genre Tilapia seront produits dans les 2 étangs ;
2. Année (3) 2026 : Au moins 7680 tonnes cumulées de poissons du genre Tilapia seront produits dans les 2 étangs sur 2 ans.

2.15.8.3 Suivi et évaluation du projet

Afin d'apprécier les changements obtenus du fait de ce projet et tel qu'exigé par l'esprit du cahier des charges, un mécanisme de suivi et évaluation sera mis en place ; celui-ci aura pour but d'évaluer la matérialisation du projet eu égard aux objectifs assignés.

Ainsi, cette démarche de suivi et évaluation conduite par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'administrateur du territoire de Kambove qui aura pour composition :

1. L'Administrateur du territoire (Président) ;
2. Un délégué de l'entreprise SEK SA ; et
3. D'au moins cinq représentants de la communauté locale.

Quelques éléments principaux feront objet de suivi et évaluation. Il s'agit du respect des procédures de passation des marchés et du respect des échéances.

Comme requis, le CLS sera tenu de communiquer à l'entreprise SEK SA le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec l'entreprise dans le but d'optimisation et d'implémentation du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

2.15.8.4 Encadrement, accompagnement et formation

En ce qui concerne le renforcement des capacités et l'accompagnement des producteurs de poissons dans le cadre de ce projet, une structure spécialisée extérieure sera engagée à cette fin. Il sera donc question de suivre techniquement les pisciculteurs sur terrain et d'assurer quelques formations théoriques et pratiques in situ.

2.15.9 Période/durée :

Les périodes d'exécution de ce projet sont les années 2025 et 2026.

2.15.10 Chronogramme de mise œuvre des activités

Tableau. Calendrier annuel et quinquennal de mise œuvre des activités

Activité	CHRONOGRAMME QUINQUENAL ET ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES (2025-2026)											
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc
Sensibilisation et regroupement des pisciculteurs en association	2025											
Aménagement des étangs		2025	2025									
Formation des pisciculteurs et assistance par un agronome				2025			2025			2025		
Achat intrants (Alevins, aliments et produits vétérinaires) etensemencement des étangs					2025-2026							
Récolte poisson												2025-2026

2.15.11 Acte de cession et coordonnées géographiques

Voir Annexe 21.

2.16 Projet 16 : Appui à la production du poulet de chair

2.16.0 Secteur d'intervention : Agriculture et Développement Rural

2.16.1 Contexte et justification

Le marché des volailles au groupement Katanga est réalisé à des fins de consommation et très rarement pour des fins de commercialisation. Ce qui du moins demeure un handicap majeur pour la communauté car ce secteur peut générer des sources de revenus susceptibles de développer la contrée.

Le secteur de la Lufira n'a presque pas d'élevage intensif de volaille, du fait que les éleveurs locaux n'ont pas suffisamment de moyens.

Ce projet s'inscrit dans l'optique de l'élaboration du cahier des charges de la société SEK SA. Il fait suite à une dynamique de recherche du bien-être social à travers la mise en place de projets visant à assurer l'autonomisation de la communauté. Dans cette logique, le projet d'élevage des poulets de chair en est une des initiatives dont la réalisation embrassera la production à grande échelle tout en procurant des revenus substantiels en augmentant la disponibilité des poulets et des œufs à même d'assurer la continuité des actions en faveur des personnes en circonstances difficiles.

Ce projet est motivé par le fait que les communautés désirent obtenir un financement qui leur permettra de passer de l'élevage de subsistance à l'élevage extensif ou industriel.

Ainsi profitant de l'occasion offerte par l'élaboration du cahier des charges, les communautés de différents quartiers du village Katanga ont présenté le besoin de financement du projet d'appui à l'élevage des poulets de chair.

Après négociations, le besoin a été retenu comme projet à financer dans le cadre de ce cahier des charges de responsabilité sociétale de l'entreprise SEK SA.

2.16.2 Brève description

Ce projet consiste en la distribution des poulets et des aliments pour volailles aux femmes de l'association des femmes éleveurs du village Katanga.

Les poulets reproducteurs seront ceux de race améliorée à vocation mixte chair-ponte, de réaliser sa multiplication et la diffusion des poussins auprès des éleveurs, cette race améliorée pond plus de 250 œufs par année d'environ 63 grammes chacun.

2.16.3 Objectifs du projet

La finalité de ce projet est d'ordre socio-économique :

1. Répondre à la demande en œufs et en poulets des fermiers des marchés urbains ;
2. Fournir une source de protéines dans le village Katanga ;
3. Atteindre les ODD1 et ODD2 ;

4. Créer des revenus pour les producteurs locaux.

2.16.3.1 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet sont :

1. Répondre à une demande locale en œufs et poulets ;
2. Contribuer à la production du poulet de chair dans la zone d'intervention tout en créant une source des revenus d'une part, et d'autre part contribuer à la réalisation des ODD1 et ODD 2 en ce qui concerne l'élimination de la famine ;
3. Transformer l'élevage de subsistance en une activité performante ;
4. Produire des poulets de chair dans la zone d'intervention ;
5. Assurer la pérennisation des activités à travers l'autonomisation des femmes éleveurs ;
6. Servir de cadre de formation aux jeunes, tout en suscitant en eux le goût de l'entrepreneuriat et d'innovation.

2.16.4 Bénéficiaires

Les femmes éleveurs du village Katanga et ses environs sont les bénéficiaires de ce projet.

2.16.5 Résultat attendu (livrable) :

1. L'approvisionnement en œufs et en poulets des marchés urbains est assuré ;
2. Une source de protéines est fournie ;
3. Des revenus pour les producteurs locaux sont réalisés ;
4. Les femmes éleveurs sont capables de gérer un projet avicole à l'aide des techniques modernes ;
5. Les ODD1 et ODD2 sont atteints ;
6. La production de la volaille et des œufs en vue d'une autosuffisance alimentaire est réalisée.

2.16.6 Localisation des villages bénéficiaires du projet.

Le milieu d'insertion du projet est le village Katanga représenté sur la Figure 2-54 et dont les coordonnées sont reprises dans le Figure 2-43 ci-après :

Tableau 2-45. Coordonnées du village Katanga

Item	Nom du village	Zone	Abscisse	Ordonnée
1.	Katanga	35 L	510992	8769938

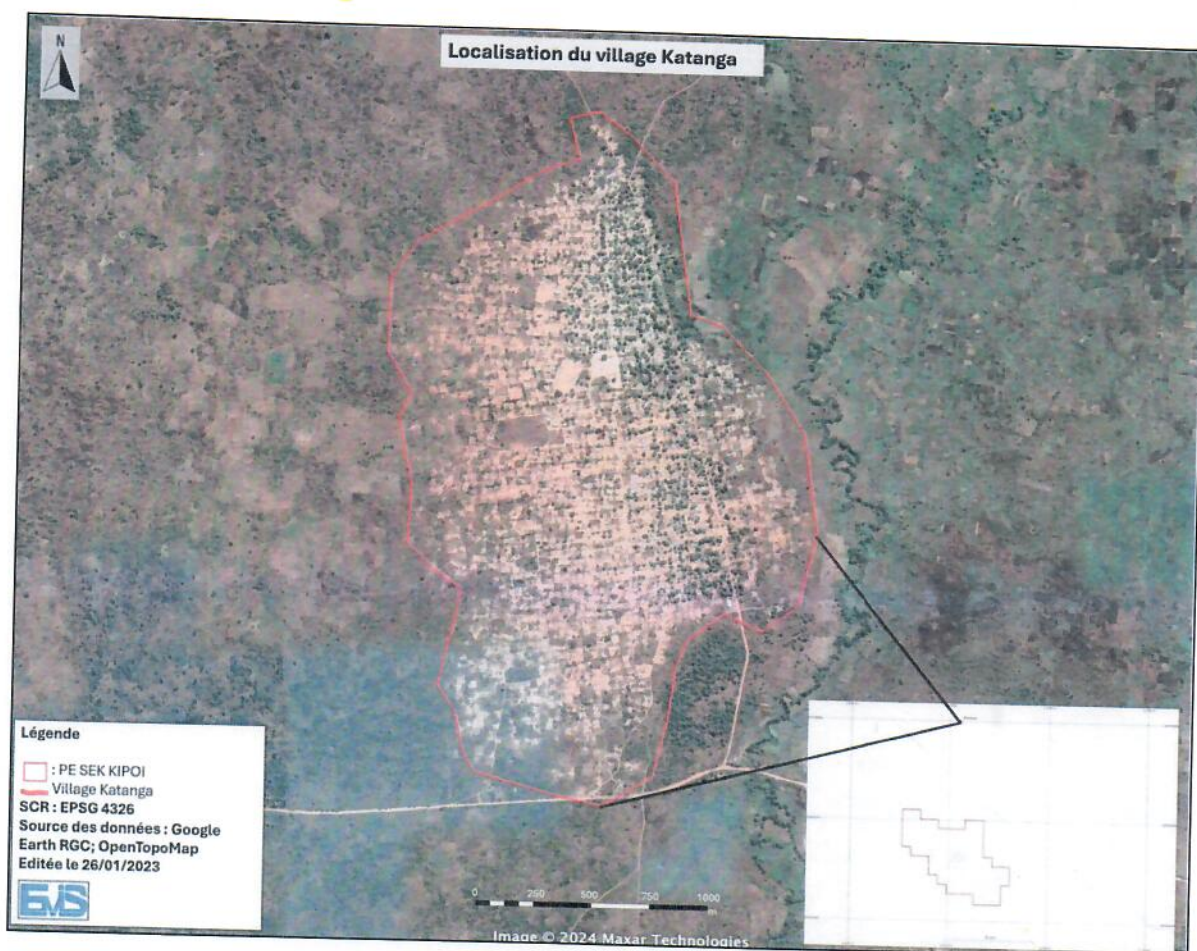


Figure 2-55. Localisation du village Katanga.

2.16.7 Cadre logique et stratégie de mise en place du projet

L'élevage des poulets de chair est une activité génératrice de revenus qui s'inscrit dans le cadre de la production animale sur le plan local afin de diversifier le revenu des communautés. Cette activité se déroulera pendant les 5 années de l'exécution du Cahier des charges.

Il s'agira pour chaque campagne d'octroyer 1200 poussins à vocation mixte chair-ponte ainsi que des intrants nécessaires à leur croissance.

Il est important de noter que le projet ne se limitera pas aux seuls éleveurs identifiés lors du démarrage du projet, d'autres associations seront créées et aucune association ne reviendra au projet puisqu'elles seront déjà autonomes.

La méthodologie de mise en œuvre du projet d'appui à l'élevage définit les critères de sélection des bénéficiaires comme suit :

1. Être résident réel du Groupement et du village Katanga ;
2. Avoir un intérêt à l'activité avicole ;
3. Disposer d'un espace pouvant abriter les volailles.

La communauté locale devra procéder à l'identification des femmes éleveurs et proposer les listes des membres. Les membres devront se rencontrer deux fois l'an afin d'évaluer leurs progrès et des Procès-Verbaux seront établis.

Les éleveurs seront regroupés en associations seront formés sur leurs sites par la société (avec ses agents ou en engageant un consultant). Tous les frais de formation seront à charge de la société et les travaux pratiques seront réalisés in situ.

Une formation sera organisée dans les techniques d'élevage de la volaille.

Etudes techniques

A l'issue de l'exécution du présent cahier des charges, SEK SA aura financé la production de 9 tonnes de poulet de chair. Ce financement ne sera pas renouvelable pour chaque femme éleveur ayant obtenu initialement le financement, car ces dernières ne seront pas concernées au prochain financement.

Besoin par année :

1. Nombre de poussins : 1200 ;
2. Quantité vaccin : 12 doses ;
3. Quantité d'aliments : 432 sacs de 50 Kg.

Besoin total au bout de 5 ans :

1. Quota total poussins : 6000 ;
2. Quantité vaccin : 60 doses
3. Quantité d'aliments : 2160 sacs.

1. Production attendue

En utilisant la variété améliorée de poulet et en apportant les quantités requises d'intrants nécessaires à la croissance, les prévisions de rendement seront portées à une moyenne de 1,8 tonne par année. Ainsi, l'estimation de l'évolution de la production se présente de la manière ci-après :

1. Année (1) : Au moins 1,8 tonne de poulet du genre suisse sera produite soit un total 1200 poulets de chair et de ponte ;
2. Année (2) : Au moins 3,6 tonnes cumulées de poulet du genre suisse seront produites soit un total cumulé de 2400 poulets de chair et de ponte ;
3. Année (3) : Au moins 5,4 tonnes cumulées de poulet du genre suisse seront produites soit un total cumulé de 3600 poulets de chair et de ponte ;
4. Année (4) : Au moins 7,2 tonnes cumulées de poulet du genre suisse seront produites soit un total cumulé de 4800 poulets de chair et de ponte ;
5. Année (5) : Au moins 9 tonnes cumulées de poulets du genre suisse seront produites soit un total cumulé de 6000 poulets de chair et de ponte.

SEK SA utilisera les intrants dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. Comme matériel, SEK SA fournira des mangeoires et des abreuvoirs ;
2. Comme souche variétale de poussins, SEK SA utilisera les variétés de poulet amélioré, souches résistantes améliorées qui bénéficient de fortes performances organoleptiques ;

2. Suivi et évaluation du projet

Afin d'apprécier les changements obtenus du fait de ce projet et tel qu'exigé par l'esprit du cahier des charges, un mécanisme de suivi et évaluation sera mis en place ; celui-ci aura pour but d'évaluer la matérialisation du projet eu égard aux objectifs assignés.

Ainsi, cette démarche de suivi et évaluation conduite par le Comité Local de Suivi (CLS).

Quelques éléments principaux feront objet de suivi et évaluation. Il s'agit du respect des procédures de passation des marchés et du respect des échéances.

3. La formation des bénéficiaires :

L'approche de formation en aviculture portera ainsi sur les points suivants :

1. Les techniques de production avicole ;
2. Les types et la qualité des différents aliments ;
3. Les techniques d'accouplement de différentes espèces ;
4. Les insecticides et le mode d'utilisation des produits agrovétérinaires ;
5. La détection des maladies des volailles ;
6. Les techniques de traitement des maladies avicoles ;

Le projet sera géré par un Comité de coordination sera mis en œuvre par une équipe d'exécution. Une mission d'évaluation indépendante rapportera les résultats et la gestion du projet aux CLS.

2.16.8 Budget du projet

Le budget estimé pour ce projet est de **85.000 USD** (Dollars américains, Quatre-vingt-cinq mille) ; à raison de **17.000 USD** par année pour la production du poulet de chair.

Tableau 2-46. Budget annuel du projet d'élevage des volailles

ORD	Compte d'exploitation prévisionnelle annuel				
1	Charges	Unité	Quantité	P. U \$	Montant \$
1.1	Encadrement et mise en place de l'association des femmes éleveurs	Fft	1	420	420,00
1.2	Fourniture poussin	Pièce	1200	1,5	1800,00
	Sous-total 1				2220,00
2	ALIMENTS				
2.1	Premier et deuxième âge	Sac	432	30	12960,00
	Sous-total 2				12960,00
3	PRODUITS VETERINAIRES				
	Désignation		Quantité	P. U \$	Montant \$
3.1	Vaccins	Dose	12	30	360,00
3.2	Produits vétérinaires	Dose	12	30	360,00
	Sous-total 3.				720,00
4	MATERIEL				
4.1	Mangeoire	Pièce	40	10	400,00
4.2	Abreuvoir	Pièce	40	10	400,00
4.3	Copeau	Kg	100	3	300,00
	Sous-total 4				1100,00
	Total				17000,00

2.16.9 Période/durée :

Ce projet d'appui à l'aviculture se déroulera durant les 5 années de l'exécution du cahier des charges à savoir les années (2024, 2025, 2026, 2027, 2028).

2.16.10 Chronogramme des activités

Item	Activité	CHRONOGRAMME QUINQUENAL ET ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES											
		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc
	Formation						2024						
	Assistance par un spécialiste	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028
	Octroi des poussins								2024-2028	2024-2028			
	Octroi des intrants	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028	2024-2028
	Vente de la production	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2025-2028	2024-2028

3 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET CONDITIONS DE BONNE EXÉCUTION

Introduction

Les présentes Spécifications Techniques et Conditions de Bonne Exécution sont conformes aux normes générales et standards utilisées pour les travaux de construction

3.1 Spécifications techniques relatives à la construction du pont sur la rivière Kabandangiri

3.1.1 Consistance des travaux

L'entrepreneur aura en charge l'exécution des principales opérations suivantes :

- L'installation du chantier et la pose des panneaux de signalisation des travaux ;
- Le débroussaillage du site pour l'implantation de l'ouvrage concerné ;
- L'implantation de l'ouvrage ;
- Pose des batardeaux
- L'exécution des fouilles suivant les dimensions prévues dans les plans d'exécution ;
- Le coulage du béton de propreté pour assise ;
- Le façonnage et mise en place des armatures de la semelle de fondation des culées et le coulage du béton.
- Le façonnage et mise en place des armatures des culées et le coulage du béton ;
- La mise en place d'armature et bétonnage sommiers,
- L'exécution de remblai contigu avec des matériaux sélectionnés suivi d'un compactage adéquat ;
- Le nettoyage du site et le repli chantier.

3.1.2 Organisation des travaux

3.1.2.1 Mesures Environnementales et Sociales

L'entrepreneur devra organiser les travaux de manière à éviter toutes les nuisances au voisinage (aussi bien sur le plan foncier qu'au niveau des incommodassions diverses) et portera une attention particulière au respect strict des normes environnementales sociales requises en la matière, notamment dans le guide environnemental et social fourni par le projet (spécialement en ce qui concerne la pollution de l'eau souterraine et de surface ainsi que du sol) y compris la maîtrise de l'hygiène, de la santé et de la sécurité sur les chantiers, tels que recommandés par la législation en RDC. L'entrepreneur prendra attache avec les représentants du département de l'environnement de SEK SA pour l'organisation des travaux. Il veillera en outre à ne pas couper plus que nécessaire, les essences ligneuses trouvées sur les sites. Dans le cadre de ses activités, l'entrepreneur devra correctement signaler et protéger les sites de travail et veillera en permanence à éviter que les activités de chantier ou les ouvrages en eux-mêmes soient à l'origine de pollutions ou dégradations de l'environnement.

L'impact sur la santé des ouvriers et des populations environnantes (nuisance sonore et poussières) fait partie de l'impact du chantier sur l'environnement dont l'évaluation et le suivi seront assurés par le département de l'environnement de SEK, qui veillera au respect des prescriptions environnementales et sociales dans le cadre des travaux.

3.1.2.2 Organisation et Police de Chantier

L'organisation, le gardiennage, la police et la signalisation du chantier sont à la charge et aux frais de

l'Entrepreneur.

Toutes les mesures doivent être prises par l'Entrepreneur pour le maintien sans danger de la circulation, soit par la mise en place de déviations provisoires, soit grâce à une signalisation adaptée quand les déviations ne sont pas possibles ou nécessaires. L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur la nécessité d'une bonne signalisation des travaux, de jour comme de nuit. Avant le démarrage du chantier, l'Entrepreneur présentera à l'approbation de l'Ingénieur le plan de la signalisation de chantier.

L'Entrepreneur sera responsable, vis à vis des tiers, de tous les dommages ou dégradations qui auraient lieu du fait du fonctionnement des chantiers. Il sera également responsable des dommages éventuels pouvant résulter du transport de ses matériaux à travers des propriétés privées.

3.1.2.3 Production des documents d'exécution

Des plans types des ouvrages à réaliser ainsi que leur localisation seront fournis par SEK au titre des documents techniques. Ces plans devront être actualisés au démarrage des travaux par l'entreprise attributaire pour s'adapter à la situation du terrain.

Dans les 15 jours précédant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur présentera au Contrôleur Permanent des Travaux (SEK) les documents d'exécution comprenant :

1. Le levé du terrain ;
2. Les plans d'implantation des ouvrages ;
3. Les plans détaillés d'exécution ;
4. Le détail quantitatif et estimatif actualisé.

Le Contrôleur Permanent des Travaux approuvera les documents fournis dans un délai ne dépassant pas 7 jours.

3.1.3 Mode d'exécution des travaux

3.1.3.1 Origine, Qualité et Mise en œuvre des matériaux

Les matériaux devront être conformes aux prescriptions des présentes spécifications techniques. Dans chaque espèce, catégorie ou choix, ils doivent être de la meilleure qualité, travaillés et mis en œuvre conformément aux règles de l'art. Ils ne peuvent être employés qu'après avoir été vérifiés et provisoirement acceptés par SEK.

Malgré cette acceptation, et jusqu'à la réception définitive des travaux, ces matériaux peuvent, en cas de mauvaise qualité ou de mauvaise tenue, être rebutés par SEK et seront alors remplacés par l'Entrepreneur, et à ses frais.

L'Entrepreneur devra fournir toutes les informations ou toutes les justifications sur la provenance des matériaux proposés à l'aide des documentations techniques détaillées, de reçus, de listes de colisage, essais de conformité faits en usine, lettres du fournisseur ou tout autre document.

Lorsque la quantité ou les circonstances le justifieront, il pourra être procédé, avec l'accord préalable de SEK, à la réception des matériaux, soit au lieu de provenance, soit à l'usine.

Les matériaux qui, bien qu'acceptés au lieu de provenance, seraient reconnus défectueux sur le chantier, seront refusés et remplacés aux frais de l'Entrepreneur.

3.1.3.2 Confection et mise en œuvre des bétons et mortiers

3.1.3.2.1 Caractéristiques des matériaux à utiliser

3.1.3.2.1.1 Ciments

a. Natures et qualité

Les ciments proviendront d'usines et devront satisfaire aux normes NF P 15-300, NF P 15-301 et NF P 15-302 ou équivalentes. Conformément à ces normes, ces ciments seront du type CPA 45 ou CPJ 45. Tout autre type de ciment sera préalablement soumis à l'agrément de SEK, qui pourra demander à l'Entreprise les résultats de l'autocontrôle de l'usine de production.

Le ciment devra répondre aux conditions suivantes :

- début de prise supérieure à 3 heures ;
- fin de prise inférieure à 6 heures ;
- expansion à chaud inférieure à 3 mm ;
- résistance mécanique à 7 et 28 jours en conformité avec la norme NF P 15-45 ou équivalente ;
- analyse chimique sommaire en conformité avec la norme NF P 15-451 ou équivalente.

b. Mode de livraison

Les ciments pour béton et mortier seront livrés en vrac, ou en sacs faits de papier renforcé et imperméable de cinquante (50) kilogrammes.

Les ciments pour béton et mortier devront être livrés sur chantier à une température inférieure à soixante-dix (70) degrés Celsius.

c. Stockage

Sur le chantier, les sacs de ciment seront emmagasinés dans des dépôts ou des locaux qui seront autant que possible tenus secs et à l'abri des courants d'air, protégés contre tout contact avec l'eau et l'humidité. Les sacs seront entreposés sur des plates-formes en bois. Ils seront entreposés sans laisser d'espace entre eux et ne devront pas être placés contre des murs extérieurs.

Tout ciment exposé à l'air ou présentant des signes de fausse prise sera rebuté.

d. Contrôles

Les essais de contrôle des ciments seront effectués dans un laboratoire préalablement agréé.

Il sera procédé au prélèvement systématique d'un échantillon par lot de ciment approvisionné. Chaque échantillon sera soumis aux essais suivants :

- Temps de prise : un (1) essai par prélèvement ;
- Finesse Blaine, expansion à chaud : deux (2) essais par prélèvement, perte au feu ;
- Compression simple : trois (3) éprouvettes ;
- Fissurabilité : un (1) essai par prélèvement après cinq (5) jours de stockage.

Tout résultat non satisfaisant obtenu comme indiqué ci-dessus, à l'exception de l'essai de fissurabilité, entraîne l'élimination des stocks de lot correspondant et leur dégagement immédiat du chantier et aux frais de l'entrepreneur.

3.1.3.2.1.2 Sables pour mortiers et bétons

a. Nature

Les sables pour mortiers et bétons seront des sables de rivière ou de carrière, non micacés. Ils devront satisfaire à l'essai d'alcali réaction (essai baptisé SO) et réalisé suivant la norme ASTM C 282 ou équivalente.

Ils peuvent provenir, soit d'emprunts ou exceptionnellement de roches concassées.

L'Entrepreneur est tenu de présenter à SEK pour approbation les gisements de sable qu'il envisage d'exploiter

b. Propriétés

Les dimensions minimales et maximales en tamis à mailles carrées sont les suivantes :

- Sable pour mortier : $d = 0,1 \text{ mm}$ $D = 2,0 \text{ mm}$
- Sable pour béton armé : $d = 0,1 \text{ mm}$ $D = 5,0 \text{ mm}$

3.1.3.2.1.3 Granulats

a. Nature

Les granulats pour bétons seront des graviers naturels ou proviendront du concassage de roches dures non altérées parfaitement saines dégagées de toute gangue ou terre végétale et dont le coefficient de Los-Angeles sera inférieur à 35 pour une granularité correspondant à la classe B.

La proportion de matière décantables sera inférieure à 1 % (essai baptisé GI).

b. Propriétés

Les granulats pour les bétons seront criblés de façon à obtenir les deux classes 8/15 et 15/25 exprimées en diamètre de tamis, au sens de la norme NF P 18-304, ou équivalente soit :

- refus sur le plus grand diamètre D inférieur à 10 % ;
- passant sur le plus petit diamètre inférieur à 20 %.

Les analyses granulométriques (essai baptisé G2) se feront suivant la norme NF P 18-304 ou équivalente. Le coefficient volumétrique (déterminé par l'essai baptisé G3 et réalisé suivant la norme NF 18-301 ou équivalente) sera supérieur à 0,20. Les gravillons seront réguliers, ni longs, ni plats. Le pourcentage des agrégats longs et plats ne devra pas dépasser 10 % du poids total. Les gravillons réguliers sont définis comme suit :

- longueur inférieure à trois fois la grosseur ;
- longueur plus grosseurs inférieures à six fois l'épaisseur.

La quantité d'éléments très fins (limons, vase, argile et matières solubles) susceptibles d'être éliminés par décantation, déterminée conformément à la norme NF P 18-540, ne doit pas excéder deux pour cent (2%).

L'équivalent de sable (ES) mesuré par la méthode visuelle doit être supérieur à quatre-vingts pour cent (80%) pour le sable des bétons et mortier.

c. Dispositions à prendre

Les granulats seront stockés par lots séparés, sur des aires nettoyées et drainées. Les aires de stockage seront inclinées pour permettre l'évacuation des eaux et, si les aires ne sont pas bétonnées, la couche inférieure stockée d'une épaisseur de vingt (20) centimètres ne sera pas utilisée.

Des précautions seront prises pour éviter la ségrégation en cours de stockage ou de reprises, et pour empêcher l'accumulation de boues sur les fonds.

En conséquence, la capacité de stockage des différents sables ou de granulats gros et moyens, devra correspondre au moins à la plus forte consommation prévue de trois (3) jours de bétonnage.

Dans le cas où les granulats seraient destinés à entrer différemment dans la confection de bétons de classes différentes, les essais sur ces granulats seraient effectués au rythme réclamé par le béton le plus exigeant.

3.1.3.2.1.4 Aciers pour bétons

a. Caractéristiques

Les aciers utilisés pour constituer les armatures de béton armé sont des armatures à haute adhérence :

- type d'armature : acier Tor ou équivalent ;
- classe de l'acier : Fe E 40A ;
- limite d'élasticité nominale : 400 MPa ;
- désignation sur les dessins : lettre T.

Seuls les aciers Fe E 40A, conformes à la norme NF A35-016 ou équivalente, pourront être utilisés.

Le treillis soudé éventuellement utilisé sera conforme aux normes NF A 35-015 et NF A35-022 ou équivalentes.

b. Stockage

Les aciers devront être stockés dans des conditions optimales de façon à être parfaitement propres, sans traces de rouille non adhérente, de peinture, de graisse, d'argile, de terre végétale ou de toute autre impureté risquant de réduire leur adhérence ou leur résistance

3.1.3.2.1.5 Colles, résines et matériaux complémentaires

Les produits spéciaux destinés aux réparations, collages, injections, calages, scellements, réparation de surface, applicables aux constructions en béton hydraulique devront satisfaire aux normes :

- NF P 18 800 : Définition, classification, marquage, conditions de réception.
- NF P 18 802 : Contrôle sur chantier.
- NF P 18 821 : Produits de calages et scellements à base de liants hydrauliques.
- NF P 18 822 : Produits de calages et scellements à base de résines synthétiques.
- NF P 18 870 : Produits de collage structural.

Ou figurer sur la liste des produits ayant fait l'objet des essais complets (identification et efficacité).

Les différents produits susceptibles d'être utilisés, en particulier les résines, doivent être aptes à une mise en œuvre par temps chaud (Durée pratique d'utilisation DPU élevée) et humide.

Ils seront de plus soumis à l'acceptation, qui remettra à cet effet les fiches du produit délivrées par le fournisseur, définissant les caractéristiques des produits, les conditions de stockage et de mise en œuvre.

Les contrôles à réaliser par l'Entrepreneur à la réception et à la mise en œuvre des produits sur le chantier seront conformes à ceux prévus par les normes respectives à ceux-ci et qui seront communiquées au préalable à SEK.

3.1.3.2.1.6 Mortiers spéciaux de réparation (MSR)

Ce sont des mortiers spéciaux de réparation (MSR) sans retrait à haute résistance pour réparations, reprises d'ouvrages en béton à conserver.

Ces mortiers seront obligatoirement des mortiers prêts à l'emploi, du type Emaco R/S ou similaires.

Ils devront satisfaire la norme NF P 18 840 (Produits de réparation de surface à base de liants hydrauliques ou résine).

L'Entrepreneur communiquera :

- La définition exacte des produits (nature, mode d'application, condition d'application),
- Les fiches d'agrément ou les fiches techniques pour chaque nature de produits ;
- Toute spécification particulière concernant les produits prévus.

3.1.3.2.2 Mise en œuvre et transport du béton

a. Fabrication

La fabrication du béton sera mécanique. Les appareils de fabrication seront soit du type à axe vertical, soit du type à coquille, soit du type à axe horizontal et à palettes.

En principe, ils doivent être à dosage pondéral pour tous les constituants y compris l'eau (éventuellement compteur d'eau, à l'exclusion de tout autre dispositif). Tous les instruments devront être vérifiés en présence de l'Ingénieur ou son représentant.

Les constituants du béton seront introduits dans l'appareil de fabrication mécanique dans l'ordre suivant : granulats moyens et gros, ciment, sable puis eau. L'Entrepreneur ne pourra procéder différemment que s'il est démontré qu'il en résulte une meilleure homogénéité des composants du béton.

Dans tous les cas, la fabrication de gâchées sèches en vue d'une addition ultérieure d'eau est interdite.

La durée de malaxage sera soumise par l'Entrepreneur à l'agrément de l'Ingénieur de SEK.

Au cas où un adjuvant serait utilisé dans la fabrication du béton, la mise en œuvre de l'adjuvant devra être telle que l'on soit garanti contre toute concentration anormale. A cette fin, le mélange de l'adjuvant avec l'eau de gâchage devra avoir lieu dans le réservoir d'eau, qui sera muni d'un dispositif autonome de brassage suffisamment puissant et en mouvement permanent. L'emploi d'un adjuvant n'autorisera pas à diminuer le dosage en ciment.

La nature des adjuvants pour la confection des bétons est strictement soumise à l'approbation écrite de l'ingénieur de SEK ; ceux-ci doivent alors être conformes aux normes NF P18-340 et NF P 18-342 (EN 934-2) et aux autres normes visées par ces dernières.

Toute livraison d'adjuvant donne lieu à la présentation d'un certificat d'origine, indiquant la date limite au-delà de laquelle les produits doivent être mis au rebut.

L'adjuvant doit être garanti sans chlore.

L'emploi d'adjuvants est imposé, aux frais de l'Entrepreneur, notamment pour limiter la porosité des bétons (en utilisant des plastifiants) et éviter les phénomènes de noircissement à moyen et long terme.

b. Préparation des coffrages

L'Entrepreneur devra veiller au nettoyage et au traitement des coffrages avant bétonnage :

- Immédiatement avant bétonnage, les coffrages doivent être débarrassés des poussières et débris de toute nature ;
- Avant mise en place du béton, il convient d'arroser, de manière abondante, les coffrages composés de sciages ou de panneaux de bois (fibres, particules, contreplaqués) non spécialement traités ;
- Les coffrages en métal, en béton, en bois traité ou en matière plastique seront traités avec un produit de démoulage. Les produits employés ne doivent pas laisser de trace sur les parements de béton, ne pas couler sur les surfaces verticales ou inclinées des coffrages. Ils doivent permettre des reprises ultérieures de béton où l'application d'enduits et divers revêtements.

c. Mise en place des armatures

Les armatures seront façonnées à froid aux dimensions strictement conformes aux plans d'exécution.

En l'absence d'acier soudable, toute fixation par points de soudure sur chantier est interdite. Dans le cas contraire, les soudures ne seront acceptées que si elles sont indiquées sur plans.

Les armatures seront disposées dans les coffrages exactement aux emplacements prévus sur plans. Elles seront arrimées ou fixées par ligatures. Des cales en béton et en nombre suffisant seront placées et permettront le respect des bétons de recouvrement. Des cavaliers ou chaises seront fixés entre les nappes d'aciers inférieurs et supérieurs de manière à maintenir la position des aciers supérieurs pendant le bétonnage. Les aciers devront être maintenus propres et exempts de toute trace de produit de décoffrage, de terre ou de rouille non adhérente.

Le façonnage des aciers sera effectué à l'aide d'une cintreuse mécanique. Les rayons de courbure devront être supérieurs au minimum fixé par les fiches d'agrément.

Tout redressement d'acier à haute adhérence ayant déjà été plié n'est pas autorisé que ce soit à l'atelier de façonnage des cages d'armatures ou sur le chantier.

La tolérance de mise en place des aciers est égale au minimum des 2 valeurs suivantes :

- 1 cm
- 3% du bras de levier mécanique de la section (pour les armatures principales).

d. Transport

Dans le cas où les bétons destinés à certains ouvrages ne seraient pas fabriqués sur le chantier de mise en œuvre de ces ouvrages, il sera fait application des dispositions suivantes :

- l'Entrepreneur devra établir une liaison par téléphone ou tout autre moyen de liaison agréé par l'Ingénieur entre l'atelier de fabrication du béton et le chantier de bétonnage ;
- le délai maximal compris entre la fabrication du béton et sa mise en place dans les coffrages, à définir selon la température maximale extérieure et les moyens de déchargement du béton à partir des camions jusque dans les coffrages, sera également soumis à l'agrément de l'Ingénieur. Celui-ci pourra subordonner son agrément à l'obtention des résultats d'une épreuve

supplémentaire d'information portant sur le béton transporté. Cette épreuve sera entièrement à la charge de l'Entrepreneur.

e. Dispositions nécessaires avant la mise en place des bétons

Avant tout bétonnage, il convient de veiller à ce que :

- La composition du béton soit agréée par l'Ingénieur de SEK ;
- Les coffrages et armatures aient été réceptionnés par l'Ingénieur SEK ou son représentant ;
- L'Entrepreneur ait sur le chantier la totalité des matériaux et des équipements nécessaires à la bonne exécution ;
- L'Ingénieur de SEK ait approuvé le programme de bétonnage.

f. Mise en place du béton

Le béton de propreté (B1) sera mis en place sur au minimum dix (10) centimètres d'épaisseur et subira un damage. Les autres bétons seront vibrés dans la masse conformément au paragraphe ci-après.

Le béton devra être disposé dans les coffrages de façon à éviter toute ségrégation. La hauteur de chute libre du béton dans les coffrages sera inférieure à un mètre cinquante (1,50 m).

La mise en place à la pompe mécanique est autorisée sous réserve :

- Que l'aptitude du béton soit examinée dans l'étude préalable et que notamment le béton présente une maniabilité (mesurée au maniabilité LCPC ou équivalent) suffisante,
- Que la confection du béton de convenance soit exécutée sur le béton sortant, après passage à la pompe, du plus long métrage du tuyau qui sera utilisé durant le chantier.

Dans ce cas, les épreuves d'information seront à la charge de l'Entrepreneur. Elles seront faites chaque fois que l'Ingénieur de SEK ou son représentant le jugera utile.

g. Vibration du béton

En vibration interne, il ne sera agréé que des vibrateurs à fréquence élevée, de neuf mille (9.000) à vingt mille (20.000) cycles par minute, soit de 150 à 370 Hz.

Seule la finition des dalles sera effectuée par vibration superficielle.

h. Bétonnage par temps chaud

L'Entrepreneur proposera à l'agrément de l'Ingénieur de SEK les dispositions qu'il compte prendre en cas de bétonnage par grosse chaleur. Ces dispositions pourront consister :

- Au maintien de réservoirs d'eau à l'abri du rayonnement direct du soleil ;
- Au refroidissement permanent des engins servant au transport du béton ;
- Au refroidissement des coffrages par arrosage permanent (surtout les coffrages métalliques).

Le bétonnage par transporteurs pneumatiques sera interdit en période de grosse chaleur.

i. Cure du béton

Le produit de cure pour béton sera conforme à la norme NF P 18-370 ; il sera soumis à l'agrément de l'Ingénieur de SEK par l'Entrepreneur, au moment de l'étude de composition des bétons ; il sera appliqué aux bétons lors de l'épreuve de convenance, le résultat de celle-ci conditionnant la décision d'agrément.

L'Entrepreneur veillera à assurer une cure efficace du béton, soit par arrosage au jet d'eau très fin, ne soit pas protection à l'aide de couvertures imbibées d'eau, soit par feuilles plastiques, soit enfin par un produit de cure agréé par l'Ingénieur et qui sera obligatoirement teinté.

La cure durera au moins sept (7) jours.

j. Traitement des parements

Les parements soignés ou fins, bruts de décoffrage devront être de teinte uniforme ; aucun nid de cailloux ne devra être apparents et tout ragréage sera strictement interdit.

Ces parements ne devront présenter aucun des défauts suivants :

- Arêtes mal dressées ou épaufrées ;
- Empreintes de panneaux de coffrage ;
- Traces de laitance dues à des déformations de coffrage ;
- Fissures ;
- Bulles d'airs apparents ;
- Reprises visibles de bétonnage.

Il est interdit de laisser en attente des trous non prévus sur les dessins d'exécution ou de refouiller un panneau de béton exécuté.

En cas d'hétérogénéité des teintes, les parements défectueux seront peints après nettoyage et dégraissage par lessivage aux frais de l'Entrepreneur.

Des essais préalables de teinte seront effectués sur des panneaux de dimensions convenables et du même béton que celui à peindre ; le produit utilisé, la teinte et le nombre de couches de peinture seront arrêtés par l'Ingénieur après essais.

L'uniformité de la teinte des parements d'un même ouvrage devra être réalisée lors de la réception définitive.

Les parements cachés (badigeonnés) ou les parements non vus des ouvrages terminés, seront ragrés, partout où des nids de cailloux seront visibles et notamment aux reprises de bétonnage puis seront badigeonnés de trois (3) couches d'un produit répondant aux spécifications définies à l'Article précédent.

La finition des parements non coffrés sera assurée par lissage au madrier. Aucun nid de cailloux ni aucune irrégularité d'aspect et de surfaçage ne sera admis.

Il sera interdit de marcher sur ces parements pendant les trois (3) jours qui suivent la fin de la mise en œuvre du béton les constituants. A cet effet, l'Entrepreneur devra avoir défini à l'avance le mode d'application de la cure et comment s'effectuera la circulation nécessaire du chantier.

Le produit à mettre en œuvre sur les parements enterrés des ouvrages en béton aura les caractéristiques suivantes :

- Contrôle de l'épaisseur conformément à la norme NF T 30-121/123 ;
- Résultat exigé : brais améliorés aux résines d'épaisseur moyenne $\geq 250 \mu$ et d'épaisseur minimale supérieure à 200μ ;
- Contrôle de la qualité sur présentation des certificats à la livraison du fabricant à la livraison d'un lot.

3.1.3.2.3 Classification des mortiers et bétons

Les différents types et classifications des mortiers et des bétons qui seront utilisés dans le cadre des travaux sont :

- M 400 = mortier dosé à 400 kg de ciment par mètre cube utilisé pour le rejointoiement, joint de perrés, jointoiement pour fossés revêtus triangulaires et trapézoïdaux, parpaings et jointoiement des puisards ;
- B1 = béton dosé à 150 kg de ciment par mètre cube pour béton de propreté ;
- B3 = béton armé coffré, dosé à 350 kg de ciment par mètre cube pour corps de dalots et buses, têtes de dalots et buses, caniveaux rectangulaires, descentes d'eau, bordures, dalles de couverture de fossés.

Le tableau ci-après indique les différents dosages de bétons :

Désignation	Gravier (Litres)	Sable (Litre)	Ciment (kg)	Eau (litres/m ³)	Fer (kg/m ³)
Béton B1	800	400	150	75-100	-
Béton B3	800	400	350	150-200	90-100

Les résistances minimales en compression à obtenir pour les différents types de bétons sont indiquées dans le Tableau ci-dessous :

Résistance des bétons hydrauliques en bars (sur cylindre de Ø 16 cm et H 32 cm)

Type	Compression à 7 jours	Compression à 28 jours
B3	200	270

Les bétons de classe B3 devront avoir un Slump Test compris entre 3 et 5 cm.

3.1.3.2.4 Contrôles

a. Réalisation des épreuves de contrôle

Seul le béton B3 sera soumis à l'épreuve de contrôle.

L'épreuve de contrôle comprendra des essais de résistance à la compression à vingt-huit (28) jours et, dans certains cas, à sept (7) jours, et des mesures de la consistance des bétons frais.

Le nombre minimal des éprouvettes à prélever et le rythme minimal de prélèvement seront les suivants :

Béton B3 :

- Essai de résistance à la compression à sept (7) jours : six (6) cylindres par élément d'ouvrage
- Essai de résistance à la compression à vingt-huit (28) jours : six (6) cylindres par élément d'ouvrage
- Essai d'affaissement au cône d'Abrams ou slump test

b. Interprétation des essais

Par convention, les résistances visées aux paragraphes ci-dessus seront prises égales :

- Aux quatre-vingt-cinq centièmes (85/100ème) de la moyenne arithmétique des mesures effectuées, lorsque le nombre de ces mesures sera inférieur à douze (12) ;
- À la moyenne arithmétique des mesures diminuée des huit dixièmes (8/10) de leur écart quadratique moyen, lorsque le nombre de ces mesures sera égal ou supérieur à douze (12) ; toutefois, le résultat sera plafonné aux neuf dixièmes (9/10ème) de la moyenne arithmétique.

Dans le cas où l'une des résistances à la compression, obtenues par une épreuve de contrôle à sept (7) jours serait inférieure aux neuf dixièmes de la valeur déduite de l'épreuve de convenance, l'Entrepreneur devra arrêter le bétonnage et ne pourra le reprendre qu'après autorisation de l'Ingénieur de SEK.

Si les résultats obtenus à vingt-huit (28) jours sont insuffisants, l'Ingénieur pourra prescrire des essais non destructifs tels qu'auscultation dynamique en vue de l'appréciation de la résistance de l'ouvrage ou d'une de ses parties. Ces essais seront à la charge de l'Entrepreneur. Au vu des résultats de ces essais complémentaires, l'Ingénieur jugera de la position à prendre, eu égard à la destination de l'ouvrage.

3.1.3.3 Construction des ponts

a. Exécution des fouilles

Les fouilles seront exécutées soit mécaniquement, soit manuellement et pourront nécessiter des opérations d'épuisement, pompage blindage et l'évacuation de déblais en un lieu agréé par le contrôleur des travaux.

Ces ouvrages seront exécutés après le terrassement sauf prescription contraire du contrôleur des travaux, suivant les plans types fournis au présent dossier.

Tous les travaux de remblaiements éventuels seront à la charge de l'Entrepreneur.

b. Préparation et réception des fonds de fouille

Si la nature ou les qualités des terrains rencontrés diffèrent sensiblement de celles prévues, l'Entrepreneur avertira sans délai l'Ingénieur et proposera pour son acceptation les dispositions nouvelles qu'il compte adopter.

Dans tous les cas, l'Entrepreneur avertira l'Ingénieur, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, de la date à laquelle la côte du fond de fouille sera atteinte en vue de procéder à un examen contradictoire de la nature et des qualités des terrains rencontrés.

A l'issue de cet examen, l'Entrepreneur procédera à l'enlèvement ou à la purge de tous les éléments, blocs, poches ou lentilles susceptibles de provoquer des désordres dans l'ouvrage, et au comblement des vides ainsi créés par un matériau de bonne qualité, compacté si nécessaire pour obtenir des caractéristiques équivalentes à celles du terrain environnant.

La profondeur sur laquelle les poches de sol mou seront curées et les obstacles durs à dégager sera fixée par l'Ingénieur sur proposition de l'Entrepreneur.

La réception du fond de fouille sera effectuée après que les opérations de la purge et de comblement auront été exécutées.

L'Ingénieur exigera qu'il soit procédé au compacte du fond de fouille suivant ses indications.

c. Plan de montage

L'Entrepreneur présentera à l'Ingénieur un plan de montage suffisamment détaillé, précisant notamment le sens de progression du montage.

Cette pièce sera soumise au visa de l'Ingénieur au plus tard une semaine avant le début du montage.

d. Implantation / tolérances

Les tolérances d'implantation de l'ouvrage sont les suivantes :

- En nivellement = plus ou moins 5 cm
- En plan = plus ou moins 10 cm.

e. Mise en œuvre et transport du béton

Les bétons utilisés dans la construction des ponts sont :

- Béton de classe B1 pour béton de propreté ;
- Béton de classe B3 pour le radier, corps de dalot et ouvrages de têtes.

Leur mise en œuvre et leur transport se feront conformément aux spécifications suscitées.

f. Remblai de calage (remblai de raccordement de l'ouvrage)

Les dispositions que l'Entrepreneur compte adopter pour assurer la mise en œuvre et le compactage des matériaux de remblai seront soumises à l'acceptation de l'Ingénieur.

La montée des remblais devra s'effectuer de manière symétrique de part et d'autre de l'ouvrage, soit en procédant à la mise en œuvre des matériaux alternativement d'un côté puis de l'autre, soit en procédant simultanément des deux côtés, de telle sorte que la différence de niveau n'excède jamais vingt (20) centimètres. Les remblais contigus seront montés par couche successive d'épaisseur maximale trente (30) centimètres.

Les remblais contigus aux ouvrages sous chaussée et à leurs ouvrages de tête seront dénommés « Blocs techniques » ; la limite supérieure du bloc technique correspond au niveau supérieur de l'ouvrage, augmenté de trente (30) centimètres ; la largeur des blocs techniques à réaliser contre, et de part et d'autre, des ouvrages, sera égale à leur portée et dans tous les cas au minimum à 1,25 mètres.

Les matériaux des remblais contigus (ou remblais techniques) sont mis en œuvre par couches élémentaires de trente (30) centimètres d'épaisseur maximale et de façon symétrique de part de d'autre de l'ouvrage.

Le compactage sera obligatoirement exécuté à l'aide d'engins mécaniques agréés par l'Ingénieur ; le compactage manuel sera rigoureusement interdit.

Le compactage doit être poussé jusqu'à 95 % de la densité sèche de l'OPM (pour 95 % des valeurs avec un minimum absolu de 92%).

Le Titulaire prend les dispositions nécessaires (légères pentes transversales et éventuellement longitudinales, réalisation et entretien d'ouvrages provisoires de drainage, fermeture de la plate-forme, etc.) pour éviter toute stagnation d'eaux pluviales, étant entendu que l'écoulement de ces eaux doit toujours se faire vers l'extérieur et non vers l'ouvrage.

Le contrôle intérieur du bloc technique avant réception consiste à :

- Une mesure de compacité in situ et de teneur en eau sur chaque couche de part et d'autre de l'ouvrage,

- Un essai Proctor modifié pour chaque ouvrage,
- Un essai CBR à 4 jours d'immersion (95 % de l'OPM) pour chaque ouvrage.

La réalisation des blocs techniques des ouvrages d'assainissement, ne fait pas l'objet de rémunération particulière et est incluse dans la rémunération des ouvrages.

La densité en place et la teneur en eau seront vérifiées suivant la norme NF P 94-050, à raison d'un essai par couche de 25 cm d'épaisseur ; la compacité mesurée en tout point du remblai, suivant la norme NF P 94-093, devra être supérieure ou égale à 95 % de l'OPM (pour 95% des valeurs avec un minimum absolu de 92%) ;

g. Déchargement et réglage des matériaux

Tout apport massif de remblai sur le dalot est interdit. Le déchargement des matériaux sera effectué à l'extérieur, en rubans si possible, ou en tas.

Dans la zone annulaire contiguë au dalot d'une épaisseur de 0,60 m environ, le réglage des matériaux devra être effectué manuellement.

L'Entrepreneur prendra les dispositions nécessaires (légères pentes transversales et éventuellement longitudinales, réalisation et entretien d'ouvrages provisoires de drainage, fermeture de la plate-forme, etc....) pour éviter toute stagnation d'eaux pluviales, étant entendu que l'écoulement de ces eaux doit toujours se faire vers l'extérieur et non vers l'ouvrage.

h. Compactage

Toutes les parties de remblais des ouvrages seront méthodiquement compactées.

La densité sèche des remblais en place devra atteindre au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la densité sèche à l'optimum Proctor Modifié lorsque la qualité du compactage sera constatée par la mesure de la densité sèche.

Les matériaux employés pour les remblais contigus aux ouvrages sont des matériaux naturels sélectionnés qui satisfont aux spécifications suivantes :

- Plus grands éléments : < 50 mm ;
- Teneur en matière organique : < 1 % ;
- Optimum Proctor modifié (densité sèche) : $\gamma_d \geq 1,8$ kN/m³ ;
- Indice de liquidité (LL) : ≤ 40 ;
- Indice de plasticité (IP) : $10 \leq IP \leq 20$;
- Pourcentage de passant à 80 μ : ≤ 35 ;
- Indice portant CBR après 4 jours d'immersion : ≥ 15 ;
- Indice de gonflement linéaire (G) $\leq 1,0$ %

L'extraction et la mise en œuvre de tels matériaux constituent une sujétion de chantier et ne fait l'objet d'aucune rémunération particulière, leur rémunération étant comprise dans la rémunération des ouvrages réalisés.

L'Entrepreneur soumettra à l'acceptation de l'Ingénieur les moyens de contrôle qu'il propose d'utiliser pour constater la qualité du compactage et les valeurs minimales des paramètres mesurables par ces

moyens qu'il propose d'atteindre. Ces moyens de contrôle devront être compatibles avec la nature et la granulométrie des matériaux concernés.

S'ils ne permettent pas d'accéder directement aux paramètres sur lesquels portent les exigences, l'Ingénieur peut exiger de l'Entrepreneur qu'il justifie ses propositions, par des planches d'essais.

i. Ouvrages de tête pour passage sous Route

Dans le cas de la construction ou de l'allongement d'un passage busé ou d'un dalot ou d'un pont, les ouvrages auront en principe les dimensions définies par le plan type.

Dans tous les cas, la construction d'ouvrages de tête neufs, le Maître d'œuvre pourra prescrire des formes et des dimensions différentes en fonction de modifications qu'il aura prescrites dans l'emplacement des ouvrages ou si la configuration du terrain l'exige. L'Entrepreneur préparera le plan de ferrailage des armatures correspondant si nécessaire.

3.1.3.4 Débroussaillage, déboisement et nettoyage de l'emprise

L'ensemble des travaux de débroussaillage, de déboisement et de nettoyage de l'emprise sera fait sur la largeur de l'emprise.

Toutefois, l'Ingénieur pourra décider des travaux au-delà de cette largeur, notamment lorsque les talus de remblai ou de déblai auront une hauteur supérieure à deux (2) mètres mesurés à partir du niveau du bord de la route.

L'abattage sans essouchage des arbres concernera tous les arbres situés dans l'aire définie ci-dessus, quelle que soit leur circonférence.

Les arbres abattus et d'une manière générale tous les débris végétaux seront mis en dépôt à proximité de la route, afin de pouvoir être récupérés par les riverains ; en particulier, les arbres abattus devront être débités par morceaux d'une longueur maximale d'un (1) mètre et empilés soigneusement.

L'Entrepreneur ne pourra en aucun cas être rémunéré par les riverains pour la mise à disposition des arbres abattus et tronçonnés.

L'Entrepreneur ne pourra ultérieurement se prévaloir de l'insuffisance qualitative ou quantitative des matériaux qu'il aura proposés à l'Ingénieur pour présenter des réclamations de prix ou de délais.

Les travaux de débroussaillage consistent à enlever, dans les zones d'abattage d'arbres décrites ci-dessus, les arbustes, le bois mort, les buissons, les bambous, les plantations, les jachères et en général toute végétation, y compris des souches et racines.

Les travaux de nettoyage consistent à enlever les termitières et tous les débris existants sur les lieux.

Les opérations doivent être conduites d'une manière telle qu'il n'en résulte pas de dégâts, en dehors de l'assiette de la route, de nature à provoquer ou favoriser l'érosion.

3.1.3.5 Maçonnerie de moellons

a. Description des travaux

Ces travaux consistent en la construction ou la réparation d'ouvrages en maçonnerie hourdée au mortier de ciment réalisés en moellons ordinaires provenant de carrières agréées par l'Ingénieur.

b. Mode d'exécution des travaux

La forme des pierres, de 20 à 40 cm de plus grande dimension, sera aussi régulière que possible et les dalles ou aiguilles seront rejetées. Les blocs seront propres, sans inclusion de terre ou de matières organiques, constitués de matériaux durs, compacts, sans fissuration et insensibles à l'eau.

L'assemblage des pierres s'effectuera à l'aide de mortier dosé à 350 kg de ciment par mètre cube de sable sec. Ce dosage, éventuellement majorés de 20 à 25 % lorsque le sable utilisé est très fin, sera arrêté en accord avec l'ingénieur. L'eau de gâchage sera exempte de matières organiques. La consistance du mélange obtenu devra être ferme et plastique. Son contrôle s'effectuera par pétrissage à la main d'une boule de mortier, laquelle ne devra pas adhérer à la peau et pouvoir tomber d'une hauteur de 10 à 20 cm sans se déformer (teneur en eau trop forte) ni se fissurer (manque d'eau).

La maçonnerie sera posée sur une surface plane, propre et parfaitement ragréée. Les moellons, préalablement arrosés pour permettre une bonne adhérence du liant, seront posés à bain de mortier et appliqués les uns sur les autres par tassements au marteau de façon à faire refluer le mortier par les joints. La mise en place d'éclats de pierre entre les moellons ne devra pas s'accompagner de soulèvement du moellon supérieur. La liaison du parement avec le corps de l'ouvrage sera assurée par des boutisses à raison d'une au mètre carré de parement. Les joints seront nettoyés et creusés sur 3 cm de profondeur avant prise du mortier, pour rejointoiement à l'aide d'un coulis de mortier de sable fin plus résistant et plus imperméable dosé de 400 à 450 kg de ciment par mètre cube de sable.

3.2 Spécifications techniques relatives à la construction des écoles, des centres de formation, du poste de santé et des terrains de football.

3.2.1 Présentation

3.2.1.1 Programme

Les travaux faisant l'objet du présent descriptif consistent en la construction des écoles, des centres de formation, d'un centre de santé et des terrains de foot dans le cadre du cahier des charges au bénéfice des communautés locales impactées par les activités minières de l'entreprise SEK SA.

3.2.1.2 Consistance des travaux

D'une manière générale, l'Entreprise devra se rassurer de l'ensemble des travaux et des fournitures nécessaires à la réalisation d'installations capables de répondre aux besoins exprimés en fonctionnement normal dans toutes les conditions de sécurité et de régularité ; sans qu'elle puisse se prévaloir d'une erreur ou d'une omission dans La cotation proforma pour chaque ouvrage.

3.2.2 Prescriptions générales

La présente section a pour objet la description des prescriptions communes à l'ensemble des prestations attendues au niveau de tous les corps d'état de travaux et prestations dans le cadre des projets concernés par la présente prescription

Les corps d'état constituant les travaux sont les suivants sans que cela soit limitatif pour autant :

- Installation chantier
- Implantation des ouvrages
- Gros œuvres
- Finitions

3.2.2.1 Définition du cahier des charges techniques particulières

Le présent document vient préciser l'ensemble des prestations que l'entrepreneur doit prévoir dans son offre.

L'entreprise devra notamment comprendre dans son offre, sous peine de nullité :

- L'ensemble des études et travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages ;
- La découverte d'erreurs ou d'omissions dans le descriptif établi par le maître d'œuvre, celui-ci devant être immédiatement informé de ces erreurs ou omissions. Dans tous les cas, l'entreprise s'engage à effectuer l'intégralité des travaux prévus au devis descriptif ou représentés sur les plans ;
- Si aucune observation n'est présentée à ce sujet lors de la remise des offres, l'entreprise ne pourra prétendre à quelque réajustement que ce soit.

Toute omission en limite de prestation entre corps d'état sera à la charge de l'entreprise (SEK SA).

3.2.2.2 Définition des lots et corps d'état

Les travaux faisant l'objet des présents projets sont constitués en un seul lot unique donnant lieu à un seul et unique marché de travaux.

3.2.2.3 Sécurité et protection de la sante sur le chantier

Les entrepreneurs veilleront scrupuleusement au respect des règles de sécurité concernant le travail des ouvriers, la protection des baies libres, trémies, etc. Les dispositions réglementaires de protection, d'hygiène et de sécurité seront conformes aux prescriptions des lois, décrets, arrêtés et règlements en vigueur.

3.2.2.4 Qualité des matériaux, stockages et mises en œuvre

3.2.2.4.1 Matériaux

Il ne sera prévu que des matériaux traditionnels ou des matériaux non traditionnels ayant fait l'objet d'un avis technique ou d'une enquête spécialisée d'un bureau de contrôle et acceptés en garantie

3.2.2.4.2 Essais

L'entrepreneur ne pourra exécuter ses travaux qu'après l'accord du Bureau de Contrôle sur la conception de ses ouvrages.

Il procédera au contrôle interne auquel il est assujéti au niveau des fournitures, du stockage et de la mise en œuvre ainsi qu'aux essais et vérifications figurant sur les listes en accord avec les assurances.

Les résultats de ces vérifications et essais devront être consignés dans des procès-verbaux suivant les modèles habituels. Ces procès-verbaux devront être envoyés, pour examen, au Bureau de Contrôle, en double exemplaire.

3.2.3 Relations avec les administrations et services

Toutes démarches ou déclarations auprès des services concessionnaires, Services Techniques du Haut Katanga, Sont à la charge de l'entreprise, y compris les travaux demandés par ces mêmes services pour permettre le bon déroulement et l'achèvement complet de la réalisation.

Les frais de dossiers éventuellement demandés par ces services sont à la charge de l'entreprise.

3.2.3.1 Prestations générales à la charge de l'entreprise

Qu'elles figurent ou non dans le corps du descriptif détaillé, les prestations ci-après sont dues par l'entreprise attributaire et sont réputées comprises dans le montant du marché :

- La visite des lieux et la prise en compte de toutes les suggestions d'exécution ;
- La prise en compte de tous les éléments relatifs à l'ensemble des prestations et travaux ;
- Les installations du chantier y compris locaux de stockage etc. ;
- Les essais et vérifications prévues aux DTU pour les ouvrages afférents ;
- L'établissement et la fourniture en cinq exemplaires des plans de récolement des ouvrages exécutés selon les prescriptions du maître d'œuvre ;
- La participation aux réunions de chantier dès lors que l'entrepreneur y aura été invité par l'architecte.

3.2.3.2 Plans d'exécution et de récolement

3.2.3.2.1 Plans de conception et d'exécution

Tous les plans conception et d'exécution sont à la charge de l'entreprise. Ces plans devront être établis en coordination avec les autres corps d'état de travaux et suffisamment tôt pour qu'ils soient examinés et approuvés par le maître d'œuvre de la réalisation et éventuellement le Bureau de Contrôle Technique. Toute erreur ou omission, affectant ce dossier, devra être signalée au Maître d'Ouvrage dans l'offre initiale, faute de quoi leurs conséquences financières éventuelles seront à la charge exclusive de l'entreprise.

3.2.3.2.2 Plans de récolement

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur devra remettre au Maître d'Ouvrage trois tirages d'un dossier complet des ouvrages exécutés, y compris notice descriptive de fonctionnement des équipements.

3.2.4 Conditions techniques d'exécution des travaux

Tous les ouvrages doivent être réalisés avec les matériaux ou fournitures de la meilleure qualité dans l'espèce indiquée avec mise en œuvre dans les règles de l'art, tant au point de vue technique qu'au point de vue esthétique.

3.2.4.1 Echantillons

Avant toute commande, l'entrepreneur devra soumettre à l'agrément de l'ingénieur de SEK les échantillons des matériaux et matériels qu'il compte utiliser.

Obligation est faite à l'entrepreneur de présenter ou exécuter, selon le cas, les différents échantillons ou fabrications, dans les délais qui seront fixés dès la signature du marché, et qui resteront visibles et à la disposition du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, pendant la durée du chantier, dans un local sur le chantier.

3.2.4.2 Contrôle interne

En début de chantier, l'entrepreneur donnera le nom de la personne chargée d'assurer le contrôle des matériaux et de leur mise en œuvre. Le contrôle interne auquel est assujettie l'entreprise doit être réalisé à différents niveaux :

- Au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition, l'entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés soient conformes aux normes et spécifications complémentaires éventuelles du marché ;
- Au niveau du stockage, l'entrepreneur s'assurera que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques et aux déformations mécaniques sont convenablement protégées ;
- Au niveau de l'interface et la coordination entre corps d'état de travaux, l'entrepreneur vérifiera tant au niveau de la conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou à exécuter par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de l'ensemble des travaux ;

- Au niveau de la fabrication et de la mise en œuvre, le responsable des contrôles internes de l'entreprise vérifiera que la réalisation est faite conformément aux D.T.U et aux règles de l'Art ;
- Au niveau des essais, l'entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par le D.T.U et les règles professionnelles et les essais particuliers supplémentaires exigés par les pièces écrites.

3.2.4.3 Protection des ouvrages exécutés

L'entrepreneur est tenu pour responsable des ouvrages et en doit la protection jusqu'à la réception. Il doit donc les protéger contre les risques de détérioration, de vol ou de détournement. De plus, pendant l'exécution des travaux, il doit prendre les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradation aux matériaux ou ouvrages existants conservés.

Si des détériorations sont constatées en cours de chantier elles seront réparées aux frais de l'entrepreneur responsable, à charge pour lui de se faire couvrir par son assurance.

Ces réparations ou remises en état, quoiqu'étant exécutées pendant le délai contractuel, n'entraîneront pas d'augmentation de ce délai.

3.2.4.4 Nettoyages et enlèvement des déchets

Au cours des travaux, le chantier devra être tenu en parfait état de propreté. L'entrepreneur est chargé de l'enlèvement des déchets, chaque fois que leur volume l'exigera ou à la demande du maître d'œuvre ou du maître de l'ouvrage. Il doit faire le nettoyage parfait des locaux dans lesquels il travaille ou qu'il emprunte pour l'exécution de ses travaux.

En fin de travaux, les nettoyages définitifs seront faits par l'entrepreneur.

3.2.4.5 Garanties annuelle, biennale et/ou décennale

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an implique le remplacement dans les plus brefs délais de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse ; ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale.

Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserve constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages.

4 DES DISPOSITIONS FINALES

La mise en œuvre de la responsabilité sociétale de la société, la redevabilité, le respect des engagements vis-à-vis des communautés locales impactées relèvent du titulaire des droits miniers. De ce fait, sa licence sociale en est tributaire.

A ce titre, sous réserve des lois et règlements applicables et des politiques de la Société, SEK SA est entièrement autonome et libre dans le choix de l'entrepreneur relativement à la passation des marchés des projets contenus dans le présent cahier des charges.

La passation des marchés se fera selon les dispositions de la loi sur la sous-traitance en vigueur en République démocratique du Congo.

La gestion des institutions éducatives inscrites dans le présent cahier des charges sera assurée par les autorités sectorielles compétentes et/ou par les différentes organisations désignées par elles. Tous les centres et postes de santé ainsi que l'hôpital général de référence faisant l'objet des engagements dans le présent cahier des charges seront confiés à l'autorité ayant la santé dans ses attributions.

La gestion des autres infrastructures socio-économiques (marchés, foyers sociaux, écoles, auditoriums, hangars, etc.) sera sous la responsabilité des autorités compétentes et/ou des organisations spécialisées désignées par elles.

Conformément à l'article 15 de l'Annexe XVII, SEK SA a l'obligation de mettre à la disposition des communautés via le Comité Local de Suivi (CLS) toutes les informations pertinentes sur les projets qu'elle réalise pour permettre à celles-ci d'assurer le contrôle et le suivi de la réalisation des infrastructures des services économiques suivant le chronogramme contenu dans le présent cahier des charges. Ce contrôle s'effectue tous les six mois.

Les communautés et l'entreprise s'engagent à promouvoir et renforcer la transparence, chaque partie fournissant à l'autre l'information nécessaire sur la mise en œuvre des projets inscrits dans le présent cahier des charges par échange officiel de courriers.

En outre, elles s'engagent à fournir tous les efforts possibles pour résoudre à l'amiable tout litige, controverse ou réclamation qui résulterait de la mise en œuvre du présent cahier des charges. En cas de persistance de ladite réclamation, les parties s'engagent à faire recours à un conciliateur pour une interprétation consensuellement acceptable.

Dans les six mois qui suivent la signature du présent cahier des charges, un Comité Local de Suivi (CLS) assurera le contrôle et le suivi de la réalisation des infrastructures et services économiques selon le chronogramme du cahier des charges sur convocation de l'Administrateur du Territoire et en collaboration avec l'entreprise.

Suivant les dispositions des articles 8 à 10 de l'Annexe XVII, Section 2 du Règlement Minier relatives aux obligations des communautés locales affectées par le projet Kipoi, les communautés s'engagent à :

- Ne pas détruire les infrastructures et biens du titulaire des droits miniers ;
- Contribuer à la pleine et libre jouissance par l'opérateur minier de ses droits ;
- Prendre toute disposition appropriée pour que ses membres contribuent à la protection du personnel et du patrimoine d'exploitation de l'opérateur minier ;
- Collaborer dans la lutte contre l'exploitation illégale des substances minérales dans le périmètre de l'opérateur minier ; et
- Réparer tout préjudice subi du fait d'actes de violence ou de voies de fait sur le personnel de SEK SA ou d'actes de vandalisme sur son patrimoine d'exploitation perpétrés par un ou plusieurs membres de la communauté locale, suivant les procédures administratives et judiciaires en vigueur.

Les représentants communautaires s'engagent également à sensibiliser leurs membres à cette fin.

Le présent cahier des charges définissant la responsabilité sociétale de SEK SA est établi en six exemplaires originaux, suivant le modèle repris dans l'annexe XVII (Directive relative au modèle-type de cahier des charges de responsabilité sociétale) du décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier tel que modifié et complété par le décret n°18/024 du 12 juin 2018.

Le présent cahier des charges est interprété et mis en œuvre conformément aux lois de la République Démocratique du Congo.

Fait à Katanga, le **25 APR 2024**

Pour la société SEK SA

Monsieur

Paul Mapan

Directeur Général

Lu et approuvé

Signature et Sceau



Pour la communauté locale

Messieurs

1. Paul MWENDA KITANIKA : Président

2. Matthieu LUKANGA : 1er Vice-Président

3. Jean-Claude KYONDWE KIBOMBO : 2^{ème} Vice-Président

4. Felix MUMBA KYANDABIKE : Secrétaire

5. Jérémie ILUNGA MWANAUT. : Secrétaire Adjoint

Représentants

Lu et approuvé

Madame Eneya Kyamabamba Ruth, Chef de Secteur de la Lufira.



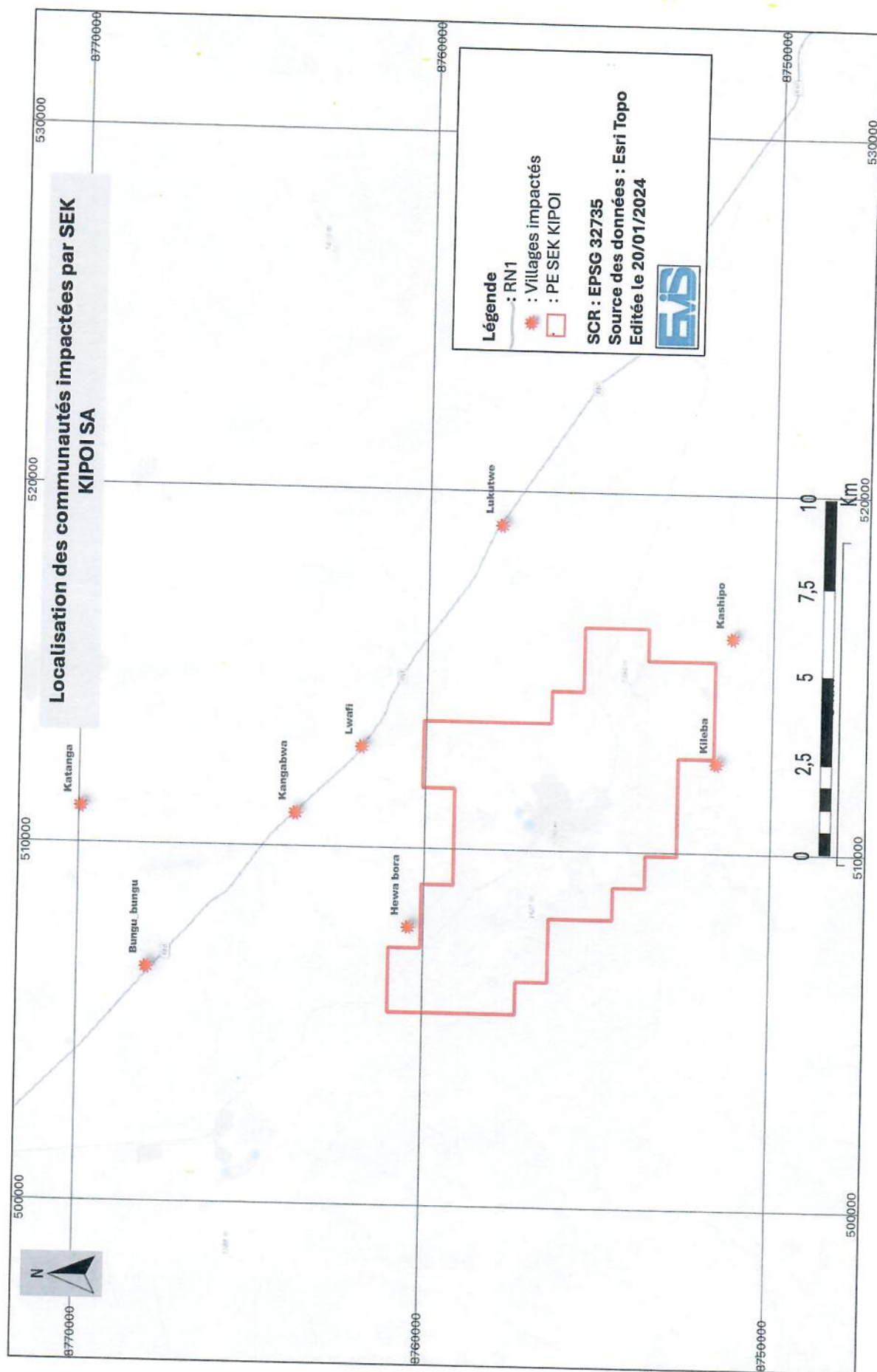
Témoin:



Signature et Sceau du chef de Secteur

ANNEXES

Annexe 1. Localisation des communautés impactées par le projet d'exploitation de la mine de Kipoi



Annexe 2. Photographies du déroulement du processus d'élaboration du cahier des charges dans le Haut-Katanga.

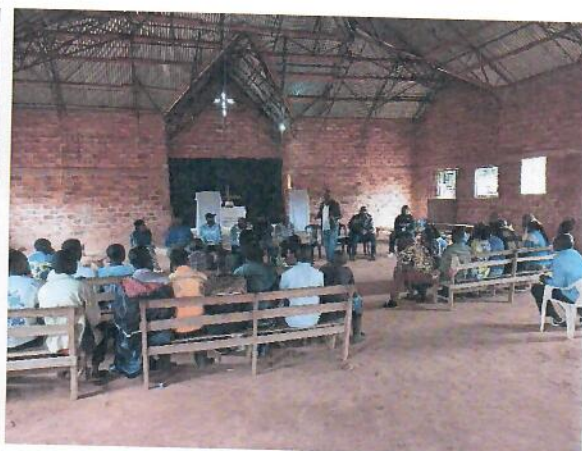
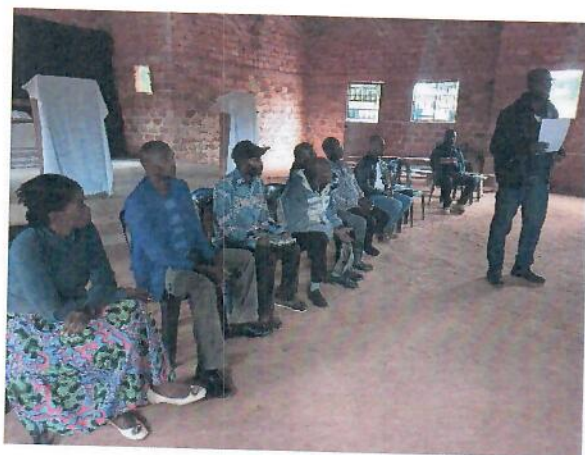
PHOTOS DU DEROULEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES



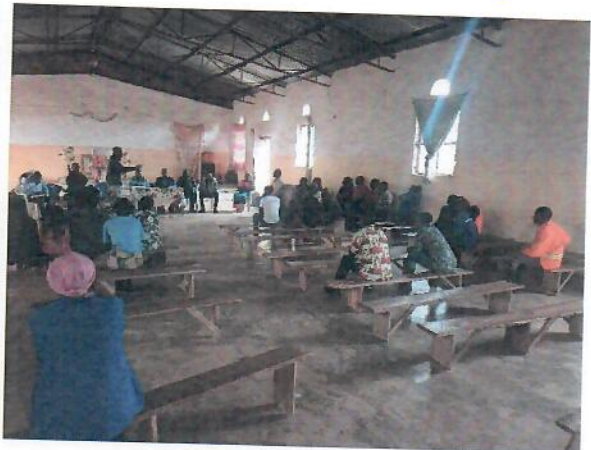
Photos 1. Lancement du processus, délimitation de l'espace géographique et élection des membres du CLD (gauche et droite).



Photos 2. Les différents participants à la cérémonie (gauche et droite).



Photos 3. Approbation populaire des besoins dans le village Katanga (gauche et droite)



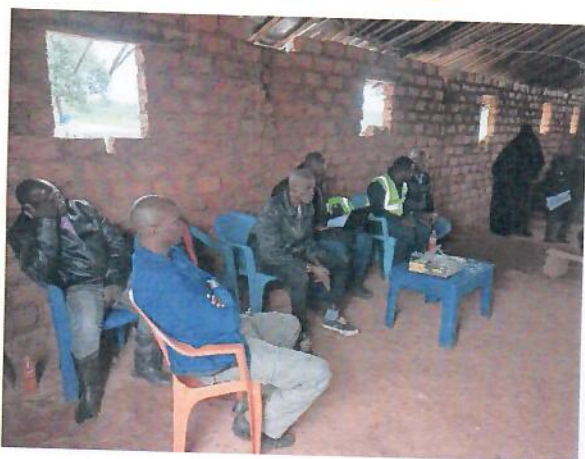
Photos 4. Approbation populaire des besoins au village Bungubungu (gauche et droite)



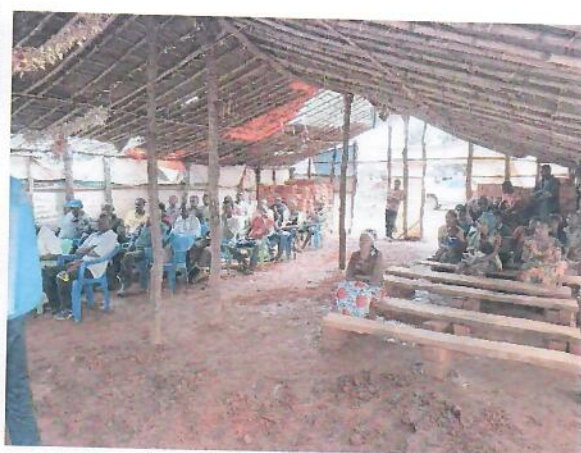
Photos 5. Approbation populaire des besoins au village Lukutwe



Photos 6. Approbation populaire des besoins des villages Kangambwa et Lwafi (gauche et droite)



Photos 7. Approbation populaire des besoins au village Hewa Bora



Photos 8. Approbation populaire des besoins des villages Kileba et Kashipo



Photos 9. Négociations sur les projets à retenir et leurs coûts



Photo 10. Photo d'ensemble après le compromis entre les parties

Annexe 3. Lettre du Ministre des mines / Supervision du processus d'élaboration du cahier des charges

Le Ministre

Lubumbashi, le 30 NOV 2022

N° 10.743.78/CAB/MIN.MINES & H/H-KAT/2022



TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Haut-Katanga ;
- Monsieur le Vice-Gouverneur de la Province du Haut-Katanga ;
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines/Président de la Commission Permanente d'Instruction du Cahier des Charges ;
- (Tous) à Lubumbashi
- Monsieur le Chef du Groupement à Kambove

Objet : Accusé de Réception

Dossier : Votre supervision au processus d'élaboration du Cahier des Charges entre la société SEK KIPOI et les communautés impactées

Réf : Let-DGSEK-PM-2022-0416 du 25 Novembre 2022

A Monsieur le Directeur Général de la Société d'Exploitation de KIPOI SA
« SEK »
à Kambove

Monsieur le Directeur,

J'accuse bonne réception de votre lettre dont objet et référence émargés, et vous en remercie.

Y faisant suite, je vous informe que le Conseiller en Charge des Questions Minières, Monsieur MWANZA TSHIBENGU Dominique est désigné comme superviseur dans le cadre du processus d'élaboration du Cahier des Charges de votre Entreprise.

Sentiments patriotiques.

MAWINE KAINDU Georges



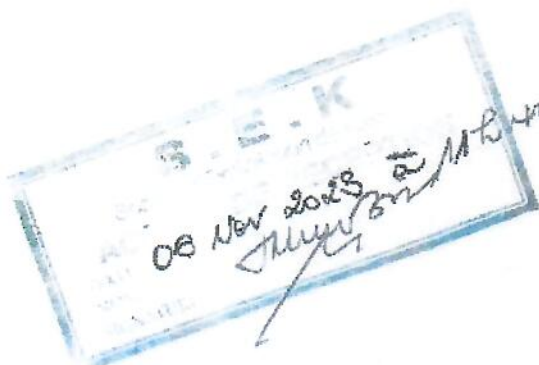


Lubumbashi, le

N°10.71 844

03 NOV 2023

ICAB/MIN.MINES & HH-KAT/2023



Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province;
- Monsieur le Vice-Gouverneur de Province;
- Monsieur le Chef de Division Provinciale des Mines et Géologies/Président de la commission Permanente d'Instruction des Cahiers des Charges,

(Tous) à Lubumbashi

Objet : Désignation d'un superviseur

A Monsieur le Responsable de la Société d'Exploitation de KIPOL (SEK)
à Likasi

Monsieur le Responsable,

Faisant suite à votre lettre relative à la désignation d'un superviseur devant présider les échanges qui aboutiront à l'élaboration de votre cahier des charges, je désigne le Conseiller ; Orphée MIKOMBE LUPUNDU comme superviseur.

Veuillez agréer, Monsieur le Responsable, l'expression de mes sentiments patriotiques.

CHANSA ILUNGA Toto



Annexe 4. Procès-verbaux de désignation des délégués des villages affectés par le projet.

REPUBLIQUE DEMONCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT – KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

**PROCES VERBAL D'ELECTION DES DELEGUES DU VILLAGE BUNGUBUNGU
AU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT.**

L'an deux mille vingt – deux, le cinquième jour du mois de décembre, conformément au prescrit de la loi du Code Minier relatif au processus d'élaboration du cahier des charges, la société d'exploitation de KIPOÏ, particulièrement en ce qui concerne l'installation de la structure de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous, membres délégués du VILLAGE BUNGUGUNGU, réunis ce jour chez le Chef du village précité dans le but d'élire nos représentants au Comité Local de Développement.

Certifions que les personnes ci – dessous ont été élues pour exercer les fonctions en regard de leurs noms pour le compte du CLDV :

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	FONCTION
1	CHOLA VIRGINIE	F	0970431550	PRESIDENT
2	KIBWE KASANTIKA	M	0817781903	VICE – PRESIDENT
3	ILUNGA FULGENCE	M	0818321846	SECRETAIRE
4	NGOY PAULIN	M	0991891995	VICE – SECRETAIRE
5	MULONGO MBUYA	M	0894042061	TRESORERIE

NB. La liste de présence est en annexe

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION DU CHEF SECTEUR

MWEWA LUBUNGA NSAMBO

SIGNATURE + SCEAU


DS MWEWA LUBUNGA NSAMBO
Chef de Secteur



**COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D. ~~SEK~~**

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	MUMBA KYANDABIKE	SEC. CLD	KATANGA	0977666229	<i>[Signature]</i>
02	MWENDA-KITHA	1 ^{er} CLD	KATANGA	085690643	<i>[Signature]</i>
03	LUKANGA MATHIEU	2 nd V.P CLD	BUNGU-RUNGU	0810861776	<i>[Signature]</i>
04	KIBOMBO JEAN-CLAUDE	2 nd V.P CLD	LUKUTWE	0891400980	<i>[Signature]</i>
05	VIRGINIE TSHOLA	MEMBRE CLD	BUNGU-BUNGU	0970431550	<i>[Signature]</i>
06	KIBWE KASANTIKA TOTO	MEMBRE CLD	"	0817781903	<i>[Signature]</i>
07	MUSEKA EMILO	PART.	BUNGU-BUNGU	0976381895	<i>[Signature]</i>
08	KABWITA MASAKILO		Bungubungu	0897556413	<i>[Signature]</i>
09	RUNGA FULGENCE	MEMBRE	B.G B.G	0818321846	<i>[Signature]</i>
10	NGIN	MAS	PANT	0843876427	<i>[Signature]</i>
11	MAKANDA JENNE	PARTICIPANTE	BUNGU-BUNGU	0998502448	<i>[Signature]</i>
12	MWENZE MBUYA	"	"	"	<i>[Signature]</i>
13	MASANGU WALONGO	"	"	"	<i>[Signature]</i>
14	MALANGA-KAMUSALI	"	"	0823761182	<i>[Signature]</i>
15	KASONGO-ILONGA	"	"	0935707398	<i>[Signature]</i>
16	KISHIKO BUNGA NOE	"	BUNGU	09921821081	<i>[Signature]</i>
17	PATRICK LUMBALA	"	"	0999644386	<i>[Signature]</i>
18	NGOY - MISHIKALI	THIMOTHEE	B.G B.G	0842663660	<i>[Signature]</i>
19	MULENDA-KASENDWE		BUNGU-BUNGU	0974252431	<i>[Signature]</i>
20	PANGU	MEMBRE	"	0973665806	<i>[Signature]</i>
21	KANKOMBA - NGOY	"	"	0858468017	<i>[Signature]</i>
22	KARONKANDA PAUL	"	"	0895590202	<i>[Signature]</i>
23	KAJUMBA - KYALWE	"	"	0851852568	<i>[Signature]</i>
24	KASONGO MUSENGE	Membr	"	0995410063	<i>[Signature]</i>
25	SOMBELEWA KANBELE	"	"	0817171377	<i>[Signature]</i>
26	KONKUSE KASONGO	F. J. K. K.	"	0853955359	<i>[Signature]</i>
27	NGOY - PAULIN	"	BUNGU-BUNGU	0997897993	<i>[Signature]</i>
28	ATIBU MUKANDWA	membr	Bungubungu	0970334443	<i>[Signature]</i>
29	SENGA-NDOROMO	"	"	085866299	<i>[Signature]</i>
30	KUNDA KANGEBANDAM	CLD	KATANGA	0992330026	<i>[Signature]</i>

**COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.G.K**

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	TALA KAMWIMBI	MEMBRE	BUNGU-BUNGU	—	
02	KALWIRO FELIE	"	"	0847682312	<i>[Signature]</i>
03	BUKINGA Rolly	MEMBRE CLD	KATANGA	0816638466	<i>[Signature]</i>
04	BONDO-KABALA	"	BGBG	0993882011	<i>[Signature]</i>
05	MBUYU-MAYOMBO	MEMBRE	"	0842333955	<i>[Signature]</i>
06	KYAMA TSHANGWE	MEMBRE	"	0977620037	<i>[Signature]</i>
07	ERICK-MWANDA-TSHANGWE	MEMBRE	"	0894644943	<i>[Signature]</i>
08	CEDRICK TSHIBALA	MEMBRE	"	0976612443	<i>[Signature]</i>
09	INABANZA MUYOMA	APRET	BUNGU BUNGU	0974503444	<i>[Signature]</i>
10	MULONGO MBUYA	MEMBRE	"	0894042061	<i>[Signature]</i>
11	NGOY-WAKYUNGU	MEMBRE	BUNGU BUNGU	0999566275	<i>[Signature]</i>
12	KAJAKER JOSEPHINE	"	"	—	<i>[Signature]</i>
13	MUYAMBO PROSPERINE	"	"	—	<i>[Signature]</i>
14	NOAJ DEBORAH	"	"	0842551597	<i>[Signature]</i>
15	KAZADI ANTOINE	"	"	0975001223	<i>[Signature]</i>
16	TCHOLA-SOKONTUE	"	"	0892223912	<i>[Signature]</i>
17	BONNY KAPALA	"	"	0992555555	<i>[Signature]</i>
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

REPUBLIQUE DEMONCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT – KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

PROCES VERBAL D'ELECTION DES DELEGUES DU VILLAGE KATANGA

AU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT.

L'an deux mille vingt – deux, le cinquième jour du mois de décembre, conformément au prescrit de la loi du Code Minier relatif au processus d'élaboration du cahier des charges, la société d'exploitation de KIPOÏ, particulièrement en ce qui concerne l'installation de la structure de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous, membres délégués du VILLAGE KATANGA, réunis ce jour chez le Chef du village précité dans le but d'élire nos représentants au Comité Local de Développement.

Certifions que les personnes ci – dessous ont été élues pour exercer les fonctions en regard de leurs noms pour le compte du CLDV :

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	FONCTION
1	MWENDA KITANIKA	M	0856906403	PRESIDENT
2	KYUNGU MUNKOMBWE	M	0897951748	VICE – PRESIDENT
3	MULUMBWA KIPELO	M		SECRETAIRE
4	LENGE MBALE	M	0814470938	VICE– SECRETAIRE
5	MWANDWE PANDE MARIE-CLAIRE	F	0810307495	TRESORERIE

NB. La liste de présence est en annexe

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION DU CHEF SECTEUR

MWEWA LUBUNGA NSAMBO

SIGNATURE + SCEAU






	Nom+Post-Nom	Fonction	Profession	Numero Tel	Signature	Observation
1	MUMBA KYAMBIKE	SEC. CLD		0844033803		
2	NUKEDO - KAKONA	—		0977916599		
3	AMON'S MWADAYA	—				
4	KASWEISHI - ZIRI	—				
5	KAPWISA LEON	Charge Jeunesse		0976206330		
6	BANZA - KALUMBA	—		0990028773		
7	MASANDU DANIEL	—				
8	KANDA JACQUE	—				
9	Delouch Théodore	Cultivateur		0990280778		
10	Yildas KABELO	Cultivateur				
11	Jura. Ruszt	"		0995918419		
12	KILONGE NURIE	"		0992630032		
13	LUPENDO KASIPA	"		0895475981		
14	KIME KIWIENZE	PASTEUR		08503452776		
15	KALANDALA LUKWESA	PACON		0995442663		
16	MWENZA ANDRE	ENSEIGNANT		0872781170		
17	KULANGA JUKULUMIA	NETABLE		0858661801		
18	ILUKWAT KITUHA	"		0975097545		
19	KIDAMBI - SHIMBULUWA	LIBERAIRE		0992289008		
20	TANUYONGA KIJINGA	Politicien				
21	ARSÈNE-SHENO	LIBERAL		0976373451		

N°	NOM	EMMANUEL F. N. 2010	Phone	Signature	0652 000 000
32	SAMBWE - EMMANUEL F. N. 2010				
33	KILO NDA - WAREW AGI		097 6058 527	Signature	
34	KASHWE - NWEAD CHODE		082 135 3300	Signature	
35	LU BAKILA - SIMONI			Signature	
36	KADYATA - VERONIQUE		081 18 15 98	Signature	
37	MAKONGA - MARY		097 047 8846	Signature	
38	KJENGE - LUBA		097 8920 689	Signature	
39	KAKOMBE - MWAHANGISO N.		082 847 6435	Signature	
40	KABABA - J. A. T. N. 2010		089 358 06 29	Signature	
41	KABABO - N. 2010			Signature	
42	KARISA - N. 2010			Signature	
43	MUKUSWE - N. 2010			Signature	
44	JOLU MANI - N. 2010		080 89 60 158	Signature	
45	MUKALASHI - CHRISTIN		099 578 4453	Signature	
46	KALIMA - LINDO		099 030 5424	Signature	
47	KAPIA - KAKUMISA		080 236 9881	Signature	
48	NAGY KAZALI HONORE		089 980 4246	Signature	
49	K. A. P. A. N. 2010			Signature	
50	K. A. P. A. N. 2010			Signature	
51	K. A. P. A. N. 2010		089 8582 463	Signature	
52	K. A. P. A. N. 2010			Signature	
53	K. A. P. A. N. 2010			Signature	
54	K. A. P. A. N. 2010		089 030 0811	Signature	
55	K. A. P. A. N. 2010			Signature	
56	K. A. P. A. N. 2010		081 5339 780	Signature	

46	MUEMEDI SYLVIE	Commerçante	—	
47	ELZONG CAT	Cultivateur	—	
48	KAYATISHA-MUSA	0998393248		
49	MUGANGHE-SYLVIE	—		
50	KANGA-ETHA	—		
51	K-PIERRETE	—		
52	KUUNGU KYANGHE	0894799815		
53	KUUNGU MUTUA	0896507486		
54	MUTINGA-EMERANCE	099979798		
55	KAYOMBO AUGUSTIN	082795342	PASTEUR	
56	KABA KARISU	Cultivateur	0810307495	
57	MUTINGA JEAN-PIERRE	"	0829863651	
58	MAREVA MUBAMBE	"	0894666396	
59	MATIANA MORYA ALEXIS	PASTEUR	—	
60	NOTABILE KAYAMBUKOLE		0974323889	
61	NOTABILE LUBUSE		0975750625	
62	LEON-KALINBO	Cultivateur	0374446937	
63	KUNDA KANJAPA	"	0992330086	
64	KABEDI ARTURE	PASTEUR	0977403435	
65	KUUNGU JEANIN	Cultivateur	0810970381	

N°	Nom & Post. Nom	Profession	N°	Signature	Observations
16	Kalinga Parandus	Jérome	0906809980		dec 2012
17	KABOMBE JEAN-CLAUDE	2e V/PRES	0891400980		
18	LUKANGA KATANGA	1er V/PRESIDENT	0840861796		
19	SHEMU MANKUMBWA	CHEF de VILLAGE	0991607980		
20	MWENDE KITANIKI	PRESIDENT CLD	0858906403		
21	KIABANGA GILBERT	NOTABLE	0996515183		
22	SPITELICIS DUBOIS	opérateur	0991441148		
23	MUNUNKILASHY	MEMBRE	0896579437		
24	LUJALU WA KAJE	MEMBRE	0990071711		
25	KAPISU MWAMBA	"	0893091381		
26	LUKUSA DANIEL	"	0858329049		
27	MUSINGA RUTH	chargée de nom	0976448394		

REPUBLIQUE DEMONCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DU HAUT – KATANGA
 TERRITOIRE DE KAMBOVE
 SECTEUR DE LUFIRA
 GROUPEMENT KATANGA

**PROCES VERBAL D'ELECTION DES DELEGUES DES VILLAGES KANGAMBWA ET LWAFI
 AU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT.**

L'an deux mille vingt – deux, le cinquième jour du mois de décembre, conformément au prescrit de la loi du Code Minier relatif au processus d'élaboration du cahier des charges, la société d'exploitation de KIPOÏ, particulièrement en ce qui concerne l'installation de la structure de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous, membres délégués des VILLAGES KANGAMBWA et LWAFI, réunis ce jour chez le Chef du village précité dans le but d'élire nos représentants au Comité Local de Développement.

Certifions que les personnes ci – dessous ont été élues pour exercer les fonctions en regard de leurs noms pour le compte du CLDV :

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	FONCTION
1	KYOLA SYLVAIN	M	0826296760	PRESIDENT
2	KYUNGU MUNKOMBWE	M	0897951748	VICE – PRESIDENT
3	MENGA Jean-Marie	M	0851072050	SECRETAIRE
4	KABOYI SHALIMBWA	M	0813844630	VICE – SECRETAIRE
5	KAMIN FRANÇOISE	F	0844696616	TRESORERIE

NB. La liste de présence est en annexe

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION DU CHEF SECTEUR

MWEWA LUBUNGA NSAMBO

SIGNATURE + SCEAU



 DS MWEWA LUBUNGA NSAMBO
 Chef de Secteur



Talk Number Numéro de conversation	01.	Date	Le 5-12-2022
Talk Topic Sujet de conversation	compléter les membres du CLD		
Talk presented by Conversation présentée par	President KITANIKA	Department Département	CLD
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)	To (date, Time) A (date, Heure)	
	15H00	17H30'	

TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION

1. Purpose of the toolbox Talk
Objectif de la conversation en réunion de pré-démarrage
2. Development of the talk topic (what is..., why...)
Développement du sujet de la conversation (Quel est..., Pourquoi...)

PARTICIPATION

By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic"
En signant ce formulaire, vous dites «j'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation»

Talk Topic Sujet de la conversation	Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone	
	MUMBA KHANDABIKI FELIX	SEC CLD	[Signature]	0844533803	Z
	MWENDA KITANIKA PAUL	PRESIDENT CLD	[Signature]	0856906403	E
	LUKANGA MATHIEU	1st VICE PRES CLD	[Signature]	0840861796	R
	KAMBO KIBUYE	CHEF DU VILLAGE KAN	[Signature]	0978341404	O
	MAMBWE KAPOINE FRANCOIS	CHEF DU VILLAGE LWAF	[Signature]	0859359558	
	JOSE KABANGE M	COORDO SOCIAL SEK	[Signature]	0848429633	H
	JOHN MUYAYA L.	Liaison COMM	[Signature]	0848429653	A
	KAMIN FRANCOISE	DIRECTRICE E.P.MAN	[Signature]	0844696616	R
	KOMBE KASONGO AUGUSTIN	CHEF DE QUARTIER	[Signature]	0994533099	M
	SANGWA BIN KAHORI	AGRICULTEUR	[Signature]	0844607594	
	LUHEMBWE MISAU	"	[Signature]	0810192874	T
	KAHENZA SHIDANO	"	[Signature]	0995573050	O
	KASONGO TSHIRAKA	"	[Signature]	0816713124	
	MUJINGA BAY	"	[Signature]	09757221561	O
	DIBUNO JLUNGA	"	[Signature]	0970111146	U
	MATEMDE-ILLINGA	Cultivateur	[Signature]	0841816332	R
	PWARI- CRISTINE	Cultivateur	[Signature]	0852605224	
	IDE-KALOMPA	Cultivateur	[Signature]	0892063702	P
	IBAZA-VIKI	Charbonnier	[Signature]	0892798401	E
	KAWATIGA-LEO N	Cultivateur	[Signature]	1	O
	KASEMUNA-KILOMBA	ENSEIGNANT	[Signature]	0935370383	P
	WAKULENGA-QUILIN	"	[Signature]	0841096100	L
	MULOWAYI-JUSTIN	Nom	[Signature]	0858579803	E
	SEYA-ELIZA	Cultivateur	[Signature]	0895869086	

Dated: Training Manager	Verified: Training Coordinator and HR Manager	Version No. 2.0	Issue Date: 12/07/2017	Printed Date: 6/22/2017	Page 1 of 1
-------------------------	---	-----------------	------------------------	-------------------------	-------------

Once printed, this document is deemed "uncontrolled"

Talk Number Numero de conversation		Date	
01, (Suite)		KANGAMBUWA Le 5-12-2022	
Talk Topic Sujet de conversation			
Talk presented by Conversation présentée par		Department Département	
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)	To (date, Time) A (date, Heure)	

TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION

1. Purpose of the toolbox Talk
Objectif de la conversation en réunion de predemarrage
2. Development of the talk topic (what is..., why...)
Développement du sujet de la conversation (Quel est..., Pourquoi...)

PARTICIPATION

By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic"
En signant ce formulaire, vous dites «j'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation»

Talk Topic Sujet de la conversation	Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone	
	LINDA - ESPERANCE	Cultivateur	[Signature]		Z
	FELIX SANGWA	CHEF DE QUARTIER	[Signature]		E
	IRAVA SEYA	Cultivateur	[Signature]	085 7 17 00 99	O
	ILUNGA - POLITE	Cultivateur	[Signature]	097 42 42 078	H
	ILUNGA - JAMES	ELEVE	[Signature]	099 88 34 107	A
	MANRITA - MONDELA	Cultivateur	[Signature]	093 63 58 916	R
	ANGXSO BONGO	Cultivateur	[Signature]	093 33 32 52	M
	SEBE MTWILU	Cultivateur	[Signature]		T
	KASONDO KIMBALA	Cultivateur	[Signature]		O
	KAPUPU - JEAN	Cultivateur	[Signature]		
	Y. OSONGE	Eleve	[Signature]		
	MAUWA WADEJI		[Signature]		
	WALISHA - MUSHENI	Cultivateur	[Signature]	099 25 77 01	
	KABO JACK		[Signature]	085 51 78 18	U
	NOTARO - REAGAN		[Signature]	09 40 14 00 50	R
	MUTOMBO - RAPH	Cultivateur	[Signature]	097 90 51 850	P
	MONDOLO AECSEIN	Cultivateur	[Signature]	089 50 10 200	O
	ILUNGA - BUSITO	Cultivateur	[Signature]	084 01 63 0	P
	BARZA - KALOTO		[Signature]	083 03 1 162	L
	ILUNGA - CERSE	Cultivateur	[Signature]	082 6 19 9 287	
	ALPHONS - MWATE	Cultivateur	[Signature]	099 37 23 024	
	REENDO - MALIKING	Cultivateur	[Signature]		
	ELY KAZARO		[Signature]		
	MTUMU - KALANGO	Professeur	[Signature]	082 22 92 379	

Owner/ Training Manager Verifiers: Training Coordinator and HR Manager Version No: 2.0 Issue Date: 11/07/2017 Printed Date: 02/12/2017 Page 1 of 2

Once printed, this document is deemed "uncontrolled"

Talk Number Numéro de conversation		Date		KANGAMBWA	
Talk Topic Sujet de conversation		01. (Suite)		Le 5-12-2022	
Talk presented by Conversation présentée par		Department Département			
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)			To (date, Time) A (date, Heure)	
TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION					
1. Purpose of the toolbox Talk Objectif de la conversation en réunion de predemarrage					
2. Development of the talk topic (what is..., why...) Développement du sujet de la conversation (Quel est... Pourquoi...)					
PARTICIPATION					
By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic"					
En signant ce formulaire, vous dites que j'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation"					
Talk Topic Sujet de la conversation					
Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone		
RICHARD - LUSANGA	Cultivateur	[Signature]	097775492	Z	
NKUMBA - PITHUKA	Cultivateur	[Signature]	0992374880	E	
MUNDA - PRINCE	Enseignant	[Signature]	097776402	R	
MWANDWE - KIRAMPE	Enseignant	[Signature]	0977797758	O	
TNE. NTENGU JACQUE	Cultivateur	[Signature]	0897523669	H	
KABOTIRO - DEZIRE	MOTAR	[Signature]	0897523669	H	
NKUMBA - KATUMBA	Cultivateur	[Signature]	0995820236	A	
KIBOKO - MULENGA	CHARBONNIER	[Signature]		R	
IRUKUNGA - KAGE	Commerce	[Signature]	0953640346	M	
ISHIKUTA - NKOPPA	Cultivateur	[Signature]	0997851435		
ISHEKA - JEAMAR	Cultivateur	[Signature]	0823093745		
MUSHEKE - MUSINGA	Cultivateur	[Signature]	0816711985	O	
TLUTGA - NUTATIBA	Cultivateur	[Signature]	0996673994		
KITEINGE - NTUMBA	Cultivateur	[Signature]	0813903033	O	
KARENJA - JENGA MICA	Cultivateur	[Signature]	0880564574	R	
M. CINDI. KICANDA	Cultivateur	[Signature]	0302076330		
KASAMBI - JEAN	Cultivateur	[Signature]	0974868814	P5	
NETA - JOSEPHINE	Cultivateur	[Signature]	0997351785		
PHIDEL - KATOLO	Cultivateur	[Signature]		E	
KALENGA - SOLANGE	Cultivateur	[Signature]		O	
KASADI - WISHIMBA JOSEPH	Cultivateur	[Signature]		P	
BANZA - ANGEL	professeur	[Signature]	0306636888	L	
MUTINGA - DOAKAS	Commerce	[Signature]		E	

REPUBLIQUE DEMONCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DU HAUT – KATANGA
 TERRITOIRE DE KAMBOVE
 SECTEUR DE LUFIRA
 GROUPEMENT KATANGA

**PROCES VERBAL D'ELECTION DES DELEGUES DES VILLAGES KASHIPO ET KILEBA
 AU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT.**

L'an deux mille vingt – deux, le cinquième jour du mois de décembre, conformément au prescrit de la loi du Code Minier relatif au processus d'élaboration du cahier des charges, la société d'exploitation de KIPOÏ, particulièrement en ce qui concerne l'installation de la structure de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous, membres délégués des VILLAGES KANGAMBWA et LWAFI, réunis ce jour chez le Chef du village précité dans le but d'élire nos représentants au Comité Local de Développement.

Certifions que les personnes ci – dessous ont été élues pour exercer les fonctions en regard de leurs noms pour le compte du CLDV :

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	FONCTION
1	NGOLWA KAZADI	M	0855255515	PRESIDENT
2	KALALA JULIEN	M	0844636820	VICE – PRESIDENT
3	TSHONGO BOAZ	M	0852763450	SECRETAIRE
4	NGOY MPALA KIMBALANGA	M	0859231299	VICE-SECRETAIRE
5	MBOMBO RUTH	F	0859183894	TRESORERIE

NB. La liste de présence est en annexe

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION DU CHEF SECTEUR

MWEWA LUBUNGA NSAMBO

SIGNATURE + SCEAU



 DS MWEWA LUBUNGA NSAMBO
 Chef de Secteur



REPUBLIQUE DEMONCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU HAUT – KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

PROCES VERBAL D'ELECTION DES DELEGUES DU VILLAGE LUKUTWE

AU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT.

L'an deux mille vingt – deux, le sixième jour du mois de décembre, conformément au prescrit de la loi du Code Minier relatif au processus d'élaboration du cahier des charges, la société d'exploitation de KIPOÏ, particulièrement en ce qui concerne l'installation de la structure de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous, membres délégués du VILLAGE LUKUTWE, réunis ce jour chez le Chef du village précité dans le but d'élire nos représentants au Comité Local de Développement.

Certifions que les personnes ci – dessous ont été élues pour exercer les fonctions en regard de leurs noms pour le compte du CLDV :

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	FONCTION
1	YAV NGUZ LIEVEN	M	0815121127	PRESIDENT
2	MAULU VALERIEN	M		VICE – PRESIDENT
3	MUSUWA YAVA	M	0894419463	SECRETAIRE
4	MBAYABU RAPHAEL	M	0812737882	VICE-SECRETAIRE
5	NGOYI TWITE EMMANUEL	M	0842283043	TRESORERIE

NB. La liste de présence est en annexe

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION DU CHEF SECTEUR

MWEWA LUBUNGA NSAMBO

SIGNATURE + SCEAU



DS MWEWA LUBUNGA NSAMBO
Chef de Secteur



Talk Number Numéro de conversation	02	Date	6-12-2022
Talk Topic Sujet de conversation	LUTUTUWE		
Talk presented by Conversation présentée par	KITANIKA	Department Département	CLD
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)	To (date, Time) A (date, Heure)	
	16H50'	17H30	

TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION

- Purpose of the toolbox Talk
Objetif de la conversation en réunion de pré-démarrage
- Development of the talk topic (what is..., why...)
Développement du sujet de la conversation (Quel est..., Pourquoi...)

PARTICIPATION

By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic"
En signant ce formulaire, vous dites «j'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation»

Talk Topic Sujet de la conversation	Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone	
	MUMBA KYANDABIKE FEUX	SEC. CLD		0844533803	Z
	MWENGA KITANIKA PAUL	PRESIDENT CLD		0856906403	E
	LUKANGA DIATHIEU	1 st VICE PRES CLD		0810861276	R
	KIONGWE JEAN-CLAUDE	2 nd VICE PRES CLD		0891400980	O
	JOHN RUYAYA	LIAISON COM		0848429653	
	MESARI KABULO	AGRO - KIPOL		0848429653	H
	LOUISE KASAKULA	GENDER/SEX		0848429653	A
	JOHN GLO -	ELY GABONNIER		0848429653	R
	KONDI - CHRISTIAN	CHARBO -		099339923	M
	MUSUWA	YAVA SEC LAK		0894419464	
	MUYUMBA - NGABU	CULTIVATEUR		0822663333	T
	RAPHAEL MBAYABU	FONCTIONNAIRE		0812732883	O
	MUJINGA - JOSEPH	CHARBONNIER		0922009378	
	LUMANDA WANKULU	CULTIVATEUR		0808439572	O
	KASARE WAGGOL	HOFER		0805642900	U
	MURIBA - KYOMBO	CULTIVATEUR		0815121137	R
	NGUZ JAM WENIN	ENSEIGNANT		0815121137	
	MAISE FLYA	KADIMA		0818749555	P
	MUKALALI - MANVULE	CULTIVATEUR		0822842275	E
	KONGOLO SOSPAN	MENI'SER			O
	SEFU - AMISI	CHAUFFEUR			P
	KABAMBE - LUNYUBI	CULTIVAT.		0855854744	L
	IZAYWANI - MAKANGIHA	CHARBO		0856985134	E
	SHABANI ASANI	MAKALA		0879884922	

Talk Number Numéro de conversation	02	Date	LURUTWE 6-12-2022
Talk Topic Sujet de conversation			
Talk presented by Conversation présentée par	KITANIKI	Department Département	CLD
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)	To (date, Time) A (date, Heure)	
	16H00	17H30	

TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION

1. Purpose of the toolbox Talk
Objectif de la conversation en réunion de prédémarrage
2. Development of the talk topic (what is..., why...)
Développement du sujet de la conversation (Quel est..., Pourquoi...)

PARTICIPATION

By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic"
En signant ce formulaire, vous dites qu'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation"

Talk Topic Sujet de la conversation	Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone	
	ILUNGA BLONDE			097702455	Z
	MUMBA - MUSTIFERA	CHARBONIER			E
	MINZENENBE	CHARBONIER			R
	NAWIEJI ISANGUYA	RECEVEUR KASCO		0976865529	O
	AMZATI MADTELA	CULTIVATEUR		0853132821	H
	KYUNGU - YUMBA	CULTIVATEUR		085990529	A
	MHEMBO ISHICANDI	MAGDM		0891696734	R
	KAKOMA - JAV				M
	KU BUCU SEGA				
	KAYEBA - JUSTIN			0856612173	T
	MUSINGA - LWASI	CULTIVATEUR		089432138	O
	SACK	CHARBONIER			
	KISHIMBANA NONGA	CULTIVATEUR			
	BERNADETE-MUTEBA	CULTIVATEUR		0950703338	O
	BIBICHA-FOUNE	CULTIVATEUR			U
	DORLASE-MASENKO	CULTIVATEUR			R
	SOLY-MGOY	CULTIVATEUR			
	RITAMUKUBI	GLEVE			P
	ESTEUR-BUPELA	CULTIVATEUR			E
	MUCHIYA-ANY	CULTIVATRICE			O
	DIEUMERCI-MUTEBA	CHARBONIER			P
	KABAL-MWAN	CULTIVATRICE			L
	MUMBA-KIBALE	CULTIVATRICE			E

Owner: Training Manager	Verifiers: Training Coordinator and HR Manager	Version No.: 2.0	Issue Date: 12/07/2017	Printed Date: 6/22/2017	Page 1 of 2
-------------------------	--	------------------	------------------------	-------------------------	-------------

CAHIER DES CHARGES DE SEK SA

PROCES VERBAL D'ELECTION DES DELEGUES DU HEWA BORA
AU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT.

L'an deux mille vingt – deux, le sixième jour du mois de décembre, conformément au prescrit de la loi du Code Minier relatif au processus d'élaboration du cahier des charges, la société d'exploitation de KIPOÏ, particulièrement en ce qui concerne l'installation de la structure de dialogue et de concertation des différentes parties prenantes, nous, membres délégués du VILLAGE HEWA BORA, réunis ce jour chez le Chef du village précité dans le but d'élire nos représentants au Comité Local de Développement.

Certifions que les personnes ci – dessous ont été élues pour exercer les fonctions en regard de leurs noms pour le compte du CLDV :

N°	NOMS	SEXE	TELEPHONE	FONCTION
1	KANIKI DONATIEN	M	0997441372	PRESIDENT
2	MOLALO ALBERTINE	F		VICE – PRESIDENT
3	MPAMENE JEFFER	M	0820013128	SECRETAIRE
4	ILUNGA KAZADI	M	0858997229	VICE-SECRETAIRE
5	KAYOWA CHARLOTTE	F	0995417554	TRESORERIE

NB. La liste de présence est en annexe

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION DU CHEF SECTEUR

MWEWA LUBUNGA NSAMBO

SIGNATURE + SCEAU






COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.G.K

HEWA BORA

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	MUMBA KYANDARIKEPEUX	SEC. C.L.D.	KATANGA	0844333803	
02	MWENGA KITAKIKA PAUL	PRES. C.L.D.	KATANGA	0816906403	
03	LUKANGA MATHIEU	1er V. PRES. C.L.D.	BUNGU-BUNGU	0810861796	
04	NUMBI KALONAA	SEC. LOCALE	HEWA BORA	0978001641	
05	NIOMBE SANTI	MATRESSE	"	-	
06	MA MAN GODE	KULIVATEUR	HEWA BORA	-	
07	MAMAN MUKALAYI	BULIVATEUR	HEWA BORA	-	
08	LENGI ELENA	BULIVATEUR	HEWA BORA	-	
09	MAMAN KAMUNIA	BULIVATEUR	HEWA BORA	-	
10	MUTINGA MARIA	CLUVATEUR	HEWA BORA	-	
11	MAMAN NGILENE	CLUVATEUR	HEWA BORA	-	
12	KILUMBA-FRANCOIS	FERMIER	HEWA BORA	0970693739	
13	NGOYI-ALBERT	FERMIER	HEWA BORA	082646585	
14	MULENDA-ANACLE	POLICIER	HEWA BORA	0975227539	
15	KAMENE-JEFER	GERANT	HEWA BORA	0820013128	
16	TSHOTSHO-LWANIKI	CULTIVAT	HEWA BORA	-	
17	GERMAINE-KABANGA	MATRESSE	HEWA BORA	-	
18	ESTHER	CULTIVAT	HEWA BORA	-	
19	CLAUDINE	MATRESSE	HEWA BORA	-	
20	KANIKI-BULAB	SECR.	HEWA BORA	0997441372	
21	ODIA-JEANNE	CUL.	HEWA BORA	085844523	
22	MUKUKWA-JORGEJE	CULTIVAT	HEWA BORA	-	
23	NIKULI-JULIE	COMMERC	HEWA BORA	-	
24	MWAMBUJI-ALICE	COMMERC	HEWA BORA	-	
25	MARIE-KALDEORA	COMMERC	HEWA BORA	-	
26	SENGA-NGOJI	MATRESSE	HEWA BORA	-	
27	KAMINA-MARIE	COMMERC	HEWA BORA	-	
28	KATABA-LUIZA	COMMERC	HEWA BORA	-	
29	AORCAS-MAAO	MENAGER	HEWA BORA	-	
30	POMBO-BIOMOLDKI	MENAGER	HEWA BORA	-	

COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.GK

HEWA BORA

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	ASTRIAE-ISOMBO	COMMERC	HEWABORA	0971168466	
02	ANASTASIE-MUGO	CULTIVAT	HEWABORA	0997819408	
03	ALBERTINA-MUENA	MENAGER	HEWABORA	—	
04	KEITA-WA JANIA	MENAGER	HEWABORA	0899999083	OK
05	SARA-MWIKUMA	COMMERC	HEWABORA	0829584406	OK
06	MASENGO-SEPHORA	COMMERC	HEWABORA	0852085574	15
07	KAPERULA-BEJA	COMMERC	HEWABORA	0993113593	
08	KAYOWA-CHARLOTTE	COMMERC	HEWABORA	0995417554	
09	BUKASA-MARIE	COMMERC	HEWABORA	0972023503	
10	MWANGE-VUMILYA	CULT	HEWABORA	—	OK
11	POMBO--FATA YAKO	CULT	HEWABORA	—	OK
12	MWANGE-MABWIJA	CULT	HEWABORA	—	OK
13	BANZAWAILUNGA	CULT	HEWABORA	—	OK
14	ACHA-AMANIA	CULT	HEWABORA	—	OK
15	FEBE	CULT	HEWABORA	—	OK
16	KABEMI KABONGO	MENAGER	HEWABORA	—	OK
17	JOEL-KASONGO	MENAGER	HEWABORA	—	OK
18	GODE-MUBAMBE	MENAGER	HEWABORA	—	OK
19	AAWI-CHERIF	CULT	HEWABORA	—	OK
20	PATRICK-ELY	CULT	HEWABORA	—	OK
21	JUSTINE-KABAMBA	CULT	HEWABORA	—	OK
22	NENE-MUJINGA	MENAGER	HEWABORA	—	OK
23	BILIA	BISAO	KIMAN	—	OK
24	KAPINGA	KABUNDA	—	—	—
25	TSHISOLA	DAVID	—	—	—
26	ILUNGA	KAZADI	U	0978997279	
27	KATHOMA	AKWANDA	U	U	
28	MBUMBA	SYLVA	U	0895572218	
29	KAKELP	TSHIFUNGA	U	0999233908	
30	MWEMBE	MANKA	U	0924444008	

COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.C.K

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	MUKUBU IVON	PASTEUR	HEWE BORA	0990440958	<i>[Signature]</i>
02	MWIKUMA ORTANCE	cultivateur	HEWE BORA	—	<i>[Signature]</i>
03	MILERE	cultivateur	HEWE BORA	—	<i>[Signature]</i>
04	ABDALA	cultivateur	HEWE BORA	—	<i>[Signature]</i>
05	KOJI MANIKA	cultivateur	HEWE BORA	—	<i>[Signature]</i>
06	ESTHER MUTWA	cultivateur	HEWE BORA	—	<i>[Signature]</i>
07	KALONSO JANIC	cultivateur	HEWE BORA	—	<i>[Signature]</i>
08	MUTINGA DAKONBO	cultivateur	HEWE BORA	—	<i>[Signature]</i>
09	ELAZIS TUNDA	—	—	—	<i>[Signature]</i>
10	THONIC	—	—	—	<i>[Signature]</i>
11	SUZANA	—	—	—	<i>[Signature]</i>
12	BANZE PETRONIE	—	—	—	<i>[Signature]</i>
13	GILAINE MBUYI	—	—	—	<i>[Signature]</i>
14	GILAINE	—	—	—	<i>[Signature]</i>
15	AUGI	—	—	—	<i>[Signature]</i>
16	NYEMBA	—	—	—	<i>[Signature]</i>
17	ELIZA	—	—	—	<i>[Signature]</i>
18	KONGA	PASTEUR	—	—	<i>[Signature]</i>
19	COSMA	—	—	—	<i>[Signature]</i>
20	KABEYA	—	—	—	<i>[Signature]</i>
21	ANTI	—	—	—	<i>[Signature]</i>
22	MARCELLINE	MENAGER	—	—	<i>[Signature]</i>
23	BLANCHIA	TRAVAILLEUR	HEWE BORA	—	<i>[Signature]</i>
24	SOLANGE	MENAGER	HEWE BORA	—	<i>[Signature]</i>
25	GENNI	MENAGER	HEWE BORA	—	<i>[Signature]</i>
26	STANNI	CULT	HEWE BORA	—	<i>[Signature]</i>
27	SENA	MENAGER	—	—	<i>[Signature]</i>
28					
29					
30					

**Annexe 5. Procès-Verbal du lancement du
processus d'élaboration du cahier des charges,
détermination de l'espace géographique +
Listes de présence**

Procès-verbal de lancement du processus d'élaboration et la délimitation de l'espace géographique du cahier des charges du Projet de l'entreprise KIPOI SA conformément à la section III du titre XVIII du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le huitième jour du mois de décembre, nous, Chef de Secteur de la Lufira, Monsieur MWEWA LUBUNGA, les chefs des villages et des terres, les leaders des communautés locales, les membres de la société civile listés en annexe et l'entreprise KIPOI SA avons procédé conformément à la section III du titre XVIII du Règlement Minier au lancement du processus de l'élaboration du cahier des charges du projet de l'entreprise KIPOI SA et ce, avec l'assistance technique d'EMIS qui est un bureau d'étude indépendant et sous la supervision du ministère provincial des mines.

Au cours de la réunion, il a été question de lancer le processus de l'élaboration du cahier des charges du projet de l'entreprise KIPOI SA qui comprend les Permis d'Exploitation 11383, 11384, 11385, 11386, 11387 et 533.

Le mot d'ouverture a été prononcé par le conseiller en charge des questions minières au ministère provincial des Mines, Monsieur Dominique MWANZA, représentant de son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines de la province du Haut-Katanga. Une explication sommaire sur le processus d'élaboration du cahier des charges a été donné, tout en insistant que cela n'était pas une guerre mais plutôt une négociation entre l'entreprise et les communautés, et qu'il était une obligation des entreprises. C'est ainsi en sa qualité de superviseur, le processus des négociations du cahier des charges a été lancé.

Un représentant du bureau EMIS a par la suite donné des explications de l'article 480 du Règlement Minier qui détermine les communautés affectées en donnant les critères pour leurs insertions dans le processus du cahier des charges.

L'entreprise KIPOI a évoqué l'installation d'une communauté et la formation du village Hewa bora dans le périmètre d'exploitation, en signifiant que ce village poserait des problèmes à la longue.

Le chef secteur a ensuite clarifié la situation en exhortant la communauté d'Hewa bora de respecter ses limites traditionnelles et ses activités en évitant d'accéder dans le périmètre d'exploitation. Il a ensuite évoqué que le cahier des charges est une opportunité de développement de la communauté. La société doit réaliser ses obligations et réciproquement, la communauté doit veiller aux biens de la société.

Après discussion entre les représentants de l'entreprise KIPOI et les leaders des communautés, un compromis a été trouvé pour la délimitation de l'espace géographique.

Les villages suivants ont été retenus :

- BUNGU-BUNGU ;
- HEWA BORA ;
- KANGAMBWA ;
- KASHIPO ;
- KATANGA ;
- KILEBA ;
- LUKUTWE ;
- LWAFI.

La séance s'est ensuite poursuivie par des échanges avec toutes les parties prenantes présentes à la manifestation et les différentes préoccupations ont plus été centrées sur le passif minier de KIPOI SA. Après échanges et dans la même ambiance conviviale, le lancement du processus d'élaboration et la délimitation de l'espace géographique du cahier des charges du Projet de l'entreprise KIPOI SA ont eu lieu.

La séance a commencé à 10 heures 10 minutes et a pris fin à 13 heures 20 minutes.

La liste des participants est en annexe.

Fait à Katanga, le 08 décembre 2022.



B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MWENDA-KITANIKI	PRESIDENT	
MUMBA KYANDABIKI FELIX	SECRETAIRE	
LUKANGA DATHIEU	1 ^{er} VICE-PRESIDENT	
KYONDWE-KIBONAO	2 ^{de} VICE PRESIDENT	
KALENGA MWANDWE	VICE SECRETAIRE	
C. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SEBAGURI GUY MVID	EXPERT	
KONA MUYOMBO J.-C	II	
PRINCE KASONGO	"	
K. KASASE PATRICE	LS	
D. Chef de groupement Katanga		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MUKIMBA-LOLE DENIS	CHEF. DE GROUPEMENT	
E. Chef de secteur de la Lufira		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
Mwewa Lubunga	Chef de Secteur	
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MWANZA Amine	Contrôleur Min	

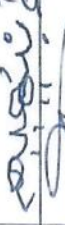
LISTE DE PRESENCE POUR LE LANCEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE KIPOI SA

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	LOUISE KASAKULA MUKIANGA	SEK	+243848429520	
2	ROLFI BUKINGA MWIMBWA	CDGK	0816638166	
3	MWENDA-KITANIKI	MES	0856906403	
4	MUMBA KYAHABAKI FELLA	SEC. GEN. CAGK	0844533803	
5	Kyungu GUMUYOGE	NOTABLE	0897951448	
6	CHOLA YRGINVIE	CHEF DE TERRE BUNGUENSU	0970431500	
7	KANYA BUKOLO	NOTABLE	0974329889	
8	LU BUSE	NOTABLE	0975750685	
9	KAMUNGU	CHef de terre Wazip	0848453919	
10	Edi KOMBO KOMB	conseiller du grand chef	0900896870	
11	Mwankumbwa Shemw	CHef du village Katu	0991602970	
12	MUSHINGE DOMINIQUE	NOTABLE	0898048092	
13	KARIMBA MYENGE	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF	0852669575	

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
14	GRAND CHEF KATANGA	CHEF DE GROUPEMENT	0844193330	
15	Mwewa dubunga	Def de Secteur	0823703370	
16	DONINIQUE MUVANZAZI	Administrateur / Contrôleur	0798185923	
17	JOSUE KABANGE M	SEK / Coordonneur Social	0848429633	
18	KALUWA FINA	NOTAIRE		
19	TSHUMYEMBA KADWE	NOTAIRE	0827789057	
20	KIKOLO TANDHIL	NOTAIRE	0858468017	
21	MUSHUNYA MWANZA	CHEF DE LOCALITE	0899400776	
22	LUKONGA-MAITHIEN	CHEF - DE LOCALITE	0870867796	
23	KAMBO-KIRUYE-MUKABE	CHEF - Du Village	0978341404	
24	Raymond Mungwa Mapepe	chef de terre	0936984242	
25	BERNARD-PIERRE MUKAZ	SUP. LINAPED HOSOC CIVILE	0972310221	
26	KALENGA MWANONGE	COORDONNATEUR	0976809900	
27	MUSHEKA MUKABE	ESLUSE CATHOLIQUE	0976381895	

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
28	MAMBWE KAPOINE KAPILLO	CHEF LOCALITE LUAFI	0859359558	
29	ILUNGA - KIBWE-KUTUITO	CORDO SOCIÉTÉ CIVIL	0854440005	
30	DIBAYA - MULUMBA-G-ISLAN	CORPOA.DH SCVF.	0852556984	
31	LEBWENTA - MALI	chef de quartier 4	0973448574	
32	KASHALI - ELISÉE	CHEF DE QUARTIER	0848483048	
33	MAHOLENGOY	CHFR	0996647019	
34	MUSUWA - YAU	SEC LOCALITE	0823315007	
35	KYONOWE-KIBONBO JO.	IT LUKUTWE	0891400980	
36	KATANGA - PASUKA	Sec CAGC	0999199286	
37	KASUKULA - SOKONTU	CDCI	0990067595	
38	MUJINOTA - KUNANDU BOUT	Vice President	0996413394	
39	KUNDA-KANGEDA NANA	CDCI	0999230026	
40	LENGE - MPALE	SEC/LOC/KATANGA	0814470938	
41	MIKIN KAWIK YOLLANDE	Sec CAGC/SUNU	0971810495	

8.

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
42	KYOLA SYLVAIN	NOTABLE KANGABWA	0826396760	
43	NASIBU - NASINI	MUSULMAN	09979 18 465	
44	IBRAHIM - MUSAJ	SOCIÉTÉ - CIVIL	0827555685	
45	NOTABLE MAKENDO	KANGABWA	- - -	
46	KOMBE KASONGO	CHEF DE QUATIE	0994533099	
47	KABOYI SHALIMBWA	PRESIDENT COM	08138111630	
48	MENGA JEAN - MARIE	SEC / KANGABWA	0851072050	
49	MGOLWA - KARZADI	VILLAGE KACHIBO	085255515	
50	HILAIRE - KASHIP	KASHIPO	0824449186	
51	ERNSTINE	KASHIPO	0824449186	
52	NOVOTHAIR	IRUNG	0975161117	
53	MUKAZ MUCOL HENRI	CINATE DO	0892830388	
54	KATUTTA KAPYA. DANIL	AR. TIVISTE	0819075067	
55	ATANAZ KCONO KYANYUMA	ATVISTE	0855739056	

8



SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE NPOI SA

N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
56	HENRI PANGA KIPAYEM	SECRETAIRE	111	
57	KABINSA ERNEST	CULTIVATEUR	0992134046	
58	MASUT MWANSA	CULTIVATEUR	0991373581	
59	JUMPHO KABANGO	SECRETAIRE	0995163647	
60	MULUNDA WABANZE-MPSONGO	COORDONNATEUR N.H	09742535029	
61	LUKANGA KYAMENGA-MATHIE	SECRETAIRE BANQUE	0976555774	
62	KABIWITA-BALIMUSU	SECRETAIRE BANQUE	0976555774	
63	KONKASE KABONGO	FJ KIK	0853355358	
64	TSHITANG - MURONG	SECRETAIRE EQUISE METHOISE	0975503971	
65	IKUNGA FULGENCE	SEC. FJ KIK	081832 1846	
66	KIBWEHO SANTIMA-TOLO	F.J. K. KAN	08177787903	
67	ILUMBA-IRENE-FULBWE	DGRDK J	0826850831	
68	KYANDA - HUMBA	DGRDK J	0971006851	

Fait à Katanga le 08 Décembre 2022

LISTE DE PRESENCE POUR LE LANCEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE KIPOI SA

N°	NOM ET POST-NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MBAJO KAPWANA	JEUNEUR CLGK	0976206330	
2	MATOLOMBO LUNDA	SECTEUR DE LA LUTTE	0996568073	
3	KANITENG YAX LEON	POOL D'OPS S/C/AT	0975146751	
4	HGANBU-KABONGO	KATANGA	0821321019	
5		POLICIER	0970607006	
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				

8.

Annexe 6. Procès-Verbal de la constitution du CLD + Listes de présence

Procès-verbal de la constitution du Comité Local de Développement du cahier des charges du Projet de l'entreprise KIPOI SA conformément à la section III du titre XVIII du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le huitième jour du mois de décembre, nous, Chef de Secteur de la Lufira, Monsieur MWEWA LUBUNGA, les chefs des villages et des terres, les leaders des communautés locales, les membres de la société civile listés en annexe et l'entreprise KIPOI SA avons procédé conformément à la section III du titre XVIII du Règlement Minier au lancement du processus de l'élaboration du cahier des charges du projet de l'entreprise KIPOI SA et ce, avec l'assistance technique d'EMIS qui est un bureau d'étude indépendant et sous la supervision du ministère provincial des mines.

Au cours de la réunion, il a été question de voter un comité local de développement, CLD en sigle, qui représentera les communautés impactées durant le processus du cahier des charges du projet de l'entreprise KIPOI SA qui comprend les Permis d'Exploitation 11383, 11384, 11385, 11386, 11387 et 533.

Le mot d'ouverture a été prononcé par le conseiller en charge des questions minières au ministère provincial des Mines, Monsieur Dominique MWANZA, représentant de son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines de la province du Haut-Katanga. Une explication sommaire sur le rôle du CLD a été donné, tout en insistant que c'est un bénévolat.

A l'issue du vote, l'équipe de direction du Comité Local de Développement de l'élaboration du cahier des charges de l'entreprise KIPOI SA est composé de :

Num	Noms	Fonction
1	MWENDA KITANIKA Paul	Président
2	LUKANGA KATANGA MATHIEU	1er Vice-président
3	KYONDWE KIBOMBO Jean Claude	2e Vice-président
4	MUMBA KYANDABIKE Felix	Secrétaire
5	KALENGA MWANDWE JEROME	Vice-secrétaire
6	CHOLA VIRGINIE	RP Bungu-bungu
7	KIBWE KASANTIKA MARTHE	RP Bungu bungu



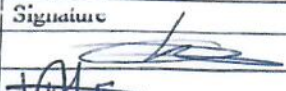
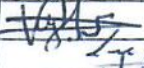
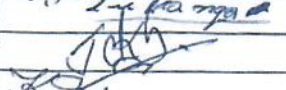
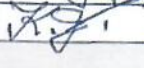
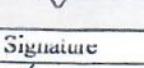
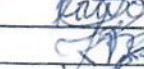
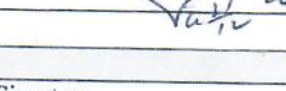
Num	Noms	Fonction
8	KANIKI DONATIEN	RP Hewa bora
9	MOLALO ALBERTINE	RP Hewa bora
10	KABOYI SHARIMBWA	RP KANGAMBWA
11	MAKENDO MWAPE	RP KANGAMBWA
12	KUNDA KANYEPA NANA	RP Katanga
13	BUKINGA ROLLY	RP Katanga
14	NGOLWA KAZADI FELIX	RP KASHIPO
15	TSHONGO BOAZ	RP KASHIPO
16	MAULU VALERIEN	RP LUKUTWE
17	YAV NGUZ LIEVEN	RP LUKUTWE
18	KAPANGA BENI BIEUDONNE	RP LWAFI
19	KABANGO SENPHORIEN	RP LWAFI

La séance a commencé à 13 heures 30 minutes et a pris fin à 15 heures 05 minutes.

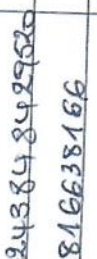
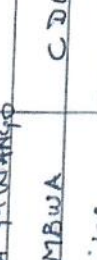
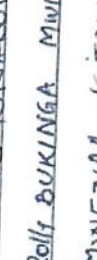
La liste des participants est en annexe.

Fait à Katanga, le 08 décembre 2022.

8.

B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MWENDA-KITANIKI	PRESIDENT	
MUMBA KYANDABIKI FELIX	SECRETAIRE	
LUKANGA DETHIEU	1 ^{er} VICE-PRESIDENT	
KYONDWE-KIBONBO	2 ^{de} VICE PRESIDENT	
KALENGA MWANOWE	VICE SECRETAIRE	
C. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SEBAGBZI GUY MUID	EXPERT	
KOWA MUYOMBO J.C	"	
PRINCE KASONCO	"	
K. KASASE PATRICE	"	
D. Chef de groupement Katanga		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MUXIMBA-LOLEDENIS	CHEF DE GROUPEMENT	
E. Chef de secteur de la Lufira		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
Mwewa Lubunga	Chef de Secteur	
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MWAAZA Gominpu	Contrôleur Min	

LISTE DE PRESENCE POUR LE LANCEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE KIPOI SA

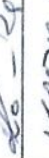
N°	NOM ET POST-NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	LOUISE KASAKULA MUKANGA	SEK	+243848429620	
2	ROLT BUKINGA MWIMBUA	CDGK	0816638166	
3	MWENDA-KITANIKI	PRES	0856906403	
4	MUMBA KYANDARIKE FATA	SEC. GEN. CDGK	0844533803	
5	Kyungu MUYONGE	NOTABLE	0897951748	
6	CHOLA VIRGIVIE	CHEF DE TERRE BUNGUENSO	0970431000	
7	KANYA BUKOLO	NOTABLE	0974329889	
8	LU BUSE	NOTABLE	0975750665	
9	KAMUNGU	Chief de terre Kasimp	0848455919	
10	RED KOMBOMBO	conseiller du grand chef	0900896870	
11	Mwankumbwa Shemwa	Chief du village Katu	0991602970	
12	MUSHINGE DOMINIQUE	NOTABLE	0898048092	
13	KARIMBA MUYONGE	SECRETAIRE ADMINISTRATIF	0852067575	

8.

N°	NOM ET POST-NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	SIGNATURE
14	GRAND CHEF KATANGA	CHEF DE GROUPEMENT	0841193330	
15	Mwewa dubunga	Def de Secteur	0823703370	
16	DONINIQUE MWANZARA	Administrateur ZADINS / confor	0798185923	
17	JOSUE KABANGE M	SEK l'Coordo Social	0848429633	
18	KALUNA FINA	NOTAIRE		
19	TSUNUYEMBA KAPOE	NOTAIRE	0827789057	
20	KIKOLO DANPHIL	NOTAIRE	0858468017	
21	MUSUNUWA MWANZA	CHEF DE LOCALITE ^{MAKUNU}	089940776	
22	LUKANGA - MATHIEN	CHEF - DE LOCALITE	0870867796	
23	KAMBO - KIBUVE-MUKABE	CHEF - DU VILLAGE RUKA	0978341404	
24	Raymond Mayinga Napoma	chef de tessle Ripe	09369841242	
25	PIERROT-PIERRE MUKAZ	SUP LINAPED HOISOC CIVIL	0972310221	
26	KALENGA MWANUNGE ITEROMA	COOPANIMATEUR EGLISE CATHOLIQUE	0976809990	
27	MWISSELA MATHENGE	Village Burungu/Bungu	0976381895	

N°	NOM ET POST-NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	SIGNATURE
28	MAMBWE KAPOINE FRAPLO	CHEF LOCALITE LUAFI	0859359558	
29	ILUNGA - KABWE - KINTUITO	CORDO SOCIÉTÉ CIVIL	0854440005	
30	DIBAYA - MULUMBA - GYSLAN	CORDO AN SCVF	0852556984	
31	LEWENTA - MALI	chef de quartier 4	0973448574	
32	KASHALI - ELISSE	CHEF DÉPARTEMENT	0848484848	
33	MAHOLENGO	CHFC	0996647010	
34	MUSUWA - YAU	SEC LOCALITE	0893315087	
35	KYONOWE - KIBONDO	ITW KUTWE	0891400980	
36	KATANGA - PASUKA	Sec CAGC	0999199286	
37	KADUKULA - SOKONTO	CDC	0990067595	
38	MUJIMORA - KINANDA	Vice Président	0976003394	
39	KUNDA KANGEDA NANA	CDC	0992330086	
40	LENKE - MIBALE	SEC/LOC/KATANGA	0814470938	
41	MIKIN KAWIK YOLLAND	Sec CAGC/SEC	0971810495	

8.

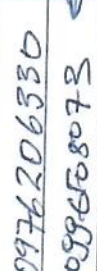
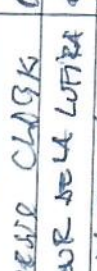
N°	NOM ET POST-NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	SIGNATURE
42	KYOLA SYLVAIN	NOTABLE KANGABWA	0826396760	
43	NASIBU - NASINI	MUSULMAN	0997918465	
44	IBRAHIM - MUSAJI	SOCIETE - CIVIL	0827585685	
45	NOTABLE MAKENDO	KANGABWA	- - -	
46	KOMBE KASONGO	CHEF DE QUATIE	0994533099	
47	KABOYI SWALIMBWA	President COM	08138111630	
48	MENGA JEAN - MARIE	Sec 1 KANGABWA	0851072050	
49	NGOLWA - KAZADI	VILLAGE KACHIRO	0855255515	
50	HILAIRE - KASHIP	KASHIRO	0824449186	
51	ERNSTINE	KASHIRO	0825525551	
52	MOVISHAIL	IRUNG	0975161117	
53	MUKAZE MUCOL HENRI	CINATÉDO	0892830388	
54	KATUTU KAPYA. DANIL	AK TIVISZE	0819675067	
55	ATHANAZ KOONO KYANYUMA	ATNISTE	0855139056	

8

N°	NOM ET POST-NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	SIGNATURE
56	HENRI PANGA KIPAXEN	SECRETAIRE	111	HAR
57	KABINZA ERNESTE	CULTIVATEUR	0992134046	
58	MAST MUKUNSA	CULTIVATEUR	0991373581	
59	ZUMPHO KADANSO	SECRETAIRE	0995183642	
60	MULUNDA WA BANGE-MPONG	COORDONNATEUR A.H	0942535023	
61	LUXUNGA KYAMUKWA-MUTHIKE	SECRETAIRE BNG?	0976555774	
62	KABUKWITA-BALIMUGU	SECRETAIRE	0976555774	
63	KONKASI KABONGO	FJ K.K.	0855355358	
64	TSHITANG - MUMBO	SECRETAIRE Eglise METROSTIE	0975503971	
65	IKUNGA FULGENCE	SEC. FJ K.K.	081832 1846	
66	KIBUKWEKASANTINHA-Jolo	F.J. K. K.A	0817787903	
67	ILUNSA-IRENE-FLEWIE	DGRDK J	0826850884	
68	KYANDA - HUMBA	DGRDK J	0976066551	

Fait à Katanga le 08 Décembre 2022

LISTE DE PRESENCE POUR LE LANCEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE KIPOI SA

N°	NOM ET POST-NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MBAJO KAPWANA	JEUNEUR CLAGK	0976206330	
2	MATOLOMBO LUNDA	SECTEUR DE LA LUTTA	0996568073	
3	KANFENG YAY	POOL D'OPJ S/CIAF KATANGA	0975146751 0821321019	
4	HGANDU-KABONGO	POLICIER	0970607006	
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				

8.

Annexe 7. Procès-Verbal d'identification des besoins du village Bungu-Bungu + Listes de présence

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA



TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR DE LA LUFIRA
GROUPEMENT KATANGA
COMITÉ LOCAL DE DEVELOPPEMENT

PROCES –VERBAL DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le treizième jour du mois de décembre, le comité local de développement a organisé un atelier sur l'identification ceci étant nécessaire pour l'élaboration du cahier des charges entre la société d'exploitation de Kipoi (SEK) et toute la communauté impactée du groupement Katanga.

Au terme des différents échanges, les participants du village BUNGU-BUNGU ont demandé à la société ce qui suit :

- L'emploi (recrutement de la main d'œuvre locale)
- La construction d'une université
- La création d'un centre de formation professionnelle ;
- La construction d'une école primaire et une école technique bien équipée ;
- Assurer le transport scolaire des élèves ;
- Appuyer l'agriculture par l'achat de 20 tracteurs communautaires et intrants agricoles ;
- Construction d'un quartier moderne (maisons à fond d'avance) ;
- Construction d'un parking des camions et tracks ;
- Construction d'une salle de réunion ou salle de fête ;
- Electrification du village BUNGU BUNGU à partir de la sous-station SEK
- Construction de quatre passerelles sur la route Lubumbashi-Likasi ;
- Construction d'une morgue et équiper les installations sanitaires et scolaires.
- Multiplier les bornes fontaines pour avoir de l'eau potable ;

- le poste du responsable social et liaison communautaire soit réservé aux autochtones ;
- Acheter des véhicules communautaire pour transporter les produits agricoles ;
- Construire un pont sur la rivière Kabandangiri ;
- Création d'une école de foot et construction des installations sportives.

Prenant la parole, les membres du CLD ont tour à tour remercié les participants de Bungu-bungu d'avoir accepté cette rencontre qui a suscité un très grand intérêt

Fait à Bungu Bungu, le 13/12/2022

PRESIDENT CLD
M WIENDA-KITANIKA

Secrétaire CLD
MUMBA KYANDABIKE
Felix
Pour les participants
Voir liste de présence

**COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.G**

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	MUMBA KYANDABIKE	SEC. CLD	KATANGA	0977666229	[Signature]
02	MWENDA-KITH	P. CLD	KATANGA	0856906403	[Signature]
03	LUKANGA MATHIEU	2 ^e V.P. CLD	BUNGU-BUNGU	0810861796	[Signature]
04	KIBOMBO JEAN-CLAUDE	2 ^e V.P. CLD	LUKUTWE	0891400980	[Signature]
05	VIRGINIE TSHALA	MEMBRE CLD	BUNGU-BUNGU	0970431550	[Signature]
06	KIBWE KASANTIKA TOTO	MEMBRE CLD	"	0817781903	[Signature]
07	MUSEKA EMILE	PART.	BUNGU-BUNGU	0976381895	[Signature]
08	KABWITA MASAULO		Bungubungu	0827556413	[Signature]
09	BUNGA FULGENCE	MEMBRE	B.G. B.G.	0818321846	[Signature]
10	NGIN	MAS	PANT	0843816487	[Signature]
11	MAKANDA JENNE	PARTICIPANTE	BUNGU-BUNGU	0998502448	[Signature]
12	MWENZE MBUYA	"	"	-	[Signature]
13	MASANGU WALONGO	"	"	-	[Signature]
14	MALANGA-KAMUSALI	"	"	0823761182	[Signature]
15	KASONGO-ILONGA	"	"	0935707398	[Signature]
16	KISHIKO BUNGA NOE	"	BUNGU	0992581081	[Signature]
17	PATRICK LUMBALA	"	"	0999644386	[Signature]
18	NGOY - MTSIMBALA	MEMBRE	B.G. B.G.	0892663660	[Signature]
19	MULENDA-KASENDWE		BUNGU-BUNGU	0974252431	[Signature]
20	PANGU	MEMBRE	"	0973665806	[Signature]
21	KANKOMBA-NGOY	"	"	0858468017	[Signature]
22	KAKONKANDA PAUL	"	"	0895590202	[Signature]
23	KAJUMBA-KVALWE	"	"	0851852568	[Signature]
24	KASONGO MUSONGE	MEMBRE	"	0995410063	[Signature]
25	SOMBELE KANBELE	"	"	0817191377	[Signature]
26	KONKWE KADONGA	F. J. K. K.	"	0853955359	[Signature]
27	NGOY-PAULIN	"	BUNGU-BUNGU	0991897995	[Signature]
28	ATIBU MUKANDWA	MEMBRE	Bungubungu	0970334443	[Signature]
29	SENGA-NDOROMO	"	"	0978062998	[Signature]
30	KUNDA KANGEMAMU	CLD	KATANGA	0999330008	[Signature]

**COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.G.K**

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	TALA KAMWIMBI	MEMBRE	BUNGU-BUNGU	—	
02	KALWIRO FELIE	"	"	0848693319	<i>[Signature]</i>
03	BUKINGA Rolly	MEMBRE CLD	KATANGA	0816638166	<i>[Signature]</i>
04	RONAO-KABALA	"	B.G.B.G	0993882011	<i>[Signature]</i>
05	MBUYU-MAYOMBO	MEMBRE	"	0842333955	<i>[Signature]</i>
06	KYAMA TSHANGWE	MEMBRE	"	0977620037	<i>[Signature]</i>
07	ERICK-MUKANDA-TSHANGWE	MEMBRE	"	0894511973	<i>[Signature]</i>
08	GEDRICK TSHIBANA	MEMBRE	"	0976612443	<i>[Signature]</i>
09	INABANZA MUKYOMA	APRET	BUNGU BUNGU	0974503444	<i>[Signature]</i>
10	MULONGO MBUYA	MEMBRE	"	0894042061	<i>[Signature]</i>
11	NGOY-WAKYUNGU	MEMBRE	BUNGU BUNGU	0999566275	<i>[Signature]</i>
12	KAJAKEZ JOSEPHINE	"	"	—	<i>[Signature]</i>
13	MUYAMBO PROSPERINE	"	"	—	<i>[Signature]</i>
14	NOAJ DEBORAH	"	"	0842551597	<i>[Signature]</i>
15	KAZADI ANTOINE	"	"	0975001893	<i>[Signature]</i>
16	TCHOLA-SOKOMBE	"	"	0892223912	<i>[Signature]</i>
17	BONNY KASHALA	"	"	0992555555	<i>[Signature]</i>
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

**Annexe 8. Procès-Verbal d'identification des
besoins du village Hewa bora + Listes de
présence**

HEWA-BORA, Mercredi 21-12-2022

PROCES-VERBAL A LA REUNION DU 21-12-2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-unième jour du mois de décembre, le comité local de développement C.L.D en siple, a organisé un atelier sur l'identification des besoins communautaires du village Hewa-Bora.

Cette identification est indispensable pour l'élaboration du cahier des charges entre la société d'exploitation de Kipoi et les villages impactés du groupement Katanga.

Ont pris part à cette rencontre qui a suscité un très grand intérêt: le président du C.L.D et son premier vice-président, le secrétaire du C.L.D, le chef du village a.i Hewa-Bora, l'abbé catholique et un nombre important de la population de Hewa-Bora.

Au terme des différents échanges, la population de ce village a présenté ses besoins communautaires qui se résument comme suit:

- l'emploi (recrutement des autochtones);
- l'électrification de Hewa-Bora par la SEK;
- l'appui à l'agriculture (Tracteurs et intrants);
- la réhabilitation de la route SILA-SIMBA;
- le forage d'eau (bornes fontaines);
- la construction d'une école et un hôpital;
- la construction d'un marché;
- l'assistance à la population en cas de deuil;
- la construction des installations sportives;
- le poste du responsable social et liaison communautaire sollicité aux autochtones.

Tenant la parole, les membres du C.L.D et le chef du village a.i, ont fait savoir à la population le bien-fondé de cette rencontre.

Fait à Hewa-Bora le 21-12-2022

Le Secrétaire

[Signature] Felix Oth.

COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.G.K

HEWA BORA

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	MUMBA KYANDARIKEPEL	SEC. CL	KATANGA	084453803	
02	MWENAA KUTAIKA PAUL	PRES. CL	KATANGA	086906403	
03	LUKANGA MATHIEU	1ER V. PRES. CL	BUNGU-BUNGU	0810861296	
04	NUMBI KALONAA	SEC. LOCALITE	HEWA BORA	0978001641	
05	NIOMBE SANDRA	MATRESSE	"		
06	MA MAN GODE	KULIVATEUR	HEWA BORA		
07	MAMAN MUKALAY	KULIVATEUR	HEWA BORA		
08	LENGI ELENA	KULIVATEUR	HEWA BORA		
09	MAMAN KAMUNIA	KULIVATEUR	HEWA BORA		
10	MUTINGA MARIA	CLUVATEUR	HEWA BORA		
11	MAMAN NOILENE	CLUVATEUR	HEWA BORA		
12	KILUMBA-FRANCOIS	FERMIER	HEWA-BORA	0970693739	
13	NGOYI-ALBERT	FERMIER	HEWA-BORA	082646585	
14	MULENDA-ANACLE	POLICIER	HEWA-BORA	0975227539	
15	KPAMENE-JEFER	GERANT	HEWA BORA	0830013128	
16	TSHOTSHO-LWANIKI	CULTIVAT	HEWA BORA		
17	GERMAINE-KABAKA	MATRESSE	HEWA BORA		
18	ESHER	CULTIVAT	HEWA BORA		
19	CLAUDIAIE	MATRESSE	HEWA BORA		
20	KANIKI-BULAB	SECR.	HEWA BORA	0997441372	
21	ODIA. JEANNE	CUL.	HEWA BORA	085844523	
22	MUKUKWA-JORGETTE	CULTIVAT	HEWA BORA		
23	NIKULI-JULIE	COMMERC	HEWA BORA		
24	MWAMBUDI-ALICE	COMMERC	HEWA BORA		
25	MARIE-KALOBORA	COMMERC	HEWA BORA		
26	SENGA-NGOJI	MATRESSE	HEWA BORA		
27	KAMINA-MARIE	COMMERC	HEWA BORA		
28	KATABA-LUIZA	COMMERC	HEWA BORA		
29	BOCAS-MAAO	MENAGER	HEWA BORA		
30	POMBO-BIOMOLDKO	MENAGER	HEWA BORA		

COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.GK

HEWA BORA

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	ASTRIAE-ISOMBO	COMMERC	HEWABORA	09771168466	
02	ANASTASIE-MINGO	CULTIVAT	HEWABORA	0997819418	
03	ALBERTINA-MUENA	MENAGER	HEWABORA		
04	KEIA-WAJANA	MENAGER	HEWABORA	08299999083	OK
05	SARA-MWIKUMA	COMMERC	HEWABORA	0829584406	OK
06	MASENGO-SEPHORA	COMMERC	HEWABORA	0852085574	15
07	KAPEULA-BEYA	COMMERC	HEWABORA	0993113593	
08	KAYONA-CHARLOTTE	COMMERC	HEWABORA	0995417554	
09	BUKASA-MARIE	COMMERC	HEWABORA	0972023503	
10	MWANGE-VUMILYA	CULT	HEWABORA		OK
11	POMBO-FATAJAKO	CULT	HEWABORA		OK
12	MWANGE-MABUJA	CULT	HEWABORA		OK
13	BANZAWAILUNGA	CULT	HEWABORA		OK
14	ACHA-AMANA	CULT	HEWABORA		OK
15	FEBE	CULT	HEWABORA		OK
16	KABEAI KABONGO	MENAGER	HEWABORA		OK
17	JOEL-KASONGO	MENAGER	HEWABORA		OK
18	JOSE-MUBAMBE	MENAGER	HEWABORA		OK
19	LANI-CHERIF	CULT	HEWABORA		OK
20	PAIRICK-ELY	CULT	HEWABORA		OK
21	JUSTINE-KABAMBA	CULT	HEWABORA		OK
22	NENE-MUJINGA	MENAGER	HEWABORA		OK
23	BILIA	BISAO	KIMAN		OK
24	KAPINGA	KABUNDA			
25	TSHISOLA	DAVID			
26	ILUNGA	KAZADI	U	0958997279	
27	KATHOMA	MWANA	U		
28	MBUMBA	SYLVA	U	0995572318	
29	KAKHEP	TSHIFUNGA	U	0999233403	
30	MUGOMBE	MATOKA	U	0994444305	

COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.C.K

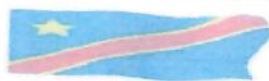
MEMBRE DU -

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	MUKUBU IVON	Pasteur	HEWES BORA		
02	MWIKUMA ORTANCE	cultivateur	HEWES BORA	0990440958	
03	MILONE	cultivateur	HEWES BORA		
04	ABDALA	cultivateur	HEWES BORA		
05	KIJI MANIKA	cultivateur	HEWES BORA		
06	ESTHER MUTWA	cultivateur	HEWES BORA		
07	KALONGO JANIC	cultivateur	HEWES BORA		
08	MUTINGA DAKOBO	cultivateur	HEWES BORA		
09	ELAZIS TUNDU				
10	THANIE				
11	SUZANA				
12	BANZE PETRONIE				
13	GILWAINE MBUYI				
14	GILWAINE				
15	AUGI				
16	NYEMBA				
17	ELIZA				
18	KONGA	Pasteur			
19	ROSMA				
20	KABEYA				
21	ANTI				
22	MARCELLINE	MENAGER			
23	BLANCHA	TRAVAILLEUR	HEWES BORA		
24	SOLANGE	MENAGER	HEWES BORA		
25	GENNI	MENAGER	HEWES BORA		
26	STANNI	CULT	HEWES BORA		
27	JENA	MENAGER			
28					
29					
30					

**Annexe 9. Procès-Verbal d'identification des
besoins des villages Kangambwa et Lwafi + Listes
de présence**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA



TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR DE LA LUFIRA
GROUPEMENT KATANGA
COMITÉ LOCAL DE DEVELOPPEMENT

PROCES –VERBAL DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinzième jour du mois de décembre, le comité local de développement (CLD) a organisé un atelier sur l'identification des besoins communautaires du village Kangambwa, ceci pour l'élaboration du cahier des charges entre la société d'exploitation de Kipoi et la communauté impactée du groupement Katanga.

Ont pris part à cette rencontre qui a suscité un très grand intérêt : le président du CLD, le 1^{er} vice-président du CLD, le 2^{ème} vice-président du CLD, le secrétaire du CLD, le Chef du village Kangambwa, les responsables sociales de la SEK, la Directrice de l'EP MAISHA YA KESHO et son préfet, un nombre important de la population de Kangambwa.

Au terme des différents échanges, les besoins de la communauté de Kangambwa se résument comme suit :

- L'emploi (recrutement des autochtones) ;
- l'appui à l'agriculture par l'achat de deux tracteurs communautaires et intrants agricoles ;
- l'Electrification du village Kangambwa à partir de la sous-station SEK ;
- Multiplier les bornes fontaines pour avoir de l'eau portable
- Réhabilitation de la route Sila-simba ;
- assurer le transport scolaires des élèves ;
- Construction d'un hôpital et suivi du personnel soignant ;
- Construction d'un marché ;

- Construction et réparation des toilettes de l'EP MAISHA YA KESHO ;
- Que le poste du responsable de département social et liaison communautaire de la SEK soit réservé aux autochtones ;
- Construction des dortoirs et ajout des locaux des bancs à l'E.P MAISHA YA KESHO ;
- Construction d'un terrain de Football ;
- Création d'un centre de formation professionnelle. les membres du CLD et le Chef du Village ont remercié la population de Kangambwa d'avoir répondu massivement à cet appel indispensable pour l'élaboration du cahier des charges.

Fait à Kangambwa , le 15-12-2022

Secrétaire CLD

Pour les participants

Voir liste de présence

Talk Number Numéro de conversation	01.	Date	Le 15-12-2022
Talk Topic Sujet de conversation	compléter les membres du CLD		
Talk presented by Conversation présentée par	President KITANIKA	Department Département	CLD
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)	To (date, Time) A (date, Heure)	
	15H00	17H30'	

TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION

1. Purpose of the toolbox Talk
Objectif de la conversation en réunion de pré-démarrage
2. Development of the talk topic (what is..., why...)
Développement du sujet de la conversation (Quel est..., Pourquoi...)

PARTICIPATION

By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic"
En signant ce formulaire, vous dites « j'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation »

Talk Topic Sujet de la conversation	Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone	
	MUMBA KYANDABIKI FELIX	SEC CLD	[Signature]	0844533803	Z
	MWENDA KITANIKA PAUL	PRESIDENT CLD	[Signature]	0856906403	E
	LUKANGA MATHIEU	2 ^{er} VICE PRES CLD	[Signature]	0810861796	R
	KAMBO KIBUYE	CHEF DU VILLAGE KAN	[Signature]	0978341404	O
	MAMBWE KAPOWE FRANCOIS	CHEF DU VILLAGE LWAF	[Signature]	0859359558	
	JOSE KABANGE M	COORDO SOCIAL SEK	[Signature]	0848429633	H
	JOHN MUYAYA L.	Liaison. COMM	[Signature]	0848429653A	
	KAMIN FRANCOISE	DIRECTRICE E.P.MAN	[Signature]	0844696616	R
	KOMBE KASONGO AUGUSTIN	CHEF DE QUARTIER	[Signature]	0994533099	M
	SANGWA BIN KAHORI	AGRICULTEUR.	[Signature]	0844607594	
	LUHEMBWE MISAU	"	[Signature]	0810192874	T
	KAHENZA SHIDANO	"	[Signature]	0995573050	O
	KASONGO TSHIBAKA	"	[Signature]	0816713424	
	MUJINGA BAV	"	[Signature]	0975771561	O
	DIEUDO JLUNGA	"	[Signature]	097011146	U
	MATEUDE-ILUNGA	Cultivateur	[Signature]	081121632R	
	PWARI- CRISTINE	Cultivateur	[Signature]	085260522	
	IDE-KALONDA	Cultivateur	[Signature]	0892063702	P
	IRAZA-VIKI	Chargé	[Signature]	089739040	E
	KAWATGA-LEON	Cultivateur	[Signature]	1	O
	KASEMUNA-KIKOMBA	ENSEIGNANT	[Signature]	0935370383	P
	WAKULENBA-GUILIN	Nom.	[Signature]	0841086400	L
	MULOWAYI-JUSTIN	Nom.	[Signature]	0858579803	E
	SOYA-ELIZA	Cultivateur	[Signature]	0895869050	

Owner: Training Manager	Verifiers: Training Coordinator and HR Manager	Version No: 2.0	Issue Date: 12/07/2017	Printed Date: 6/22/2017	Page 1 of 2
-------------------------	--	-----------------	------------------------	-------------------------	-------------

Once printed, this document is deemed "uncontrolled"

Talk Number Numéro de conversation		01 (Suite)		Date	KANGAMBUWA Le 15-12-2022	
Talk Topic Sujet de conversation						
Talk presented by Conversation présentée par				Department Département		
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)			To (date, Time) A (date, Heure)		
TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION						
1. Purpose of the toolbox Talk Objectif de la conversation en réunion de démarrage						
2. Development of the talk topic (what is..., why...) Développement du sujet de la conversation (Quel est..., Pourquoi...)						
PARTICIPATION						
By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic" En signant ce formulaire, vous dites «j'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation»						
Talk Topic Sujet de la conversation						
Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone			
LIRRA - ESPERANCE	Coordinateur	[Signature]		Z		
FELIX SANGWA	CHEF DE QUARTIER	[Signature]		E		
IRAYA JEXA	Cultivateur	[Signature]	085 7170099	O		
NU DIAZ - POLITI	Cultivateur	[Signature]		H		
ILUNGA - JAMES	ELEVE	[Signature]	0974242078	A		
MANRITA - MONDELA	Cultivateur	[Signature]		R		
AUGX SOBONGO	Cultivateur	[Signature]	0893694107	M		
SEBASTIEN TWIN	Cultivateur	[Signature]	0930358516	T		
KASONGO - KIMBALA	Cultivateur	[Signature]	099333253	O		
KAPURU - JEAN	Cultivateur	[Signature]		O		
MAUWA NADELI		[Signature]		O		
CWALISHA - MUSHENI	Cultivateur	[Signature]	099357707	U		
RAUBO JACK		[Signature]	085517818	R		
NOTOHO - REAGAN		[Signature]	0970144058	P		
MUTAMBO - RATHA	Cultivateur	[Signature]	0979051530	E		
NRONDOLO - AGGSEIN	Cultivateur	[Signature]		O		
MULUMBA - BUSITO	Cultivateur	[Signature]	0895000786	P		
BAITZA - KALOLO		[Signature]		L		
ILUNGA - CERSE		[Signature]	08401324	L		
ALPHONS - MWATE	Cultivateur	[Signature]	080311625	O		
REMBE - MALINDI	Cultivateur	[Signature]	0826197909	O		
ELY KAZARO		[Signature]	0999723624	O		
MTU MU - KALONGO	professeur	[Signature]	0827292379	O		
Owner: Training Manager Verifiers: Training Coordinator and HR Manager Version No: 2.0 Issue Date: 12/07/2017 Printed Date: 6/22/2017 Page 1 of 2						

Once printed, this document is deemed "uncontrolled"

Talk Number Numéro de conversation		Date		KANGAMBWA	
Talk Topic Sujet de conversation		01. (Suite)		Le 15-12-2022	
Talk presented by Conversation présentée par		Department Département			
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)	To (date, Time) A (date, Heure)			
TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION					
1. Purpose of the toolbox Talk Objectif de la conversation en réunion de démarrage					
2. Development of the talk topic (what is..., why...) Développement du sujet de la conversation (Quel est... Pourquoi...)					
PARTICIPATION					
By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic" En signant ce formulaire, vous dites «j'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation"					
Talk Topic Sujet de la conversation					
Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone		
RICHARD - LUGANDA	Cultivateur	[Signature]	0977775492	Z	
NKOMBA - PATAURY	Cultivateur	[Signature]	0992374880	E	
MUMBA - SPINCE	Embarquant	[Signature]	0971676408	R	
MWANDWE - KIPAMPE	Enseignant	[Signature]	0973797758	O	
THE MTEIGU JACQUE	Cultivateur	[Signature]	0891627668		
KABOIRO - DEZIRE	MOTAR	[Signature]	0897026669	H	
NKUNDA - KATUMBA	Cultivateur	[Signature]	0955829236	A	
KIBOKO - MULENGA	CHARBONNIER	[Signature]		R	
IRUKIGA - KAGE	Commerce	[Signature]	0953610346	M	
ISHIKUTA - MROPIA	Cultivateur	[Signature]	0997851435		
ISHEKA - SEAMAR	Cultivateur	[Signature]	0829098745		
MUSHETE - MUJINGA	Cultivateur	[Signature]	0816711985	O	
TLUNGA - MUKIAPBA	Cultivateur	[Signature]	0996673994		
KITEINGE - MUKUBA	Cultivateur	[Signature]	0813903030		
KARENJA - YENGA MICA	Cultivateur	[Signature]	0840564574	R	
M. K. N. D. KICONDA	Cultivateur	[Signature]	0302076390		
KASAMBI - JEAN	Cultivateur	[Signature]	0974868814	P5	
PIETA - JOSEPHINE	Cultivateur	[Signature]	0997351178		
PHIDEL - KATOLO	Cultivateur	[Signature]		E	
KALENGA - SOLANGE	Cultivateur	[Signature]		O	
KASADI - WISHIMBA JOSEPH	Cultivateur	[Signature]		P	
BANZA - ANGEL	Professeuse	[Signature]	0306636888	L	
MUJINGA - DORCAS	Commerce	[Signature]		E	

Talk Number Numéro de conversation		01 (Suite)		Date	KANGAMBA Le 15-12-2022	
Talk Topic Sujet de conversation		Consultation < compléter les membres recette de l'association pour l'élaboration du CAHIER DE CHARGE				
Talk presented by Conversation présentée par		ICITANIK		Department Département	CAHIER DE CHARGE	
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)	15H00		To (date, Time) A (date, Heure)	17H30	
TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION						
1. Purpose of the toolbox Talk Objectif de la conversation en réunion de démarrage						
2. Development of the talk topic (what is..., why...) Développement du sujet de la conversation (Quel est..., Pourquoi...)						
PARTICIPATION						
By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic"						
En signant ce formulaire, vous dites «j'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation»						
Talk Topic Sujet de la conversation						
Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone			
KYOLA WANGABA SILVAIN	NOTABLE	[Signature]	092629670	Z		
SUKA GABRIEL	PASTEUR	[Signature]	0900002392	E		
MAKENDO-ITWAPE	NOTABLE	[Signature]		R		
IKABOYISHALIMBAWA	PROCEIDENT	[Signature]	0813844620	O		
KANJEMBO	CULTIV	[Signature]	0998233329	H		
MUTOMBO MUTINGA	CULTIV	[Signature]		A		
MASENGO-KASAKWA	CULTIV	[Signature]		R		
MUTINGA JOSEPH	SECRETARE	[Signature]	098763564	N		
SIMONE KABANGO	CULTIV	[Signature]	0994587963			
ALBERT KATUMPA	BE QUARDIER L.	[Signature]	0943304852			
KIBOKO J. PAUL	CULTIV	[Signature]	0943210374	O		
KOMBA NORBERT	CULTIV	[Signature]	0817999502			
KILOMBA MUKALAY	CULTIV	[Signature]	09746064	O		
KAMBA VERON	CULTIV	[Signature]		U		
MUTINGA DONATHAN	CULTIV	[Signature]	0971532543	R		
KAPPA ELO	CULTIV	[Signature]	095022116			
MUTWA - MPENGU	Cultivateur	[Signature]		P		
				E		
				O		
				P		
				L		
				E		

**Annexe 10. Procès-Verbal d'identification des
besoins du village Kashipo et Kileba + Liste de
présence**

KASHIPO, lundi 19-12-2022

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19-12-2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuvième jour du mois de décembre, le comité local de développement (CLD) a organisé un atelier sur l'identification des besoins communautaires nécessaires pour élaborer l'élaboration du cahier des charges entre la société d'exploitation de Kipoi et la communauté impactée du groupement Kataripa.

Ont pris part à cette rencontre qui a suscité un très grand intérêt: le président du CLD et son vice-président, le secrétaire du CLD, le chef Kashipo et un grand nombre de la population de KASHIPO.

Au terme des différents échanges, les participants ont exprimé leurs besoins qui se résumant comme suit:

- l'emploi (engagement des autochtones);
- l'appui à l'agriculture (Tracteurs et intrants agricoles);
- l'électrification du village Kashipo par la SEK;
- la réhabilitation de la route Kashipo vers G.G. Kur;
- le forage des bornes fontaines;
- la construction d'un hôpital et d'une école;
- la construction d'un marché et d'une église;
- la construction de deux ponts sur la rivière Sofu (vers Katuba et vers Mwanana);
- la construction de la maison du chef Kashipo;
- assurer le moyen de transport du chef Kashipo;
- les postes du responsable social et liaison communautaire de la SEK, soient réservés aux autochtones du groupement Kataripa;
- la construction d'un bureau de sécurité (Police locale...)

Prenant la parole, les membres du CLD ont remercié les participants qui se sont présentés à cette rencontre.

Fait à Kashipo, le 19-12-2022

[Signature] Le Sec CLD.

COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.C.K

M. ASHIPO 1

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	MUMBA KYANABIKI	SEC. CLA	KATANGA	0844533803	
02	MWENDA KITHIKA	PRESIDENT CLA	"	0812646784	
03	LUKANGA MATHIEU	VICE-PRES CLA	"	0810861776	
04	KAMUNGU KENGE	CHEF KASHIPO	KASHIPO	0848457919	
05	NYBOLWA-KAZAYI	PRESIDENT	KASHIPO	0855285515	
06	MUJIRIYA	MURIDIANI	KASHIPO	0853778885	
07	HILKIRE KAKEZA	CONSEILLER	KASHIPO	0824449686	
08	ISHIONGO: ISHIONGO: APOIRE	KASHIPO	KASHIPO	0892763450	
09	KASHIPO	KAKEZ	CHADRACK	0849772347	
10	KAWIMASHI	MARCEH	EZECHIEL	0894382032	
11	BUKASA	PAULIN	KABUKU	0840980872	
12	IAMBWE	TOHNG	MOISE	0858186559	
13	MULUNDA	SHAVYANGA	DOMA	0842391489	
14	NGUYEN TUMUAY-JOSEPH	CULTIVATEUR	KASHIPO	0814188080	
15	MUKALAY DANZA	CULTIVATEUR	KASHIPO	0891974988	
16	NGOV	MPALA	KIMBALANGA	0859231299	
17	MUKADI	JUSTIN	MULUMBA	0850016222	
18	MUKADI-ISHIBANDA	ENSEGNE	HAUT-KATANGA	0897472371	
19	IABUC	R BUC	SHIBUC	0858465895	
20	MULUMBA	AUGUY	KOR	-	
21	KALALA-JULIEN	ARTISTE	HAUT-KATANGA	0844636820	
22	ISHIBANGU	BWABISHANGU	Team CLC	0840288725	
23	ISHIANA	ISHIBANDA	SILVY	0853201143	
24	KANUMBI	BUKASA	LEON	0853201143	
25			COITE	0853201143	
26	KALI	DIGSON		-	
27	MARKILU	FRANCK		08935588	
28	PUSZLA	MAKOSTA		-	
29	MUKANDA	SOMPO	LUALABA	-	
30	MBULANOMA ²	ETIENNE	LUALABA	0853802074	

COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.C.K

KASHIPO 2

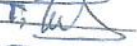
LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	ZAURE-ZAURE			084 090	9539806
02	MULAJI-TSHIBANDA	-			
03	RUTH-MBOMBO	Communi		0853430337	
04	TSHIBUYI-JEAN	-		0859183897	
05	KILONGO BEYA	TF		0856836095	
06	LUNGANJA	SAMUEL GALU		0841037882	
07	JOSEPH	KBWELA			
08	MUJINGA	EDMO		0852474203	
09	NGOY WAKABOLE	KOTONGO			
10	MALABA-KASONGO	PLACIDE		0847427377	
11	JEAN-KPELALWA	AIR	FERRAS	0894743866	
12	MUTONZI-KOMBA	CULTIVATEUR		0910526055	
13	KALALI-MBAS	CULTIVATEUR	KATUBA	0808534431	
14	MASONDE PATAKA			0898285365	
15	KADIGI	IVIVA		0898693667	
16	BULY-KABWE	DEMIO			
17	MR MWAHI	MUJINGA	PASCALE	0851453241	
18	KALABA	KASONGO	PLACIDE	889474	
19	MENGA	WANGAS	JO		
20	NDAY WA HUNGA	CULTIVATEUR	KASHIPO		
21	KALAU FREDDY	"	"		
22	KILUMBA WA MUYA	"	"		
23	KABULU WA MASENGO	"	"		
24	KASONGO MAMBWE	"	"		
25	MENGA WA FLANDRE	"	"		
26	NUMBA DIELO	"	"		
27	NGOY WA BYAPESI	"	"		
28	OWILU MUJINGA	"	"		
29	WANGA WA KALU	"	"		
30	WABA WA KALU	"	"		

COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.G.K

KASHIPO 3

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	KASHIPO ELYSEE	Cultivatrice	Kashipo	0856225268	
02	NGUYI MBANDI	"	"	"	
03	KAVIRI MARIE	"	"	0858640462	
04	MURIRI JEANNE	"	"	0844128466	
05	KIOTPA WELLEN	"	"	"	
06	DAIA SAKINA	"	"	0897473024	
07	KATANA TAV	"	"	0896603778	
08	KITEMBENI DUTINGA	"	"	0808439244	
09	BUTUNGI ERNETINE	"	"	"	
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

**Annexe 11. Procès-Verbal d'identification des
besoins du village Katanga + Listes de présence**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA



TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR DE LA LUFIRA
GROUPEMENT KATANGA
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

PROCES -VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille vingt le onzième jour du mois de décembre, le comité local de développement CLD en sigle, a organisé un atelier sur l'identification des besoins communautaires du village Katanga, nécessaires à l'élaboration du cahier des charges entre la société d'exploitation de Kipoi et la communauté impactée du groupement Katanga.

Ont pris part à cette rencontre qui a suscité un très grand intérêt : le président du CLD et ses deux vices, le secrétaire du CLD et son adjoint, le chef du village Katanga et un grand nombre des participants issus de ce même village.

Au terme des différents échanges les participants ont demandé à la société d'exploitation de Kipoi ce qui suit :

- La construction d'une université moderne ;
- La construction d'une école technique et un centre de formation professionnel
- Le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- L'installation de l'énergie électrique des cabines vers les maisons de consommation ;
- L'accès au micro-crédit ;
- La construction d'une minoterie communautaire ;
- La construction d'une micro industrie pour la fabrication des boîtes de conserves des tomates ;
- L'achat des dix tracteurs communautaires pour l'usage agricole et l'assistance des petits fermiers en intrants agricoles.

- La création d'un marché des produits agricoles ;
- La construction d'un hôpital général de référence ;
- La construction des installations sportives
- L'Achat d'un engin Doser et six camions benne de 20 tonnes pour la formation des opérateurs et chauffeurs ;
- Construction d'une station d'eau (pompage)
- L'élevage des poussins par quartier pour les mamans ;
- Creusage de cinq cents étangs pour la psyculture ;
- Forage des quatre bornes fontaines par quartier.

Prenant la parole tour à tour, le président, le 1^{er} vice-président et le 2^{ème} vice-président du CLD ont fait savoir aux participants le bien-fondé de cette consultation populaire.

Le Chef du village Katanga, représentant du grand Chef a renchéri les idées de la communauté dans son mot de clôture du débat.

Fait à Katanga, le 11-12-2022

PRESIDENT CLD

MWIENDA Kitanika

Secrétaire CLD

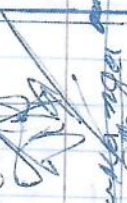
Mumba Kyandabiko
Felix

Pour les participants
Voir liste de présence

	Nom+Post-Nom	Fonction	Profession	Numéro Tél	Signature	Observation
1	MUMBA KYAMBIKE	SEC. CLD		0844033803		
2	NUKEDO - KAKONA	—		0977916599		
3	AMONG MWADAYA	—				
4	KASWESATI - JARIS	—				
5	KAPWISA LEAN	Chargé Jeunesse		0976206330		
6	BANZA - KALUMBA	—		0990028773		
7	KASANDA DANIEL	—				
8	KANDA JACQUE	—				
9	Meloidi Théodore	Cultivateur		0990290778		
10	Tidius KAROLO	Cultivateur				
11	JUNA. RUSSA	"		0995918419		
12	KILONGE NUKES	"		0992630032		
13	LUFONDO KASAPU	"		0895475981		
14	KIME MWENZU	PASTEUR		08503452826		
15	KALANDALA LUKWESA	PACON		0895442663		
16	MURANZA ANDRE	ENSEIGNANT		0872781110		
17	KULANGA JUKUKUMIA	NETABLE		0858661801		
18	KULUMBAT KITCHA	"		0975097545		
19	KIDAMBI - SUMBULWISA	LIBERALE		0992289008		
20	TANYONGA KIJINBA	Journaliste				
21	ARSENE-SHENOA	LIBERAL		0976373451		

N°	NOM DE L'ENTREPRENEUR	PROFESSION	N° Phone	Signature	Observation
2	SAMBUWE - EMMANUEL				
3	MILINDA - WANDU	AGC	097 6058 527	<i>[Signature]</i>	
4	KASHWE - MWEED	CHARGE	089 4307679	<i>[Signature]</i>	
			082 135 8900	<i>[Signature]</i>	
25	LU BAKILA - SIMONI			<i>[Signature]</i>	
26	MADYATA - VERONIQUE		08118 7598	<i>[Signature]</i>	
27	MAKONGA - MARY		0990478846	<i>[Signature]</i>	
28	KYENGE - WABE		0878920659	<i>[Signature]</i>	
29	KAKOMBE - MAMUNDU		0828476435	<i>[Signature]</i>	
30	KABABA - J. KATIRIYA		089 358 0629	<i>[Signature]</i>	
31	KABABO - N. YENA			<i>[Signature]</i>	
32	KARISA - NGUYA ZISE			<i>[Signature]</i>	
33	MUKHIGWE - MARTIN	Liberal		<i>[Signature]</i>	
34	SALUMANI - MUBABO		0808960958	<i>[Signature]</i>	
35	MUKALAZI - CHRISTIN		0995784453	<i>[Signature]</i>	
36	KALIMA - LWENDO		0990305424	<i>[Signature]</i>	
37	KAPIYA - KAKUMBA		0892369884	<i>[Signature]</i>	
38	NAGY KAZALI HONORE		0899804246	<i>[Signature]</i>	
39	K. A. P. A. L. U.			<i>[Signature]</i>	
40	MULINDA - N. YENA		0899582463	<i>[Signature]</i>	
41	MUKHIGWE - MARTIN			<i>[Signature]</i>	
42	KYENGE - WABE		089030811	<i>[Signature]</i>	
43	MUKALAZI - CHRISTIN			<i>[Signature]</i>	
44	MAMUNDU - KAKOMBE		0815339480	<i>[Signature]</i>	

46	MUMEDI SYLVIE	COMMERCE	—		
47	ELZONG ZAN	CULTIVATEUR	—		
48	KAYATISA-MUKA	0995393248			
49	MUNGALE-SYLLI				
50	KANGA-ETA				
51	K-PIERRETE				
52	KUNGU KYANGWE	0894799815			
53	KUNGE MUTOR	0896507486			
54	MUTINGA-EMERANCE	099979798			
55	KAYOBO AUGUSTIN	082795342	PASTEUR		
56	KABA KARISO	Cultivateur	0810347435		
57	MUTINGA JEAN-PIERRE	"	0822863651		
58	MAREJA MUDAMBE	"	0894666395		
59	MATANDA MOPHA ALBIS	PASTEUR	—		
60	NOTABILE KAYAMBUKULO		0974323889		
61	NOTABILE LOUISE		0975750625		
62	LEON-KALINBO	CULTIVATEUR	0974416937		
63	KUNDA KANJERA	"	0992330086		
64	KABEDI ARTURE	PASTEUR	0977403435		
65	KUNGOLE SAMIN	CULTIVATEUR	0810970381		

N°	Nom & Post-Name	Profession	N°	Signature	Observations
16	Kalinga Purandara	Jeune	0906803980		sec n°2
17	KABOYAB JEAN-CLAUDE	2e V/Pres	0891400980		
18	LUKANGA KATANGA	1e V/President	0840861796		
19	SHEMU MANKUMBWA	CHEF de VILLAGE	0991607920		
20	MWENDE KITANIKI	PRESIDENT CLO	0858908403		
21	KABANGAOLWA ROBERT	NOTABLE	0996515183		
22	SPRETELIS DUS	opérateur	0991441148		
23	MUNUNKILASYL	MEMBRE	0996579437		
24	LUJALU WA KAJENIBE	MEMBRE	0990071711		
25	KAPISU MWAMBA	"	0893091381		
26	LUKUSA DANIEL	"	0858329049		
27	MUSINGA RUTH	chargé de nom	0976448394		

**Annexe 12. Procès-Verbal d'identification des
besoins du village Lukutwe + Listes de
présence.**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA



TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR DE LA LUFIRA
GROUPEMENT KATANGA
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le seizième jour du mois de décembre, le comité local de développement a organisé un atelier sur l'identification des besoins communautaires au village Lukutwe.

Il est à noter que ce processus est indispensable pour l'élaboration du cahier des charges entre la communauté impactée du groupement Katanga et la société d'exploitation de Kipoi.

Ont pris part à cette rencontre qui a suscité un très grand intérêt : le président du CLD et ses deux vices présidents, le secrétaire du CLD et le sectaire du Chef du village Lukutwe, les responsables sociales de la SEK, le Directeur et le préfet de l'école Lukutwe, et un grand nombre des habitants de ce village.

Au terme des différents échanges, les participants de ce village ont énuméré leurs besoins qui se résument comme suit :

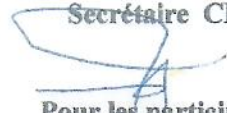
- L'emploi (engagement des autochtones)
- Electrification du village Lukutwe par la SEK ;
- appuyer l'agriculture avec l'achat de trois tracteurs communautaires et intrants agricoles ;
- Ouverture des centres de formation professionnelle ;
- appui aux AGR
- la culture des sapins de 3 ans (30 hectares) et achat d'un wood maizer communautaire ;
- Favoriser le micro-crédit ;
- Forage des bornes fontaines ;

- Création d'un centre d'alphabétisation pour les adultes ;
- Construction d'un hôpital et ajout du personnel soignant ;
- Construction d'un marché et magasins publics (cantines) ;
- Renforcer les produits pharmaceutiques au centre de santé et dotation d'une ambulance ;
- Encadrement des mamans pour les champignons ;
- achat des tronçonneuses pour charbonniers et cultivateurs ;
- Construction des bâtiments (ex : Eglise)

Prenant la parole pour clôturer le débat, les membres du CLD ont expliqué aux participants le bienfondé de cette rencontre.

Fait à Lukutwe, le 16-12-2022

Secrétaire CLD



Pour les participants
Voir liste de présence

Talk Number Numéro de conversation	02	Date	16-12-2022
Talk Topic Sujet de conversation	CAHIER DES CHARGES : IDENTIFICATION DES BESOINS VILLAGE LUKUTWE		
Talk presented by Conversation présentée par	KITANIKA	Department Département	CLD
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)	To (date, Time) A (date, Heure)	
	16H50'	17H30	

TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION

1. Purpose of the toolbox Talk
Objectif de la conversation en réunion de prédémarrage
2. Development of the talk topic (what is..., why...)
Développement du sujet de la conversation (Quel est..., Pourquoi...)

PARTICIPATION

By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic"
En signant ce formulaire, vous dites «j'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation»

Talk Topic Sujet de la conversation			
Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone
MUMBA KYANDABIKI FELIX	SEC. CLD		084453803 Z
MKIENSA KITANIKA PAUL	PRESIDENT CLD		0856906403 E
LUKANGA BATHIEU	1 ^{er} VICE PRES CLD		0810861776 R
KINDOWE JEAN-CLAUDE	2 ^e VICE PRES CLD		0894400580 O
JOHN RUYANA	LIAISON COMA		0848429657
MEGARO KABULO	AGRO - KIPOI		0808429277 H
LOUWE KASAKULA	GENDER IJEX		0848429526 A
ADAI GOLO -	KHABRONNIER		R
KONDI - CHRISTIAN	CHARBO -		099339923 M
MUSUWA	YAVA SEC LUK		0294419464
MOYUWA - NGAMU	CULTIVATEUR		0801663233 T
RAPHAEL MBAYABU	FONCTIONNAIRE		0818732889 O
MUTINGA - JOSEPH	CHARBONNIER		0977009378
LUKONDA WANKULU	CULTIVATEUR		0808439372 O
KASAKA WANGA	HOFER		0805642800 U
MURIBA - KYOMBO	CULTIVATEUR		R
NGUZ JAN WECIN	ENSEIGNANT		0815121127
MAISE FYA	KAMIMA		0818743558 P
MUKALAYI - MENVULE	CULTIVATEUR		0827812773 E
KONGOLO SASCIH	MENISER		O
SEFU - AMISI	CHAUFFEUR		P
KABAMBE - LUNDUBI	CULTIVAT.		0855854744 L
IBARWANI - MAMANGILA	CHARBO		0896185139 E
SHABANI ASANI	MAKALA		0829884922

Talk Number Numéro de conversation		02	Date	16-12-2022
Talk Topic Sujet de conversation		IDENTIFICATION DES BESOINS		
Talk presented by Conversation présentée par		KITANIKA	Department Département	CLD
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)	16H00	To (date, Time) A (date, Heure)	17H30

TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION

1. Purpose of the toolbox Talk
Objectif de la conversation en réunion de prédémarrage
2. Development of the talk topic (what is..., why...)
Développement du sujet de la conversation (Quel est..., Pourquoi...)

PARTICIPATION

By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic"
En signant ce formulaire, vous dites "j'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation"

Talk Topic Sujet de la conversation	Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone	
	ILUNGA BLONDE			0972021155	Z
	MUMBA - MUSTIKA	CHARBONIER			E
	ILUNZENBE	CHARBONIER		0978065290	R
	NAWEJI KANGUYA	DELEGUE KASCO		0854916530	O
	AMZATI MABELA	CULTIVATEUR		0853132877	H
	KYUNGU - YUMBA	CULTIVATEUR		085990529	A
	MOHEMO TSHIVANOZI	MARON		0891606734	R
	KAKOMA - YAV				M
	KU BUSEGE			0856671773	
	KAYABA - JUSTIN			0894329399	T
	MUSINGA - LWASI	CULTIVATEUR			O
	SACK	CHARBONIER			
	KISHIMBANGONDO	CULTIVATEUR		0990703338	O
	BERNADETE-MUTERA	CULTIVATEUR			U
	BIBICHA-FOLINE	CULTIVATEUR			R
	DORLASE-MASENGO	CULTIVATEUR			
	SOLY-MGOTY	CULTIVATEUR			P
	RITA MUKURI	GLEVE			E
	ESTEUR-BUPELA	CULTIVATEUR			O
	MUCHIYA-AMY	CULTIVATRICE			P
	DIEUMERL-MUTERA	CHARBONIER			L
	KABAL-MWAD	CULTIVATRICE			E
	MUMBA-KIBALE	CULTIVATRICE			

Talk Number Numéro de conversation		02	Date		LUKUTWE	
Talk Topic Sujet de conversation		Identification des besoins				
Talk presented by Conversation présentée par		K. TANIKA		Department Département		CLD
Period Période	From (date, Time) De (date, Heure)	16H00		To (date, Time) A (date, Heure)	17H30	

TALK CONTENTS AND DISCUSSION CONTENU DE LA CONVERSATION T DISCUSSION

- Purpose of the toolbox Talk
Objectif de la conversation en réunion de pré démarrage
- Development of the talk topic (what is..., why...)
Développement du sujet de la conversation (Quel est..., Pourquoi...)

PARTICIPATION

By signing this form you are stating that "I agree and understand what was discussed and know my role and responsibility for adhering to talk topic"
En signant ce formulaire, vous dites «j'accepte et je comprends ce qui a été discuté et je connais mon rôle et ma responsabilité en adhérant au sujet de la conversation"

Talk Topic Sujet de la conversation	Name Nom	Position	Signature	Phone/Téléphone	
	IMBUDU NSONGOLU	Charbonnier	[Signature]	0891803639	Z
	NDOUITE ENKONDO	pro	[Signature]	-	E
	DODSI-ELISE	CHARBONIE	[Signature]	0842283043	R
	DIEUDOME-KAJEMBE	CHARBONIE	[Signature]	0897621075	O
	NGOZI-LIONEL	CHARBONIE	[Signature]	-	H
	KATANGU-MBANGU	CHARBONIE	[Signature]	-	A
	JEAN-TSHINSIMBA	CHARBONIE	[Signature]	0995865898	R
	KAPEND-MUSAZE	CHARBONIE	[Signature]	0853512302	M
	SHAPUNGOBA	SHARBONIE	[Signature]	0853783933	T
	KARIPA-DSUBECK	CHARBONIE	[Signature]	-	O
	(S) KATANGU & HAAL	NOTABLE	[Signature]	-	O
					O
					U
					R
					P
					E
					O
					P
					L
					E

**Annexe 13. Procès-verbal d'approbation des
besoins prioritaires des villages Katanga et
Bungu-Bungu + Listes de présence.**

Procès-verbal de la réunion d'Approbation des besoins prioritaires des communautés impactées du Projet de la Société d'Exploitation de Kipoi SA conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, les vingt neuvièmes jours du mois de décembre, nous, communauté locale affectée par le projet de cuivre Kipoi représentée par le comité local de développement (CLD) d'une part ; la Société d'Exploitation de Kipoi SA représentée par EMIS Sarl, un bureau d'étude indépendant et partenaire technique d'autre part, avons procédé à l'approbation des besoins prioritaires et convenu ce qui suit conformément aux articles 414 bis et 11 de l'annexe XVII du règlement minier :

A. Pour le village Katanga

1. La construction d'une université moderne ;
2. La construction d'une école technique et un centre de formation professionnel ;
3. Le recrutement de la main d'œuvre locale ;
4. L'installation de l'énergie électrique des cabines vers les maisons de consommations ;
5. L'accès au micro-crédit ;
6. La construction d'une minoterie communautaire ;
7. La construction d'une micro-industrie pour la fabrication des boîtes de conserves des tomates ;
8. L'achat de dix tracteurs communautaires pour l'usage agricole et l'assistance de petits fermiers en intrants agricoles ;
9. La création d'un marché des produits agricoles ;
10. La construction d'un hôpital général de référence ;
11. La construction des installations sportives ;
12. L'achat d'un engin Doser et six camions benne de 20 tonnes pour la formation des opérateurs et chauffeurs ;
13. La construction d'une station d'eau (pompage) ;
14. L'élevage des poussins par quartiers pour les mamans ;
15. Le creusage de cinq cents étangs pour la pisciculture ;
16. Le forage de quatre bornes fontaines par quartier.

B. Pour le village Bungu-bungu

1. L'emploi (recrutement de la main d'œuvre locale) ;
2. La construction d'une université ;

3. La création d'un centre de formation professionnelle ;
4. La construction d'une école primaire et une école technique bien équipée ;
5. Assurer le transport scolaire des élèves ;
6. Appuyer l'agriculture par l'achat de 20 tracteurs communautaires et intrants agricoles ;
7. La construction d'un quartier moderne (maison à fond d'avance) ;
8. La construction d'un parking des camions et trucks ;
9. Construction d'une salle de réunion ou salle de fête ;
10. Electrification du village Bungu Bungu à partir de la sous-station SEK ;
11. Construction d'une morgue et équiper les installations sanitaires et scolaires ;
12. Adduction d'eau potable par la construction d'une station de pompage à la rivière Kabandangiri ;
13. Le poste du responsable social et liaison communautaire soit réservé aux autochtones ;
14. Acheter des véhicules communautaires pour transporter les produits agricoles ;
15. Construire un pont sur la rivière Kabandangiri ;
16. Création d'une école de foot et construction des installations sportives.

Fait à Bungu Bungu, le 29 décembre 2022

Pour :

A. Communautés

La liste de présence en annexe.

B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MWENDA-KITAHIKA	PRESIDENT	
MUMBA KYAMABIKETELI	SECRETAIRE	
LUKANGA DATHIEU	1 ^{er} VICE-PRESIDENT	
KYONDWE-KIBONBO	2 ^{de} VICE PRESIDENT	
KALENGA MWANOWE	VICE SECRETAIRE	
C. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SEBAGURU GUY MUIO	EXPERT	
KOWA MUYOMBO J.-C.	II	
PRINCE KASONGO	II	
K. KASASE PATRICE	II	
D. Chef de groupement Katanga		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
HUKIMBA-LOLEDENIS	CHEF. DE GROUPEMENT	
E. Chef de secteur de la Lufira		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
Mwewa Lubunga	Chef de Secteur	
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MWANZA Geringu	Bonita, Min	

N°	NOM ET POST NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	SIGNATURE
28	KIBWE THOTITO	Membre CLD Bungezi	0817781903	
29	TSHOLA VIRGINIE	Membre CLD Chef de terre	0970431550	
30	LUKANGA MATHIEU	1er Vice-Prés CLD	0810861796	
31	MWENGA KITANIKI PAUL	PRESIDENT CLD	0812646781	
32	KIBOMBO JEAN-CLAUDE	2ème Vice-Prés CLD	0891400980	
33	MUMBA KYAMUKIKE FELIX	SECRETAIRE CLD	0844533803	
34	EMILLE MUSEKA	PASTEUR BOME	0819286394	
35	MUKANGA POSTOLO	-	0823761182	
36	MUTAMIZA MWAPÉ	Cultivateur	0842677003	
37				
38				
39				
40				
41				

N°	NOM ET POST NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	SIGNATURE
14	MOBWA TSHONDO JEAN	MEMBRE	—	<i>[Signature]</i>
15	KABALO MWANGA GUILLAUME	MEMBRE	—	<i>[Signature]</i>
16	KIZANGA CESARD	MEMBRE	0921381543	<i>[Signature]</i>
17	MWANGA MUKAT	PATIENT	0937490010	<i>[Signature]</i>
18	LUBEMBA-DJODJO	MEMBRE	0776802182	<i>[Signature]</i>
19	LUMUMU - THOMAS	MEMBRE	0996790654	<i>[Signature]</i>
20	KAFANGA - TIMOTI	MEMBRE	0979537001	<i>[Signature]</i>
21	KAMUSAGE ONIFAXE	MEMBRE	0999752311	<i>[Signature]</i>
22	BWALYA-KASONGO	—	0974456932	<i>[Signature]</i>
23	MULIKITA-WA-KITAMBO EMMANUEL	MEMBRE	0996791865 0859070817	<i>[Signature]</i>
24	MANGALA-KILELUNA-CALUS	MEMBRE DESEU	—	<i>[Signature]</i>
25	JEAN-MARIE KAPETA	MEMBRE	0971926220 084237453	<i>[Signature]</i>
26	KAPOPO. MWANDABALA	MEMBRE	0971758828	<i>[Signature]</i>
27	KILELE - MUTAIKE	MEMBRE	0820262738	<i>[Signature]</i>

[Signature]

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
28	KAVI SINDA RUTH	VICE PRESIDENT CLAGK	0976448334	
29	KASHA PRINCE	MEMBRE	0973020698	
30	KIYUMBI BORCAS	"	0892407585	
31	KATANGA - PRUDENCE	"	0890457521	
32	KIKUNARA - MARIE	"		
33	KISOFU MARIE-JOANNE	"		
34	KIBOLE - KAYITU	"	0971449268	
35	KASHALI - ELISEE	directeur G3	0848499044	
36	JEAN VU	Membre	0897403894	
37	KAYABAFIDY	"	0820900811	
38	KINIKA MUTOLE NONO	"	0844063840	
39	KASHOBA - DENIS	"	0894088832	
40	KAKUMBA - BONIFACE	"	0990824533	
41	KAKUMBA - VALENTIN	"	0975309998	

8 ml.

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
42	ZLUNGA LUBUKO LEOM	MEMBRE	0913010503	<i>[Signature]</i>
43	LEBWENTA RIGO	MEMBRE	0997767799	<i>[Signature]</i>
44	KIBULA MEUDONNE	chef de quartier 5	0852839022	<i>[Signature]</i>
45	KISOFU ELIZABETH	membre	—	•
46	LISELLE NAWED	MEMBRE	0992696632	<i>[Signature]</i>
47	NDETETI BERNANDETTE	Membre	—	<i>[Signature]</i>
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				

[Signature] S. K. +

LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE KIPOI SA

N°	NOM ET POST NOM	FONCTIO	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Mamukumbura Shemu	Chef du village Kabi	0991607970	
2	KYANDURE-KIROHBO JC	2 ^e VP CLD	0991400980	
3	KURANYGA-MATHIEU	CHEF - Village	0870867796	
4	MUNENGA-KITAHIKA	CHIEF - Bwaga-Bwaga	0870867796	
5	MUNENGA-KANGEDA NANA	President CLD	0812646781	
6	MUMBA KYAMUKARIKE FELIX	Representant CLD	0999333006	
7	MBAYO KATWASA LEONARD	SEC CLD	0844233803	
8	MUNANYA MWAPÉ CENRICK	Chargé de la JEUNESSE	0976206330	
9	KASHOBA PONDELA TRESOR	Membre	0859370013	
10	KYANGUE FEBI	Membre	0992469039	
11	KADYATA-VERONIQUE	NOTABLE	-	
12	REV PASTEUR NAWEJI	MEMBRE	0811887598	
13	REV PASTEUR KABANZA	PASTEUR	0971776646	
		PASTEUR		

D. Karanga, le 25 Dec 2022

**Annexe 14. Procès-verbal d'approbation des
besoins prioritaires des villages Lukutwe,
Kangabwa, Lwafi et Hewa bora**

Procès-verbal de la réunion d'Approbation des besoins prioritaires des communautés impactées du Projet de la Société d'Exploitation de Kipoi SA conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le trentième jour du mois de décembre, nous, communauté locale affectée par le projet de cuivre Kipoi représentée par le comité local de développement (CLD) d'une part ; la Société d'Exploitation de Kipoi SA représentée par EMIS Sarl, un bureau d'étude indépendant et partenaire technique d'autre part, avons procédé à l'approbation des besoins prioritaires et convenu ce qui suit conformément aux articles 414 bis et 11 de l'annexe XVII du règlement minier :

A. Pour le village Lukutwe

1. L'emploi (engagement des autochtones) ;
2. L'électrification du village Lukutwe par la SEK ;
3. Appuyer l'agriculture avec l'achat de trois tracteurs communautaires et intrants agricoles ;
4. Ouverture des centres de formation professionnelle ;
5. La culture des sapins de 3 ans (30 hectares) et achat d'un wood maizer communautaire ;
6. Appuyer les cultures maraichères ;
7. Appuyer la production du miel ;
8. Favoriser le micro-crédit ;
9. Le forage des bornes fontaines ;
10. La création d'un centre d'alphabétisation pour les adultes ;
11. La construction d'un hôpital et ajout du personnel soignant ;
12. La construction d'un marché et magasin publics (cantines) ;
13. Renforcer les produits pharmaceutiques au centre de santé et dotation d'une ambulance ;
14. L'encadrement des mamans pour les champignons ;
15. L'achat des tronçonneuses pour charbonniers et cultivateurs ;
16. Construction des bâtiments (ex : Eglise,)

B. Pour les villages Kangambwa et Lwafi

1. L'emploi (recrutement des autochtones) ;
2. L'appui à l'agriculture par l'achat de deux tracteurs communautaires et intrants agricoles ;

3. L'électrification du village Kangambwa à partir de la sous-station SEK ;
 4. Multiplier les bornes fontaines pour avoir de l'eau potable ;
 5. Réhabilitation de la route Sila-simba ;
 6. Assurer le transport scolaire des élèves ;
 7. Construction d'un hôpital et suivi du personnel soignant ;
 8. Construction d'un marché ;
 9. Construction et réparation des toilettes de l'EP MAISHA YA KESHO ;
 10. Réserver le poste du responsable de département social et liaison communautaire de la SEK aux autochtones ;
 11. Construction d'un internat et ajout des locaux des bancs à l'EP MAISHA YA KESHO ;
 12. Construction d'un terrain de football ;
 13. Création d'un centre de formation professionnelle.
- C. Pour le village Hewa Bora**

1. L'emploi (recrutement des autochtones) ;
2. L'électrification de Hewa bora par la SEK ;
3. L'appui à l'agriculture (Tracteur et intrants) ;
4. La réhabilitation de la route SILA-SIMBA ;
5. Le forage d'eau (Bornes fontaines) ;
6. La construction d'une école et un hôpital ;
7. La construction d'un marché ;
8. L'assistance à la population en cas de deuil ;
9. La construction des installations sportives ;
10. Les postes du responsable social et liaison communautaire soient remis aux autochtones.

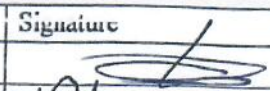
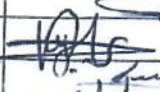
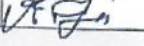
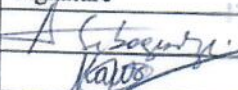
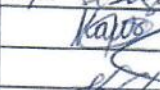
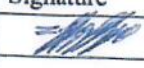
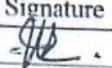
Les communautés des villages Lukutwe, Kangambwa, Lwafi et Hewa bora ont pris part aux échanges de ce jour.

Fait à Lukutwe, le 30 décembre 2022

Pour :

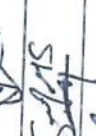
A. Communautés

La liste de présence en annexe.

B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MWENDA-KITAWIKA	PRESIDENT	
MUMBA KYANDABIKETELIX	SECRETAIRE	
LUKANGA DATHIEU	1 ^{er} VICE-PRESIDENT	
KYONSWIE-KIBONBO	2 ^e VICE PRESIDENT	
KALENGA MWANUKWE	VICE SECRETAIRE	
C. Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SEBAGENZI GUY DAVID	EXPERT	
KONA MUYOMBO Jean-Charles	"	
K. KASASE PATRICE	"	
PRINCE KAPONSO	"	
D. Chef de groupement Katanga		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MULIMBA-LOLF-DENI	CHEF DE GROUPEMENT	
E. Chef de secteur de la Lufira		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MUSEMBA Lubunga	Chef de Secteur	
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MWANZA Amingwa	Contrôleur/Mine	

**LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE KIPOI SA**

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MUMBA KYANDABIKE FELIX	SECRETAIRE CLD	0844533803	
2	MWENIA KITANIKA PAUL	PRESIDENT CLD	0856906403	
3	LUKANGA MATHIEU	1 ^{er} VICE - PRESIDENT	0810861796	
4	KIBOMBO JEAN-CLAUDE	2 ^e VICE - PRES CLD	0991400980	
5	MUYUMBA NSAMU	LUKUTWE	0821663733	
6	KONJI CHRISTIAN	"	0999338923	
7	MUMBA CLAUDE	"	0999338923	
8	KAPPAI DOISE	"	—	
9	KEMBE ANON	"	—	
10	KAHILU JEROME	"	0855746295	
11	MUKALAYI MAHVULE	"	0821812713	
12	SHIMBA GLORIA	"	0841521014	
13	KONA NAKOZO	"	0850892079	

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
14	KANYEMBO BWALYA FRANKINE	LUKUTINE	0898596777	
15	NGOYI WA MALAMBA	"	0858485668	
16	MEUNIONNE KAYEMBE	"	0857621910	
17	NGUZ JAY	"	0815121197	
18	NKONGOLO JOSUE	"	08445	
19	KAZAL MWALA	"	0977009378	
20	MUTIBA BERNARDIE	"	0842371594	
21	MUJINGA JOSEPH	"	0890106091	
22	NGANDU FRANÇOIS	"	—	
23	MUTONKOLE LUNDA	"	0846982197	
24	PANDE MUTALE PAUL	"	0808546978	
25	MWANZA MUSUMYA JOHN	"	0770351000	
26	MUHEMBO TSHIKAMATI	"	0891696734	
27	MUKUTA WA MWATIBO	"	0992632202	

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
28	TSHIBAMBA CHARLES	NOTABLE LUKUTWE	/	
29	ILUNGIT JEAN	REPAES. CHEF DU VILLAGE	0853783933	
30	MUSUNWA JAV	SEC DU VILLAGE LUK	08233/15087	
31	KABEMBELE JAMBA	LUKUTWE	0894261361	
32	NNENGE NIWAMBA	"	0856471762	
33	TSHIBARONA DAVID	"	0853082405	
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				

LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE KIPOI SA

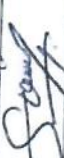
N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MUMBA KYAMABIKETELIX	SECRETAIRE C.L.D	0844533803	
2	MWENUA KITANIKA PAUL	PRESIDENT C.L.D	0856806403	
3	LUKANGA MATHEU	1 ^{er} VICE-PRES C.L.D	0810861296	
4	KIBOMBO JEAN-CLAUDE	2 ^e VICE-PRES C.L.D	0891400980	
5	KAMBO KIBUYE	CHEF DU VILLAGE KANDI	0778341404	
6	MENSA JEAN-MARIE	SEC VILLAGE	0854072050	
7	KABOJI SHALIMBWA	MEMBRE C.L.D KANGAT	0813844630	
8	MAMBWE KAZOHAIE FRANÇOIS	CHEF DU VILLAGE LWATA	0859337758	
9	KANYINDA ANTOINE	KANGA MBWA	0899382243	
10	MULOWAYI JUSTIN	"	0858577803	
11	JAY MODESTE	"	—	
12	UWIZO HONORE	"	0822076320	OK
13	KISIMBA MUSINDE BOVIC	LWATA	0578508661	

N°	NOM ET POST NOM	VII I AGF	TELEPHONE	SIGNATURE
14	KABA GABY	LWIAFI	—	C
15	KAHENGA SHINDANO	KANGAMBWA	0995573050	Fr.
16	TAMBO SEMUBWE	"	0897876768	B4B
17	SANGWA BIN KAHOTI	"	0854609594	88
18	MUTOMBO REAGEN	"	0970114088	Aug
19	KAPYA BLI	"	0974532543	Tut
20	KISALE JEAN-PAUL	"	0974421241	Habill.
21	ILUNGA NGUY	"	0972355472	B4
22	MWELA TSHIMBO	"	—	Aug
23	SANY BYAMUNGU	"	0852861765	1/1 Aug
24	KABA - GABY	LWIAFI	0818863930	Aug
25	PAUL RWAGA	"	0840946414	Comp
26	MAYALA SIDO F	KANGAMBWA	—	Am
27	NGATHU CECILE F.	"	—	P

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
28	MAKONGA Mwakaya Vita	KANGAMBUA	—	
29	MUNGA SARIVE	"	—	
30	KAFEPULA ISHIE AUGU	"	0898880881	
31	ILUNGU RUMANGI	"	—	
32	TSHIBAMBA JEAN	"	0853907077	
33	MULUMBA-PIERRE	"	0970766327	
34	KABONGO-DORIS	"	0970766827	
35	KATAMBA BENI	LUAFI	0856734028	
36	KABEUGELE HONORE	"	—	
37	KANKI BERNARD	"	—	
38	KAFYA MAMBWE	"	—	
39	KANYINBOYA SENTE	"	—	
40	MUMBA-KAPOTWE	LUAFI	0992770793	
41				

LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE KIPOI SA

N°	NOM ET POST NOM	FONCTIO	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MUMBA KYANABIKI FELIX	SECRETAIRE CCA	0844533803	
2	MWENDA KITANIKA PAUL	PRESIDENT CCA	0856706403	
3	LUKANGA MATHEU	1 ^{er} VICE-PRESIDENT CCA	0810861796	
4	KIBOMBO JEAN-CLAUDE	2 ^e VICE-PRESIDENT CCA	0891400980	
5	MULEMENA KAPASA	HEWIA-BORA	—	
6	LENGE MBUNU HELENE	"	—	
7	MULINGA MARIE	"	—	
8	MUBAKIBE KISELA	"	—	
9	MBUYI MUKERA	"	—	
10	LEEROY KAYUUBA	"	—	
11	MULINGA MAKOBO	"	—	
12	TSHISOLA DAVID	"	—	
13	KOJI MANIKA	"	—	

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
14	MUSAWU KABANGU	HEWA - BORA	-	
15	AUNI SHONGANI	" "	0890341915	
16	JLUNGA KALUBI	" "	-	
17	NUNBA KALONBA	SEC VILLAGE HEWA-BOR	0978001641	
18	KANIKI DONATIEN	HEWA BORA	0997441372	
19	KABONGO NABALA	" "	-	OK.
20	NGAJOLI PAUL	" "	0852038571	
21	TSHANDA GRACIA	" "	-	GRACI
22	KABANGA GERMAINE	" "	-	Germaine
23	KABAMBA JUSTINE	" "	-	OK.
24	MUJINGA NENE	" "	-	OK.
25	MUKUKWA GEORGETTE	" "	-	OK.
26	PERE JOSEPH	REVEREND PERE	0852725501	
27	MUMBA KASONGO	HEWA - BORA	0975009253	

N°	NOM ET POST NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	SIGNATURE
28	BILA BISCO	HEWIA - BORA	0990600674	
29	KAZADI SAM NORIS	" "	—	OK. —
30	NGOORBE KAPWATA	" "	—	
31	NUPIBI KABANGE	" "	0978001641	
32	ILUNGA KAPADI Philemon	" "	0896067100	
33	MWEWA KAPASA	" "	—	CE.9
34	KAKUKA KIPULUKA	" "	—	
35	JOSEPHINE NAONBE	" "	—	
36	MWEWA ESTHER	" "	—	
37	AZIZA NGOLI	" "	—	bk.
38				
39				
40				
41				

**Annexe 15. Procès-verbal d'approbation des
besoins prioritaires des villages Kashipo et
Kileba**

Procès-verbal de la réunion d'Approbation des besoins prioritaires des communautés impactées du Projet de la Société d'Exploitation de Kipoi SA conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-deux, le trente et unième jour du mois de décembre, nous, communauté locale affectée par le projet de cuivre Kipoi représentée par le comité local de développement (CLD) d'une part ; la Société d'Exploitation de Kipoi SA représentée par EMIS Sarl, un bureau d'étude indépendant et partenaire technique d'autre part, avons procédé à l'approbation des besoins prioritaires et convenu ce qui suit conformément aux articles 414 bis et 11 de l'annexe XVII du règlement minier :

A. Pour les villages KASHIPO et KILEBA

1. L'emploi (engagement des autochtones en tenant compte de la parité) ;
2. L'appui à l'agriculture (Tracteurs et intrants agricoles) ;
3. L'électrification du village Kashipo par SEK ;
4. La réhabilitation de la route Kashipo vers 66 Km ;
5. Le forage des bornes fontaines ;
6. La construction d'un hôpital et d'une école ;
7. La construction d'un marché et d'une église ;
8. La construction de deux ponts sur la rivière Sofu (vers Katuba et vers Mwana) ;
9. La construction de la maison du chef Kashipo ;
10. Assurer le moyen de transport du chef Kashipo ;
11. Les postes du responsable social et liaison communautaire de la SEK soient réservés aux autochtones du groupement Katanga ;
12. La construction d'un bureau de sécurité (Police locale...).

Les communautés des villages Kashipo et Kileba ont pris part aux échanges de ce jour.

Fait à Kashipo, le 31 décembre 2022

Pour :

A. Communautés

La liste de présence en annexe.

B. Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MWENDA-KITANIKA	PRÉSIDENT	
MUMBA KYANABIKI FELIX	SECRÉTAIRE	
KYONONZE-KIBOMBO	2 ^e VICE-PRÉSIDENT	
LUKANGA DATHIEU	1 ^{er} VICE PRÉSIDENT	
KALENGA MX'ANOWE	VICE SECRÉTAIRE	
C. Bureau d'études EMI S Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
SERAGENCI GUY DAVID	EXPERT	
PRINCE KASONZO	"	
KYATIPWA KASARE PATRICE "	"	
KOWA MUYOMBO Jean-Claude	EXPERT	
D. Chef de groupement Katanga		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MULIMB. LOLE DENIS	CHEF DE GROUPEMENT	
E. Chef de secteur de la Lufira		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
Mweza Lubanga	Chef de Secteur	
F. Supervision du Ministère Provincial des Mines		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MWANZA Armindo	Cons. Min	

**LISTE DE PRESENCE POUR L'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
IMPACTEES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DE KIPOI SA**

N°	NOM ET POST NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MUMBA KYANAMBAKE FELIX	SECRETAIRE CLD	0844533803	
2	MWENDA KITANIKA PAUL	PRESIDENT CLD	085690 6403	
3	LUKANGA DAGHIEU	1 ^{er} VICE-PRESIDENT CLD	0870867796	
4	KIBOMBO JEAN-CLAUDE	2 ^e VICE-PRESIDENT CLD	0891400980	
5	MUKUNGA OUYOUBA	KASHIRO	0844178466	
6	KITENMBEKI MUJINGA	"	0808437244	
7	MBOMBO RITA	"	0859183894	
8	KAKEZA HILLIRE	CONSEILLER AU VILLAGE	0824447186	
9	MAKLOBA KASONGO	SEC KASHIRO	0894743866	
10	NGOYI WIA KABOLE	CHEF LE'GUMBIER KATUBA	0847427377	
11	NGOLWIA KAZADI FELIX	MEMBRE CLD KASHIRO	0852255151	
12	MUJINGA MANDE	KASHIRO	0853770885	
13	MUYUMBA NGOY	KATUBA BUKUTIERA	0830174388	

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
14	KUTSHA BARWANI	QUARTIER KAFUBA	0820673458	
15	NGOYI MPALA KISABANGA	KASHIRO	0843121836	
16	JLUNGA GERDAN	"	0844000698	
17	TAMBEWE FOKALE	"	0859186559	
18	MULUNGA SHAWANGA	"	0842391489	
19	KADILA JOSEPH	"	0895305402	
20	MUKATLAYI WA KAJILO	"	0844230484	
21	NKULU MUKANGALA	"	08922685299	
22	MULAZI TSHIBANGA	"	0863430309	
23	KABONDE TAFRICK	"	0898693669	
24	GEORGES - NIWEMBO	11	0895559996	
25	ISHIOGO BOAZ	"	0852763060	
26	TSHIBANGU JEAN-CLAUDE	"	0840288725	
27	KABAH NOELLA	"	0851238820	

N°	NOM ET POST NOM	INSTITUTION	TELEPHONE	SIGNATURE
28	NYINGANDA THOMAS	KASHIPO	—	—
29	LONJOMU MWANZA FRANCIS	"	0840608262	—
30	MUJINGA GRANDE	"	0830797320	—
31	MUTONJILI LONGA MARCEL	"	0852762316	—
32	BILUNDA ASTERIE	"	0853074470	—
33	KANNU DRATIE	"	—	—
34	MAKAMBA KALUMBA	"	0808640462	—
35	ADOLPHINE	"	—	—
36	KABENI ESTHER	"	—	—
37	ODIA SAKANI	"	—	—
38	NGOYI TIBIMBI	"	0897374024	—
39	MUJINGA NAMU	"	—	—
40	KAT MARTIN	"	—	—
41	KAKENSA KASHIPO	CHEF ^M VILLAGE KASHIPO	0807257515	—

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
42	KITOP# LUNGOYA JEAN-MARI	KASHIRO	0828123352	
43	NGOYA# MAKYELE	"	0897009024	
44	TSHITIKA BANZA	"	0830300947	
45	KALUNDA# HOSBORAN	"	0995333009	
46	KAPULWA WA DASENGO	"	—	
47	UNBA WA KANIBU	"	0843318947	
48	MONGA WA TELU	"	—	
49	ILUNGA KAPONGO LEON	"	0812070367	
50	MWILA-ANJINGA ILDEBERT	"	0255006364	
51	KATUNGU AKONDE	CHEF KASHIRO	0848457919	
52	KAKEZA HIPPOLYTE	KASHIRO	0852006054	
53	KAPINGA FULUDE LIEVEN	"	0851122739	
54	NGOIE MUJINGA CALES	"	08511666801	
55	KIBWELA JOSEF	"	0852474203	

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
56	KALAU-MBAI-	KASHIPO	0888285365	
57	CÉCILE KASANDA	KASHIPO	0978669341	
58	LUISONKOLBOLUSA	KASHIPO	0814022440	
59				
60				
61				
62				
63				
64				
65				
66				
67				
68				
69				

KASHIPO 1

**COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.G.K**

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	MUMBA KYANABIKI	SEC. C.L.D.	KATANGA	0844533803	<i>[Signature]</i>
02	MWENDA KITHAIKA	PRESIDENT C.L.D.	"	0812646784	<i>[Signature]</i>
03	LUKANGA MATHIEU	VICE-PRES C.L.D.	"	0810861796	<i>[Signature]</i>
04	KAMUNGU KANDE	CHEF KASHIPO	KASHIPO	0848457919	<i>[Signature]</i>
05	NGOLWA-KAZADI	PRESIDENT	KASHIPO	0855255515	<i>[Signature]</i>
06	MUJIRYGA	MURIDIMBO	KASHIPO	0853770885	<i>[Signature]</i>
07	HIRIRE KAKEZA	CONSEILLER	KASHIPO	0824449096	<i>[Signature]</i>
08	ISHIONGO: ISHIONGO: APOIRE	KASHIPO	KASHIPO	0852763450	<i>[Signature]</i>
09	KASHIPO	KAKEZ	CHADRACK	0842272134	<i>[Signature]</i>
10	KAWIMASHI	MARCEL	EZECHIEL	0894381032	<i>[Signature]</i>
11	BUKASA	PAULIN	KABUKI	0840926872	<i>[Signature]</i>
12	IAMBWE	TOBIAS	MOISE	0858186559	<i>[Signature]</i>
13	MULUNDA	SHAWANGA	DONA	0842391489	<i>[Signature]</i>
14	NGUYI TUMBAAYI-JOYPA	CULTIVATEUR	KASHIPO	0814198080	<i>[Signature]</i>
15	MUKALAY DANZA	CULTIVATEUR	KASHIPO	0891974988	<i>[Signature]</i>
16	NGOY	MPALA	KIMBALANGA	0859231299	<i>[Signature]</i>
17	MUKADI	JUSTIN	MULUMBA	0850016222	<i>[Signature]</i>
18	MUKADI-ISHIPANDA	INGEGNEUR	HAUT-KATANGA	0897472371	<i>[Signature]</i>
19	IRABUE	R BUE	SHIBUE	0858465805	<i>[Signature]</i>
20	MULUMBA	AUGUY	KOR	-	<i>[Signature]</i>
21	KALALA-JULIEN	ARTISTE	HAUT-KATANGA	0844636820	<i>[Signature]</i>
22	ISHIBANDU	BWIAISHIANGA	Jean CLC	0840288725	<i>[Signature]</i>
23	ISHIAMA	ISHIBANDA	SILVINY	0853201193	<i>[Signature]</i>
24	KANUMB.	BUKASA	LEON	0853201193	<i>[Signature]</i>
25			COITE	0853201193	<i>[Signature]</i>
26	KALL	DIGSON		-	<i>[Signature]</i>
27	MARKILU	FRANCK	<i>[Signature]</i>	08955888	<i>[Signature]</i>
28	MUSALA	MARON		-	<i>[Signature]</i>
29	MUKANDA	SOMPO	LUALABA	-	<i>[Signature]</i>
30	MBULANOMA ²	ETIENNE	LUALABA	0853802074	<i>[Signature]</i>

COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.G.K

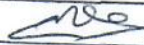
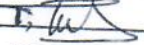
KASHIPO 2

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	ZAURE-ZACRE			084 090	9539-80X
02	MULAJI-ISHIBANA	-		0853430359	<i>[Signature]</i>
03	RUTH-MADOKO	Communiat		0859183894	<i>[Signature]</i>
04	ISHIBUYI-JEAN	-		0856836095	<i>[Signature]</i>
05	KILONGO BEYA	T#			<i>[Signature]</i>
06	LUNGANJA	SAMUEL	GALU	0841031882	<i>[Signature]</i>
07	JOSEPH	KBWELA		0852474203	<i>[Signature]</i>
08	MUJINGA	EDMO			<i>[Signature]</i>
09	MBON WAKABOL	KOTONGO		0849427377	<i>[Signature]</i>
10	MALABA-KASONGO	PLACIDE		0894743866	<i>[Signature]</i>
11	JEAN-KYELEWU	AIR	FARM	0910526055	<i>[Signature]</i>
12	MUTONSI-KUNDA	CULTIVATOR		0708534431	<i>[Signature]</i>
13	KALALI-MBAS	CULTIVATOR	KATUBA	0898285365	<i>[Signature]</i>
14	MASONDE DATAKA			0898693663	<i>[Signature]</i>
15	KADIGI	YALA			<i>[Signature]</i>
16	BUI-KABWE	DEMIO			<i>[Signature]</i>
17	MP MWAHI	MUJINGA	PASAKI	0851452241	<i>[Signature]</i>
18	MALABA	KASONGO	PLACIDE	899474	<i>[Signature]</i>
19	MENGA	WANGAS	JO		
20	NDAI WA HUNGA	CULTIVATEUR	KASHIPO		
21	KALAU FREMY	"	"		
22	KILUUBA WA MUYA	"	"		
23	KABULO WA PASANGO	"	"		
24	KASONGO MAMBWE	"	"		
25	MONGA WA MANDE	"	"		
26	NUMBA BIELO	"	"		
27	NGOY WA AYAPESI	"	"		
28	OWIKU MUJINGA	"	"		
29	MONGA WA DUALA	"	"		
30	UDBA WA KATHA	"	"		

**COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT
GROUPEMENT KATANGA
C.L.D.GK**

LISTE DES PRESENCES

N°	Nom & Poste Nom	Fonction	Provenance	N°Tel	Signature
01	KAMUNA ELYSEE	Cultivateur	Kashipo	0856225268	
02	NGOZI MBIRI	"	"	-	
03	KAVIRIT MARIE	"	"	0858640462	
04	MUHIRA JEANNE	"	"	0844178466	
05	KIOPALA HELENE	"	"	-	
06	ODIA SAKINA	"	"	0897673024	
07	KAPENA JAY	"	"	0896603778	
08	KITEMBANI DWINGA	"	"	0808439244	
09	BUDJUNGI ERNESTINE	"	"	-	
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					

Annexe 16. Liste des besoins prioritaires approuvés par les communautés impactées

Liste des besoins prioritaires approuvés par les communautés impactées du Projet de la Société d'Exploitation de Kipoi SA dans la province du Haut-Katanga conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

A. Pour le village KATANGA

1. La construction d'une université moderne ;
2. La construction d'une école technique et un centre de formation professionnel ;
3. Le recrutement de la main d'œuvre locale ;
4. L'installation de l'énergie électrique des cabines vers les maisons de consommations ;
5. L'accès au micro-crédit ;
6. La construction d'une minoterie communautaire ;
7. La construction d'une micro-industrie pour la fabrication des boites de conserves des tomates ;
8. L'achat de dix tracteurs communautaires pour l'usage agricole et l'assistance de petits fermiers en intrants agricoles ;
9. La création d'un marché des produits agricoles ;
10. La construction d'un hôpital général de référence ;
11. La construction des installations sportives ;
12. L'achat d'un engin Doser et six camions benne de 20 tonnes pour la formation des opérateurs et chauffeurs ;
13. La construction d'une station d'eau (pompage) ;
14. L'élevage des poussins par quartiers pour les mamans ;
15. Le creusage de cinq cents étangs pour la pisciculture ;
16. Le forage de quatre bornes fontaines par quartier

B. Pour le village BUNGU-BUNGU

1. L'emploi (recrutement de la main d'œuvre locale) ;
2. La construction d'une université ;
3. La création d'un centre de formation professionnelle ;
4. La construction d'une école primaire et une école technique bien équipée ;
5. Assurer le transport scolaire des élèves ;
6. Appuyer l'agriculture par l'achat de 20 tracteurs communautaires et intrants agricoles ;
7. La construction d'un quartier moderne (maison à fond d'avance) ;

8. La construction d'un parking des camions et trucks ;
9. Construction d'une salle de réunion ou salle de fête ;
10. Electrification du village Bungu Bungu à partir de la sous-station SEK ;
11. Construction d'une morgue et équiper les installations sanitaires et scolaires ;
12. Adduction d'eau potable par la construction d'une station de pompage à la rivière Kabandangiri ;
13. Le poste du responsable social et liaison communautaire soit réservé aux autochtones ;
14. Acheter des véhicules communautaires pour transporter les produits agricoles ;
15. Construire un pont sur la rivière Kabandangiri ;
16. Création d'une école de foot et construction des installations sportives.

C. Pour le village LUKUTWE

1. L'emploi (engagement des autochtones) ;
2. L'électrification du village Lukutwe par la SEK ;
3. Appuyer l'agriculture avec l'achat de trois tracteurs communautaires et intrants agricoles ;
4. Ouverture des centres de formation professionnelle ;
5. La culture des sapins de 3 ans (30 hectares) et achat d'un wood maizer communautaire ;
6. Appuyer les cultures maraichères ;
7. Appuyer la production du miel ;
8. Favoriser le micro-crédit ;
9. Le forage des bornes fontaines ;
10. La création d'un centre d'alphabétisation pour les adultes ;
11. La construction d'un hôpital et ajout du personnel soignant ;
12. La construction d'un marché et magasin publics (cantines) ;
13. Renforcer les produits pharmaceutiques au centre de santé et dotation d'une ambulance ;
14. L'encadrement des mamans pour les champignons ;
15. L'achat des tronçonneuses pour charbonniers et cultivateurs ;
16. Construction des bâtiments (ex : Eglise,).

D. Pour les villages KANGAMBWA et LWAFI

1. L'emploi (recrutement des autochtones) ;
2. L'appui à l'agriculture par l'achat de deux tracteurs communautaires et intrants agricoles ;
3. L'électrification du village Kangambwa à partir de la sous-station SEK ;
4. Multiplier les bornes fontaines pour avoir de l'eau potable ;
5. Réhabilitation de la route Sila-simba ;
6. Assurer le transport scolaire des élèves ;
7. Construction d'un hôpital et suivi du personnel soignant ;

8. Construction d'un marché ;
9. Construction et réparation des toilettes de l'EP MAISHA YA KESHO ;
10. Réserver le poste du responsable de département social et liaison communautaire de la SEK aux autochtones ;
11. Construction d'un internat et ajout des locaux des bancs à l'EP MAISHA YA KESHO ;
12. Construction d'un terrain de football ;
13. Création d'un centre de formation professionnelle.

E. Pour le village Hewa-Bora

1. L'emploi (recrutement des autochtones) ;
2. L'électrification de Hewa bora par la SEK ;
3. L'appui à l'agriculture (Tracteur et intrants) ;
4. La réhabilitation de la route SILA-SIMBA ;
5. Le forage d'eau (Bornes fontaines) ;
6. La construction d'une école et un hôpital ;
7. La construction d'un marché ;
8. L'assistance à la population en cas de deuil ;
9. La construction des installations sportives ;
10. Les postes du responsable social et liaison communautaire soient remis aux autochtones.

F. Pour les villages KASHIPO et KILEBA

1. L'emploi (engagement des autochtones) ;
2. L'appui à l'agriculture (Tracteurs et intrants agricoles) ;
3. L'électrification du village Kashipo par SEK ;
4. La réhabilitation de la route Kashipo vers 66 Km ;
5. Le forage des bornes fontaines ;
6. La construction d'un hôpital et d'une école ;
7. La construction d'un marché et d'une église ;
8. La construction de deux ponts sur la rivière Sofu (vers Katuba et vers vwana) ;
9. La construction de la maison du chef Kashipo ;
10. Assurer le moyen de transport du chef Kashipo ;
11. Les postes du responsable social et liaison communautaire de la SEK soient réservés aux autochtones du groupement Katanga ;
12. La construction d'un bureau de sécurité (Police locale...).

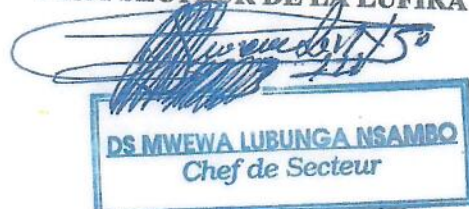
Fait à Katanga le 31 décembre 2022

CLD KIPOI

MWENDA-KITANIKA




VISA SECTEUR DE LA LUFIRA



Annexe 17. Procès-Verbal de fixation de la date des négociations

Procès-verbal de fixation de la date des négociations des besoins prioritaires du cahier des charges de l'entreprise KIPOI SA vis-à-vis des communautés impactées par ses activités minières conformément à la section III du titre XVIII du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-quatre, le troisième jour du mois de janvier, nous, Chef de Secteur de la Lufira, Madame Ruth KYAMABAMBA, Grand chef Katanga, les chefs des villages et des terres, les membres du comité local de développement et les représentants de l'entreprise KIPOI SA avons procédé conformément en son articles 414 bis du Règlement Minier relatif au processus des négociations et de la supervision du cahier des charges des entreprises minières et des carrières à la fixation de la date des négociations des besoins prioritaires du cahier des charges de l'entreprise KIPOI SA et ce, avec l'assistance technique d'EMIS Sarl qui est un bureau d'étude indépendant et sous la supervision du ministère provincial des mines.

Après le mot d'ouverture de la réunion par le facilitateur et le mot d'accueil du représentant de l'autorité locale, l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité par les parties prenantes à savoir :

« La fixation de la date de négociation des besoins prioritaires des communautés impactées par les activités minières de l'entreprise KIPOI SA ».

A l'issue des échanges, la date du **10 Janvier 2024** a été retenue pour la négociation des besoins prioritaires des communautés impactées par les activités de l'entreprise KIPOI SA.

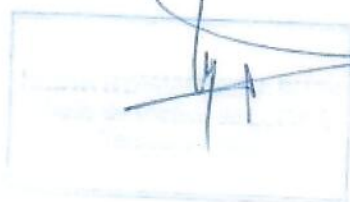
Fait à Katanga, Le 03 janvier 2024

POUR CERTIFICATION ET APPROBATION

LE CHEF DE SECTEUR

E.N.E.Y.A... KYAMABAMBA RUTH

SIGNATURE + SCEAU



POUR CERTIFICATION ET APPROBATION

L'ENTREPRISE

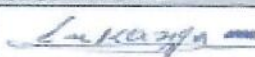
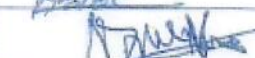
JOSEPH KABANGE

SIGNATURE + SCEAU



POUR CERTIFICATION ET APPROBATION

LES MEMBRES DU CLD

	NOM ET POST-NOM	FONCTION	SIGNATURE
1	LUKANGA-MATHIEU	II V.C. PRESIDENT	
2	MWENDA-KITANIKA PAUL	PRESIDENT	
3	KALENGA MWANDWE JEROME	VICE SECRETAIRE	
4	KUNDA-KANGERA NANA	R.P. KATANGA	
5	BUKINGA MWIMBWA ROLLY	R.P. KATANGA	
6	MUMBA-KYANDABIKI FELIX	SECRETAIRE	
7	KIBWE KASANTIKA	Membre	
8	CHOLA VIRGINIE	Membre	
9	KABOYISHALIMBWA	Membre	
10	MAIBANDO DESIRE	Membre	
11	SYMPHORIEN KABANGU	Membre Lwafi	
12	KAPANDA BENI Dieudo	Membre Lwafi	
13	KYONDWE KIBOMBO	1 ^{er} VICE President	
14	NGUZ JAV Lievain	Membre Lwafi	
15	MWEMBO TSHIKANDA ANNA	Membre Lwafi	
16	KATUTA KAPYA Daniel	Membre Kileba	

Annexe 18. Procès-verbal de négociation des besoins prioritaires

Procès-verbal des négociations des besoins prioritaires du cahier des charges de la responsabilité sociétale l'entreprise KIPOI SA vis-à-vis des communautés impactées par ses activités minières conformément à la section III du titre XVIII du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-quatre, le dixième jour du mois de janvier, nous, Chef de Secteur de la Lufira, Madame Ruth KYAMABAMBA, Grand chef Katanga, les chefs des villages et des terres, les membres du comité local de développement et les représentants de l'entreprise KIPOI SA avons procédé conformément en son articles 414 bis du Règlement Minier relatif au processus des négociations et de la supervision du cahier des charges des entreprises minières et des carrières aux négociations des besoins prioritaires du cahier des charges de l'entreprise KIPOI SA et ce, avec l'assistance technique d'EMIS Sarl qui est un bureau d'étude indépendant et sous la supervision du ministère provincial des mines.

Prenant la parole, le Facilitateur a informé la plénière qu'en date du trois janvier 2024, les communautés par le biais de leurs représentants et les représentant de l'entreprise KIPOI SA ont retenu la date des négociations à ce jour.

L'ordre du jour adopté, les parties ont tablé sur la « **renégociation des besoins prioritaires et le budget à prendre lors des engagements convenus entre l'entreprise KIPOI, les communautés du secteur de la Lufira et du groupement Katanga impactées par le projet minier de l'entreprise susmentionnée** ».

Après un long débat et une discussion mutuelle, **un compromis** dont la liste des besoins en annexe de la présente entre les parties a été trouvé.

Tableau 1. Liste des besoins prioritaires valides par les communautés impactées, du chef de secteur de la Lufira et du Grand chef Katanga pour le compte de la responsabilité sociale de l'entreprise KIPOI SA

Ord.	Dénomination de l'infrastructure/Projet à réaliser	Secteur d'intervention	Localisation géographique de l'infrastructure/projet	Brève description de l'infrastructure/Projet à réaliser
1.	Construction d'un poste de santé	Santé	Kashipo	Construction et équipement d'un poste de santé
2.	Construction et équipement d'une morgue	Santé	Bungubungu	Construction et équipement d'une morgue
3.	Adduction en eau potable.	Développement rural	1. Kangambwa; 2. Lwafi; 3. Kileba; 4. Kashipo; 5. Hewa Bora;	Installation d'une borne fontaine à énergie solaire et réparations des bornes fontaines existantes du village Katanga.
4.	Construction et équipement d'une école primaire.	Education	1. Bungubungu ; 2. Kileba.	Construction et équipement d'une école primaire de 6 classes, d'un bâtiment administratif et des installations sanitaires.
5.	Construction d'un foyer social	Education	Katanga	Construction et équipement d'un foyer social pour la formation des femmes
6.	Construction d'un centre d'alphabétisation des adultes	Education	Lukutwe	Construction et équipement de deux salles pour l'alphabétisation des adultes
7.	Construction d'un Centre de formation professionnelle	Education	Bungubungu	Construction et équipement d'un centre de formation en mécanique et électricité
8.	Construction et réhabilitation des sanitaires de l'EP Maisha ya Kesho	Education	Kangambwa	Réparation des anciennes installations sanitaires et construction d'un nouveau bloc sanitaire.
9.	Construction d'un pont sur la rivière Kabandangiri	Infrastructures et DERU	Bungubungu	Construction d'un pont en béton d'une longueur de 6mètres sur la rivière Kabandangiri
10.	Aménagement d'un parking pour les véhicules	Infrastructures et DERU	Katanga	Construction d'un petit hangar, des installations sanitaires ainsi que l'aménagement du parking, la pose des bordures et épandage des graviers
11.	Aménagement d'un terrain de football	Sport et loisir	1. Katanga ; 2. Bungubungu ; 3. Kangambwa.	Construction d'une tribune, d'un vestiaire ainsi que l'aménagement de l'aire de jeu et plantation de la pelouse.
12.	Mécanisation de la culture du maïs	Agriculture	1. Katanga ; 2. Bungubungu ; 3. Lukutwe ; 4. Hewa Bora ; 5. Kashipo ; 6. Kileba.	Octroi d'un tracteur et de ses accessoires ainsi que des intrants (semences et engrais)
13.	Appui à la culture maraichère	Agriculture	Lukutwe	Octroi des semences pour la culture maraichère.

Ord.	Dénomination de l'infrastructure/Projet à réaliser	Secteur d'intervention	Localisation géographique de l'infrastructure/projet	Brève description de l'infrastructure/Projet à réaliser
14.	Culture des sapins de 3 ans et achat d'un Wood maizer communautaire	Agriculture	Lukutwe	Octroi des plantules de sapin et d'un Wood maizer pour la production des bois pour la construction
15.	Aménagement des bassins pour la pisciculture	Agriculture	Katanga	Creusage des étangs, fourniture des alevins et formation de la population
16.	Elevage des poussins	Agriculture	Katanga	Fourniture des poussins à race améliorée ainsi que des aliments

POUR LES COMMUNAUTES

Lu et approuvé

..... *MWENHA KITANI KAPAU* (PRES. CLD)

LUKANGA PATHIEU (VICE - PRES. CLD)

JEAN CLAUDE KIBAMBA (SECRETAIRE CLD)

POUR LE SECTEUR DE LA LUFIRA

Lu et approuvé

ENEJA KYAMABAMBA RUTH

Nom, signature + sceau

POUR LE GROUPEMENT KATANGA

Lu et approuvé

Nom, signature + sceau

VISA DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ENTREPRISE KIPOI SA

Lu et approuvé

Nom, signature + sceau

Toul MAPAN P. D. D. S. V. E.

SOCIETE D'EXPLOITATION
DE KIPOI SA
Site de KIPOI 75 KM ROUTE LIKASI
HAUT-KATANGA
R.D.C.

LISTE DE PRESENCE POUR LES NEGOCIATIONS DU CAHIER DES CHARGES DE KIPOI SA

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MUMBA KYANDABIKI FELIX	KATANGA	0977666229	
2	KABUNDA MASONGO CHARACH	KATANGA	0894306965	
3	MIXENSA-KITANIKI PAUL	KATANGA	0970029175	
4	KYONGOLINE-KIBOMBOTI	WUKUTWE	0891400980	
5	LUNANENI-MATHIEU	BUNGO-BUNGU	084887734	
6	PENHUSMAR-JOSEPH	EWABORA	0852725501	
7	JOHN MUYAYA	SEK	0848429653	
8	KUNDA KANYEBA NANA	KATANGA	0982330086	
9	KYABANGAUZYAH	KATANGA	0992540862	
10	KYE BESHAKI KUYO	0991896796	KATANGA	
11	KABOYISHALIMBWA	0813844680	KATANGA	
12	KANBO-KIBUZE	CHEF DE VILLAGE KATANGA	0978341404	
13	MUKALAY-CARLOS	MEC SECTEUR LUFIRA	0977771872	

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
14	KASONGO-PATRICK	chef de GARAGE SETHU	0975293523	
15	MANDE TSHISHIKU CHRISTIAN	REDACTEUR SEC LUFIRA	0943842318	
16	GUELORE NSEMI	FINANCIER / SEC LUFIRA	0812110026	
17	MARIE KYANABAMBA	RESEC / SEC LUFIRA	0859283293	
18	ETIENNE THABEMBA	ENERGIE / RECHERCH LUFIRA	0977627633	
19	MUHEMBO TSHICANZI	LE LUFIRA	0895251575	
20	NGOLWA KAZADI	KASHIRO	0852811495	
21	TSHIONGO BOAZ	KASHIRO	0852763450	
22	BUKINGA MWIMBUA	CLD KATANGA	0974041020	
23	KABWITAKASALO	Bungu Bungu	0822556473	
24	LISIA-MUKUMI	Bungu-Bungu	0976361095	
25	JEANPY-KAYEMBE-IZOLA	CS P.A/S/KATANGA 05	0840097715	

Le 10/01/2024



SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE KIPOI SA

LISTE DE PRESENCE POUR LES NEGOCIATIONS DU CAHIER DES CHARGES DE KIPOI SA

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	NGUGU NAYIENIN	UKUTWE	0815121127	
2	PATRICK - LUYENGA	SECTEUR DE LA WIFA	0999901102	
3	RUTH YAMABAMBA	SECTEUR DE CAUMBA	0898968392	
4	Mankumbura Shem	Chap. de Kumbura	099767970	
5	NGUYEN KILUMBAJULSON	HEMBA BORA	0990774444	
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				

**Annexe 19. Procès-verbal de validation des
besoins entre les communautés impactées et la
société**

Procès-Verbal du compromis entre les communautés impactées et la SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI (SEK Sarl conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier.

L'an deux mille vingt-quatre, le dixième jour du mois de janvier, nous, Grand Chef Katanga, Chef de Groupement Katanga, Madame Ruth Kyamabamba, Chef Secteur de la Lufira, les membres du Comité Local de Développement et les représentants de l'entreprise SEK SA, avons procédé conformément aux articles 11 de l'annexe XVII et 414 bis du Règlement Minier de la République Démocratique du Congo à la réunion des négociations sur les projets des communautés impactées par le projet SEK SA avec l'assistance technique d'EMIS Sarl qui est un bureau d'études indépendant, en présence de la société civile du groupement Katanga, sous la supervision du Ministère provincial des Mines.

Le représentant de SEK SA a débuté par un mot introductif de bienvenue suivi de l'hymne nationale ainsi que de la présentation des participants à cette réunion négociation.

Le représentant du Ministre des Mines a procédé à un rappel sur la définition claire et les objectifs du cahier des charges de responsabilité sociétale.

EMIS Sarl a fait un rappel du contenu du procès-verbal de la dernière réunion sur les besoins de la communauté impactée du 31 décembre 2022 afin de rafraîchir la mémoire de tous les participants. Ce dernier étant approuvé, les tableaux synthétiques des engagements convenus tels que travaillés par EMIS conformément aux conclusions de la réunion précédente ont été distribués aux participants et une clarification détaillée a été faite aux communautés.

Monsieur Josué Kabange, représentant de SEK SARL a ajouté quelques commentaires concernant les secteurs vitaux qui ont retenu l'attention des communautés à savoir : l'éducation, l'agriculture, la santé, le sport et l'eau qui couvriront les besoins de ces cinq premières années et ainsi répondre aux urgences actuelles des communautés.

Monsieur Orphée Mikombe, Superviseur et représentant du Ministre provincial des Mines du Haut-Katanga a clairement circonscrit le rôle du ministère dans l'élaboration du Cahier des Charges, comme étant l'église au milieu du village et que son rôle est d'aider toutes les deux parties à la matérialisation du Cahier des Charges qui est très bénéfique aux communautés impactées par le projet SEK. Il a également fait remarquer que le Code Minier présente quelques faiblesses parce qu'il ne détermine pas clairement le montant de financement du Cahier des Charges, comme cela est le cas des deux autres sources à savoir la redevance minière et la dotation de 0.3%. Il a terminé son adresse en disant qu'étant humains, nous sommes appelés à la négociation et à trouver un compromis, voilà qui justifie notre présence en ces lieux.

Les choses étant dévoilées, un jeu de questions/réponses s'en est suivi :

Q) Superviseur : la communauté, est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition présentée dans le tableau par EMIS SARL?

R) Membre CLD : Oui, nous sommes d'accord mais concernant certains projets notamment des villages Hewa Bora, Katanga, Bungubungu, Lukutwe, Kashipo et Kileba; nous souhaiterions qu'ils soient étendus car le budget alloué est trop faible tel que proposé dans le tableau synthétique, puis en outre modifier certains besoins trouvés moins prioritaires dans d'autres villages.

KM
9
8K
✓

Q) Superviseur : qui est d'accord avec la suggestion de votre président du CLD ?

R) La majorité de la communauté est d'accord (vote à main levée).

Superviseur : L'état a le rôle de favoriser toutes les deux parties à savoir la communauté et l'entreprise. Pour les deux points de discordance, nous ne prendrons pas beaucoup de temps sinon, nous vous prions pendant un moment de pouvoir harmoniser entre vous avec l'entreprise.

Mr Josué Kabange SEK SARL : Nous sommes d'accord avec vous sur ce point, mais veuillez noter que le montant global retenu du projet restera inchangé, au contraire concertez-vous pour voir ou nous allons ponctionner ce montant afin de suppléer aux besoins demandés et savoir exactement d'où allons-nous le tirer dans ce même budget?

Un temps de réflexion et de concertation a été accordé à la communauté afin de ressortir un point de vue commun à l'issue.

Madame Ruth Kyamabamba, Chef Secteur de la Lufira a déclaré après concertation, en conclusion que tous les projets sont prioritaires, le montant reste le même, mais nous vous demandons de prendre en compte les observations faites dans le tableau synthétique et d'affecter cet argent aux besoins exprimés par la communauté comme suite :

A. Katanga

1. De prendre l'argent (50.000 USD) destiné à la construction d'une micro industrie pour la fabrication des boites de conserve des tomates et l'affecter à la construction d'un Foyer Social à Katanga ;
2. Défalquer 20 000 USD de la construction d'une station de pompage à Katanga et l'affecter à la réparation et l'entretien des puits existants et les 60 000USD restants les affecter à l'appui à l'agriculture dans l'achat et la distribution des semences, fertilisants et engrais ;
3. Utiliser l'argent de forage des bornes fontaines (40.000USD) pour la construction d'un parking pour camions avec Hangar ;

B. Lukutwe

4. Défalquer l'argent (45.000 USD) des projets concernant la culture du miel et l'ajouter à la culture du sapin ;
5. Utiliser les 40.000 USD destinés au forage des bornes fontaines et les affecter à la culture des sapins, ce qui fera un total de 205.000 USD pour la culture des sapins ;
6. Utiliser les 190 000 USD destinés à la construction d'un marché moderne et les affecter à la construction d'une école primaire ;

C. Kashipo et Kileba

7. Utiliser les 100 000 USD destinés à la construction des bureaux de la Police Nationale et les affecter à la construction et l'équipement d'un poste de santé.

Q) Superviseur : êtes-vous d'accord avec cette proposition du Chef Secteur de la Lufira ?

R) Tout le monde est d'accord à l'unanimité avec acclamation et vote à main levée.

Mr Josué Kabange : Cette étape marque la fin des négociations et accouche d'un compromis trouvé entre les communautés et l'entreprise. La prochaine étape reste la signature dudit cahier des charges ; l'équipe d'EMIS va préparer le Cahier des Charges en bonne et due forme puis nous l'envoyer pour lecture et amendement.

La réunion a été conclue par le représentant de la communauté qui a éveillé la communauté sur l'objectif du cahier des charges et a rappelé la part que doit jouer chaque partie prenante notamment l'entreprise et la communauté.

[Handwritten signatures and initials]

Après les différents échanges, un compromis a été trouvé pour un montant total de 2 889.000,00 USD (Dollars Américains deux millions huit-cent quatre-vingt-neuf mille) pour la réalisation des projets dans les 5 secteurs d'intervention suivants :

I. Agriculture

- L'élevage des poussins par quartier ;
- L'aménagement des étangs pour la pisciculture ;
- Appui et mécanisation de l'agriculture (Bungubungu, Lukutwe, Hewa Bora, Kashipo et Kileba) ;
- Appui à la culture du sapin et achat d'une scierie industrielle (Wood mizer) ;
- Appui à la culture maraîchère (Lukutwe).

II. Education

- Création d'un foyer social (Katanga) ;
- Création d'un centre de formation professionnel (Bungubungu) ;
- Création d'un centre d'alphabétisation pour adulte (Lukutwe) ;
- Equipement des écoles : bancs, ordinateurs, livres ;
- Construction et réparation des toilettes modernes de l'école primaires Maisha ya Kesho (Kanganbwa et Lwafi) ;
- Construction d'une école primaire (Kashipo et Kileba).

III. Santé

- Construction d'un poste de santé (Kashipo et Kileba).

IV. Adduction en eau potable

- Réparation des bornes fontaines existantes (Katanga) ;
- Installation des bornes fontaines équipées des pompes solaires (Kangambwa, Hewa Bora, Kashipo et Kileba).

V. Infrastructures

- Construction des installations sportives (Katanga, Bungubungu, Kangambwa et Lwafi) ;
- Construction d'un parking (Katanga) ;
- Construction d'une morgue et équipement des installations sanitaires (Bungubungu) ;
- Construction d'un pont en béton armé sur la rivière Kabandangiri (Katanga) ;

La liste de présence des participants à la réunion est en annexe.

Fait à Katanga, le 10 janvier 2024

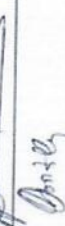
\$ Ky
J
Jk

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION DES NEGOCIATIONS DU CAHIER
DES CHARGES DE SEK SA**

• Représentant du CLD		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
LUKANYA - ITHIEU	1 ^{er} VICE-PRES	
KYONDWE - KIBONBO	2 ^e VICE-PRESIDENT	
MUMBA KYANDABIKE Felix	SECRETAIRE	
KALENGA MIWANDYE JEROME	2 ^e SECRETAIRE	
• Bureau d'études EMIS Sarl		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KOWA MUYOMBO J. C	EXPERT	
MUSAMPULE ZOZOU	EXPERT	
KYATIPYIA KASASE PATRICK	EXPERT	
KASONSO MUTONKOLE	"	
• SEK SA		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
JOSUE KABANGE	SOCIAL SEK	
• Secteur de la Lufira		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
ENEYA KYAMABAMBA	CHEF DE SECTEUR	
MPANGA WAKAJEBE	Secadj	
• Groupement Katanga		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
KATANGA MULINBA Lole	chef de groupement	
• Supervision du Ministère Provincial des Mines du Haut-Katanga		
Noms et Post-Noms	Fonction	Signature
MIKOMBE - LUPUNDU	Conseiller	

LISTE DE PRESENCE POUR LES NEGOCIATIONS DU CAHIER DES CHARGES DE KIPOI SA

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	MUMBA KYANUNABIKI FELIX	KATANGA	0977666229	
2	KABUNDA MASONGO-CHIRADACH	KATANGA	0894306965	
3	MIKIENAH-KITANIKI-H-PAUL	KATANGA	0970029175	
4	KYONKUXE-KIBOMBOTI	WIKIWE	0891400980	
5	LUNANEN-MAITHIEU	BUNGO-BUNYU	084887734	
6	P. NUSMAR-JOSEPH	ENABORA	0852725501	
7	JOHN MUYUKA	SEK	0848429653	
8	KUNDA KANGESA MAMA	KATANGA	0992330086	
9	KYABANGAUZWAH.	KATANGA	0992540862	
10	KYEBESHA KIKUYO	0991896796	KATANGA	
11	KABOYISHALIMBWA	0813844630	KATANGA	
12	KANBO - KIBUYE	CHEF DU VILLAGE NANGA	0978341404	
13	MUKALAY - CARLOS	MEC SECTEUR LUFIRA	0977771872	

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
14	KASONGO-PATRICK	chef de GARAGE SETLOF	0975299583	
15	MANDE TSHISHIKU CHRISTIAN	REDACTEUR SECT. LUFIRA	0993842318	
16	GUELOU NSEMI	FINANCIER / SEC. LUFIRA	0842110026	
17	MARIE KAMABAMBA	RESEC / SEC LUFIRA	0859283293	
18	ETIENNE TSHIBEMBA	ENERGIE / RECTEUR LUFIRA	097767633	
19	MUTEMBO TSHICAMBU	Leuricure	0895251575	
20	NGOLWA KAZADI	KASHIRO	0852811495	
21	TSHIONGO BOAZ	KASHIRO	0852763450	
22	BUKINGA MWIMBUA	CLD KATANGA	0974041020	
23	KABWITAKASALO	Bungu Bungu	0822556443	
24	LISIA-MUKUMI	Bungu-Bungu	0976381095	
25	JEANPY-KAYEMBE-INKOLA	CS P.A/S/KAMANGA 05	0840097715	

Le 01/01/2024



SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE KIPOI SA

LISTE DE PRESENCE POUR LES NEGOCIATIONS DU CAHIER DES CHARGES DE KIPOI SA

N°	NOM ET POST NOM	VILLAGE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	NGUGI NAY LIENIN	UKUTWE	0815121197	
2	PATRICK - LUWENGA	SECTEUR DE LA WIPA	0999901102	
3	RUTH KYAMABAMBA	SECTEUR DE CAKURIA	0896968398	
4	Mankumbura Shem	Chap. da nllouye	099167970	
5	NGOY KILUMBA JUSEN	HEWA BORA	0990774444	
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				

Annexe 20. Liste des besoins validés

LISTE DES BESOINS PRIORITAIRES VALIDES

Ord.	Dénomination de l'infrastructure/Projet à réaliser	Secteur d'intervention	Localisation géographique de l'infrastructure/projet
1.	Construction d'un poste de santé	Santé	Kashipo
2.	Construction et équipement d'une morgue	Santé	Bungubungu
3.	Adduction en eau potable.	Développement rural	1. Kangambwa; 2. Lwafi; 3. Kileba; 4. Kashipo; 5. Hewa Bora;
4.	Construction et équipement d'une école primaire.	Education	1. Bungubungu ; 2. Kileba.
5.	Construction d'un foyer social	Education	Katanga
6.	Construction d'un centre d'alphabétisation des adultes	Education	Lukutwe
7.	Construction d'un Centre de formation professionnelle	Education	Bungubungu
8.	Construction et réhabilitation des sanitaires de l'EP Maisha ya Kesho	Education	Kangambwa
9.	Construction d'un pont sur la rivière Kabandangiri	Infrastructures et DERU	Bungubungu
10.	Aménagement d'un parking pour les véhicules	Infrastructures et DERU	Katanga
11.	Aménagement d'un terrain de football	Sport et loisir	1. Katanga ; 2. Bungubungu ; 3. Kangambwa.
12.	Mécanisation de la culture du maïs	Agriculture	1. Katanga ; 2. Bungubungu ; 3. Lukutwe ; 4. Hewa Bora ; 5. Kashipo ; 6. Kileba.
13.	Appui à la culture maraichère	Agriculture	Lukutwe

Ord.	Dénomination de l'infrastructure/Projet à réaliser	Secteur d'intervention	Localisation géographique de l'infrastructure/projet
14.	Culture des sapins de 3 ans et achat d'un Wood maizer communautaire	Agriculture	Lukutwe
15.	Aménagement des bassins pour la pisciculture	Agriculture	Katanga
16.	Elevage des poussins	Agriculture	Katanga

POUR LES COMMUNAUTES

Lu et approuvé

.....*MWENDA KITANI KAPAU*..... (PRES. CLD)

LUKANGA MATHIEU..... (VICE - PRES. CLD)

JEAN CLAUDE KIBOMBO..... (SECRETAIRE CLD)

POUR LE SECTEUR DE LA LUFIRA

Lu et approuvé

ENESA KYAMBA MBA RUTH

Nom, signature + sceau

POUR LE GROUPEMENT KATANGA

Lu et approuvé

Nom, signature + sceau

VISA DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ENTREPRISE KIPOI SA

Lu et approuvé

Nom, signature + sceau

Toul MAPAN P. D. SUE



Annexe 21. Coordonnées géographiques et Actes de cession

Coordonnées géographiques des ouvrages

Num	Village	Projet	Zone	Abscisse m E	Ordonnée m S
1	Bungubungu	Poste de santé	35 L	506023	87677669
2	Kashipo	Poste de santé	35 L	515811	8751031
3	Bungubungu	Ecole Primaire	35 L	506041	8767648
4	Kileba	Ecole Primaire	35 L	513612	8750546
5	Katanga	Centre d'actions sociales	35 L	511311	8770008
6	Lukutwe	Centre d'alphabetisation	35 L	519144	8758041
7	Bungubungu	Centre de formation professionnelle	35 L	506023	8767669
8	Bungubungu	Terrain de foot	35 L	506078	8767627
9	Katanga	Terrain de foot	35 L	510831	9770207
10	Kangambwa	Terrain de foot	35 L	510797	8763496
11	Katanga	Parking des véhicules	35 L	511247	9770223
12	Lukutwe	Culture des sapins	35 L	521288	8757177
13	Kangambwa	Borne fontaine	35 L	511071	8763623
14	Lwafi	Borne fontaine	35 L	512135	8762390
15	Kashipo	Borne fontaine	35 L	516030	8750928
16	Hewa Bora	Borne fontaine	35 L	507690	8760247
17	Kileba	Borne fontaine	35 L	513471	8750750
18	Katanga	Pisciculture	35 L	511588	8770318
19	Bungubungu	Pont Kabandangiri	35 L	506604	8771642

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°01/GK/2024

Je soussigné **MULIMBA LOLE Denis**, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises **SEK**, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro **14-B-1486**, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
BUNGUBUNGU	Construction poste de santé	50m X 50m	0506023 ; 8767669	

Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°02/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
KASHIPO	Construction poste de santé	50m X 50m	0515811 ; 8751031	

Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°03/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
BUNGUBUNGU	Construction Ecole primaire	100mX100m	0506041 ; 8767648	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°04/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
KILEBA	Construction Ecole primaire	100mX100m	0513612 ; 8750546	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°005/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
KATANGA	Construction Foyer social	60m X 40m	0511311 ; 8770008	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°006/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
LUKUTWE	Construction Centre d'alphabétisation pour adultes	60m X 40m	0519144 ; 8758041	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°007/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
BUNGUBUNGU	Construction d'un Centre de formation professionnelle	100m X 100m	0506023 ; 8767669	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°008/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
BUNGUBUNGU	Terrain de foot	140m X 80m	0506078 ; 8767627	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°009/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
KATANGA	Terrain de foot	140m X 80m	0510831 ; 9770207	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga

KATANGA
MULIMBA LOLE Denis
Chef de Groupement Katanga

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°010/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
KANGAMBWA	Terrain de foot	140m X 80m	0510797 ; 8763496	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga

KATANGA MULIMBA LOLE Denis
Grand Chef de Groupement Katanga

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°011/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
KATANGA	Parking des véhicules	70m X 50m	0511247 ; 9770223	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga

KATANGA MU: LA LOLE Denis
Grand Chef de

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°012/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
LUKUTWE	Culture des sapins	35 Hectares	0521288 ; 8757177	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga

KATANGA MULIMBA LOLE Denis
Grand Chef de Groupement Katanga

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°013/GK/2024

Je soussigné **MULIMBA LOLE Denis**, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises **SEK**, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro **14-B-1486**, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
KANGAMBWA	Borne fontaine	5m X 5m	0511071 ; 8763623	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga

KATANGA MULIMBA LOLE Denis
Grand Chef de Groupement Katanga

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°014/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
LWAFI	Borne fontaine	5m X 5m	0512135 ; 8762390	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga

KATANGA MULIMBA LOLE Denis
Grand Chef de Groupement Katanga

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°015/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
KASHIPO	Borne fontaine	5m X 5m	0516030 ; 8750928	

Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



KATANGA
MULIMBA LOLE Denis
Chef de Groupement Katanga

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°016/GK/2024

Je soussigné **MULIMBA LOLE Denis**, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises **SEK**, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro **14-B-1486**, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
KILEBA	Borne fontaine	5m X 5m	0513471 ; 8750750	

Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°017/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
HEWA BORA	Borne fontaine	5m X 5m	0507690 ; 8760247	

Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°018/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
KATANGA	Pisciculture	200mX200m	0511588 ; 8770318	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA

TERRITOIRE DE KAMBOVE

SECTEUR DE LA LUFIRA

GROUPEMENT KATANGA

Contact : +243 97 00 29 175 / +243 99 03 99 994

ACTE DE CESSION N°019/GK/2024

Je soussigné MULIMBA LOLE Denis, Chef du Groupement Katanga, en ma qualité d'autorité coutumier reconnais avoir cédé un espace pour la réalisation des projets dans le cadre du cahier des charges de l'entreprises SEK, société de droit congolais inscrite au registre de commerce et crédit mobilier sous le numéro 14-B-1486, dont la superficie, les projets et la communauté impactée bénéficiaire sont ressortis dans le tableau Ci-dessous :

Village	Projets	Superficie	Localisation	Observation
BUNGUBUNGU	Pont à Kabandangiri	5m X 5m	0506604 ; 8771642	



Fait à Katanga, le 22/04/2024

Le Chef de Groupement Katanga



Annexe 22. Certificats des Permis d'Exploitation



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION



N°CAMI/CE/5227/10.

En exécution de l'Arrêté Ministériel n° 0025/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 09/03/2010 portant octroi du **PERMIS D'EXPLOITATION** n° 11387, au nom de **SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI** ayant son siège social sis Avenue Des Artisans n° 15, Likasi/Katanga,

Est établi le présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** qui lui confère le droit exclusif d'effectuer, du 09/03/2010 au 08/03/2040, les travaux de recherches, de développement et d'exploitation des substances minérales suivantes : **Cobalt et Cuivre** à l'intérieur du périmètre faisant l'objet du **PERMIS D'EXPLOITATION** composé de 2 carrés situés dans le Territoire de **Kambove**, District de **Haut-Katanga**, Province du **Katanga**.

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre sont reprises dans l'Annexe 1 qui fait partie intégrante du présent **CERTIFICAT**.

Délivré à Kinshasa, le 07 JUN 2010

DIRECTEUR GENERAL

Jean-Félix MUPANDE KAPWA

Mentions Spécifiques

- Il est rappelé au titulaire de ce titre minier qu'en application de l'article 502 du Règlement Minier, il est tenu de respecter les dispositions du Chapitre VI du Titre XVII dudit Règlement visant la mise en conformité environnementale des opérations exécutées en vertu de son **PERMIS D'EXPLOITATION**.
- Il est également rappelé le dépôt de l'Attestation de Commencement des travaux de développement et de construction dans les 3 ans de la délivrance du titre.
- Toute modification ultérieure du présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** sera, selon le cas, portée au dos de ce titre ou reprise dans une des annexes complémentaires qui en feront parties intégrantes.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION



N°CAMI/CE/5227/10.

En exécution de l'Arrêté Ministériel n° 0024/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 09/03/2010 portant octroi du **PERMIS D'EXPLOITATION** n° 11386, au nom de **SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI** ayant son siège social sis Avenue Des Artisans n° 15, Likasi/Katanga,

Est établi le présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** qui lui confère le droit exclusif d'effectuer, du 09/03/2010 au 08/03/2040, les travaux de recherches, de développement et d'exploitation des substances minérales suivantes : **Cobalt et Cuivre** à l'intérieur du périmètre faisant l'objet du **PERMIS D'EXPLOITATION** composé de 1 carré situé dans le Territoire de **Kambove**, District de **Haut-Katanga**, Province du **Katanga**.

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre sont reprises dans l'Annexe 1 qui fait partie intégrante du présent **CERTIFICAT**.

Délivré à Kinshasa, le 07 JUN 2010

DIRECTEUR GENERAL

Jean-Félix MUPANDE KAPWA

Mentions Spécifiques

- Il est rappelé au titulaire de ce titre minier qu'en application de l'article 502 du Règlement Minier, il est tenu de respecter les dispositions du Chapitre VI du Titre XVII dudit Règlement visant la mise en conformité environnementale des opérations exécutées en vertu de son **PERMIS D'EXPLOITATION**.
- Il est également rappelé le dépôt de l'Attestation de Commencement des travaux de développement et de construction dans les 3 ans de la délivrance du titre.
- Toute modification ultérieure du présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** sera, selon le cas, portée au dos de ce titre ou reprise dans une des annexes complémentaires qui en feront parties intégrantes.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION



N°CAMI/CE/S&S/10.

En exécution de l'Arrêté Ministériel n° 0023/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 09/03/2010 portant octroi du **PERMIS D'EXPLOITATION** n° 11385, au nom de **SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI** ayant son siège social sis Avenue Des Artisans n° 15, Likasi/Katanga,

Est établi le présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** qui lui confère le droit exclusif d'effectuer, du 09/03/2010 au 08/03/2040, les travaux de recherches, de développement et d'exploitation des substances minérales suivantes : **Cobalt et Cuivre** à l'intérieur du périmètre faisant l'objet du **PERMIS D'EXPLOITATION** composé de 28 carrés situés dans le Territoire de Kambove, District de Haut-Katanga, Province du Katanga.

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre sont reprises dans l'Annexe 1 qui fait partie intégrante du présent **CERTIFICAT**.

Délivré à Kinshasa, le 07. JUN...2010

DIRECTEUR GENERAL

Jean-Félix MUPANDE KAPWA

Mentions Spécifiques

- Il est rappelé au titulaire de ce titre minier qu'en application de l'article 502 du Règlement Minier, il est tenu de respecter les dispositions du Chapitre VI du Titre XVIII dudit Règlement visant la mise en conformité environnementale des opérations exécutées en vertu de son **PERMIS D'EXPLOITATION**.
- Il est également rappelé le dépôt de l'Attestation de Commencement des travaux de développement et de construction dans les 3 ans de la délivrance du titre.
- Toute modification ultérieure du présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** sera, selon le cas, portée au dos de ce titre ou reprise dans une des annexes complémentaires qui en feront parties intégrantes.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION



N°CAMI/CE/S&S/10.

En exécution de l'Arrêté Ministériel n° 0022/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 09/03/2010 portant octroi du **PERMIS D'EXPLOITATION** n° 11384, au nom de **SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI** ayant son siège social sis Avenue Des Artisans n° 15, Likasi/Katanga,

Est établi le présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** qui lui confère le droit exclusif d'effectuer, du 09/03/2010 au 08/03/2040, les travaux de recherches, de développement et d'exploitation des substances minérales suivantes : **Cobalt et Cuivre** à l'intérieur du périmètre faisant l'objet du **PERMIS D'EXPLOITATION** composé de 9 carrés situés dans le Territoire de Kambove, District de Haut-Katanga, Province du Katanga.

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre sont reprises dans l'Annexe 1 qui fait partie intégrante du présent **CERTIFICAT**.

Délivré à Kinshasa, le 07. JUN...2010

DIRECTEUR GENERAL

Jean-Félix MUPANDE KAPWA

Mentions Spécifiques

- Il est rappelé au titulaire de ce titre minier qu'en application de l'article 502 du Règlement Minier, il est tenu de respecter les dispositions du Chapitre VI du Titre XVIII dudit Règlement visant la mise en conformité environnementale des opérations exécutées en vertu de son **PERMIS D'EXPLOITATION**.
- Il est également rappelé le dépôt de l'Attestation de Commencement des travaux de développement et de construction dans les 3 ans de la délivrance du titre.
- Toute modification ultérieure du présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** sera, selon le cas, portée au dos de ce titre ou reprise dans une des annexes complémentaires qui en feront parties intégrantes.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION



N°CAMI/CE/5229/10.

En exécution de l'Arrêté Ministériel n° 0021/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 09/03/2010 portant octroi du **PERMIS D'EXPLOITATION** n° 11383, au nom de **SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI** ayant son siège social sis Avenue Des Artisans n° 15, Likasi/Katanga,

Est établi le présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** qui lui confère le droit exclusif d'effectuer, du 09/03/2010 au 08/03/2040, les travaux de recherches, de développement et d'exploitation des substances minérales suivantes : **Cobalt et Cuivre** à l'intérieur du périmètre faisant l'objet du **PERMIS D'EXPLOITATION** composé de 2 carrés situés dans le Territoire de **Kambove**, District de **Haut-Katanga**, Province du **Katanga**.

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre sont reprises dans l'Annexe 1 qui fait partie intégrante du présent **CERTIFICAT**.

Délivré à Kinshasa, le 07 JUN 2010

DIRECTEUR GENERAL

Jean-Félix MUPANDE KAPWA

Mentions Spécifiques

- Il est rappelé au titulaire de ce titre minier qu'en application de l'article 592 du Règlement Minier, il est tenu de respecter les dispositions du Chapitre VI du Titre XVII dudit Règlement visant la mise en conformité environnementale des opérations exécutées en vertu de son PERMIS D'EXPLOITATION.
- Il est également rappelé le dépôt de l'Attestation de Commencement des travaux de développement et de construction dans les 3 ans de la délivrance du titre.
- Toute modification ultérieure du présent CERTIFICAT D'EXPLOITATION sera, selon le cas, portée au dos de ce titre ou reprise dans une des annexes complémentaires qui en feront parties intégrantes.

INSCRIPTION DE LA CESSIION TOTALE DU PERMIS D'EXPLOITATION N° 533

Conformément aux prescrits de l'article 380, alinéa 1^{er} du Règlement Minier ; et

Considérant les avis cadastral et technique émis respectivement en dates du 11 mai 2004 et du 12 mai 2004 sur base de la demande de cession totale du PERMIS D'EXPLOITATION n° 533 de la GECAMINES à la SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI Sprl « SEK », et de la lettre N°CAB./MIN/MINES/01/1060/04 du 29 Avril 2004, le Permis d'Exploitation n° 533 a été cédé à la SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI Sprl, ayant son siège social sis avenue des artisans, n° 15, à Likasi.

Fait à Kinshasa, le 24 FEB 2010

Jean-Félix MUPANDE

Directeur Général

INSCRIPTION DU PREMIER RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'EXPLOITATION N° 533

Conformément aux prescrits de l'article 67 du Code Minier et 187 alinéa 1^{er} du Règlement Minier ;

Considérant l'avis cadastral, technique et environnemental émis respectivement le 15/12/2008, 24/02/2009 et 20/09/2008 pour le renouvellement du PERMIS D'EXPLOITATION n° 533 de la Société d'Exploitation de KIPOI « SEK » SPRL, dont le périmètre est composé de 25 carrés ;

Et en prenant acte de la Notification d'Inscription d'Office n° CAMI/D6/00203/2010 du 10 février 2010,

Le PERMIS D'EXPLOITATION n° 533, constaté par le présent certificat est, renouvelé pour une durée de 15 (quinze) ans allant du 04/04/2009 au 03/04/2024.

Fait à Kinshasa, le 24 FEB 2010

Jean-Félix MUPANDE

Directeur Général



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER
CERTIFICAT D'EXPLOITATION



N°CAMI/CE/360/08

En prenant acte de la Notification de l'inscription d'office n° CAMI/DC/360/2003 du 05/12/2003 portant octroi du **PERMIS D'EXPLOITATION** n° 533, au nom de **GECAMINES** ayant son siège social sis Avenue Kamanyola, n° 419, Lubumbashi/Katanga,

Est établi le présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** qui lui confère le droit exclusif d'effectuer, du 04/04/1999 au 03/04/2009, les travaux de recherches, de développement et d'exploitation de la substance minérale suivante : **Cuivre, Cobalt et Associées** à l'intérieur du périmètre faisant l'objet du **PERMIS D'EXPLOITATION** composé de 25 carrés situés dans le Territoire de Kipushi, District de Haut-Katanga, Province Katanga.

Les coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre sont reprises dans l'Annexe 1 qui fait partie intégrante du présent **CERTIFICAT**.

Délibré à Kinshasa, le 24 FEB 2010

DIRECTEUR GENERAL

Jean-Félix MUPANDE

Mentions Spéciales

- Il est rappelé au titulaire de ce titre minier qu'en application de l'article 582 du Règlement Minier, il est tenu de respecter les dispositions du Chapitre VI du Titre XVII dudit Règlement visant la mise en conformité environnementale des opérations exécutées en vertu de son **PERMIS D'EXPLOITATION**.
- Il est également rappelé le délai de l'habilitation de Commandement des travaux de développement et de construction dans les 3 ans de la délivrance de titre.
- Toute modification ultérieure du présent **CERTIFICAT D'EXPLOITATION** sera, selon le cas, portée au dos de ce titre ou reprise dans une des annexes complémentaires qui en feront partie intégrantes.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO CADASTRE MINIER		
Téléphone: (+243) 858193909 Facsimile : Email: info@cami.cd Website: www.cami.cd		DIRECTION GENERALE Croisement des Avenues Mpolo Maurice Et Kasa-Vubu. GOMBI. BP 7987. Kin 1 KINSHASA A 0700326 N

Kinshasa, le 06 DEC 2023

N°Réf.:/CAMI/DG/...492..... /2023

**A LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI
"SEK"**
Avenue Maniema n° 49
à Lubumbashi/Haut-Katanga

Objet : NOTIFICATION AVIS CADASTRAL FAVORABLE
Dossier : Demande de renouvellement du Permis d'Exploitation n° 533

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous notifier,
 conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'avis cadastral favorable relatif
 à votre demande de renouvellement n° 8477 du **Permis d'Exploitation n° 533** introduite
 en date du **31/03/2023**.

Vous trouverez en annexe une copie dudit avis
 cadastral.

Veuillez agréer, **Messieurs**, l'expression de notre
 considération distinguée.

Popol MABOLIA YENGA

Directeur Général


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO CADASTRE MINIER

Téléphone: 0858193909
Facsimile:
Email: info@caml.cd
Website: www.caml.cd

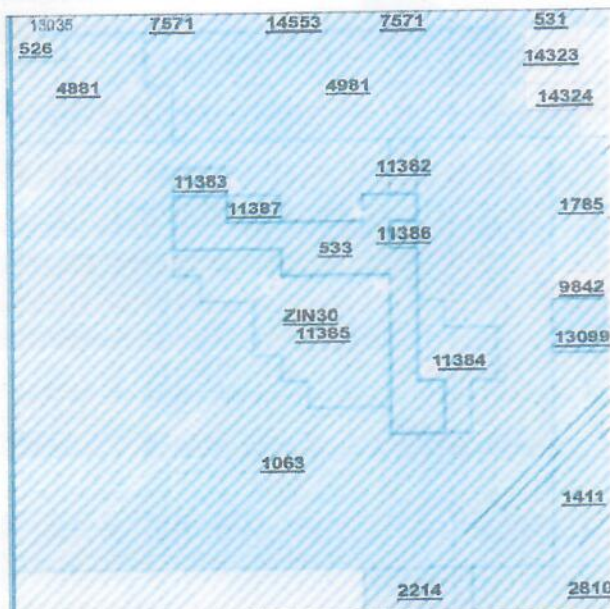


DIRECTION GENERALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice
Et Kasa-Vubu, GOMBE
BP 7987, Kin 1
N° Impôt A 0700326 N
KINSHASA

EXTRAIT DE LA CARTE DE RETOMBE MINIERE

Titre **533**
Type **Permis d'Exploitation**
Titulaire **SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI "SEK"**
Localisation **Haut-Katanga, Kambove**

Annexe 1



Cartes de Retombe **S12/27**
Datum **WGS84**



Nombre de carrés **25**
Date d'Octroi **04/04/2024**
Date de fin de validité **03/04/2039**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER**

Téléphone: 0858193909
Facsimile:
Email: info@caml.cd
Website: www.caml.cd



DIRECTION GENERALE
Croisement des Avenues Mpolo Maurice
Et Kasa-Vubu. GOMBE
BP 7987. Kin 1
N° Impôt A 0700326 N
KINSHASA

LISTE DES COORDONNEES GEOGRAPHIQUES

Titre **533**

Type **Permis d'Exploitation**

Titulaire **SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI "SEK"**

Localisation **Haut-Katanga, Kambove**

Annexe 1

Sommets	Longitude			Latitude		
	Deg	Min	Sec	Deg	Min	Sec
1	27	03	0,00	- 11	14	0,00
2	27	03	0,00	- 11	13	0,00
3	27	04	0,00	- 11	13	0,00
4	27	04	0,00	- 11	13	30,00
5	27	06	30,00	- 11	13	30,00
6	27	06	30,00	- 11	13	0,00
7	27	07	30,00	- 11	13	0,00
8	27	07	30,00	- 11	13	30,00
9	27	07	0,00	- 11	13	30,00
10	27	07	0,00	- 11	14	0,00
11	27	07	30,00	- 11	14	0,00
12	27	07	30,00	- 11	16	30,00
13	27	08	0,00	- 11	16	30,00
14	27	08	0,00	- 11	17	30,00
15	27	07	0,00	- 11	17	30,00
16	27	07	0,00	- 11	14	30,00
17	27	05	0,00	- 11	14	30,00
18	27	05	0,00	- 11	14	0,00

Cartes de Retombe **S12/27**

Datum **WGS84**



Nombre de carrés **25**

Date d'Octroi **04/04/2024**

Date de fin de validité **03/04/2039**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO CADASTRE MINIER		
Téléphone: (+243) 858193909 Facsimile : Email: info@cam.cd Website: www.cam.cd		DIRECTION GENERALE Croisement des Avenues Mpolo Maurice Et Kasa-Vubu, GOMBE BP 7987, Kin 1 KINSHASA A 0700326 N

Kinshasa, le 06 DEC 2023

N°Réf.:/CAMI/DG/...386...../2023

AVIS CADASTRAL FAVORABLE

A la SOCIETE D'EXPLOITATION
DE KIPOI SA
Avenue Maniema n° 49
à Lubumbashi/Haut-Katanga

Objet : Demande de Renouvellement du Permis d'Exploitation n° 533

Le Cadastre Minier a reçu en date du 31/03/2023

Le dossier de demande de Renouvellement n° 8477

Portant sur le Permis d'Exploitation n° 533

Couvrant un périmètre de 25 Carrés

Situé administrativement (Pr./Ter.) Haut-Katanga, Kambove

Après instruction cadastrale, conformément aux dispositions légales et réglementaires y afférentes, il se dégage ce qui suit :

- Le périmètre renouvelé du Permis d'Exploitation susmentionné est de 25 carrés.

Eu égard à ce qui précède, le Cadastre Minier émet un avis **FAVORABLE** quant au renouvellement du Permis d'Exploitation n° 533 .

Les coordonnées géographiques des sommets du périmètre renouvelé, ainsi que l'extrait de la carte de retombes minières, se trouvent en annexe.

Dénis SHOMARI KIFULUKA

René KAZADI MBUEBUE

Chef du Département Droits et Titres

Directeur Technique a.i.



